

Rapport de gestion 2012

Sommaire

1.	Informations financières et juridiques	120	1.13	Gouvernance d'entreprise	161
1.1	Chiffres clés	120	1.13.1	Conseil d'administration	161
1.2	Éléments de conjoncture et événements marquants de l'année 2012	121	1.13.2	Rémunérations des mandataires sociaux	163
1.2.1	Éléments de conjoncture	121	1.13.3	Organes de Direction	165
1.2.2	Événements marquants	126	1.13.4	Rapport du président du Conseil d'administration en application de l'article L.225-37 du Code de commerce	165
1.3	Analyse de l'activité et du compte de résultat consolidé pour 2012 et 2011	131	1.14	Autres informations	166
1.3.1	Chiffre d'affaires	131	1.14.1	Comptes sociaux résumés d'EDF SA au 31 décembre 2012	166
1.3.2	Excédent Brut d'Exploitation (EBE)	134	1.14.2	Bénéfice net	166
1.3.3	Résultat d'exploitation	136	1.14.3	Affectation des résultats	166
1.3.4	Résultat financier	137	1.14.4	Tableau des résultats des cinq derniers exercices	167
1.3.5	Impôts sur les résultats	138	1.14.5	Règlements fournisseurs	167
1.3.6	Quote-part de résultat des entreprises associées	138	2.	Responsabilité d'entreprise	168
1.3.7	Résultat net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	138	2.1	Démarche de développement durable	168
1.3.8	Résultat net part du Groupe	138	2.1.1	Pilotage du développement durable	168
1.3.9	Résultat net courant	138	2.1.2	Formation des managers et des salariés au développement durable	168
1.4	Endettement financier net, flux de trésorerie et investissements	139	2.2	Informations environnementales	169
1.4.1	Cash flow opérationnel	140	2.2.1	Politique environnementale	169
1.4.2	Variation du besoin en fonds de roulement	140	2.2.2	Sûreté des équipements industriels et sécurité des salariés et des tiers	171
1.4.3	Investissements opérationnels bruts	140	2.2.3	Politique et gestion des déchets	172
1.4.4	Free cash flow	141	2.2.4	Gestion durable des ressources	174
1.4.5	Dotation aux actifs dédiés	141	2.2.5	Changement climatique	177
1.4.6	Investissements financiers nets (hors dotation aux actifs dédiés)	141	2.2.6	Protection de la biodiversité	180
1.4.7	Dividendes	141	2.3	Informations sociétales	182
1.4.8	Effets périmètre et change	141	2.3.1	Éthique, transparence vis-à-vis des parties prenantes	182
1.4.9	Endettement financier net	141	2.3.2	Dispositif de dialogue avec les parties prenantes	182
1.4.10	Ratios financiers	141	2.3.3	Le domaine sociétal	185
1.5	Recherche et développement	142	2.3.4	Dispositifs de reporting	188
1.5.1	Recherche et développement, brevets et licences	142	2.4	Informations sociales	188
1.5.2	Priorités de la R&D	142	2.4.1	La politique de responsabilité sociale	188
1.5.3	Un acteur intégré dans la recherche française, européenne et mondiale	143	2.4.2	L'ambition RH : les priorités	189
1.5.4	Politique de propriété intellectuelle	143	2.4.3	Le régime spécial de retraite des industries électriques et gazières en France	195
1.6	Gestion et contrôle des risques marchés	143	2.4.4	La protection sociale complémentaire	195
1.6.1	Gestion et contrôle des risques financiers	143	ANNEXE 1	Synthèse des indicateurs environnementaux et sociaux	196
1.6.2	Gestion et contrôle des risques marchés énergies	152	ANNEXE 2	Éléments méthodologiques sur les données environnementales et sociales 2012 - consolidation des données	202
1.6.3	Gestion des risques assurables	153			
1.7	Opérations avec les parties liées	154			
1.8	Principaux risques et incertitudes	154			
1.9	Faits marquants relatifs aux litiges en cours	154			
1.9.1	Procédures concernant EDF	154			
1.9.2	Procédures concernant les filiales et participations d'EDF	156			
1.9.3	Procédures postérieures à la clôture	157			
1.10	Événements postérieurs à la clôture	157			
1.11	Perspectives financières	157			
1.12	Informations relatives au capital et aux statuts de la Société	158			
1.12.1	Informations relatives au capital de la Société	158			
1.12.2	Règles applicables aux modifications statutaires	160			

➤ 1. Informations financières et juridiques

1.1 Chiffres clés

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur les normes internationales, les comptes consolidés au 31 décembre 2012 du groupe EDF sont préparés conformément aux normes comptables internationales telles que publiées par l'IASB et approuvées par l'Union européenne au 31 décembre 2012. Ces normes internationales comprennent les normes IAS (*International Accounting Standards*), IFRS (*International Financial Reporting Standards*) et les interprétations (SIC et IFRIC).

Le référentiel comptable du Groupe est présenté en note 1 de l'annexe aux comptes consolidés au 31 décembre 2012.

Les informations financières présentées dans ce document sont issues des comptes consolidés au 31 décembre 2012 du groupe EDF.

Les données comparatives 2011 sont retraitées de l'impact lié au changement de méthode de comptabilisation des écarts actuariels relatifs aux avantages du personnel postérieurs à l'emploi tel que prévu par les options de la norme IAS 19 (voir note 2 de l'annexe aux comptes consolidés) et apparaissent dans les différents tableaux du rapport de gestion sous le libellé « 2011 retraité ».

L'exercice 2012 est marqué notamment par la prise de contrôle du groupe Edison en date du 24 mai 2012 (cf. détails de l'opération au § 1.2.2.1.1). À compter de cette date, Edison est consolidé en intégration globale. Au 31 décembre 2012, le groupe EDF détient 97,40 % du capital et 99,48 % des droits de vote d'Edison.

Les chiffres clés du Groupe pour l'exercice 2012 sont présentés ci-après. Les variations en valeur et en pourcentage sont calculées par rapport aux données 2011 retraitées.

Extrait des comptes de résultat consolidés

(en millions d'euros)	2012	2011 retraité	Variation en valeur	Variation en %	Croissance organique en %
Chiffre d'affaires	72 729	65 307	7 422	+ 11,4	+ 5,8
Excédent brut d'exploitation (EBE)	16 084	14 939	1 145	+ 7,7	+ 4,6
Résultat d'exploitation	8 245	8 452	(207)	- 2,4	
Résultat avant impôt des sociétés intégrées	4 883	4 672	211	+ 4,5	
Résultat net part du Groupe	3 316	3 148	168	+ 5,3	
Résultat net courant ⁽¹⁾	4 216	3 607	609	+ 16,9	

(1) Le résultat net courant n'est pas défini par les normes IFRS et n'apparaît pas en lecture directe dans les comptes de résultat consolidés du Groupe. Il correspond au résultat net part du Groupe hors éléments non récurrents et hors variation nette de juste valeur sur instruments dérivés Énergie et Matières Premières hors activités de trading nets d'impôts (voir § 1.3.9).

Extrait des bilans consolidés

(en millions d'euros)	31 décembre 2012	31 décembre 2011 retraité
Actif immobilisé	140 279	128 318
Stocks et clients	36 710	34 489
Autres actifs	55 328	52 287
Trésorerie, autres actifs liquides, prêts à RTE et aux sociétés en contrôle conjoint ⁽¹⁾	17 560	16 184
Actifs détenus en vue de la vente (hors trésorerie)	241	684
TOTAL DE L'ACTIF	250 118	231 962
Capitaux propres – part du Groupe	25 858	28 483
Intérêts attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle	4 854	4 189
Passifs spécifiques des concessions	42 551	41 769
Provisions	65 582	58 018
Emprunts et dettes financières ⁽²⁾	59 135	49 469
Autres passifs	52 089	49 897
Passifs liés aux actifs détenus en vue de la vente (hors emprunts et dettes financières)	49	137
TOTAL DU PASSIF	250 118	231 962

(1) Y compris trésorerie et équivalents de trésorerie des sociétés détenues en vue de la vente.

(2) Y compris dérivés de couverture et dettes financières des sociétés détenues en vue de la vente.

Cash flow opérationnel

(en millions d'euros)	2012	2011 retraité	Variation en valeur	Variation en %
Cash flow opérationnel ⁽¹⁾	12 314	10 281	2 033	+ 19,8

(1) Le cash flow opérationnel ne constitue pas un agrégat défini par les normes IFRS comme élément de mesure de la performance financière et n'est pas nécessairement comparable aux indicateurs ainsi dénommés par d'autres entreprises. Cet indicateur, appelé également « Funds from operations » (FFO), est égal aux flux de trésorerie nets générés par l'exploitation hors variation du besoin en fonds de roulement corrigés, le cas échéant, d'effets non récurrents et diminués des frais financiers nets décaissés et de l'impôt sur le résultat payé.

Informations relatives à l'endettement financier net

(en millions d'euros)	31 décembre 2012	31 décembre 2011	Variation en valeur	Variation en %
Emprunts et dettes financières	59 932	50 034	9 898	+ 19,8
Dérivés de couverture des dettes	(797)	(834)	37	- 4,4
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(5 874)	(5 743)	(131)	+ 2,3
Actifs liquides	(10 289)	(9 024)	(1 265)	+ 14,0
Prêts à RTE et aux sociétés en contrôle conjoint	(1 397)	(1 400)	3	- 0,2
Endettement financier net des actifs destinés à être cédés	-	252	(252)	
ENDETTEMENT FINANCIER NET⁽¹⁾	41 575	33 285	8 290	+ 24,9

(1) L'endettement financier net n'est pas défini par les normes comptables et n'apparaît pas en lecture directe dans les bilans consolidés du Groupe. Il correspond aux emprunts et dettes financières diminués de la trésorerie et des équivalents de trésorerie ainsi que des actifs liquides. Les actifs liquides sont des actifs financiers composés de fonds ou de titres de maturité initiale supérieure à trois mois, facilement convertibles en trésorerie, et gérés dans le cadre d'un objectif de liquidité. La définition de l'endettement financier net a été revue en 2012; elle prend désormais en compte les prêts du Groupe à RTE et aux sociétés en contrôle conjoint.

1.2 Éléments de conjoncture et événements marquants de l'année 2012

1.2.1 Éléments de conjoncture

1.2.1.1 Évolution des prix de marché de l'électricité et des principales sources d'énergie

Au cours de l'année 2012, les prix de l'énergie en Europe ont été impactés par la baisse des prix du charbon et des droits d'émission de CO₂ ainsi que par une production d'origine renouvelable en forte progression en Allemagne.

1.2.1.1.1 Prix spot de l'électricité en France, au Royaume-Uni, en Italie et en Allemagne¹

	France	Royaume-Uni	Italie	Allemagne
Moyenne 2012 en base (€/MWh)	46,9	55,2	75,5	42,6
Variation 2012/2011 des moyennes en base	- 4,1%	+ 0,3%	+ 4,6%	- 16,6%
Moyenne 2012 en pointe (€/MWh)	59,4	63,3	85,2	53,4
Variation 2012/2011 des moyennes en pointe	- 2,1%	+ 2,9%	+ 3,5%	- 12,6%

Les commentaires ci-dessous portent sur les prix en base.

En France, les prix spot de l'électricité se sont établis en moyenne à 46,9 €/MWh en 2012, en recul de 2,0 €/MWh par rapport à l'année dernière.

Cette baisse des prix s'explique en partie par l'important repli des prix des droits d'émission de CO₂ et du charbon. La hausse des importations en provenance d'Allemagne, en raison d'une production d'origine renouvelable forte et bon marché outre-Rhin, a également poussé les prix à la baisse.

1. France et Allemagne: cotation moyenne de la veille sur la bourse EPEXSPOT pour une livraison le jour même.
Royaume-Uni: cotation moyenne EDF Trading de la veille pour une livraison le jour même, sur le marché de gré à gré.
Italie: cotation moyenne de la veille sur la bourse GME pour une livraison le jour même.

Les prix ont également été beaucoup plus volatils cette année. La vague de froid du mois de février a ainsi conduit à des pics de prix importants tandis que durant la dernière décennie de décembre, des températures douces et une forte production d'énergie fatale¹ ont entraîné des prix faibles en fin d'année en raison d'un équilibre offre-demande extrêmement détendu. Des prix négatifs sur certaines heures ont même été observés. Dans ce contexte et compte tenu de l'état de son parc, le groupe EDF a été acheteur sur l'ensemble de ces heures où les prix étaient négatifs.

En **Allemagne**, les prix ont nettement diminué, pour s'établir en moyenne à 42,6 €/MWh, en baisse de près de 8,5 €/MWh par rapport à 2011. Plus encore qu'en France, la baisse des prix du charbon et des droits d'émission de CO₂, et surtout la forte croissance des productions d'origine éolienne

et photovoltaïque fortement subventionnées par les consommateurs finals expliquent cette baisse des prix. En conséquence, les prix allemands ont été inférieurs aux prix français pendant une majorité des heures de l'année.

Au **Royaume-Uni**, les prix spot de l'électricité se sont établis en moyenne à 55,2 €/MWh, globalement stables par rapport à la moyenne 2011, malgré la hausse des prix spot du gaz. En effet, si le mix énergétique britannique accorde habituellement une place importante aux centrales à Cycles Combinés à Gaz (CCG), le recul des prix du charbon et des droits d'émission de CO₂ a conduit à une utilisation plus importante des centrales à charbon au détriment des CCG.

En **Italie**, les prix augmentent de 4,6 %, en raison principalement de la hausse des prix du gaz italien.

1.2.1.1.2 Prix à terme de l'électricité en France, au Royaume-Uni, en Italie et en Allemagne²

	France	Royaume-Uni	Italie	Allemagne
Moyenne 2012 en base (€/MWh)	50,6	61,6	73,3	49,3
Variation 2012/2011 des moyennes en base	-9,6 %	-1,1 %	-1,2 %	-12,0 %
Prix à terme en base au 21 décembre 2012	47,3	63,2	70,4	45,1
Moyenne 2012 en pointe (€/MWh)	64,0	69,9	80,8	60,9
Variation 2012/2011 des moyennes en pointe	-9,2 %	-0,6 %	-3,7 %	-11,7 %
Prix à terme en pointe au 21 décembre 2012	60,3	71,5	78,1	57,0

Les commentaires ci-dessous portent sur les prix en base.

Les contrats annuels en base européens sont en baisse en moyenne par rapport à l'année 2011, en raison de l'évolution à la baisse des prix des droits d'émission de CO₂ et du charbon.

En **France**, le contrat annuel en base s'est établi en moyenne à 50,6 €/MWh, un niveau inférieur de 9,6 % à celui constaté en 2011. Cette diminution s'explique principalement par la baisse des prix du charbon et des droits d'émission de CO₂, et par l'anticipation d'une consommation modérée.

En **Allemagne**, le contrat annuel en base diminue davantage que le contrat français pour s'établir à 49,3 €/MWh. En plus de l'évolution des prix des combustibles, le prix des contrats à terme a été impacté par la part toujours croissante dans le mix énergétique des énergies renouvelables, dont le coût variable de fonctionnement est nul et dont les consommateurs supportent les coûts de manière indirecte, ce qui a entraîné une baisse des prix à partir du printemps. Le prix du contrat annuel allemand a été supérieur au prix français durant les deux premiers mois de l'année dans la lignée des six derniers mois de l'année 2011 suite à la décision politique de sortir du nucléaire en Allemagne. Les fortes productions photovoltaïques constatées en mars 2012 ont inversé la tendance et le contrat allemand est redevenu moins cher que le contrat annuel français.

Au **Royaume-Uni**, le contrat annuel *April Ahead* en base, courant du 1^{er} avril A+1 au 31 mars A+2, s'est établi à 61,6 €/MWh, en recul de 1,1 % en raison de la diminution des prix du gaz à terme. La baisse des prix de l'électricité a toutefois été limitée par une évolution de la réglementation sur le CO₂. En effet, à partir du 1^{er} avril 2013, le coût de production de l'électricité intégrera une part liée aux émissions de CO₂ spécifique au Royaume-Uni qui viendra renchérir le prix d'environ 3 €/MWh ; cette évolution est d'ores et déjà prise en compte dans le prix du contrat annuel avril 2013.

En **Italie**, le contrat annuel en base s'est établi à 73,3 €/MWh, en légère baisse par rapport à 2011 en raison notamment du recul de la demande liée à la crise.

1.2.1.1.3 Évolution du prix des droits d'émission de CO₂³

Au cours de l'année 2012, le prix des droits d'émission de CO₂ de la phase II (2008-2012) pour livraison en décembre 2012 s'est établi en moyenne à 7,5 €/t, en recul de 5,8 €/t par rapport à 2011. Tout au long de l'année, les prix de la tonne de CO₂ se sont maintenus entre 6 € et 9 €.

Le prix des droits d'émission de CO₂ a principalement évolué au rythme des décisions de la Commission européenne pour réguler l'excédent d'offre en droits d'émission et au gré des perspectives économiques en Europe. Des premières négociations visant à résorber l'excédent d'offre ainsi que la vague de froid de février ont soutenu le cours à 9,5 €/t à la fin du premier trimestre. Cependant, les discussions en faveur d'une hausse des prix n'ont pas abouti, notamment en raison d'un blocage des pays de l'Est, engendrant ainsi un retour à 6 €/t. Dès juillet, la Commission a entamé de nouvelles négociations en vue de modifier uniquement le calendrier des enchères des droits d'émission sur la période 2013-2020, dans le but de limiter l'afflux de droits sur le marché à court terme et de soutenir les prix. Proposé en novembre 2012, le report ne concernerait que 900 millions de tonnes et ne serait mis en application qu'à partir de 2013 après validation par les instances de la Commission européenne. Ces deux mesures, peu volontaristes, ont déçu les acteurs de marché, ce qui s'est traduit par une poursuite de la baisse des prix des droits d'émission de CO₂.

1. Est considérée comme fatale la production d'énergie issue de toute technologie soumise aux aléas climatiques : éolienne, hydraulique fil de l'eau et photovoltaïque.

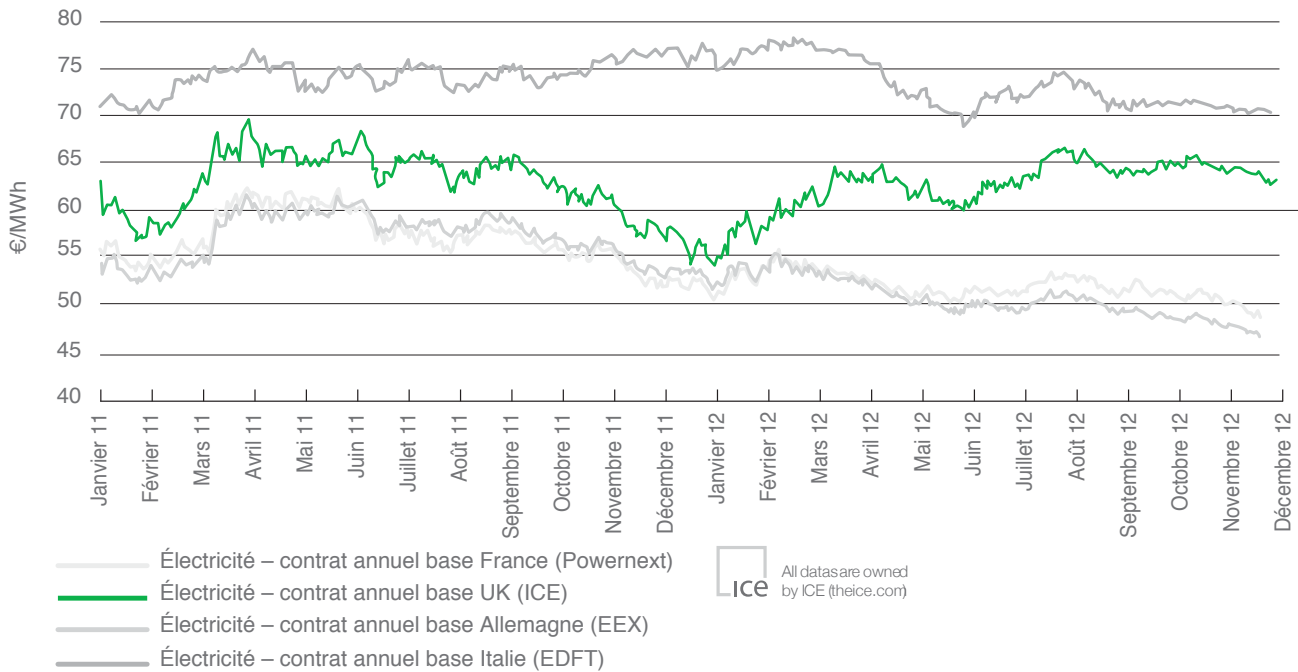
2. France et Allemagne : cotation moyenne EPD de l'année suivante ; le dernier jour de cotation en 2012 a été le 21 décembre.

Italie : cotation moyenne EDF T de l'année suivante.

Royaume-Uni : cotation moyenne ICE des contrats annuels avril 2012 puis avril 2013 (au Royaume-Uni, la livraison du contrat annuel a lieu du 1^{er} avril au 31 mars).

3. Cotation moyenne ICE du contrat annuel de la phase II (2008-2012).

Évolution des prix à terme de l'électricité en France, au Royaume-Uni, en Italie et en Allemagne



Évolution des prix des droits d'émission de CO₂ (phase II 2008-2012)



1.2.1.1.4 Prix des combustibles fossiles¹

	Charbon (\$/t)	Pétrole (\$/bl)	Gaz naturel (p/th)
Moyenne 2012	103,1	111,7	64,6
Variation 2012/2011 des moyennes	- 16,7 %	+ 0,6 %	- 2,7 %
Plus haut de 2012	118,2	126,2	70,0
Plus bas de 2012	92,7	89,2	59,5
Prix fin 2011	111,9	107,4	63,1
Prix fin 2012	94,1	111,1	65,8

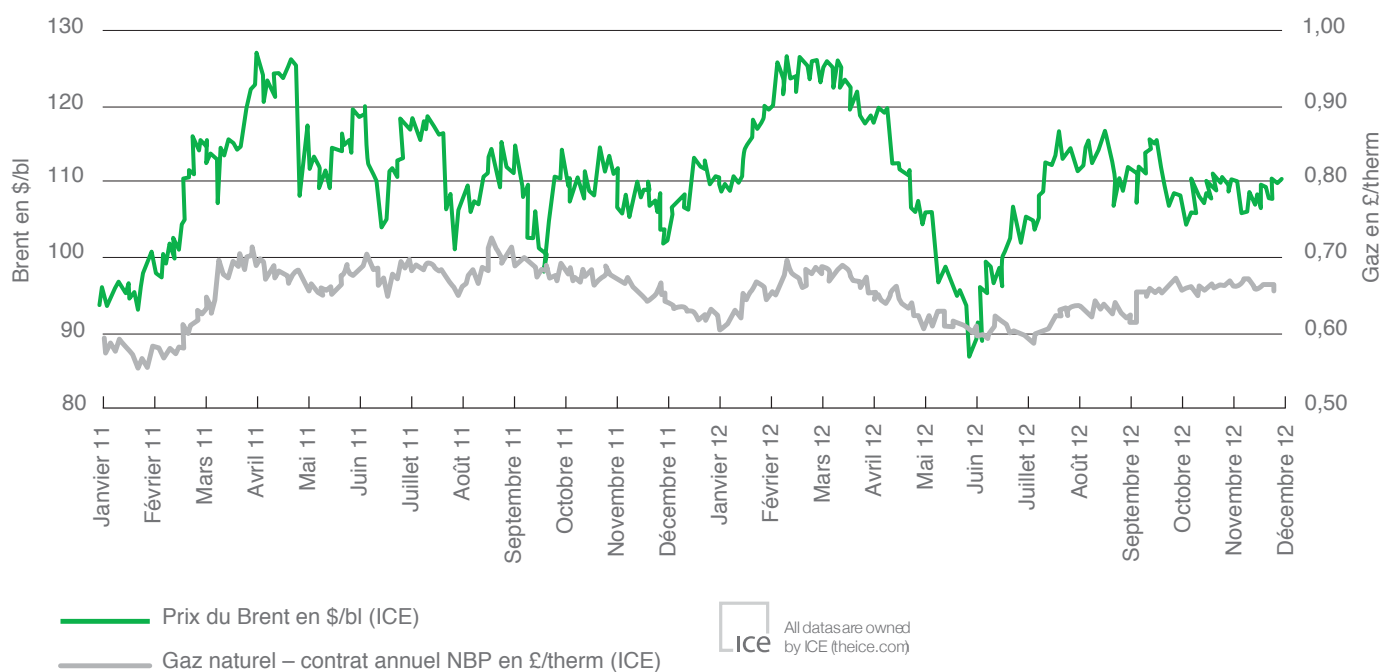
Concernant le **charbon**, l'équilibre offre-demande à court terme a été extrêmement détendu en raison notamment d'importations de charbon colombien, américain et russe à bas prix et d'une demande faible de la part des électriciens. Cette situation associée à des perspectives économiques moroses en Europe s'est traduite par une baisse de près de 17 % de la moyenne des prix à terme du charbon en Europe entre 2011 et 2012. Le prix de la tonne de charbon pour livraison en 2013 s'établit en moyenne à 103,1 \$/t en 2012 et termine l'année sous la barre des 100 dollars américains.

Le cours du **pétrole** brut européen s'est établi en moyenne à près de 112 \$/bl, soit sensiblement au même niveau qu'en 2011. Il aura été toutefois fortement volatil en cours d'année. Le prix du baril a commencé l'année en hausse en raison de craintes sur l'offre : menace de conflits potentiels avec l'Iran, problèmes au Sud Soudan, grève sur des sites pétroliers au Yémen. Au cours du deuxième trimestre, le baril a baissé fortement, annulant largement la hausse du premier trimestre. Ce repli est principalement dû

à des inquiétudes sur la demande, en raison de la publication régulière de mauvais chiffres sur la santé économique de l'Europe, des États-Unis et de la Chine. Le baril a de nouveau augmenté fortement durant l'été suite à des problèmes de production en Mer du Nord et de tensions croissantes avec l'Iran. Il s'est ensuite maintenu autour de 110 \$/bl jusqu'à la fin de l'année.

Le prix du contrat annuel de **gaz naturel** au Royaume-Uni s'inscrit en légère baisse par rapport à 2011 à 64,6 p/th, en raison notamment d'une situation détendue sur le court terme. Malgré la vague de froid de février et le détournement de la plupart des flux GNL vers l'Asie, les stocks de gaz se sont rapidement reconstitués sous l'effet d'une consommation britannique largement sous les normales au cours du 2^e trimestre. Les prix se sont ensuite maintenus à un niveau relativement bas jusqu'au début de l'automne en raison de perspectives détendues sur l'hiver. Avec le changement de contrat de référence au 1^{er} octobre, le prix du gaz à terme s'est fortement accru, les prix à terme 2013-2014 étant peu impactés par l'état de l'équilibre offre-demande sur le court terme.

Évolution des prix du gaz naturel et du pétrole



1. Charbon : cotation moyenne ICE pour une livraison en Europe (CIF ARA) la prochaine année calendaire (en \$/t).

Pétrole : Brent/baril de pétrole brut première référence ICE (front month) - (en \$/baril).

Gaz naturel : cotation moyenne ICE sur le marché de gré à gré pour une livraison commençant en octobre de l'année suivante au Royaume-Uni (NBP) – en p/therm.

1.2.1.2 Consommation d'électricité¹ et de gaz naturel²

En 2012, la consommation brute d'électricité en France s'est établie à 489,5 TWh, en augmentation de 2,1 % par rapport à 2011. Cet écart s'explique essentiellement par des températures plus basses que la normale sur certains mois (février en particulier, avril et novembre) et inférieures de 0,8 °C aux moyennes de 2011, ce qui s'est traduit par une hausse de la consommation d'électricité de 13,7 TWh.

Corrigée de l'aléa climatique, du caractère bissextile de 2012 (impact +1,5 TWh) et de la baisse de -4,9 TWh de la consommation d'Eurodif consécutive à l'arrêt définitif de cette usine d'enrichissement d'uranium d'AREVA en juin 2012, la consommation en France est globalement stable entre 2011 et 2012 : la consommation de la grande industrie et des PMI/PME a diminué, mais a été compensée par la progression de la consommation des particuliers et des professionnels.

En 2012, la consommation de gaz naturel en France a augmenté de +4,5 % par rapport à 2011. Cette hausse s'explique par l'intensité de la vague de froid en février 2012 et, dans une moindre mesure, par des températures inférieures aux normales en avril 2012. Corrigée de l'aléa climatique, la consommation a diminué de 4,8 %.

En 2012, la consommation intérieure d'électricité au Royaume-Uni est estimée à 317,8 TWh, stable par rapport à 2011. Pour le gaz, elle est estimée à 549,4 TWh, en hausse de 9,7 % par rapport à 2011 essentiellement en raison de conditions climatiques plus froides qu'en 2011.

En Italie, les consommations estimées d'électricité et de gaz ont diminué respectivement de 2,8 % et de 4 % par rapport à 2011.

1.2.1.3 Tarifs de l'électricité et du gaz naturel

En France, par un arrêté du 20 juillet 2012, le Ministre de l'Économie et des Finances et la Ministre de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie ont rehaussé les tarifs réglementés de vente de l'électricité de 2,0 % pour chacune des catégories tarifaires bleu (résidentiel et professionnels), jaune et vert (industriels et grandes entreprises). L'augmentation est entrée en vigueur à compter du 23 juillet 2012.

En application des textes législatifs et réglementaires en vigueur, ces tarifs doivent a minima couvrir les coûts, comptables selon la CRE, des opérateurs historiques.

Suite à sa délibération du 19 juillet 2012 portant avis sur le projet d'arrêté ci-dessus, la CRE a émis les avis suivants :

- avis favorable au projet d'arrêté pour ce qui concerne les tarifs verts, qui couvrent les coûts constatés 2011 et prévisionnels 2012 ;
- avis défavorable pour les tarifs jaunes, qui, s'ils couvrent les coûts constatés 2011, ne couvrent pas les coûts prévisionnels 2012 ;
- avis défavorable pour les tarifs bleus, qui ne couvrent ni les coûts constatés 2011, ni les coûts prévisionnels 2012.

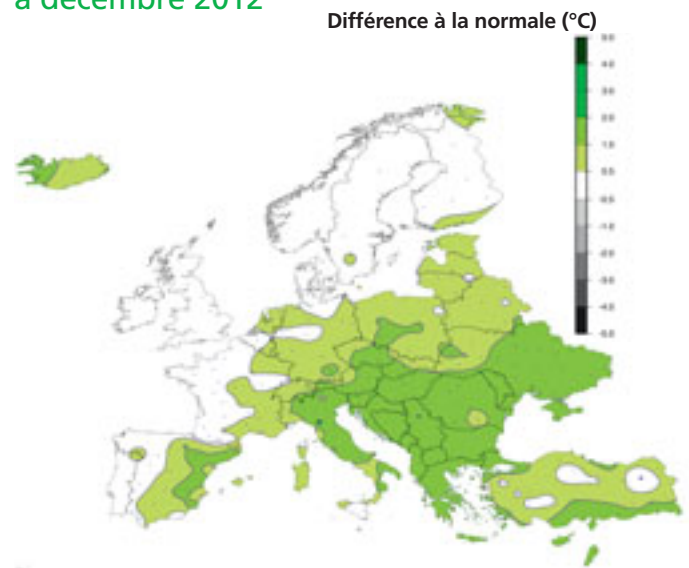
Les décisions du Conseil d'État prises en octobre et novembre 2012 relatives aux tarifs réglementés de vente et au TURPE 3 sont détaillées aux § 1.2.2.4.1.3 et 1.2.2.4.1.4.

Au Royaume-Uni, EDF Energy a diminué ses tarifs résidentiels de 5 % sur le gaz le 7 février 2012, puis les a relevés de 10,8 % sur l'électricité et le gaz le 7 décembre 2012.

En mars 2011, ses tarifs de l'électricité et du gaz avaient augmenté respectivement de 7,5 % et de 6,5 %, puis en novembre, respectivement de 4,5 % et de 15,4 %.

1.2.1.4 Conditions climatiques: températures et pluviométrie

Différence à la normale annuelle des températures moyennes de janvier 2012 à décembre 2012³



Après un mois de janvier globalement doux et sec, une forte vague de froid a été observée sur la première quinzaine du mois de février, les températures étant inférieures de 4,6 °C aux normales sur le mois. Celle-ci a été suivie par un mois de mars doux, puis par un deuxième trimestre proche de la normale. Le début de l'été a été maussade et frais sur l'ensemble du pays ; il a été suivi d'une vague de chaleur passagère au mois d'août. Enfin, le mois de décembre, débuté fraîchement, a connu ensuite des températures particulièrement douces sur l'ensemble du pays.

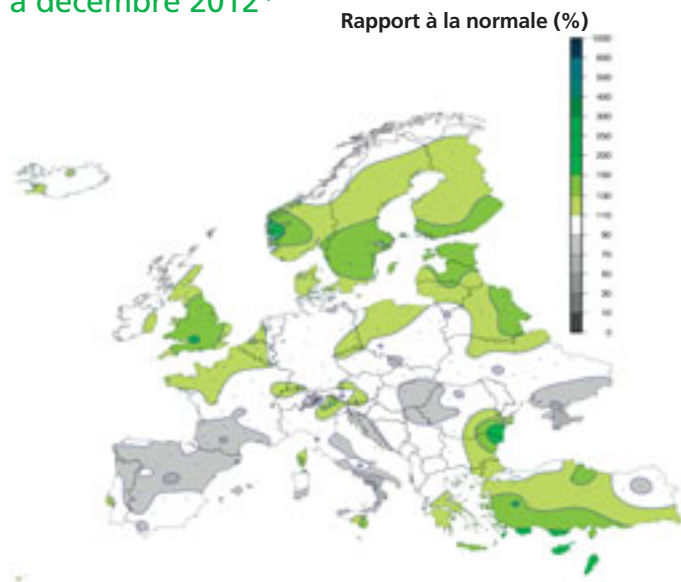
L'année 2012 se caractérise par une température moyenne supérieure à la normale sur la moitié est de la France, voisine de la normale sur le reste du pays, sensiblement supérieure au sud et au centre de l'Europe.

1. Données France : données brutes et données corrigées de l'impact des aléas climatiques communiquées par RTE.
Données Royaume-Uni : données fournies par le Department of Energy and Climate Change pour les 3 premiers trimestres, estimation pour le dernier trimestre fournie par la filiale locale.
Données Italie : données fournies par la filiale locale.

2. Données France : base Pégase, source SOeS (Service de l'Observation et des Statistiques) de janvier à novembre 2012.
Données Royaume-Uni : données fournies par le Department of Energy and Climate Change pour les 3 premiers trimestres, estimation pour le dernier trimestre fournie par la filiale locale.
Données Italie : données fournies par la filiale locale.

3. Source : Météo-France.
Carte de comparaison des moyennes des températures aux normales mesurées sur 30 ans. Pour l'Europe de l'Ouest, il s'agit des normales de 1971 à 2000 et pour l'Europe de l'Est de 1961 à 1990. Extraction de la base de données climatologiques de Météo-France.

Rapport à la normale annuelle des précipitations moyennes de janvier 2012 à décembre 2012¹



En 2012, les conditions pluviométriques ont été contrastées sur l'Europe avec des zones plutôt déficitaires sur une grande moitié sud (Turquie exceptée), et normales à excédentaires (Scandinavie en particulier) sur l'autre moitié.

En France, les pluies cumulées sont également contrastées entre le nord et le sud : voisines de la normale sur les Alpes (légèrement excédentaires sur les Alpes du nord), légèrement déficitaires sur le nord du Massif Central et déficitaires sur un grand quart sud-ouest (sud du Massif Central et Pyrénées). Une forte variabilité temporelle a été observée entre :

- les mois de février, mars, août très secs ;
- les mois d'avril, mai puis octobre, novembre (sur la moitié est) et décembre très arrosés.

En conséquence, le productible hydraulique en France a connu des niveaux très variables :

- bas en février et mars puis en juillet, août et septembre ;
- voisin de la normale sur mai, juin puis octobre ;
- excédentaire en fin d'année.

Il reste déficitaire d'environ 10 % en cumul sur l'année.

1.2.2 Événements marquants^{2, 3}

1.2.2.1 Prises de participations et partenariats

1.2.2.1.1 Finalisation de la prise de contrôle d'Edison

Suite à la levée des conditions suspensives, le groupe EDF a finalisé le 24 mai 2012 avec ses partenaires italiens l'opération de prise de contrôle du groupe d'énergie Edison. Dans ses principes, l'accord

final est conforme à l'accord préliminaire signé le 26 décembre 2011 entre les parties.

Le Groupe a ainsi pris le contrôle d'Edison en acquérant la totalité de la participation de Delmi dans TdE (50 %) pour un montant total de 784 millions d'euros, correspondant à un prix négocié de 0,89 euro par action Edison.

Au terme de cette opération, le Groupe détenait 78,96 % du capital et 80,64 % des droits de vote d'Edison.

Simultanément à la prise de contrôle d'Edison par le Groupe, Delmi a pris le contrôle d'Edipower en acquérant les participations d'Edison (50 %) et d'Alpiq (20 %) dans Edipower, pour un prix total de 884 millions d'euros.

Par ailleurs, un contrat à long terme (6 ans) de fourniture de gaz a été signé entre Edison et Edipower pour couvrir 50 % des besoins en gaz de cette dernière.

Conformément aux dispositions de la réglementation boursière italienne, le groupe EDF a lancé le 2 juillet 2012 une offre publique obligatoire sur Edison à un prix de 0,89 euro par action ordinaire. Les actions sans droit de vote n'ont pas fait l'objet d'une offre.

976 306 145 actions ordinaires – correspondant à un montant de 869 millions d'euros – ont été apportées par les actionnaires minoritaires dans le cadre de cette offre clôturée le 6 septembre 2012. Le coût supplémentaire qui résulte du relèvement de cette offre, par rapport au prix de 0,84 euro par action envisagé dans l'accord préliminaire du 26 décembre 2011 – soit 48 millions d'euros au total –, a été supporté à parts égales par le groupe EDF et Delmi.

Entre le 2 et le 30 novembre 2012, il a également été proposé aux actionnaires minoritaires d'Edison une conversion de leurs actions sans droit de vote (*saving shares*) en actions ordinaires. À l'issue de la période, 437 573 actions sans droit de vote ont été converties en actions ordinaires.

Au 31 décembre 2012, suite à la clôture de l'offre publique obligatoire et de l'offre de conversion des actions sans droit de vote, le groupe EDF détient 97,40 % du capital et 99,48 % des droits de vote d'Edison.

1.2.2.1.2 Reprise des activités de Photowatt et prise de contrôle de PV Alliance

Le 27 février 2012, le Tribunal de Commerce de Vienne a retenu l'offre du groupe EDF pour la reprise des activités de Photowatt. Cette opération, et celle réalisée concurremment impliquant le CEA, permettent au Groupe, via sa filiale EDF Énergies Nouvelles réparties, de reprendre les actifs de Photowatt ainsi que 100 % de sa filiale PV Alliance et d'obtenir une licence d'exclusivité mondiale pour la technologie de l'hétérojonction, actuellement en cours de développement.

1.2.2.1.3 Acquisition de la société Enerest

Électricité de Strasbourg a acquis le 1^{er} avril 2012 une participation de 100 % dans la société Enerest, détentrice de la marque Gaz de Strasbourg et fournisseur historique de gaz de la région économique de Strasbourg, pour un prix d'acquisition de 139 millions d'euros.

1.2.2.1.4 Renégociation des contrats d'approvisionnement en gaz par Edison

Au second semestre 2012, la Cour d'arbitrage de l'ICC (*International Chamber of Commerce*) a rendu des sentences favorables à Edison dans le cadre des litiges relatifs aux révisions de prix des contrats d'approvisionnement à long terme en gaz naturel avec Rasgas (Qatar) et ENI (Libye). Il en résulte un impact positif de 680 millions d'euros enregistré dans l'excédent brut d'exploitation du Groupe sur l'exercice 2012.

1. Rapport à la normale annuelle des précipitations moyennes de janvier 2012 à décembre 2012.

Carte de comparaison des moyennes des précipitations aux normales mesurées sur 30 ans. Pour l'Europe de l'Ouest, il s'agit des normales de 1971 à 2000 et pour l'Europe de l'Est de 1961 à 1990. Extraction de la Base de Données Climatologiques de Météo-France.

2. Les événements marquants relatifs aux litiges figurent au chapitre 1.9 du présent document.

3. Le document de référence ainsi que la liste exhaustive des communiqués de presse sont disponibles sur le site internet : www.edf.com.

Une procédure d'arbitrage reste en cours sur le contrat d'approvisionnement en gaz naturel avec Sonatrach (Algérie) avec une sentence attendue en 2013.

1.2.2.1.5 Fin de la coopération globale entre EDF et ENEL dans le nucléaire

En novembre 2007, EDF et ENEL avaient conclu une série d'accords organisant leur coopération dans le domaine du nucléaire, aux termes desquels ENEL prenait une participation de 12,5 % dans le projet EPR de Flamanville 3.

Compte tenu de l'évolution de l'environnement économique et de ce projet ainsi que de l'abandon de la relance du programme nucléaire italien suite au référendum de juin 2011, ENEL et EDF ont annoncé le 4 décembre 2012 mettre un terme à cette coopération et renoncer à leurs options respectives dans les programmes de l'autre partenaire ; ENEL abandonnant sa participation dans le projet EPR de Flamanville 3. Cette décision prend effet au 19 décembre 2012. EDF a remboursé ENEL du montant de son investissement dans ce projet (principal et pénalités) pour un montant de 658 millions d'euros, et en contrepartie récupère l'intégralité de la production d'électricité de Flamanville 3.

1.2.2.1.6 Acquisition d'une partie des parcs éoliens d'Iberdrola par EDF Énergies Nouvelles

Le 31 décembre 2012, EDF Énergies Nouvelles s'est engagé à acquérir 20 % des 32 parcs éoliens terrestres en France en fonctionnement détenus par Iberdrola, totalisant une puissance installée de 321,4 MW. Ces infrastructures, vendues pour un montant total de 350 millions d'euros, ont été acquises le 2 janvier 2013 par un consortium comprenant également General Electric et le groupe financier allemand Munich Re, à hauteur de 40 % chacun.

1.2.2.1.7 Cession d'une partie des parcs éoliens d'EDF Énergies Nouvelles

Les principales cessions réalisées en 2012 par EDF Énergies Nouvelles dans le cadre de son activité de Développement et Vente d'Actifs Structurés (DVAS) ont concerné principalement 50 % du parc éolien de Lakefield (205 MW au total) et le parc éolien de Spearville III (100 MW) aux États-Unis, ainsi que les parcs éoliens de Lac Alfred (75 MW) et Massif du Sud (75 MW) au Canada.

1.2.2.1.8 Cession de la participation dans Exelon

EDF a annoncé le 11 janvier 2013 avoir cédé à fin 2012 l'ensemble de sa participation, non stratégique, de 1,6 % du capital de la société Exelon (EXC.N) cotée au NYSE. Cette cession s'est effectuée pour un montant d'environ 470 millions de dollars américains, soit un prix moyen de 34,70 dollars américains par action, ce qui représente une prime de 18,6 % par rapport au cours d'Exelon du 10 janvier 2013.

1.2.2.2 Projets d'investissement

1.2.2.2.1 En France

1.2.2.2.1.1 Flamanville 3

En décembre 2012, EDF a communiqué une révision à la hausse du coût de construction du projet Flamanville 3 de 2 milliards d'euros par rapport au coût (de l'ordre de 6 milliards d'euros₂₀₀₉) qui avait été annoncé en juillet 2011. La première production commercialisable est prévue pour 2016.

Au-delà de l'effet « tête de série », certains facteurs ont pesé sur ce coût complet : l'évolution du design de la chaudière, les études d'ingénierie supplémentaires, l'intégration des nouvelles exigences réglementaires ainsi que les enseignements post Fukushima. Ont également été intégrés des dépenses supplémentaires liées à des aléas industriels, comme le remplacement des consoles du pont polaire et ses conséquences sur l'aménagement du planning des travaux, ainsi que l'impact financier de l'allongement des délais de construction.

Des étapes importantes de la construction ont été franchies au cours de l'année 2012 :

- construction du bâtiment diesel nord ;
- mise en place des supports des générateurs de vapeur et des pompes primaires dans le bâtiment réacteur ;
- fin du génie civil principal des 4 bâtiments de sauvegarde ;
- mise en eau du canal d'aménée de la station de pompage.

Fin décembre 2012, le degré d'avancement des travaux de génie civil était de 94 %, et de 39 % pour les montages électromécaniques.

1.2.2.2.1.2 Appel d'offres remporté pour l'éolien offshore français

Le 6 avril 2012, le consortium européen mené par le groupe EDF a remporté l'appel d'offres éolien offshore français pour les projets de Saint-Nazaire, Courseulles-sur-Mer et Fécamp. Ces projets, correspondant à près de 1 500 MW de nouvelles capacités qui seront installées après 2015, s'accompagnent d'un projet industriel ambitieux qui représente la création d'environ 7 500 emplois directs et indirects, avec notamment la fabrication en France de l'éolienne Haliade 150 d'Alstom.

1.2.2.2.1.3 Inauguration du Cycle Combiné Gaz (CCG) de Martigues

Le 12 novembre 2012, EDF a inauguré le premier CCG du site de Martigues. Les cycles combinés gaz sont bien adaptés à la fluctuation de la demande et sont performants sur le plan environnemental et énergétique. Fonctionnant au gaz naturel, l'unité de production peut désormais délivrer jusqu'à 465 MW d'électricité à pleine puissance sur le réseau électrique de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Le CCG de Martigues est le deuxième CCG mis en service par le groupe EDF en France et le premier construit par *repowering*, c'est-à-dire en utilisant une partie des installations existantes comme la turbine à vapeur, pour l'associer à un ensemble neuf composé d'une turbine à combustion et d'une chaudière de récupération des fumées. Le deuxième CCG en construction sur le site de Martigues, d'une puissance identique, sera mis en service courant 2013.

1.2.2.2.2 Au Royaume-Uni

1.2.2.2.2.1 Extension de la durée d'exploitation des centrales nucléaires au Royaume-Uni

EDF Energy prévoit d'obtenir une prolongation moyenne de sept années de la durée d'exploitation de l'ensemble de ses centrales nucléaires de type AGR par rapport à celle prévue lors de l'acquisition de British Energy en janvier 2009. Cette prolongation a un impact direct sur la durée d'amortissement de ces réacteurs.

Le 4 décembre 2012, EDF Energy a annoncé l'extension de 7 ans de la durée d'exploitation de deux de ses centrales nucléaires, Hunterston B et Hinkley Point B, qui resteront opérationnelles jusqu'en 2023 à minima.

1.2.2.2.2.2 Étapes clés franchies par le projet Hinkley Point C

Le 26 novembre 2012, l'*Office for Nuclear Regulation* a annoncé avoir accordé une licence de site à *NNB Generation Company*, la structure créée par EDF Energy, pour construire une nouvelle centrale comprenant un double réacteur EPR sur le site de Hinkley Point C, dans le Somerset.

Le 13 décembre 2012, les autorités britanniques ont certifié la conception du réacteur nucléaire EPR conçu par EDF et AREVA. L'*Office for Nuclear Regulation* et l'Agence de l'environnement (*Environment Agency*) ont estimé que le réacteur répondait aux critères indispensables en termes de sécurité et d'impact environnemental.

Le projet de loi sur l'énergie incluant le contrat pour différence (« CfD ») est une étape importante pour le projet, et la mise en place des réformes annoncées est attendue en 2013 et 2014. De fait, des accords intermédiaires (un premier document pour le CfD) sont négociés avec le Département à l'énergie et au climat (« DECC ») pour HPC. La conclusion des discussions reste un élément clé pour la décision finale d'investissement (« FID »).

1.2.2.2.3 Autre International

1.2.2.2.3.1 **Mise en place de la cuve de la tranche 1 et installation du dôme de la tranche 2 de l'EPR de Taishan**

La construction des deux réacteurs EPR de Taishan en Chine, coordonnée par les équipes d'EDF, CGNPC (*China Guangdong Nuclear Power Company*) et AREVA, a franchi de nouvelles étapes clés de son développement en 2012.

Début juin 2012, la cuve a été introduite dans le bâtiment réacteur de l'unité 1, puis installée à son emplacement définitif dans le puits de cuve. Cette opération a marqué le début des travaux de mise en place des équipements de la chaudière nucléaire parallèlement à l'installation des matériels et circuits auxiliaires.

En septembre 2012, la société propriétaire et futur exploitant du site, *Taishan Nuclear Power Joint Venture Company* (TNPJVC), a procédé avec succès à l'installation du dôme du bâtiment réacteur de l'unité 2.

1.2.2.2.4 Autres activités

1.2.2.2.4.1 **Prises de position d'EDF Énergies Nouvelles sur les marchés marocain et sud-africain**

Le 16 avril 2012, le consortium mené par EDF Énergies Nouvelles, en partenariat avec le groupe japonais Mitsui & Co, a été retenu comme « soumissionnaire préféré » par l'Office National d'Électricité marocain pour le projet éolien de Taza, d'une puissance de 150 MW. EDF Énergies Nouvelles a également annoncé la création d'une filiale locale, EDF EN Maroc, qui pilotera son développement au Maroc.

Le 31 mai 2012, EDF Énergies Nouvelles a également été retenu comme « soumissionnaire préféré » par le département de l'énergie sud-africain pour trois projets éoliens alloués dans le cadre de la seconde phase de l'appel d'offres d'énergie renouvelable en Afrique du Sud lancé en août 2011. Représentant une puissance totale de 104 MW, les projets de Chaba (20,6 MW), Waainek (23,3 MW) et Grassridge (59,8 MW) sont situés dans la région de l'Eastern Cape. Ils seront équipés de turbines Vestas, d'une puissance unitaire de 3 MW. Leur construction devrait démarrer en 2013 pour des mises en service d'ici à la fin 2014.

1.2.2.2.4.2 **Mise en service de parcs éoliens en Amérique du Nord**

En 2012, EDF Énergies Nouvelles a renforcé ses positions en Amérique du Nord, où plusieurs parcs éoliens ont été mis en service au cours du second semestre : Spearville 3 (100,8 MW) au Kansas, Spinning Spur (161 MW) puis Bobcat Bluff (150 MW) au Texas, Pacific Wind (140 MW) puis Shiloh IV (102,5 MW) en Californie. Au Canada, un premier parc éolien a également été mis en service en octobre 2012 dans la province de Québec pour une puissance installée de 80 MW.

1.2.2.2.4.3 **Mise en service de trois nouvelles centrales solaires en France**

Au cours du second semestre 2012, EDF Énergies Nouvelles a mis en service trois nouvelles centrales solaires en France : Crucey, en région Centre en septembre 2012, Massangis en région Bourgogne en octobre 2012, et Toul-Rosières en Lorraine en novembre 2012.

Développées et réalisées par EDF Énergies Nouvelles France, ces centrales sont équipées de panneaux photovoltaïques de nouvelle génération, dits « à couches minces », et ont une puissance installée de 60 MWc, 56 MWc et 115 MWc respectivement.

1.2.2.2.4.4 **Lancement d'Electranova Capital**

Le 15 mai 2012, EDF a annoncé s'être associé à Iinvest Partners, acteur spécialisé et reconnu dans le financement des PME, pour créer un fonds de capital risque baptisé Electranova Capital. Ce fonds est doté d'une capacité d'investissement minimum de 60 millions d'euros, dont 30 millions d'euros

de participation d'EDF et 10 millions d'euros de la part d'Allianz. Destiné à financer, en France et en Europe, de jeunes entreprises innovantes du secteur de l'énergie via des prises de participation minoritaires afin de relever le défi d'un modèle énergétique bas carbone, Electranova Capital a réalisé ses deux premiers investissements en octobre 2012 :

- dans la société française Actility spécialisée dans les réseaux intelligents ;
- dans la société norvégienne Seatower spécialisée dans les fondations pour l'éolien en mer respectueuses des écosystèmes marins.

1.2.2.2.4.5 **Pose de la première pierre du terminal méthanier de Dunkerque**

La construction du terminal méthanier de Dunkerque, portée par la filiale Dunkerque LNG, a été confiée par lot à trois groupements d'entreprises. L'avancement technique, en ligne avec le planning, s'est traduit par les principales réalisations suivantes :

- début des travaux de génie civil du tunnel raccordant la centrale de Gravelines au terminal, ce qui permettra à terme que les eaux tièdes de la centrale contribuent à la regazéification du gaz naturel liquéfié ;
- début de la construction de l'enceinte de béton des trois réservoirs de gaz naturel liquéfié.

Le chantier a été inauguré le 5 octobre 2012 par Henri Proglio.

Par ailleurs, les deux gestionnaires de réseau de gaz naturel belge et français ont engagé la construction d'une nouvelle interconnexion France-Belgique.

1.2.2.2.4.6 **Lancement de la construction du gazoduc Southstream**

Le 7 décembre 2012, Gazprom a lancé les travaux de construction du gazoduc Southstream, destiné à alimenter l'Union européenne en gaz russe dès 2015. Ce gazoduc, long de 3 600 kilomètres, doit acheminer 63 milliards de mètres cubes de gaz (soit 700 TWh) par an à travers la mer Noire et les Balkans. EDF participe à hauteur de 15 % à la section sous-marine, aux côtés de Gazprom (50 %), Eni (20 %) et Wintershall (15 %).

1.2.2.3 **Accréditations**

1.2.2.3.1 Une nouvelle accréditation pour EDF : le FTSE4Good Index

Le 12 mars 2012, à la suite d'une analyse indépendante approfondie et au regard de critères sociaux, environnementaux et de sûreté nucléaire, le *FTSE4Good Policy Committee* a approuvé l'admission du groupe EDF au sein de l'index FTSE4Good. EDF fait donc désormais partie des cinq opérateurs nucléaires mondiaux qui répondent aux critères stricts développés et suivis par le *FTSE4Good Policy Committee*. Ces derniers ont été conçus pour identifier et mesurer la performance des sociétés qui travaillent à la protection durable de l'environnement, développent des relations positives avec l'ensemble des parties prenantes et œuvrent à la promotion et au respect des droits de l'Homme.

1.2.2.3.2 L'expertise du Groupe en matière de formation reconnue par deux distinctions

L'Université Groupe du Management d'EDF, qui s'adresse aux 12 000 managers du Groupe, a remporté le 13^e prix de l'excellence et de l'innovation de *Corporate University Xchange*, référence mondiale en matière de formation professionnelle en entreprise. Cette distinction récompense un programme de formation réalisé avec l'Institut d'Économie Industrielle de *Toulouse School of Economics* pour des dirigeants d'ERDF, filiale du groupe EDF, et portant sur les mécanismes de l'économie concessionnaire dans le secteur de la distribution d'électricité.

Quelques semaines auparavant, l'expertise du Groupe en matière de formation avait déjà reçu une accréditation internationale, le *Corporate Learning Improvement Process*.

1.2.2.4 Environnement réglementaire

1.2.2.4.1 France

1.2.2.4.1.1 Loi NOME et ARENH

La Commission européenne a annoncé le 12 juin 2012 avoir validé sous conditions les aides présentes dans les tarifs réglementés de vente en France. La Commission avait ouvert une enquête en 2007 au sujet des tarifs réglementés de vente aux entreprises (tarifs jaune, vert et TaRTAM). La loi NOME a entre-temps modifié le contexte législatif et réglementaire français en supprimant le TaRTAM, en fixant la fin des tarifs jaune et vert d'ici à fin 2015 et en mettant en place l'accès régulé au nucléaire (ARENH) pour tous les fournisseurs de clients en France à compter du 1^{er} juillet 2011 à un prix de 42 €/MWh pour 2012.

Les premières livraisons d'ARENH allouées aux concurrents d'EDF représentent un volume annuel d'environ 61 TWh. Le volume annuel d'ARENH ne peut excéder 100 TWh, augmenté progressivement à compter du 1^{er} janvier 2014 des quantités cédées aux gestionnaires de réseau en compensation de leurs pertes techniques selon un échéancier fixé par arrêté.

Le prix de l'ARENH, actuellement fixé à 42 €/MWh, devra ensuite être représentatif des conditions économiques de la production du parc nucléaire existant, en application d'un décret devant être publié au plus tard le 7 décembre 2013, précisant les coûts constitutifs de l'ARENH.

1.2.2.4.1.2 CSPE

La CSPE (Contribution au Service Public de l'Électricité) a pour objet de compenser un certain nombre de charges de service public assignées en particulier à EDF¹. Cette taxe est collectée directement auprès du consommateur final et s'applique à la consommation électrique. La loi de finances rectificative de juillet 2011 a apporté une dérogation au calendrier de hausse de la CSPE, en répartissant la hausse du 1^{er} janvier 2012 de 3 €/MWh pour moitié le 31 juillet 2011, et pour moitié le 1^{er} juillet 2012. Une hausse de la taxe de 1,5 €/MWh est ainsi intervenue le 1^{er} juillet 2012, portant celle-ci à 10,5 €/MWh.

Elle a depuis augmenté de 3 €/MWh au 1^{er} janvier 2013, s'établissant ainsi à 13,5 €/MWh.

Un décret du 6 mars 2012 a permis l'automatisation de l'attribution des tarifs sociaux d'électricité (financés par la CSPE). 1 083 milliers de ménages français ont bénéficié des tarifs sociaux en 2012, alors que seuls 600 000 ménages en avaient bénéficié en 2011.

En juin 2012, la Cour des Comptes a remis un rapport sur la CSPE à la commission d'enquête du Sénat sur le coût réel de l'électricité. La Cour a constaté la hausse actuelle et future des charges de service public. Elle relève que des charges supportées par EDF, coûts de portage du déficit de compensation et coûts de gestion des obligations d'achat, ne sont pas compensées par le mécanisme et reconnaît que la demande de reconnaissance des coûts de portage « n'est pas économiquement infondée ». Elle identifie des pistes de réflexion pour limiter l'impact des futures hausses de CSPE sur le consommateur d'électricité, telles que l'élargissement de l'assiette du financement à d'autres énergies, l'utilisation d'autres sources de recettes ayant pour origine l'électricité et la révision des règles d'exonération actuelles.

Depuis 2007, les recettes ne compensent pas les charges de service public de l'électricité supportées par l'entreprise qui augmentent régulièrement, principalement du fait de la hausse des achats des volumes d'énergie éolienne et solaire bénéficiant du régime de l'obligation d'achat. Les charges des Entreprises locales de distribution et d'Électricité de Mayotte étant intégralement compensées, le déficit du mécanisme est porté seulement par EDF et engendre dans ses comptes à fin 2012 un produit à recevoir de 5,2 milliards d'euros, contre 3,8 milliards d'euros fin 2011, soit une augmentation de 1,4 milliard d'euros en 2012.

Sur l'exercice 2012, les charges d'EDF à compenser par la CSPE se sont élevées à 4,7 milliards d'euros contre 3,6 milliards d'euros en 2011, et la collecte à 3,3 milliards d'euros contre 2,5 milliards d'euros en 2011.

Les charges 2012 sont constituées de 3,2 milliards d'euros de surcoûts d'obligation d'achat en métropole, de 1,4 milliard d'euros de charges en Zones Non Interconnectées (ZNI), et de 0,1 milliard d'euros de charges de solidarité.

L'augmentation des charges d'EDF à compenser par la CSPE est due à l'augmentation des surcoûts des obligations d'achat en métropole pour 0,8 milliard d'euros et à l'augmentation des charges dans les ZNI pour 0,2 milliard d'euros.

Les obligations d'achat en métropole ont augmenté essentiellement en raison d'un effet volume: +3 TWh de production éolienne par rapport à 2011 induisant un effet de +0,1 milliard d'euros, +2 TWh de production photovoltaïque induisant un effet de +0,8 milliard d'euros.

Le 14 janvier 2013, EDF a annoncé avoir trouvé un accord avec les pouvoirs publics qui prévoit un remboursement de la créance constituée du déficit de CSPE au 31 décembre 2012 (de l'ordre de 4,3 milliards d'euros, chiffre qui sera ajusté avant le 31 décembre 2013 pour prendre en compte les montants de déficit de compensation des charges de service public au 31 décembre 2012 tels qu'ils seront validés par la CRE) et des coûts de portage induits pour le Groupe (0,6 milliard d'euros). En application de cet accord, cette créance d'environ 4,9 milliards d'euros sera soldée d'ici au 31 décembre 2018, selon un échéancier de remboursement progressif, et sera rémunérée aux conditions de marché.

En conséquence de cet accord, le Groupe a enregistré dans ses comptes 2012 un produit financier de 0,6 milliard d'euros, correspondant à la reconnaissance des coûts de portage passés cumulés au 31 décembre 2012.

1.2.2.4.1.3 Tarifs de vente d'électricité

Par une décision du 22 octobre 2012, le Conseil d'État a, à la demande du SIPPEREC, annulé l'arrêté du 13 août 2009 fixant les tarifs réglementés de vente d'électricité. Le Conseil d'État a enjoint les Ministres chargés de l'Énergie et de l'Économie de prendre un nouvel arrêté dans les trois mois fixant les tarifs réglementés de vente pour la période allant du 15 août 2009 au 13 août 2010. À la date de publication du présent rapport, le projet d'arrêté a été transmis à la CRE pour avis.

1.2.2.4.1.4 Tarifs d'Utilisation des Réseaux Publics d'Électricité (TURPE 3)

Par une décision du 28 novembre 2012, le Conseil d'État a annulé les tarifs TURPE 3 qui avaient été approuvés le 5 mai 2009 par les Ministres de l'Énergie et de l'Économie sur proposition de la CRE. Cette décision, qui impose de fixer une nouvelle version du TURPE 3 d'ici au 1^{er} juin 2013, ne modifie pas les tarifs réglementés de vente aux clients. La nouvelle version de TURPE 3 – qui s'appliquera rétroactivement à la période 2009-2013 et se substituera au tarif annulé – sera proposée par la CRE aux Ministres compétents. La nouvelle décision tarifaire est en cours d'élaboration (cf. § 1.9.2.1).

1.2.2.4.1.5 Décret d'application de l'article 225 de la loi Grenelle 2

La publication par le Gouvernement du décret d'application de l'article 225 de la loi Grenelle 2 le 26 avril 2012 instaure un reporting obligatoire dans le rapport de gestion des informations sociales, environnementales et sociétales de la part des entreprises de plus de 500 salariés et dont le total de bilan ou le montant net du chiffre d'affaires dépasse 100 millions d'euros. Un arrêté précisant les modalités de vérification de ce reporting extrafinancier par un organisme tiers indépendant est attendu courant 2013. Cette démarche de vérification viendra compléter celle initiée depuis 2007 par le Groupe, portant sur la vérification volontaire d'une sélection d'éléments quantitatifs.

1. Les Entreprises locales de distribution et Électricité de Mayotte y contribuent également pour une faible part.

Le groupe EDF a donc évalué l'impact de ce décret et de cet arrêté sur son organisation, mais également sur celle des filiales françaises concernées (Électricité de Strasbourg et ERDF). Cette analyse, complémentaire à celles effectuées dès 2011, a permis au Groupe de vérifier la conformité du système déjà mis en place depuis plusieurs années et d'engager dans le rapport de gestion 2012 les améliorations nécessaires.

1.2.2.4.1.6 Travaux pour conformité avec les prescriptions de l'ASN sur le parc nucléaire

Suite aux prescriptions présentées par l'ASN le 28 juin 2012 dans le cadre des évaluations complémentaires de sûreté, EDF confirme son engagement à réaliser des travaux visant au renforcement du niveau de sûreté de ses installations nucléaires. Ces travaux sur le parc nucléaire s'inscrivent dans le programme d'investissement global du Groupe à l'horizon 2015.

EDF a d'ores et déjà engagé un plan d'action conformément aux prescriptions techniques de l'ASN, comme par exemple :

- la mise en place de la Force d'Action Rapide du Nucléaire (FARN) en complément de l'organisation de gestion de situation de crise. Fin 2012, il est possible de faire intervenir la FARN sur une tranche de n'importe quel site en difficulté, et, à fin 2015, ce dispositif permettra des interventions en parallèle sur six tranches ;
- l'évolution des centres locaux de crise pour gérer des événements extrêmes ;
- le processus d'appel d'offres pour la fabrication des diesels d'ultime secours.

1.2.2.4.2 Belgique

L'environnement réglementaire a fortement évolué en Belgique en 2012, ce qui a affecté EDF Luminus à plusieurs titres.

La taxe nucléaire prélevée sur les opérateurs nucléaires en Belgique est passée de 250 millions d'euros en 2011 à 550 millions d'euros en 2012, ce qui s'est traduit par une augmentation de 15 millions d'euros pour la part à la charge d'EDF Luminus.

Le gouvernement belge a imposé une nouvelle régulation du marché de l'énergie via la loi du 29 mars 2012 qui gèle l'indexation à la hausse des paramètres variables prévus dans les contrats de gaz et d'électricité à compter du 1^{er} avril 2012.

L'arrêté royal du 29 mars 2012 a modifié à la baisse les règles de prise en charge par l'État des coûts engendrés chez les commercialisateurs par l'application des tarifs sociaux de l'électricité à leurs clients.

La CREG¹ a approuvé les nouveaux tarifs d'Elia (gestionnaire du réseau de transport électrique), pour la période 2012-2015, qui intègrent un tarif d'injection désormais à la charge des producteurs.

Le 4 juillet 2012, le gouvernement belge a pris la décision de fermer les centrales nucléaires de Doel 1 et Doel 2 (dans lesquelles le Groupe ne détient pas de participation) en 2015 et de prolonger jusqu'à 2025 l'exploitation de la centrale de Tihange 1 dans le cadre du « plan pour la sécurité d'approvisionnement en électricité » présenté par le Secrétaire d'État à l'Énergie. Le Conseil des Ministres a également prévu que 1 000 MW nucléaires seraient mis à la disposition du marché, pour accroître la concurrence entre les fournisseurs et permettre que les prix proposés aux consommateurs et aux entreprises soient les plus bas possibles.

Par ailleurs, durant l'été 2012, des inspections sur les cuves des centrales de Doel 3 et Tihange 2 ont révélé des micro-fissures qui ont entraîné l'arrêt de ces centrales, dans l'attente d'analyses complémentaires menées par l'Agence Fédérale de Contrôle Nucléaire (AFCN) et Electrabel. Suite aux conclusions de l'AFCN, le gouvernement belge devrait se prononcer sur le redémarrage des centrales au cours du premier semestre 2013.

1.2.2.4.3 Royaume-Uni

Le Ministre britannique de l'Énergie et du Changement climatique a présenté le 22 mai 2012 un projet de loi sur la réforme du marché de l'électricité qui doit attirer quelque 110 milliards de livres sterling (136 milliards d'euros) d'investissements dans le nucléaire et les énergies renouvelables en une décennie. La principale innovation de cette réforme est l'instauration de *contracts for difference* (ou CFD), un mécanisme contractuel qui garantirait l'équilibre économique des nouveaux moyens de production d'électricité à faibles émissions de CO₂, ce qui regroupe à la fois les énergies renouvelables (éolien, solaire, biomasse...) et les centrales nucléaires. Dans l'hypothèse où EDF prendrait une décision positive d'investissement dans le projet Hinkley Point C, EDF serait compensé s'il vendait l'électricité produite par les nouveaux réacteurs en dessous d'un prix convenu, et reverserait à l'inverse le surplus s'il la commercialisait à un prix plus élevé.

Le 29 novembre 2012, le Ministre a déposé ce projet de loi auprès de la Chambre des Communes.

1.2.2.4.4 Hongrie

Un amendement à la loi sur l'électricité adopté le 16 mars 2011 a mis fin à tout support à la cogénération en Hongrie à compter de juillet 2011, et prévoit que les tarifs chaleur seront désormais régulés, les prix devant être fixés par le gouvernement hongrois sur proposition du régulateur et non plus par accord de gré à gré entre fournisseurs et clients. Cet amendement a affecté en particulier BE ZRT.

Après une période de transition au dernier trimestre 2011, de nouveaux tarifs chaleur, plus favorables, ont été publiés à compter du 1^{er} janvier 2012 et ont permis de couvrir les coûts associés. Le 31 octobre 2012, un nouveau décret a été publié, portant une hausse moyenne des tarifs chaleur avec un impact positif pour BE ZRT sur 2012.

1. CREG : Commission de Régulation de l'Électricité et du Gaz en Belgique.

1.3 Analyse de l'activité et du compte de résultat consolidé pour 2012 et 2011

La présentation et les commentaires du compte de résultat consolidé pour 2011 et 2012 se déclinent en deux niveaux d'analyse pour le chiffre d'affaires et l'EBE : un premier portant sur le Groupe, puis un second sur les différents segments (France, Royaume-Uni, Italie, Autre International et Autres activités). Le résultat d'exploitation et le résultat net font l'objet d'une analyse globale.

À compter de la prise de contrôle d'Edison, les données d'Edison ont été consolidées en intégration globale.

Les commentaires qui suivent portent sur la comparaison avec les données 2011 retraitées de l'impact lié au changement de méthode de comptabilisation des écarts actuariels relatifs aux avantages du personnel postérieurs à l'emploi.

(en millions d'euros)	2012	2011 retraité
Chiffre d'affaires	72 729	65 307
Achats de combustible et d'énergie	(37 098)	(30 195)
Autres consommations externes	(10 087)	(9 931)
Charges de personnel	(11 624)	(10 802)
Impôts et taxes	(3 287)	(3 101)
Autres produits et charges opérationnels	5 451	3 661
Excédent brut d'exploitation (EBE)	16 084	14 939
Variations nettes de juste valeur sur instruments dérivés Énergie et Matières Premières hors activités de trading	(69)	(116)
Dotations aux amortissements	(6 849)	(6 285)
Dotations nettes aux provisions pour renouvellement des immobilisations en concession	(164)	(221)
(Pertes de valeur) / reprises	(752)	(640)
Autres produits et charges d'exploitation	(5)	775
Résultat d'exploitation	8 245	8 452
Résultat financier	(3 362)	(3 780)
Résultat avant impôts des sociétés intégrées	4 883	4 672
Impôts sur les résultats	(1 586)	(1 336)
Quote-part de résultat net des entreprises associées	260	51
RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ	3 557	3 387
Dont résultat net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	241	239
DONT RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	3 316	3 148
Résultat net par action (en euros)	1,80	1,70
Résultat net dilué par action (en euros)	1,80	1,70

1.3.1 Chiffre d'affaires

Un chiffre d'affaires consolidé en progression de 11,4 % et en croissance organique de 5,8 %.

1.3.1.1 Évolution du chiffre d'affaires Groupe

(en millions d'euros)	2012	2011 retraité	Variation en valeur	Variation en %	Croissance organique en %
Chiffre d'affaires	72 729	65 307	7 422	+ 11,4	+ 5,8

Le chiffre d'affaires s'élève à 72 729 millions d'euros en 2012, en croissance de 7 422 millions d'euros (+11,4 %). Hors effets de change (674 millions d'euros) résultant principalement de l'appréciation de la livre sterling face à l'euro et hors effets de périmètre (2 983 millions d'euros) liés pour l'essentiel à la prise de contrôle d'Edison, la croissance organique est de +5,8 %.

1.3.1.2 Évolution du chiffre d'affaires par segment

(en millions d'euros)	2012	2011 retraité	Variation en valeur	Variation en %	Croissance organique en %
France	39 120	37 171	1 949	+ 5,2	+ 5,2
Royaume-Uni	9 739	8 568	1 171	+ 13,7	+ 6,4
Italie	10 098	6 552	3 546	+ 54,1	+ 10,8
Autre International	7 976	7 501	475	+ 6,3	+ 5,5
Autres activités	5 796	5 515	281	+ 5,1	+ 2,8
Total hors France	33 609	28 136	5 473	+ 19,5	+ 6,5
CHIFFRE D'AFFAIRES DU GROUPE	72 729	65 307	7 422	+ 11,4	+ 5,8

En 2012, le chiffre d'affaires réalisé hors de France représente 46,2 % du chiffre d'affaires consolidé du Groupe, contre 43,1 % en 2011.

1.3.1.2.1 France

Évolution du chiffre d'affaires du segment France

La contribution de la France au chiffre d'affaires du Groupe s'élève à 39 120 millions d'euros, en croissance organique de 5,2 % par rapport à 2011.

La croissance du chiffre d'affaires résulte principalement de l'augmentation des volumes vendus en électricité (+7,2 TWh) et en gaz (+2,9 TWh) pour 1 milliard d'euros, ainsi que de la hausse des prix et tarifs de l'électricité (en juillet 2011 et juillet 2012) et du gaz pour 670 millions d'euros. La croissance des volumes vendus d'électricité est portée par les particuliers en raison d'un climat plus froid (+13 TWh par rapport à 2011); en revanche, la consommation des industriels est en recul.

Au 31 décembre 2012, la part de marché électricité sur l'ensemble des clients finals est de 80,0 %, en retrait de -0,2 point par rapport à fin 2011. La part de marché gaz naturel s'élève à 4,3 %, en augmentation de 0,7 point par rapport à fin 2011.

Ventilation du chiffre d'affaires du segment France entre activités non régulées¹, activités de réseaux² et activités insulaires³

(en millions d'euros)	2012	2011 retraité	Variation en valeur	Variation en %
Chiffre d'affaires	39 120	37 171	1 949	+ 5,2
Activités non régulées	37 001	35 270	1 731	+ 4,9
Activités réseaux	13 309	12 254	1 055	+ 8,6
Activités insulaires	907	862	45	+ 5,2
Éliminations	(12 097)	(11 215)	(882)	

La hausse de 4,9 % du chiffre d'affaires des activités non régulées s'explique principalement par l'impact favorable des hausses de volumes, tirées pour l'essentiel par le climat.

Le chiffre d'affaires des activités réseaux augmente de 8,6 % sous l'effet conjugué des hausses des tarifs et des volumes acheminés du fait d'un hiver 2012 plus rigoureux qu'en 2011.

1. Activités de production, de commercialisation et d'optimisation en métropole, ainsi que les ventes de prestations d'ingénierie et de conseil.

2. Activités qui ne regroupent plus que les activités de Distribution, depuis la mise en équivalence de l'activité Transport au 31 décembre 2010. Les activités de Réseaux en métropole sont régulées via les Tarifs d'Utilisation des Réseaux Publics d'Électricité (TURPE). Le chiffre d'affaires des activités régulées comprend la part acheminement incluse dans les tarifs intégrés.

3. Activités de production et de distribution d'EDF dans les Systèmes Énergétiques Insulaires (SEI).

Bilan électrique

La production nucléaire s'établit en 2012 à 404,9 TWh contre 421,1 TWh en 2011, soit -16,2 TWh. Ce recul s'explique par des prolongations d'arrêts programmés plus importantes qu'en 2011, du fait d'aléas techniques, de contrôles et travaux complémentaires réalisés lors de ces arrêts et d'une demande exceptionnellement basse en fin d'année due à un climat particulièrement doux. Le coefficient de disponibilité s'établit à 79,7 % en 2012, en retrait de 1 point par rapport à 2011.

La production hydraulique s'élève à 34,5 TWh, en amélioration par rapport à 2011 (+7,7 TWh) du fait d'une hydraulité nettement moins défavorable (voir conditions climatiques en section 1.2.1.4).

La production thermique à flamme s'élève à 14,9 TWh, soit +3,1 TWh par rapport à 2011. Cette évolution est essentiellement liée à un écart entre les prix de l'électricité et ceux des combustibles fossiles plus favorable à la production thermique à flamme, notamment durant la vague de froid de février 2012.

Les volumes vendus aux clients finals (segment de marché qui comprend Eurodif et les Entreprises locales de distribution) sont en progression de +7,2 TWh, dont +13 TWh liés au différentiel de températures. Par ailleurs, la fourniture d'électricité en application de la loi NOME a représenté un volume de 60,8 TWh.

En 2012, EDF a été acheteur net de 25,4 TWh sur les marchés de gros, ce qui représente une augmentation des volumes nets achetés de 18,1 TWh par rapport à 2011.

1.3.1.2.2 Royaume-Uni

La contribution du **Royaume-Uni** au chiffre d'affaires du Groupe s'élève à 9739 millions d'euros en 2012, en hausse de 13,7 % par rapport à 2011 et en croissance organique de 6,4 %. Il inclut un effet de change favorable de 626 millions d'euros par rapport à 2011.

L'activité bénéficie d'effets prix favorables portés par la hausse des prix de gros sur l'ensemble des segments.

En revanche, le chiffre d'affaires enregistre des effets volumes défavorables, en raison d'une diminution des ventes aux entreprises dans un contexte de forte concurrence ainsi que des ventes structurées résultant de la fin des contrats historiques apportés par British Energy. Cette baisse est partiellement compensée par la hausse des volumes vendus en gaz et en électricité aux clients résidentiels, notamment en raison d'une augmentation du nombre de clients, et d'effets climatiques favorables.

1.3.1.2.3 Italie

La contribution de l'**Italie**¹ au chiffre d'affaires du Groupe est de 10 098 millions d'euros, en progression de 54,1 % et en croissance organique de 10,8 %.

Le chiffre d'affaires d'Edison est en augmentation organique de 721 millions d'euros.

Dans les activités électriques, le chiffre d'affaires bénéficie d'une hausse des prix, partiellement compensée par un effet volume négatif auprès des clients finals et sur les marchés de gros.

Dans les activités hydrocarbures, le chiffre d'affaires est en croissance en raison du renchérissement des prix des matières premières et d'un effet volume global : hausse des volumes vendus sur les marchés de gros, des ventes industrielles et résidentielles et des volumes de production en exploration-production liés aux installations mises en service courant 2011.

1.3.1.2.4 Autre International

Le segment **Autre International** regroupe principalement les activités européennes hors Royaume-Uni et Italie, les activités aux États-Unis, au Brésil et en Asie (Chine, Vietnam et Laos).

La contribution du segment au chiffre d'affaires du Groupe s'élève à 7976 millions d'euros en 2012, en augmentation de 475 millions d'euros par rapport à 2011, soit +6,3 %.

Les effets de change entre 2011 et 2012 s'élèvent à +15 millions d'euros. Les effets périmètre du segment sont essentiellement liés aux changements de méthode de consolidation des filiales polonaises Zielona Gora et Kogeneracja². Hors effets de périmètre et de change, le chiffre d'affaires est en hausse organique de 5,5 % par rapport à 2011.

Cette progression provient pour l'essentiel de l'Autriche et, dans une moindre mesure, de la Belgique et de la Pologne. En revanche, le chiffre d'affaires est en légère baisse en Hongrie et aux États-Unis.

En **Autriche**, le chiffre d'affaires de 625 millions d'euros présente une croissance organique de +49,9 %, due notamment au développement des activités d'optimisation sans impact significatif sur la marge.

En **Belgique**, le chiffre d'affaires de 3771 millions d'euros présente une croissance organique de +4,9 %. Cette variation provient en majeure partie d'une hausse des volumes de gaz commercialisés en raison d'un effet climat favorable.

Le chiffre d'affaires de la **Pologne** présente une hausse organique de 8,6 % qui résulte d'une augmentation des volumes de vente d'électricité, de l'impact favorable de l'optimisation et de la commercialisation des certificats verts et jaunes (énergies renouvelables et gaz) plus nombreux qu'en 2011.

1.3.1.2.5 Autres activités

Les **Autres activités** regroupent notamment EDF Énergies Nouvelles, EDF Trading, Électricité de Strasbourg, ainsi que la participation dans Dalkia.

La contribution des **Autres activités** au chiffre d'affaires du Groupe s'élève à 5796 millions d'euros en 2012, en augmentation de 281 millions d'euros (+5,1 %), et en croissance organique de 2,8 % par rapport à 2011.

La contribution d'**EDF Énergies Nouvelles** au chiffre d'affaires du Groupe s'inscrit en hausse organique de 13,8 % par rapport à 2011. Cette croissance résulte principalement de l'augmentation des capacités en exploitation de l'activité Production. Elle est également portée par la hausse du chiffre d'affaires de l'activité Développement-Vente d'Actifs Structurés.

Le chiffre d'affaires d'**EDF Trading**³ est en baisse organique de 13,9 % par rapport à 2011, notamment du fait de conditions de marché difficiles en Amérique du Nord.

Le chiffre d'affaires contributif de **Dalkia** est en croissance organique de 78 millions d'euros (+3,3 %), principalement en Europe Continentale.

1. Groupes Edison et Fenice.

2. Passage d'intégration proportionnelle à intégration globale le 16 février 2012 dans le cadre de l'acquisition des participations détenues par EnBW dans ces sociétés.

3. Le chiffre d'affaires d'EDF Trading est constitué de sa marge de trading.

1.3.2 Excédent Brut d'Exploitation (EBE)

Un EBE en augmentation de 7,7 % et en croissance organique de 4,6 %.

(en millions d'euros)	2012	2011 retraité	Variation en valeur	Variation en %	Croissance organique en %
Chiffre d'affaires	72 729	65 307	7 422	+ 11,4	+ 5,8
Achats de combustible et d'énergie	(37 098)	(30 195)	(6 903)	+ 22,9	+ 13,3
Autres consommations externes	(10 087)	(9 931)	(156)	+ 1,6	- 0,4
Charges de personnel	(11 624)	(10 802)	(822)	+ 7,6	+ 6,3
Impôts et taxes	(3 287)	(3 101)	(186)	+ 6,0	+ 5,7
Autres produits et charges opérationnels	5 451	3 661	1 790	+ 48,9	+ 47,9
EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION (EBE)	16 084	14 939	1 145	+ 7,7	+ 4,6

1.3.2.1 Évolution et analyse de l'EBE Groupe

L'**excédent brut d'exploitation** consolidé du Groupe s'élève à 16 084 millions d'euros en 2012, en augmentation de 7,7 % par rapport à 2011 et en croissance organique de 4,6 %. Les effets de périmètre pour +309 millions d'euros concernent principalement Edison. Les effets de change favorables de 154 millions d'euros résultent principalement de l'appréciation de la livre sterling par rapport à l'euro.

Les **achats de combustible et d'énergie** du Groupe s'établissent à 37 098 millions d'euros en 2012, en augmentation de 6 903 millions d'euros par rapport à 2011 (+22,9 %) et en croissance organique de 13,3 %. En **France**, la hausse organique de 16,1 % s'explique essentiellement par l'accroissement des obligations d'achat (à hauteur de 1 milliard d'euros, par ailleurs compensées par la CSPE comptabilisée en Autres produits et charges opérationnels). Au **Royaume-Uni**, la hausse organique de 169 millions d'euros (+3,5 %) s'explique essentiellement par la hausse du coût de l'énergie et des tarifs de transport et de distribution. En **Italie**, la hausse organique de 16,2 % provient principalement du renchérissement des coûts d'approvisionnement en gaz. Sur le segment **Autre International**, la hausse organique de 10,1 % est liée principalement à l'augmentation des volumes ayant fait l'objet d'activités d'optimisation en Autriche et en Belgique.

Les **autres consommations externes** du Groupe s'élèvent à 10 087 millions d'euros, en augmentation de 156 millions d'euros par rapport à 2011 (+1,6 %) et en légère baisse organique (-0,4 %). Les variations organiques défavorables au **Royaume-Uni** (-93 millions d'euros) et en **Italie** (-50 millions d'euros) sont plus que compensées par la diminution constatée en **France**, suite en particulier à un renforcement du schéma de gestion relatif aux tranches nucléaires ayant permis une amélioration du suivi des dépenses

de maintenance courantes et des contrôles planifiés réalisés à intervalles réguliers.

Les **charges de personnel** du Groupe s'établissent à 11 624 millions d'euros, en augmentation de 822 millions d'euros par rapport à 2011. La variation organique est de +6,3 %. Cette variation concerne essentiellement la **France**, où les charges de personnel s'élèvent à 8 676 millions d'euros, en croissance organique de 7,6 % par rapport à 2011, compte tenu de l'augmentation des effectifs ainsi que des mesures salariales et de la hausse des cotisations sociales employeur (consécutive à l'élargissement de l'assiette des cotisations).

Les **impôts et taxes** s'élèvent à 3 287 millions d'euros en 2012, en augmentation de 186 millions d'euros par rapport à 2011, soit +6,0 % (+5,7 % en croissance organique). Cette variation inclut une hausse des impôts et taxes en **France** supportés par l'activité production.

Les **autres produits et charges opérationnels** correspondent à un produit net de 5 451 millions d'euros en 2012, en augmentation de 1 790 millions d'euros par rapport à 2011 et en variation organique de +47,9 %. En **France**, la hausse organique des autres produits et charges opérationnels de 1 613 millions d'euros est due à la hausse de la CSPE pour 1 131 millions d'euros liée à l'augmentation de la compensation des obligations d'achat et à l'effet positif de la fin du dispositif TaRTAM en juillet 2011. En **Italie**, les autres produits et charges opérationnels augmentent en organique chez Edison de 347 millions d'euros compte tenu de l'effet favorable de la quote-part relative aux exercices antérieurs des résultats de renégociation de contrats d'approvisionnement à long terme de gaz naturel. Au **Royaume-Uni**, en revanche, les autres produits et charges opérationnels diminuent en organique de 227 millions d'euros compte tenu principalement de l'effet défavorable de la valorisation à la juste valeur des contrats de vente d'électricité, effectuée lors de l'acquisition de British Energy.

1.3.2.2 Évolution et analyse de l'EBE par segment

(en millions d'euros)	2012	2011 retraité	Variation en valeur	Variation en %	Croissance organique en %
France	9 930	9 196	734	+ 8,0	+ 8,0
Royaume-Uni	2 054	1 942	112	+ 5,8	- 1,5
Italie	1 019	592	427	+ 72,1	+ 23,1
Autre International	1 067	1 280	(213)	- 16,6	- 19,5
Autres activités	2 014	1 929	85	+ 4,4	+ 4,7
Total hors France	6 154	5 743	411	+ 7,2	- 0,9
EBE GROUPE	16 084	14 939	1 145	+ 7,7	+ 4,6

1.3.2.2.1 France

Évolution de l'EBE du segment France

La contribution de la France à l'EBE du Groupe s'élève à 9 930 millions d'euros, en augmentation faciale et organique de 8,0 % par rapport à 2011. Cette contribution représente 61,7 % de l'EBE du Groupe en 2012, à l'identique de 2011.

Ventilation¹ de l'EBE du segment France entre activités non régulées, activités de réseaux et activités insulaires

(en millions d'euros)	2012	2011 retraité	Variation en valeur	Variation en %
EBE	9 930	9 196	734	+ 8,0
Activités non régulées	6 209	6 116	93	+ 1,5
Activités réseaux	3 451	2 820	631	+ 22,4
Activités insulaires	270	260	10	+ 3,8

L'EBE des activités non régulées augmente légèrement (+1,5 %).

Cette évolution intègre essentiellement :

- en termes de volumes : l'effet de la baisse de la production nucléaire (-635 millions d'euros), en partie compensée par l'amélioration de la production hydraulique (357 millions d'euros), un effet climat défavorable (-208 millions d'euros) essentiellement dû à la vague de froid de février 2012 qui a suscité un pic de demande satisfaite à un coût élevé, ainsi qu'une augmentation des charges d'exploitation de 177 millions d'euros ;
- en termes de prix : des effets favorables des contrats long terme et Eurodif (+238 millions d'euros), la fin du dispositif TaRTAM (+225 millions d'euros) et la légère hausse de la part énergie hors acheminement des tarifs réglementés de vente (+188 millions d'euros).

L'EBE des activités réseaux est en progression de 22,4 %, en raison de la hausse tarifaire de la part acheminement, de l'effet favorable du climat et de l'impact négatif de la régularisation du taux de perte sur exercices antérieurs constaté en 2011, sans équivalent en 2012.

L'EBE des activités insulaires est en augmentation de 10 millions d'euros (+3,8 %) du fait de la hausse des tarifs principalement.

1.3.2.2.2 Royaume-Uni

La contribution du **Royaume-Uni** à l'EBE du Groupe, incluant l'impact de la revalorisation à la juste valeur du bilan d'acquisition de British Energy, est de 2 054 millions d'euros en 2012, en hausse de 5,8 % par rapport à 2011 et en diminution organique de 1,5 %. L'effet change favorable (+142 millions d'euros) est lié à l'appréciation de la livre sterling face à l'euro entre 2011 et 2012.

Hors effet défavorable lié à la revalorisation à la juste valeur du bilan d'acquisition de British Energy (notamment des contrats de vente d'électricité), l'EBE est en croissance organique de 7,5 %.

La performance opérationnelle se caractérise par la hausse de la production nucléaire de +4,2 TWh à 60,0 TWh (+7,5 %) et par la hausse de la production thermique à charbon (+6,5 TWh), résultant de la bonne disponibilité du parc de production. Celle-ci, ainsi que la hausse des prix de gros, ont un effet favorable sur les marges.

1.3.2.2.3 Italie

La contribution du segment **Italie** à l'EBE du Groupe s'élève à 1 019 millions d'euros, en progression de 72,1 % par rapport à 2011 et en hausse organique de +23,1 %.

La contribution d'**Edison** à l'EBE du Groupe s'établit à 918 millions d'euros en 2012 contre 480 millions d'euros en 2011, en croissance organique de 148 millions d'euros, soit +30,8 %.

La contribution des activités hydrocarbures à l'EBE est en forte progression par rapport à 2011 (+294 millions d'euros). Les résultats d'arbitrages² favorables à Edison de septembre et octobre 2012, relatifs aux contrats d'approvisionnement à long terme de gaz naturel avec Rasgas (Qatar) et ENI (Libye), ont entraîné une hausse de l'EBE de 680 millions d'euros (dont 347 millions d'euros au titre des années antérieures). Par ailleurs, l'exploration-production enregistre de bons résultats. Toutefois, ces activités restent fortement pénalisées par la baisse des marges gaz sur les clients finals résultant de la baisse de la demande conjuguée avec une disponibilité importante de gaz spot sur les hubs européens, entraînant une décorrélation entre les prix spot du gaz et le coût des contrats à long terme. Une nouvelle phase de révision de prix avec les fournisseurs gaziers a débuté au quatrième trimestre 2012 afin de restaurer la profitabilité de ces contrats. L'arbitrage pour le contrat d'importation de gaz algérien est actuellement en cours et une décision est attendue en 2013.

L'EBE de l'activité électricité est en baisse, principalement en raison d'une contraction des marges unitaires sur le marché des clients finals et de résultats sur le marché d'équilibrage inférieurs à 2011.

1.3.2.2.4 Autre International

L'EBE du segment **Autre International** s'élève à 1 067 millions d'euros en 2012, en diminution de 16,6 % par rapport à 2011 et en diminution organique de 19,5 %.

L'EBE en **Pologne** enregistre une diminution organique de 113 millions d'euros, intégrant une contraction des marges en raison de la hausse des prix du combustible biomasse et de la baisse des prix des certificats verts (énergies renouvelables).

1. Ventilation explicitée dans la partie 1.3.1.2.1.

2. Ayant porté sur les années gazières d'octobre 2010 à fin septembre 2012.

Le **Brésil** enregistre une diminution organique de 53 millions d'euros de son EBE, liée notamment à deux arrêts majeurs de la centrale de Norte Fluminense programmés au premier semestre 2012 et au niveau exceptionnellement élevé des exportations en 2011.

Aux **États-Unis**, l'EBE est en décroissance organique (-27 millions d'euros) par rapport à 2011, ce qui s'explique par la diminution de la marge réalisée par CENG compte tenu de la baisse des prix de marché de l'électricité et de l'augmentation du nombre de jours d'arrêt programmés et fortuits entre 2011 et 2012. Cette évolution est partiellement compensée chez UniStar par la limitation des dépenses sur le projet Calvert Cliffs 3 en vue de l'obtention de la licence de construction et d'exploitation NRC, et par une optimisation des coûts de structure dans la holding EDF Inc.

L'EBE de la **Belgique** est en décroissance organique de 16 millions d'euros. Il enregistre les effets défavorables des nouveaux mécanismes de régulation entrés en vigueur en 2012 et présentés au § 1.2.2.4.2, ainsi que de l'arrêt des centrales Doel 3 et Tihange 2.

1.3.3 Résultat d'exploitation

Un résultat d'exploitation en diminution de 2,4 %.

(en millions d'euros)	2012	2011 retraité	Variation en valeur	Variation en %
EBE	16 084	14 939	1 145	+ 7,7
Variations nettes de juste valeur sur instruments dérivés Énergie et Matières Premières, hors activités de trading	(69)	(116)	47	- 40,5
Dotations aux amortissements	(6 849)	(6 285)	(564)	+ 9,0
Dotations nettes aux provisions pour renouvellement des immobilisations en concession	(164)	(221)	57	- 25,8
(Pertes de valeur)/reprises	(752)	(640)	(112)	+ 17,5
Autres produits et charges d'exploitation	(5)	775	(780)	- 100,6
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	8 245	8 452	(207)	- 2,4

Le **résultat d'exploitation** consolidé du Groupe s'élève à 8 245 millions d'euros en 2012, en diminution de 207 millions d'euros par rapport à 2011, ce qui s'explique principalement par la dégradation des autres produits et charges d'exploitation et la hausse des dotations aux amortissements, partiellement compensées par l'évolution positive de l'EBE.

1.3.3.1 Variations nettes de juste valeur sur instruments dérivés énergie et matières premières hors activités de trading

Les variations nettes de juste valeur sur instruments dérivés Énergie et Matières Premières hors activités de trading passent de -116 millions d'euros en 2011 à -69 millions d'euros en 2012. Les évolutions positives sont principalement localisées dans les segments **Autre International** (Belgique) et **Autres activités**.

1.3.2.2.5 Autres activités

Les **Autres activités** contribuent à l'EBE du Groupe à hauteur de 2014 millions d'euros, en augmentation de 85 millions d'euros par rapport à 2011 et en croissance organique de +4,7 %.

La contribution d'**EDF Énergies Nouvelles** à l'EBE du Groupe s'élève à 642 millions d'euros. Cette progression organique de 20,6 % par rapport à 2011 est tirée par le développement de l'activité production d'une part (hausse des productions éoliennes et solaires en Europe et en Amérique du Nord du fait d'importantes mises en service en 2011 et 2012, ainsi que de conditions météorologiques favorables), et par une activité soutenue de DVAS d'autre part.

L'EBE d'**EDF Trading** est en baisse de 20,1 % par rapport à 2011, ce qui reflète l'évolution de la marge de trading commentée au § 1.3.1.2.5.

L'EBE de **Dalkia** est en décroissance organique de 22 millions d'euros, soit -8,9 %, en raison de conditions dégradées de l'activité en Italie.

L'EBE du segment bénéficie par ailleurs de l'effet favorable d'opérations immobilières ainsi que de renégociations de contrats d'assurance.

1.3.3.2 Dotations aux amortissements

Les dotations aux amortissements sont en augmentation de 9,0 % par rapport à 2011.

La **France** enregistre une hausse des dotations aux amortissements de 287 millions d'euros, notamment liée aux remplacements de gros composants de centrales nucléaires et aux travaux d'investissements sur les centrales en exploitation et ce malgré l'effet favorable du changement d'estimation de la durée de vie de certains actifs de distribution.

Au **Royaume-Uni**, les dotations aux amortissements bénéficient en 2012 d'un effet favorable de 225 millions d'euros lié à la prise en compte de l'extension de 5 et 7 ans de la durée d'exploitation des réacteurs des centrales nucléaires RAG¹ par rapport à celle prévue au moment de l'acquisition de British Energy en janvier 2009.

En **Italie**, la hausse des volumes de production d'hydrocarbures chez Edison a entraîné une hausse des charges d'amortissement. Par ailleurs, dans le secteur de l'Exploration-Production, Edison a poursuivi ses efforts

1. Réacteurs avancés refroidis au gaz.

d'exploration en Norvège et aux îles Falkland, qui se sont traduits par deux découvertes en Norvège pour un montant estimé de 18 milliards de m³ de réserves de gaz (20 % quote-part Edison). Les dépenses d'exploration qui s'y rattachent sont comptabilisées en charge d'amortissement sur l'exercice.

Chez **EDF Énergies Nouvelles**, la mise en service des parcs de production conduit à une hausse des charges d'amortissement de 58 millions d'euros.

1.3.3.3 Dotations nettes aux provisions pour renouvellement des immobilisations en concession

La diminution de 57 millions d'euros des dotations nettes aux provisions pour renouvellement des immobilisations en concession en 2012 par rapport à 2011 est essentiellement attribuable à ERDF.

1.3.3.4 Pertes de valeur/reprises

En 2011, les pertes de valeur constatées pour 640 millions d'euros concernaient Edison en **Italie** pour 320 millions d'euros (dont 280 millions d'euros pour Edipower), le segment **Autres activités** à hauteur de 267 millions d'euros et le segment **Autre International** avec BE ZRt en Hongrie pour 53 millions d'euros.

En 2012, les pertes de valeur constatées pour 752 millions d'euros concernent principalement CENG aux États-Unis (segment **Autre International**) pour 396 millions d'euros, compte tenu des perspectives dégradées sur les prix à terme de l'électricité, le **Royaume-Uni** pour 234 millions d'euros sur des actifs thermiques, ainsi qu'Edison en **Italie** pour 44 millions d'euros.

1.3.3.5 Autres produits et charges d'exploitation

Les autres produits et charges d'exploitation représentent une charge nette de 5 millions d'euros en 2012 contre un produit net de 775 millions d'euros en 2011. En 2011, ils comprenaient la comptabilisation de l'impact positif de 414 millions d'euros sur la provision pour renouvellement dû au changement d'estimation de la durée de vie de certains ouvrages de distribution publique en France, ainsi que la plus-value de cession d'EnBW pour 327 millions d'euros.

En 2012, ils incluent essentiellement :

- une charge nette de (70) millions d'euros relative à la révision à la hausse des devis pour la déconstruction des centrales nucléaires françaises à l'arrêt (centrales UNGG, Creys-Malville, Brennilis et Chooz A) et à la révision de certains coûts relatifs à l'entreposage intermédiaire du combustible usé;
- un produit de 160 millions d'euros concernant ERDF et résultant d'une reprise de provision pour renouvellement suite à un changement d'estimation de la durée de vie des transformateurs HTA-BT¹ (étendue à 40 ans au lieu de 30 ans précédemment);
- par ailleurs, l'application de la norme IFRS 3 révisée s'est traduite par la comptabilisation en Autres produits et charges d'exploitation dans le cadre de la prise de contrôle d'Edison :
 - d'un résultat de cession de -1 090 millions d'euros lié à la quote-part anciennement détenue,
 - d'un goodwill négatif de 1 023 millions d'euros.

1.3.4 Résultat financier

(en millions d'euros)	2012	2011 retraité	Variation en valeur	Variation en %
Coût de l'endettement financier brut	(2 443)	(2 271)	(172)	+ 7,6
Effet de l'actualisation	(3 285)	(3 064)	(221)	+ 7,2
Autres produits et charges financiers	2 366	1 555	811	+ 52,2
RÉSULTAT FINANCIER	(3 362)	(3 780)	418	- 11,1

Le résultat financier représente une charge de 3 362 millions d'euros en 2012, en baisse de 418 millions d'euros par rapport à 2011. Cette évolution s'explique par :

- coût de l'endettement financier brut : la hausse de +7,6 % est liée à l'augmentation de la dette brute moyenne du Groupe;
- effet de l'actualisation : l'augmentation de 221 millions d'euros des charges d'actualisation s'explique principalement par la révision du

taux d'actualisation des provisions nucléaires en France, partiellement compensée par une reprise de charges d'actualisation des avances partenaire remboursées par EDF à Enel fin 2012 suite à son retrait du projet Flamanville 3 (101 millions d'euros);

- autres produits et charges financiers : la variation favorable est liée d'une part au produit financier de 629 millions d'euros correspondant à la compensation du coût de portage lié au déficit cumulé du mécanisme CSPE et d'autre part à l'optimisation de la trésorerie et des actifs liquides.

1. HTA-BT : haute tension A – basse tension.

1.3.5 Impôts sur les résultats

L'impôt sur les résultats s'élève à 1 586 millions d'euros correspondant à un taux effectif d'impôt de 32,5 % en 2012. Ce taux effectif d'impôt s'établissait à 28,6 % en 2011.

La hausse du taux effectif d'impôt entre 2012 et 2011 s'explique principalement par l'impact des nouvelles lois de finances en France et par l'effet favorable (sans équivalent en 2012) lié à la faible fiscalisation du résultat de cession de la participation du Groupe dans EnBW en 2011.

1.3.6 Quote-part de résultat des entreprises associées

Le Groupe enregistre un produit de 260 millions d'euros en 2012, contre un produit de 51 millions d'euros en 2011. Cette augmentation s'explique essentiellement par la croissance du résultat de RTE par rapport à 2011, ainsi que par la comptabilisation d'une perte de valeur sur Alpiq inférieure en 2012 à celle comptabilisée en 2011.

1.3.7 Résultat net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle

Le résultat net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle s'élève à 241 millions d'euros en 2012, stable par rapport à 2011.

1.3.8 Résultat net part du Groupe

Le résultat net part du Groupe s'élève à 3 316 millions d'euros en 2012, en hausse de 168 millions d'euros par rapport à 2011, soit +5,3 %.

1.3.9 Résultat net courant

Le résultat net courant¹ s'établit à 4 216 millions d'euros en 2012, en augmentation de 609 millions d'euros, soit 16,9 % par rapport à 2011.

1. Résultat net hors éléments non récurrents et hors variation nette de juste valeur sur instruments dérivés Énergie et Matières Premières hors activités de trading nets d'impôts.

Les éléments non récurrents et variation nette de juste valeur sur instruments dérivés Énergie et Matières Premières hors activités de trading nets d'impôts en 2012 s'élèvent à -900 millions d'euros; ils se composent principalement de :

- -856 millions d'euros de pertes de valeur et révisions de provisions (notamment nucléaires);
- -44 millions d'euros de variations nettes de juste valeur sur instruments dérivés Énergie et Matières Premières hors activités de trading.

Les éléments non récurrents et variation nette de juste valeur sur instruments dérivés Énergie et Matières Premières hors activités de trading nets d'impôts étaient de -459 millions d'euros en 2011 et incluaient notamment des pertes de valeur et la plus-value de cession EnBW.

1.4 Endettement financier net, flux de trésorerie et investissements

L'endettement financier net correspond aux emprunts et dettes financières diminués de la trésorerie et des équivalents de trésorerie ainsi que des actifs liquides. Les actifs liquides sont des actifs financiers composés de fonds ou de titres de maturité initiale supérieure à trois mois, facilement convertibles en trésorerie et gérés dans le cadre d'un objectif de liquidité. La définition de l'endettement financier net a été revue en 2012 et prend désormais en compte les prêts du Groupe à RTE et aux sociétés en contrôle conjoint.

Le tableau suivant présente l'évolution de l'endettement financier net du Groupe :

(en millions d'euros)	2012	2011 retraité ⁽⁴⁾	Variation en valeur	Variation en %
Excédent brut d'exploitation	16 084	14 939	1 145	+ 7,7
Neutralisation des éléments non monétaires inclus dans l'EBE	(715)	(2 040)	1 325	
Frais financiers nets décaissés	(1 634)	(1 623)	(11)	
Impôt sur le résultat payé	(1 586)	(1 331)	(255)	
Autres éléments	165	336	(171)	
Cash flow opérationnel⁽¹⁾	12 314	10 281	2 033	+ 19,8
Variation du besoin en fonds de roulement net	(2 390)	(1 121)	(1 269)	
Investissements opérationnels (Capex bruts) nets des cessions	(12 638)	(10 637)	(2 001)	
Free cash flow	(2 714)	(1 477)	(1 237)	
Dotations actifs dédiés France	(737)	(315)	(422)	
Investissements financiers nets	(1 021)	3 277	(4 298)	
Dividendes versés	(2 355)	(2 383)	28	
Autres variations ⁽²⁾	365	8	357	
(Augmentation)/diminution de l'endettement financier net, hors effet de périmètre et de change	(6 462)	(890)	(5 572)	
Effet de la variation du périmètre	(1 870)	2 607	(4 477)	
Effet de la variation de change	(137)	(516)	379	
Autres variations non monétaires ⁽³⁾	179	(97)	276	
(Augmentation)/Diminution de l'endettement financier net	(8 290)	1 104	(9 394)	
ENDETTEMENT FINANCIER NET OUVERTURE	33 285	34 389		
ENDETTEMENT FINANCIER NET CLÔTURE	41 575	33 285		

(1) Le cash flow opérationnel ne constitue pas un agrégat défini par les normes IFRS comme élément de mesure de la performance financière et ne peut pas être comparable aux indicateurs ainsi dénommés par d'autres entreprises. Cet indicateur, appelé également Funds from operations (FFO), est égal aux flux de trésorerie nets générés par l'exploitation hors variation du besoin en fonds de roulement corrigés, le cas échéant, d'effets non récurrents et diminués des frais financiers nets décaissés et de l'impôt sur le résultat payé.

(2) Principalement augmentations de capital souscrites par des minoritaires, variation des intérêts courus sur la dette, participations reçues sur biens en concession, subventions d'investissements et soulte libératoire versée à AREVA pour le démantèlement de La Hague (dernier versement effectué en juin 2011 pour 664 millions d'euros hors taxes).

(3) Correspondent principalement aux variations de justes valeurs et aux reclassements comptables impactant l'endettement financier net.

(4) Données 2011 retraitées de l'impact lié au changement de méthode de comptabilisation des écarts actuariels relatifs aux avantages du personnel postérieurs à l'emploi; les lignes « EBE » et « Neutralisation des éléments non monétaires dans l'EBE » sont retraitées d'un montant de +115 et -115 millions d'euros respectivement.

L'évolution de l'endettement financier net sur 2012 intègre l'ensemble des impacts liés à l'opération Edison (+3259 millions d'euros), à savoir principalement :

- la prise de contrôle via l'acquisition de Transalpina di Energia (+784 millions d'euros);
- le rachat des titres détenus par les minoritaires (+869 millions d'euros);
- le rachat par Delmi de la participation détenue dans Edipower (-684 millions d'euros);
- l'effet périmètre lié principalement à l'intégration à 100 % de l'endettement financier net d'Edison et de TdE, partiellement compensée par la sortie de l'endettement financier net d'Edipower (+2290 millions d'euros).

1.4.1 Cash flow opérationnel

Le cash flow opérationnel s'établit à 12 314 millions d'euros à fin décembre 2012, contre 10 281 millions d'euros à fin décembre 2011, soit une augmentation de 2 033 millions d'euros et de 19,8 %.

Cette variation s'explique essentiellement par l'augmentation de l'EBE (+1 145 millions d'euros) et par la baisse des éléments non monétaires (+1 325 millions d'euros) principalement due aux variations de juste valeur d'instruments financiers dérivés. Ces impacts positifs sont partiellement compensés par la hausse de l'impôt payé sur le résultat (-255 millions d'euros), surtout localisée en France, et résultant principalement de l'augmentation du résultat de l'intégration fiscale et de l'impact des nouvelles lois de finances.

(en millions d'euros)

	2012	2011 retraité	Variation en valeur	Variation en %
Activités non régulées	4 383	3 896	487	+12,5
Activités réseaux	3 073	2 754	319	+11,6
Activités insulaires	779	728	51	+7,0
France	8 235	7 378	857	+11,6
Royaume-Uni	1 643	1 179	464	+39,4
Italie	438	318	120	+37,7
Autre International	490	436	54	+12,4
International	2 571	1 933	638	+33,0
Autres activités	2 580	1 823	757	+41,5
Investissements opérationnels	13 386	11 134	2 252	+20,2

L'augmentation des investissements opérationnels en **France** est de 857 millions d'euros, soit +11,6 %. Concernant les activités non régulées, l'augmentation se concentre sur la maintenance nucléaire (570 millions d'euros), principalement sur les opérations de maintien du patrimoine. En effet, les dépenses engagées pour améliorer les performances des tranches nucléaires ont conduit sur l'exercice à une augmentation des montants immobilisés. Par ailleurs, le renforcement du schéma de gestion a permis une amélioration du suivi des dépenses de maintenance courante et des contrôles planifiés réalisés à intervalles réguliers. Ces contrôles relèvent de la qualification d'inspections majeures et sont immobilisés.

Sur les activités de réseaux, cette évolution s'explique essentiellement par les investissements d'ERDF sur les raccordements des clients (125 millions d'euros) et sur la qualité de la desserte (106 millions d'euros). S'agissant des activités insulaires, la hausse s'explique par des investissements dans de nouvelles capacités de production, en cours de réalisation en Haute Corse et en Guadeloupe (Pointe Jarry).

Au **Royaume-Uni**, les investissements opérationnels sont en hausse de 464 millions d'euros, soit + 39,4 %. Cette variation s'explique notamment

1.4.2 Variation du besoin en fonds de roulement

Le besoin en fonds de roulement (BFR) s'est accru de 2 390 millions d'euros sur l'exercice 2012. Cette variation s'explique par :

- l'augmentation du produit à recevoir CSPE, intégrant les recettes liées à l'énergie facturée (-1 426 millions d'euros);
- le remboursement à Enel de son investissement dans l'EPR de Flamanville 3 suite à la fin de sa coopération avec EDF dans le nucléaire (-586 millions d'euros);
- la hausse des stocks (-508 millions d'euros), principalement localisée en France (-754 millions d'euros) et au Royaume-Uni (-226 millions d'euros), essentiellement au titre des combustibles nucléaires, compensée en partie par une baisse des stocks chez EDF Énergies Nouvelles (+394 millions d'euros) en lien notamment avec son activité DVAS.

1.4.3 Investissements opérationnels bruts

Les investissements opérationnels bruts s'élèvent à 13 386 millions d'euros en 2012, en augmentation de 2 252 millions d'euros, soit +20,2 % par rapport à 2011. Les investissements opérationnels du Groupe ont évolué comme suit :

par l'augmentation des investissements liés au développement du nouveau nucléaire et des énergies renouvelables.

En **Italie**, la hausse de 120 millions d'euros des investissements opérationnels (+37,7 %) est principalement localisée chez Edison et correspond essentiellement à un effet périmètre suite à la prise de contrôle d'Edison ayant eu lieu en mai 2012. Hors effet périmètre (de l'ordre de 192 millions d'euros), les investissements opérationnels d'Edison ont diminué de 77 millions d'euros, en lien avec une nette diminution des investissements dans les activités électriques (-89 millions d'euros).

Sur la zone **Autre International**, les investissements opérationnels sont en hausse de 54 millions d'euros en 2012 par rapport à 2011, principalement en Pologne.

Les investissements opérationnels des **Autres activités** sont en hausse de 757 millions d'euros, soit 41,5 %. Cette variation s'explique principalement par l'augmentation des investissements d'EDF Énergies Nouvelles (714 millions d'euros) qui lui permettent d'accroître la taille de son parc de production afin d'en revendre par la suite une partie sous la forme d'actifs structurés.

1.4.4 Free cash flow

Le free cash flow du Groupe en 2012 est de -2 714 millions d'euros (contre -1 477 millions d'euros en 2011) et s'explique essentiellement par :

- un cash flow opérationnel de 12 314 millions d'euros (cf. § 1.4.1);
- une consommation de BFR sur 2012 de -2 390 millions d'euros (cf. § 1.4.2);
- des investissements opérationnels bruts de 13 386 millions d'euros (cf. § 1.4.3).

L'écart de -1 237 millions d'euros par rapport à 2011 provient essentiellement de la dégradation du BFR (-1 269 millions d'euros), la hausse des investissements opérationnels bruts (-2 252 millions d'euros) étant pratiquement compensée par l'augmentation du cash flow opérationnel (+2 033 millions d'euros).

1.4.5 Dotation aux actifs dédiés

Conformément à la loi 2006-739 du 28 juin 2006 relative à la gestion durable des matières et déchets radioactifs, EDF poursuit la constitution d'actifs dédiés pour couvrir certains de ses engagements nucléaires de long terme.

La dotation de trésorerie aux actifs dédiés en France s'élève à 737 millions d'euros sur l'année 2012. La hausse de la dotation par rapport à 2011 (soit 422 millions d'euros) s'explique par la suspension ponctuelle des dotations à compter de septembre 2011 autorisée par le Conseil d'administration en raison des conditions de marché. Par ailleurs, les dotations ont repris au début de l'année 2012 à un rythme plus soutenu pour tenir compte de la moindre valorisation du portefeuille d'actifs intégré fin 2011.

1.4.6 Investissements financiers nets (hors dotation aux actifs dédiés)

En 2012, les investissements financiers nets (hors dotation aux actifs dédiés) s'élèvent à 1 021 millions d'euros. Ils correspondent principalement à :

- la prise de contrôle d'Edison pour -969 millions d'euros;
- le rachat des titres ERSA et Kogeneracja détenus par EnBW pour -301 millions d'euros;

1.4.10 Ratios financiers

- la cession pour +361 millions d'euros de la totalité des titres Exelon;
- l'encaissement du prix de cession de la centrale thermique à charbon d'Eggborough pour +261 millions d'euros;
- la prise de contrôle d'Enerest par Électricité de Strasbourg pour -139 millions d'euros.

1.4.7 Dividendes

Les dividendes versés en numéraire (2 355 millions d'euros) comprennent le solde du dividende 2011 pour 1 072 millions d'euros, l'acompte sur 2012 pour 1 053 millions d'euros, et les dividendes versés par les filiales du Groupe à leurs actionnaires minoritaires (230 millions d'euros), principalement Centrica au Royaume-Uni (117 millions d'euros). En 2011, les dividendes versés en numéraire étaient de 2 383 millions d'euros.

1.4.8 Effets périmètre et change

En 2012, l'effet périmètre reflète principalement l'impact des opérations Edison (-2 290 millions d'euros) ainsi que l'effet de la sortie de la dette de sociétés cédées par EDF Énergies Nouvelles dans le cadre de son activité DVAS.

L'effet périmètre 2011 était essentiellement expliqué par la déconsolidation de la dette financière d'EnBW (2 591 millions d'euros).

L'effet change (essentiellement l'appréciation de la livre sterling et la dépréciation du dollar américain par rapport à l'euro¹⁾ a un impact défavorable de -137 millions d'euros sur l'endettement financier net du Groupe.

1.4.9 Endettement financier net

L'endettement financier net du Groupe s'établit ainsi à 41 575 millions d'euros au 31 décembre 2012. Il était de 33 285 millions d'euros au 31 décembre 2011 et augmente donc de 8 290 millions d'euros sur l'année 2012.

La hausse de la dette sur l'année 2012 s'explique principalement par les impacts de l'opération Edison (3 259 millions d'euros), le free cash flow négatif (-2 714 millions d'euros, cf. § 1.4.4) et les versements des dividendes (-2 355 millions d'euros, cf. § 1.4.7).

	2012 proforma ⁽¹⁾	2012	2011 retraité
Endettement financier net/EBE	2,4 ⁽²⁾	2,6 ⁽²⁾	2,2
Endettement financier net/(Endettement financier net + capitaux propres) ⁽³⁾	56 %	58 %	50 %

(1) Les ratios 2012 proforma sont retraités de l'affectation de la créance CSPE aux actifs dédiés le 13 février 2013 et du retrait de 2,4 milliards d'euros d'actifs permettant 100 % de couverture des passifs nucléaires d'EDF éligibles aux actifs dédiés.

(2) Les ratios 2012 EFN/EBE comprennent au dénominateur le retraitement de l'EBE d'Edison à 100 %.

(3) Capitaux propres y compris participations ne donnant pas le contrôle.

1. Dépréciation de 1,9 % du dollar américain face à l'euro : 31 décembre 2011 = 0,7729 €/€\$; 31 décembre 2012 = 0,7579 €/€\$.
Appréciation de 2,4 % de la livre sterling face à l'euro : 31 décembre 2011 = 1,1972 €/€£ ; 31 décembre 2012 = 1,2253 €/€£.

1.5 Recherche et développement

1.5.1 Recherche et développement, brevets et licences

La Direction Recherche et Développement (R&D) du groupe EDF a pour missions principales de contribuer à l'amélioration de la performance des unités opérationnelles et d'identifier et préparer les relais de croissance à moyen et long terme. En 2012, le montant global des dépenses de recherche et développement d'EDF s'élève à 527 millions d'euros (pour 518 millions d'euros en 2011), dont environ 20 % ont été consacrés à des problématiques environnementales. Ces 20 % de dépenses concernent notamment la recherche sur l'efficacité énergétique, les usages de l'électricité en substitution à des énergies fossiles, les énergies renouvelables et leur insertion dans le système électrique, la ville durable, les impacts locaux du changement climatique ainsi que d'autres problématiques environnementales telles que la biodiversité, la qualité de l'eau ou encore la réduction des nuisances. La prise de participation dans des fonds d'investissement dédiés à l'innovation s'inscrit également dans cette stratégie.

Près de 70 % des activités R&D d'EDF sont consacrées annuellement à des projets commandités par les directions opérationnelles et les filiales du Groupe. Le complément est dédié à des actions d'anticipation de moyen et long termes qui s'inscrivent dans les grands axes prioritaires de la R&D. La Direction Recherche et Développement d'EDF compte à fin 2012 plus de 2 000 collaborateurs sur sept sites (trois en région parisienne, un en Allemagne, un au Royaume-Uni, un en Pologne et un en Chine).

La R&D a pour objectif d'intégrer des innovations dans les processus industriels du Groupe. La démarche s'articule autour de deux actions :

(i) mieux valoriser l'innovation interne et accélérer le *time to business* par des actions en collaboration avec les métiers visant à accélérer/favoriser la phase d'industrialisation ;

(ii) développer une ouverture sur l'innovation externe et, le cas échéant, mettre en démonstration des innovations externes. Ainsi, EDF est l'investisseur principal d'Electranova Capital, fonds de capital risque pour les start-up spécialisées dans les *cleantech* lancé en mai 2012.

Le Conseil d'administration d'EDF a validé en novembre 2010 le projet d'implanter le centre principal de R&D d'EDF sur le Campus de Paris-Saclay. Le permis de construire a été obtenu et purgé du recours des tiers. Ce centre est destiné à accueillir jusqu'à 1 500 personnes, incluant des chercheurs du Groupe et des étudiants en thèse. EDF donne ainsi une nouvelle ambition à sa R&D et met l'innovation et la recherche scientifique et industrielle au cœur de ses priorités. Ce choix positionne EDF comme un acteur de premier plan du Campus de Paris-Saclay et lui permettra de bénéficier d'une dynamique de coopération renforcée avec les établissements d'enseignement supérieur et les centres de recherche publics et privés installés à proximité.

1.5.2 Priorités de la R&D

L'ambition de la R&D d'EDF se décline selon trois axes prioritaires :

- consolider et développer un mix énergétique décarboné ;
- favoriser une demande énergétique flexible et bas carbone ;
- adapter le système électrique aux nouveaux enjeux.

Selon le premier axe, les objectifs majeurs sont de pérenniser l'avantage nucléaire du Groupe, de développer les énergies renouvelables et d'examiner la faisabilité industrielle de la capture et du stockage du carbone.

Pour conforter et pérenniser l'avantage nucléaire du Groupe, la R&D travaille à protéger le patrimoine d'EDF en inscrivant ses actions dans le cadre de la démarche d'amélioration continue de la sûreté des installations, en cherchant à développer ses performances et étendre sa durée de fonctionnement.

Ses actions dans ce domaine traitent également les questions liées au cycle du combustible et conduisent à évaluer la conception de nouvelles centrales, en particulier celles de génération 4 et les petits réacteurs modulaires (*Small Modular Reactor* ou SMR). Enfin, ses actions contribuent à la connaissance et la maîtrise de l'impact des installations sur l'environnement et symétriquement à la prise en compte des risques environnementaux sur les outils industriels. Les questions posées sur les thèmes évoqués ci-dessus nécessitent une bonne compréhension des phénomènes mis en jeu. Pour supporter ces programmes, la R&D développe donc des outils de simulation numériques et des moyens d'essais expérimentaux, ainsi que les outils capables de gérer les nouveaux défis posés par la croissance des masses de données numériques, la sécurité informatique et les nouvelles technologies de l'information et de la communication. L'accident de Fukushima en 2011 a conduit à intensifier la recherche autour de la sûreté, de l'environnement (agressions externes) et de la durée de vie, mais aussi à s'intéresser à de nouveaux sujets comme la réhabilitation d'une zone habitée évacuée après un accident nucléaire.

Dans le domaine des énergies renouvelables, la R&D a pour objectif d'identifier les ruptures technologiques à forts enjeux compétitifs et contribue à faire émerger industriellement les technologies les plus prometteuses au bénéfice du Groupe, notamment en matière d'énergies solaires et marines mais également dans le domaine éolien, biomasse et géothermie. La R&D travaille également au développement de la performance pour EDF, développeur-exploitant de systèmes de production d'électricité à base d'énergies renouvelables insérées dans des systèmes électriques, dans le but :

- de réduire les risques des investissements ;
- d'améliorer la performance opérationnelle ;
- de maîtriser l'impact technico-économique sur le système électrique ;
- d'assurer l'équilibre du système électrique tout en intégrant les énergies renouvelables ;
- d'identifier et développer les modèles d'affaires d'offres énergétiques contenant des énergies renouvelables et répondant aux attentes/besoins des clients et des territoires.

Cernant la capture et le stockage du carbone, le rôle de la R&D est d'évaluer les procédés de façon à pouvoir se positionner à long terme sur la filière charbon. La R&D est engagée aux côtés de la DPIT (Direction de la production et de l'ingénierie thermique d'EDF) dans des opérations pilotes notamment sur les tranches de la centrale du Havre avec un pilote de captage par amine.

Selon le deuxième axe, la R&D innove sur de nouveaux usages pour l'électricité : mobilité électrique, pompes à chaleur et bâtiments plus économes pour différents segments de marché. La R&D contribue également à la préparation de nouvelles offres pour des clients acteurs énergétiques. En outre, elle propose des outils et méthodes pour accroître la connaissance client, concevoir des solutions énergétiques de référence et améliorer la gestion commerciale. Enfin, dans une optique de développement durable, la R&D investit dans l'accompagnement des agglomérations futures (*smart cities*) afin d'optimiser les infrastructures à la maille locale et de développer d'autres innovations notamment autour de la mobilité électrique.

Le troisième axe prioritaire de la R&D est l'adaptation du système électrique à une économie décarbonée, qui implique de savoir gérer l'intermittence, d'intégrer de nouveaux usages de l'électricité en optimisant les moyens de production et les besoins en réseaux, de développer des systèmes de gestion de l'énergie à la maille locale ou d'optimiser des flux d'électricité à la maille continentale.

L'évolution vers des réseaux électriques « intelligents », dits *smart grids*, constitue l'un des pivots de ces efforts. En premier lieu, la R&D anticipe l'arrivée de nouvelles technologies et leur impact sur l'évolution du paysage énergétique, et développe des modèles du système énergétique qui permettent notamment de mieux piloter l'équilibre offre-demande. Elle apporte des solutions innovantes facilitant l'insertion de production intermittente décentralisée, améliorant la gestion des actifs du réseau (vieillesse des matériels, solutions de comptage, automatisation pour optimiser qualité et coûts, etc.). La R&D contribue ainsi à plusieurs démonstrateurs *smart grids* en Europe. La R&D prépare également l'émergence de grands réseaux à courant continu (*super grids*) en Europe, mais aussi ailleurs dans le monde.

1.5.3 Un acteur intégré dans la recherche française, européenne et mondiale

Pour la réalisation de ses programmes, la R&D noue de nombreux partenariats dans le monde.

Depuis 2010, trois unités de R&D ont été créées à l'international, l'une en Pologne, l'autre au Royaume-Uni et la dernière en Chine qui s'ajoutent au centre déjà existant en Allemagne. En 2012, le centre de recherche d'EDF situé au Royaume-Uni a été transformé en entité juridique indépendante : EDF Energy R&D UK Centre Ltd. Cette filiale est rattachée à EDF Energy.

Ces centres ont pour objectifs :

- de soutenir les activités du Groupe en apportant des compétences R&D auprès des filiales du Groupe dans le pays d'implantation soit directement soit avec l'appui des équipes R&D du Groupe ;
- de tirer bénéfice d'une implantation locale pour identifier les avancées locales et initiatives technologiques, expérimenter des solutions innovantes en participant à des démonstrateurs, nouer des partenariats avec les universités, les instituts et les industriels sur certains domaines ciblés.

En France, la R&D a mis en place depuis plusieurs années une douzaine de laboratoires communs avec des partenaires académiques (dont plusieurs avec les partenaires du Campus de Paris-Saclay), centres techniques ou industriels et participe notamment avec eux à des projets de recherche collaborative financés par les agences nationales. En 2012, quatre initiatives d'importance ont vu le jour autour du Plateau de Saclay, engageant ainsi la dynamique de création du cluster Université/Industrie : un programme de recherche sur l'optimisation pour la gestion et la prévision de production avec la Fondation de Mathématiques Hadamard (programme PGMO), la création de deux laboratoires communs : l'un avec Supélec sur les *smart grids* (Risegrid), l'autre avec Telecom ParisTech, sur l'internet des objets et la cybersécurité (SEIDO), enfin un institut de recherche sur le séisme avec le CEA, l'ENS Cachan et l'Ecole Centrale de Paris (SEISM). La R&D soutient également des chaires d'enseignement et de recherche ciblées, notamment dans le cadre de la Fondation pour les Énergies de Demain. En Europe, la R&D participe à une trentaine de projets. Grâce aux collaborations avec l'*Energy Technology Institute*, l'*Engineering and Physical Sciences Research Council* et avec différentes universités britanniques, elle renforce sa présence dans la recherche partenariale au Royaume-Uni.

La R&D a également présenté des candidatures aux projets d'instituts d'excellence dans les énergies décarbonées dans le cadre du projet gouvernemental Investissements d'avenir. En mars 2012, le gouvernement français a annoncé les lauréats de cet appel à projets. EDF est impliqué dans cinq de ces projets : l'Institut Photovoltaïque Ile-de-France (IPVF), France Énergies Marines (sur les énergies de la mer et l'éolien en mer), Super Grid sur le thème des grands réseaux de transports pour raccorder les sites de production en énergies renouvelables éloignés, Efficacity sur la ville durable, Vedecom sur la mobilité électrique.

Dans le cadre des Investissements d'avenir, EDF contribue également au projet Paris-Saclay Efficacité Énergétique sur l'efficacité énergétique dans l'industrie et est à l'initiative du lancement en 2012 du projet Connexion sur les systèmes futurs de contrôle commande nucléaire numérique.

Par ailleurs, la R&D participe à deux *Knowledge and Innovation Communities*, initiatives de la Commission européenne favorisant le transfert de connaissances et de savoir-faire entre éducation, recherche et industrie. Leurs domaines de prédilection portent sur le changement climatique, les réseaux et villes intelligents, le stockage, ou encore les énergies renouvelables. En 2012, la R&D d'EDF, en lien avec d'autres acteurs du nucléaire européens, est également à l'initiative de NUGENIA, association internationale à but non lucratif constituée en mars 2012 et dont l'objectif est de devenir le cadre de coopération en R&D en Europe pour les systèmes nucléaires de Génération II & III, et ce, au sein de la plateforme européenne SNETP (*Sustainable Nuclear Energy Technology Platform*).

1.5.4 Politique de propriété intellectuelle

Fin 2012, le portefeuille d'EDF comprend 483 innovations brevetées et protégées par 1 531 titres de propriété en France et à l'étranger.

EDF est, par ailleurs, une marque déposée dans plus de 80 pays.

1.6 Gestion et contrôle des risques marchés

1.6.1 Gestion et contrôle des risques financiers

La présente section expose la politique et les principes en matière de gestion des risques financiers du Groupe définis dans le Cadre de gestion financière (liquidité, change, taux d'intérêt, actions) et la politique de gestion du risque de contrepartie Groupe mise en place par le groupe EDF. Ces principes sont applicables à EDF et aux seules filiales contrôlées opérationnellement ou qui ne bénéficient pas, par la loi, de garanties spécifiques d'indépendance de gestion (c'est-à-dire hors RTE et ERDF). Conformément à la norme IFRS 7, les paragraphes suivants décrivent la nature des risques découlant des instruments financiers en s'appuyant sur des analyses de sensibilité et les risques de crédit (contrepartie).

Le développement international du Groupe a conduit à la mise en place, début 2002, d'une structure dédiée – le Département Contrôle des Risques Financiers et Investissements (DCRFI) – en charge de la maîtrise des risques financiers au niveau du Groupe par le contrôle de la bonne application des principes du Cadre de gestion financière. Cette structure a également pour mission d'effectuer un contrôle de second niveau (méthodologie et organisation) sur les entités EDF et les filiales du Groupe contrôlées opérationnellement (hors RTE et ERDF) ainsi qu'un contrôle de premier niveau des activités de financement de la tête du Groupe, incluant notamment la Salle des marchés.

Le DCRFI produit des rapports de suivi quotidien des indicateurs de risques, concernant les activités de la Salle des marchés financiers d'EDF.

Des audits internes réguliers s'assurent de la mise en place effective des contrôles et de leur efficacité.

1.6.1.1 Position de liquidité et gestion du risque de liquidité

1.6.1.1.1 Position de liquidité

Au 31 décembre 2012, les liquidités du Groupe, composées des actifs liquides, de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, s'élèvent à 16 163 millions d'euros et les lignes de crédit disponibles s'établissent à 8 598 millions d'euros.

Sur l'année 2013, les flux prévisionnels de remboursement et d'intérêts de la dette du Groupe au 31 décembre 2012 s'élèveront à 15 139 millions d'euros, dont 5 989 millions d'euros au titre d'emprunts obligataires.

Au 31 décembre 2012, aucune société du Groupe n'a fait l'objet d'un défaut de paiement au titre de ses emprunts.

1.6.1.1.2 Gestion du risque de liquidité

Dans le cadre de la gestion de sa position de liquidité, du financement de son programme d'investissements opérationnels et de croissance externe et du renforcement de sa dette à long terme, le Groupe a, notamment, procédé au cours de l'année 2012 à l'émission d'emprunts obligataires dont les caractéristiques sont présentées dans la note 38.2.1 de l'annexe aux comptes consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2012 « Variations des emprunts et dettes financières ». Les emprunts obligataires ont été émis soit au travers de programmes EMTN (*Euro Medium Term Note Program*),

soit en *stand alone* pour un montant global de 5 204 millions d'euros et de 750 millions de livres sterling.

La maturité moyenne de la dette brute du Groupe au 31 décembre 2012 a été portée à 8,5 ans contre 9,2 ans au 31 décembre 2011, celle d'EDF SA à 9,6 ans contre 10,4 ans au 31 décembre 2011.

Au 31 décembre 2012, les échéances résiduelles des passifs financiers (y compris paiement des intérêts) se présentent comme suit, conformément à la norme IAS 39 (valorisation sur la base des cours de change et de taux d'intérêt au 31 décembre 2012):

(en millions d'euros)	Dettes	Instruments de couverture ⁽¹⁾		Garanties données sur emprunts
		Swaps de taux	Swaps de change	
2013	15 139	(145)	64	11
Entre 2014 et 2017	20 449	(609)	109	40
2018 et au-delà	50 572	(1 748)	(49)	167
TOTAL	86 160	(2 501)	124	218
Dont remboursement de dette	58 592			
Dont charges d'intérêt	27 568			

(1) Les données sur les instruments de couverture incluent l'actif et le passif.

Le groupe EDF a pu satisfaire ses besoins de financement par une gestion prudente de sa liquidité et a levé des financements dans des conditions satisfaisantes.

Pour gérer le risque de liquidité, différents leviers spécifiques sont utilisés :

- le *cash pooling* du Groupe qui centralise la trésorerie des filiales contrôlées. Ce dispositif vise à mettre à la disposition d'EDF SA les soldes de trésorerie des filiales et à rémunérer leurs comptes afin d'optimiser la gestion des disponibilités du Groupe et de proposer aux filiales un système leur garantissant des conditions financières de marché. À ce titre, la filiale Edison contribue désormais au *cash pooling* du Groupe ;
- la centralisation du financement des filiales contrôlées au niveau de la trésorerie du Groupe. Le financement de la variation du besoin en fonds de roulement des filiales est effectué par la Trésorerie du Groupe via la mise à disposition de lignes de crédit *stand-by* aux filiales qui peuvent ainsi se financer en revolving auprès du Groupe. Par ailleurs, la filiale d'investissement EDF Investissements Groupe (EDF IG), créée en partenariat avec la banque Natixis Belgique Investissements, assure le financement à moyen et long termes des activités du Groupe situées hors

de France. Ces financements sont mis en place de manière autonome par EDF IG qui définit les conditions du financement. Ces conditions sont celles que la filiale obtiendrait sur le marché dans une situation de pleine concurrence ;

- la gestion active et la diversification des sources de financement du Groupe : le Groupe a accès à des ressources court terme sur différents marchés dans le cadre de programmes de billets de trésorerie, d'US CP (papier commercial aux États-Unis) ou d'Euro CP (papier commercial sur l'euro marché). Pour EDF, les plafonds sont respectivement de 6 milliards d'euros pour les billets de trésorerie, 10 milliards de dollars américains pour les US CP et 1,5 milliard de dollars américains pour les Euro CP. Au 31 décembre 2012, les encours d'émissions de billets de trésorerie du Groupe sont de 1 620 millions d'euros et de 4 493 millions de dollars US CP. Il n'y a eu aucune émission d'Euro CP. EDF a accès aux principaux marchés de capitaux du monde, à savoir les marchés Euros via son programme EMTN (plafond actuel à 20 milliards d'euros) notamment pour des émissions en euro et en livres sterling ainsi que les marchés domestiques, qui sont en *stand alone*, pour les émissions en dollars américains (144 A), yens (samourai) et francs suisses.

Le tableau ci-après présente, par date croissante d'échéance, les emprunts du Groupe dont la valeur est supérieure à 750 millions d'euros ou équivalents euros dans les comptes consolidés du Groupe au 31 décembre 2012 :

Entité	Date d'émission ⁽¹⁾	Échéance	Nominal à l'émission (en millions de devises)	Devise	Taux
EDF	11/2008	01/2013	2 000	EUR	5,6 %
EDF	12/2008	12/2013	1 350	CHF	3,4 %
EDF	01/2009	01/2014	1 250	USD	5,5 %
EDF	07/2009	07/2014	3 269	EUR	4,5 %
EDF	01/2009	01/2015	2 000	EUR	5,1 %
EDF	10/2001	10/2016	1 100	EUR	5,5 %
EDF	02/2008	02/2018	1 500	EUR	5,0 %
EDF	01/2009	01/2019	2 000	USD	6,5 %
EDF	01/2010	01/2020	1 400	USD	4,6 %
EDF	05/2008	05/2020	1 200	EUR	5,4 %
EDF	01/2009	01/2021	2 000	EUR	6,3 %
EDF	01/2012	01/2022	2 000	EUR	3,9 %
EDF	09/2012	03/2023	2 000	EUR	2,8 %
EDF	09/2009	09/2024	2 500	EUR	4,6 %
EDF	11/2010	11/2025	750	EUR	4,0 %
EDF	03/2012	03/2027	1 000	EUR	4,1 %
EDF	04/2010	04/2030	1 500	EUR	4,6 %
EDF	07/2001	07/2031	650	GBP	5,9 %
EDF	02/2003	02/2033	850	EUR	5,6 %
EDF	06/2009	06/2034	1 500	GBP	6,1 %
EDF	01/2009	01/2039	1 750	USD	7,0 %
EDF	11/2010	11/2040	750	EUR	4,5 %
EDF	10/2011	10/2041	1 250	GBP	5,5 %
EDF	09/2010	09/2050	1 000	GBP	5,1 %

(1) Date de réception des fonds.

Enfin, au 31 décembre 2012, EDF SA et Edison disposent de lignes de crédit pouvant être sollicitées en cas de difficultés de liquidités, et dont les caractéristiques sont les suivantes :

- EDF SA dispose d'un montant global de 7 950 millions d'euros de lignes disponibles (crédits syndiqués et lignes bilatérales). Les lignes de crédit représentent 3 950 millions d'euros de disponible dont les maturités s'échelonnent entre janvier 2015 et juin 2017 ; les crédits syndiqués représentent 4 000 millions d'euros pour des échéances allant de novembre 2015 à novembre 2017. Le niveau de ces disponibilités est très régulièrement revu pour assurer au Groupe un niveau suffisant de

lignes de secours. Au 31 décembre 2012, les crédits syndiqués n'ont fait l'objet d'aucun tirage.

Une ligne de crédit de 500 millions d'euros vis-à-vis de la Banque européenne d'investissement s'ajoute à ces dernières. Elle a fait l'objet d'un tirage total au 31 décembre 2012 (100 millions d'euros tirés en 2010, 350 millions en 2011 et 50 millions d'euros en 2012) ;

- Edison dispose d'un crédit syndiqué de 1 500 millions d'euros (d'échéance le 14 avril 2013) qui a fait l'objet d'un tirage de 1 150 millions d'euros à fin décembre 2012. Le « Club deal » de 700 millions d'euros disponible précédemment a expiré fin 2012.

1.6.1.2 Notation financière

Les notes à long et court termes attribuées aux entités du groupe EDF par les trois agences de notation financière Standard & Poor's, Moody's et Fitch Ratings sont les suivantes au 31 décembre 2012 :

Société	Agence	Notation Long terme	Notation Court terme
EDF	Standard & Poor's	A+ assortie d'une perspective stable	A-1
	Moody's	Aa3 sous surveillance négative ⁽¹⁾	P-1
	Fitch Ratings	A+ assortie d'une perspective stable	F1
RTE	Standard & Poor's	A+ assortie d'une perspective stable	A-1
EDF Trading	Moody's	A3 sous surveillance négative ⁽²⁾	n.a.
EDF Energy	Standard & Poor's	A assortie d'une perspective négative	A-1
	Moody's	A3 assortie d'une perspective négative ⁽³⁾	P-2
	Fitch Ratings	n.a.	n.a.
Edison SpA	Standard & Poor's	BBB avec perspective positive ⁽⁴⁾	A-2
	Moody's	Baa3 sous surveillance négative	n.a.
	Fitch Ratings	BB avec perspective positive ⁽⁵⁾	B

n.a = non applicable

(1) Moody's a abaissé la perspective d'EDF de stable à négative le 5 décembre 2012 après la décision du Conseil d'État d'annuler l'arrêté de 2009 sur les tarifs de l'électricité. La perspective négative prend également en compte l'augmentation de la dette du Groupe ainsi que les incertitudes sur la rentabilité pour l'exercice 2013.

(2) L'abaissement de la notation par Moody's a été faite le 5 décembre 2012 en lien avec celui du groupe EDF.

(3) L'abaissement de la notation par Moody's a été faite le 5 décembre 2012 en lien avec celui du groupe EDF.

(4) S&P a relevé le 20 décembre 2012 la note d'Edison de BB+ à BBB suite à la prise de contrôle d'Edison par EDF, la renégociation de contrats gaziers et la cession d'une participation dans Edipower qui ont amélioré la trésorerie et les ratios de crédit d'Edison.

(5) Fitch a relevé le 13 août 2012 la note d'Edison de BB- à BB suite à la prise de contrôle du groupe Edison par EDF.

1.6.1.3 Gestion du risque de change

Par la diversification de ses activités et de son implantation géographique, le Groupe est exposé aux risques de fluctuation des parités de change qui peuvent avoir un impact sur les écarts de conversion des postes de bilan, les charges financières du Groupe, les fonds propres et les résultats.

Afin de limiter son exposition au risque de change, le Groupe a mis en place les principes de gestion suivants :

- financement en devise : le financement, par chaque entité, de ses activités est effectué, dans la mesure des capacités des marchés financiers locaux, dans sa monnaie fonctionnelle. Dans le cas où les financements sont contractés dans d'autres devises, des instruments dérivés peuvent être utilisés pour limiter le risque de change ;
- adossement Actif-Passif : les actifs nets des filiales localisées hors zone euro exposent le Groupe à un risque de change. Le risque de change au bilan consolidé sur les actifs en devises est géré soit par un adossement à des dettes d'acquisition dans la même devise, soit par des couvertures de marché avec un recours à des instruments financiers dérivés. La couverture

des actifs nets en devises respecte un couple rendement/risque, les ratios de couverture variant, selon la devise, entre 73% et 92%. Lorsque les instruments de couverture ne sont pas disponibles ou lorsque leur coût est prohibitif, ces positions de change restent ouvertes. Le risque qu'elles représentent est alors suivi par des calculs de sensibilité ;

- couverture des flux opérationnels en devise : de manière générale, les flux générés par les activités opérationnelles d'EDF et de ses filiales sont libellés dans leur devise locale, à l'exception des flux liés aux achats de combustibles principalement libellés en dollars américains et de certains flux, de moindres montants, liés à des achats de matériel. Selon les principes édictés par le cadre de gestion financière, EDF et ses principales filiales concernées par le risque de change (EDF Energy, EDF Trading, Edison, EDF Énergies Nouvelles) ont à mettre en place des couvertures sur les engagements fermes ou hautement probables liés à ces flux opérationnels futurs.

En conséquence de la politique de financement et de couverture du risque de change, la dette brute du Groupe, au 31 décembre 2012 par devise et après couverture, se décompose comme indiqué dans le tableau ci-après :

Structure de la dette brute au 31 décembre 2012, par devise avant et après couverture

31 décembre 2012 (en millions d'euros)	Structure initiale de la dette	Incidence des instruments de couverture ⁽¹⁾	Structure de la dette après couverture	% de la dette
EUR	35 709	1 485	37 194	62 %
USD	11 621	(6 240)	5 381	9 %
GBP	7 927	5 773	13 700	23 %
Autres devises	4 675	(1 018)	3 657	6 %
TOTAL DES EMPRUNTS	59 932	-	59 932	100%

(1) Couverture de dettes et de situations nettes des filiales étrangères.

Le tableau ci-dessous présente l'impact en capitaux propres d'une variation défavorable des taux de change sur la dette brute du Groupe au 31 décembre 2012.

Sensibilité de la dette brute du Groupe au risque de change

31 décembre 2012 (en millions d'euros)	Dette après instruments de couverture convertie en euros	Impact d'une variation défavorable de 10 % du cours de change	Dette après variation défavorable de 10 % du cours de change
EUR	37 194	-	37 194
USD	5 381	538	5 919
GBP	13 700	1 370	15 070
Autres devises	3 657	366	4 023
TOTAL DES EMPRUNTS	59 932	2 274	62 206

Du fait de la politique de couverture du risque de change sur les dettes mise en place au sein du Groupe, le compte de résultat des sociétés sous contrôle du Groupe est marginalement exposé au risque de change.

Le tableau ci-dessous présente la position de change liée aux investissements nets (hors exploitation) en devises des principales filiales du Groupe au 31 décembre 2012.

Position des actifs nets

31 décembre 2012 (en millions de devises)	Actif	Emprunts obligataires	Dérivés	US CP	Position nette après gestion (Actif)
USD	5 186	4 000	756	-	430
CHF (Suisse)	1 779	1 306			473
HUF (Hongrie)	130 053		95 295		34 758
PLN (Pologne)	3 517		2 648		869
GBP (Royaume-Uni)	14 139	6 035	4 915		3 189
BRL (Brésil)	626				626
CNY (Chine)	5 870				5 870

Les actifs indiqués ci-dessus sont les actifs nets des filiales étrangères du Groupe en devises au 30 septembre 2012, retraités des variations de juste valeur des couvertures de flux de trésorerie et des actifs financiers disponibles à la vente comptabilisés en capitaux propres, ainsi que des variations de juste valeur des instruments financiers comptabilisés en résultat au 31 décembre 2012. Les couvertures indiquées ci-dessus sont les emprunts obligataires, dérivés et émissions de *commercial paper* en devises existantes au 31 décembre 2012.

Le tableau ci-après présente le risque de perte de change, en capitaux propres, sur la position nette globale liée aux investissements nets (hors exploitation) en devises des principales filiales du Groupe au 31 décembre 2012. Le risque de perte de change est adossé à l'hypothèse d'évolution défavorable et uniforme de 10 % du taux de change euro contre devise. Les situations nettes sont converties aux taux de clôture et les impacts sont indiqués en valeur absolue.

Sensibilité des actifs nets au risque de change

	Au 31 décembre 2012			Au 31 décembre 2011		
	Position nette après gestion en devise	Position nette après gestion convertie en euros	Impact, en capitaux propres, d'une variation de 10% du cours de change	Position nette après gestion en devise	Position nette après gestion convertie en euros	Impact, en capitaux propres, d'une variation de 10% du cours de change
<i>(en millions de devises)</i>						
USD	430	326	32	548	424	42
CHF (Suisse)	473	392	39	495	407	40
HUF (Hongrie)	34 758	119	12	33 659	107	12
PLN (Pologne)	869	213	21	767	172	17
GBP (Grande-Bretagne)	3 189	3 908	391	2 853	3 416	341
BRL (Brésil)	626	232	23	692	286	29
CNY (Chine)	5 870	714	71	5 790	710	71

Le risque de change sur les actifs financiers disponibles à la vente (titres AFS) est essentiellement localisé dans le portefeuille d'actifs dédiés d'EDF qui fait l'objet d'une analyse dans la section 1.6.1.6 « Gestion du risque financier sur le portefeuille d'actifs dédiés d'EDF ».

Le risque de change associé aux placements de trésorerie en devises et aux créances et dettes d'exploitation en devises reste contenu pour le Groupe au 31 décembre 2012.

1.6.1.4 Gestion du risque de taux d'intérêt

L'exposition des positions de trésorerie du Groupe aux variations de taux d'intérêt recouvre deux types de risques : un risque d'évolution de la valeur des actifs et passifs financiers à taux fixe et un risque d'évolution des flux liés aux actifs et passifs financiers à taux variable.

Afin de limiter son exposition au risque de taux, le Groupe (hors sociétés non contrôlées opérationnellement) fixe, dans le cadre de sa politique générale, des principes avec pour objectif de limiter le risque de variation de la valeur des actifs placés ou l'augmentation possible des charges

financières. Dans ce cadre, une partie de la dette est variabilisée et la répartition de l'exposition entre taux fixe et taux variable fait l'objet d'un suivi qui prend en compte des critères de gestion actif/passif et des anticipations d'évolution de taux d'intérêt. Dans le cadre de cette répartition, le Groupe peut être amené à utiliser des instruments dérivés de taux dans une optique de couverture.

Au 31 décembre 2012, la dette du Groupe après instruments de couverture se répartit en 79,2 % à taux fixe et 20,8 % à taux variable.

Une augmentation annuelle uniforme des taux d'intérêt de 1 % entraînerait une augmentation des charges financières d'environ 125 millions d'euros sur la base de la dette brute à taux variable à fin 2012 après couverture.

Le coût moyen de la dette Groupe (taux d'intérêt pondéré des encours) s'établit à 3,7 % en 2012.

Le tableau ci-après présente la structure de la dette du Groupe ainsi que l'impact de variation de 1 % du taux d'intérêt au 31 décembre 2012. L'impact de variation des taux d'intérêt reste stable par rapport à 2011.

Structure de la dette du Groupe et sensibilité au risque de taux

31 décembre 2012 <i>(en millions d'euros)</i>	Structure initiale de la dette	Incidences des instruments de couverture	Structure de la dette après couverture	Impact, en résultat, d'une variation de 1 % des taux d'intérêt
À taux fixe	52 306	(4 844)	47 462	-
À taux variable	7 626	4 844	12 470	125
TOTAL DES EMPRUNTS	59 932	-	59 932	125

L'évolution des taux sur la dette à taux fixe n'a pas d'impact comptable.

Concernant les actifs financiers, le tableau ci-dessous présente le risque de taux sur les obligations et titres de créances négociables (TCN) à taux variable détenus par EDF et leur sensibilité au risque de taux (impact en résultat).

Sensibilité au risque de taux des titres à taux variable

31 décembre 2012 <i>(en millions d'euros)</i>	Valeur	Impact, en résultat, d'une variation de 1 % des taux d'intérêt	Valeur après variation de 1 % des taux d'intérêt
TITRES À TAUX VARIABLE	1 633	(16)	1 617

1.6.1.5 Gestion du risque actions

Le risque actions est localisé dans les éléments suivants :

Couverture des engagements nucléaires d'EDF

L'analyse du risque actions est présentée dans la section 1.6.1.6 « Gestion du risque financier sur le portefeuille d'actifs dédiés d'EDF ».

Couverture des engagements sociaux d'EDF SA, d'EDF Energy et de British Energy

Les actifs de couverture des passifs sociaux d'EDF sont partiellement investis sur le marché des actions internationales et européennes. L'évolution du marché actions impacte donc la valorisation de ces actifs et une évolution négative des actions aurait un effet à la hausse sur le niveau des provisions enregistrées au bilan.

Les actifs couvrant les engagements sociaux d'EDF sont investis à hauteur de 29 % en actions fin 2012, soit un montant actions de 2,4 milliards d'euros.

Au 31 décembre 2012, les deux fonds de pensions mis en place par EDF Energy (*EDF Energy Pension Scheme* et *EDF Energy Group Electricity Supply Pension Scheme*) sont investis à hauteur de 35,6 % en actions, ce qui représente un montant actions de 286 millions de livres sterling.

Au 31 décembre 2012, les fonds de British Energy sont investis à hauteur de 32,4 % en actions, soit un montant actions de 1 260 millions de livres sterling.

Fonds CENG

CENG est exposé au risque actions dans le cadre de la gestion de ses fonds destinés à couvrir son démantèlement nucléaire et ses engagements sociaux.

Gestion de trésorerie long terme d'EDF

Dans le cadre de sa gestion de trésorerie long terme, EDF maintient sa stratégie d'allègement des placements corrélés actions. Au 31 décembre 2012, ces placements représentent un montant résiduel d'environ 3 millions d'euros.

Titres de participation directe

Au 31 décembre 2012, la participation d'EDF dans Veolia Environnement s'élève à 202 millions d'euros. La volatilité est estimée à 37,3 % (volatilité annualisée des rendements mensuels observés durant trois ans).

Au 31 décembre 2012, la participation d'EDF dans AREVA s'élève à 110 millions d'euros. La volatilité est estimée à 37,6 % (volatilité annualisée des rendements mensuels observés sur trois ans).

1.6.1.6 Gestion du risque financier sur le portefeuille d'actifs dédiés d'EDF SA

Les actifs dédiés ont progressivement été constitués par EDF depuis 1999 en vue de couvrir les dépenses futures de démantèlement des centrales nucléaires ainsi que le stockage et la gestion à long terme des déchets radioactifs.

La gestion du portefeuille d'actifs dédiés – dont les principes ont été redéfinis par la loi n° 2006-739 du 28 juin 2006 relative à la gestion durable des matières et déchets radioactifs – est réalisée sous le contrôle du Conseil d'administration et des Comités du Conseil (Comité de suivi des engagements nucléaires, Comité d'audit).

Le **Comité de suivi des engagements nucléaires (CSEN)** est un comité spécialisé, créé par le Conseil d'administration d'EDF lors de la mise à jour de son règlement intérieur le 25 janvier 2007 et anticipant ainsi les dispositions de l'article 9 du décret du 23 février 2007.

Un **Comité d'expertise financière des engagements nucléaires (CEFEN)** a pour mission d'assister l'entreprise et ses organes sociaux sur les questions d'adossement actif/passif et de gestion d'actifs. Il est composé de personnalités indépendantes de l'entreprise choisies pour leurs compétences

et leur diversité d'expérience, en particulier dans les domaines de la gestion actif-passif, la recherche économique et financière et la gestion d'actifs.

Les **actifs dédiés** ont bénéficié au titre de l'exercice 2012 de 737 millions d'euros de dotations de trésorerie, contre 315 millions d'euros en 2011 (voir note 48 de l'annexe aux comptes consolidés au 31 décembre 2012).

Les **décassements** liés aux dépenses de démantèlement engagées en 2012 ont été financés sur le portefeuille des actifs dédiés à hauteur de 350 millions d'euros, contre 378 millions d'euros en 2011.

Les principes de gouvernance qui définissent la structure des actifs dédiés, le processus de décision et de contrôle pour leur gestion sont validés par le Conseil d'administration d'EDF. Ces principes précisent également les règles de structuration du portefeuille d'actifs, de sélection des gestionnaires financiers, de structuration juridique, comptable et fiscale des fonds.

L'**allocation stratégique** est déterminée à partir d'études actif/passif dont l'objectif est de définir le portefeuille-modèle le plus adapté à la problématique de financement des charges du parc nucléaire. Un indice de référence est également fixé pour le suivi de la performance et le contrôle du risque en ce qui concerne le portefeuille financier (hors RTE et actifs réels). L'allocation stratégique est revue tous les trois ans, sauf circonstances particulières. En 2012, elle se décompose comme suit : 50 % des titres RTE, complétés par un portefeuille financier composé pour moitié en actions internationales et pour moitié en obligations.

Le portefeuille financier comporte à titre principal deux sous-portefeuilles « actions » et « taux » qui sont eux-mêmes décomposés en « classes d'actifs secondaires » ou « poches » correspondant à des marchés spécifiques. Un troisième sous-portefeuille « trésorerie » sert à préparer et alimenter les décaissements issus d'utilisations de provisions relatives aux centrales en cours de déconstruction et peut être renforcé de manière tactique notamment par prudence en cas de crise sur les marchés.

La **gestion tactique** des actifs est assurée autour de quatre axes principaux :

- le pilotage de l'exposition entre les sous-portefeuilles « actions », « obligations » et « trésorerie » ;
- au sein de chaque sous-portefeuille, la répartition par « poche » ;
- le choix des OPCVM qui intègre le souci de diversification :
 - par style (valeurs de croissance, valeurs décotées, valeurs de rendement),
 - par taille de capitalisation (grandes valeurs, moyennes et petites valeurs),
 - par processus d'investissement (approche macro-économique et sectorielle, sélection de valeurs en « quantitatif » etc.),
 - par support d'investissement à des fins de respect de ratio d'emprise,
- pour les obligations, un choix de titres détenus en direct, de mandats et d'OPCVM intégrant le souci de diversification :
 - par type d'émission (taux fixes, taux indexés),
 - par nature d'instruments (emprunts d'État ou supra-nationaux, obligations foncières et *covered bonds*, obligations d'entreprises),
 - par émetteur et par maturité.

La politique de répartition élaborée par le Comité de gestion opérationnelle¹ repose sur l'analyse des perspectives économiques et financières de chacun des marchés et zones géographiques ainsi que sur l'étude des niveaux de valorisation des différents marchés ou segments de marchés.

Composition et performance du portefeuille des actifs dédiés d'EDF

Fin décembre 2012, la valeur globale du portefeuille s'élève à 17 626 millions d'euros, contre 15 601 millions d'euros à fin décembre 2011 (pro-forma sur la valorisation des titres RTE après changement de méthode de comptabilisation des écarts actuariels relatifs aux avantages du personnel).

1. Comité interne et organe permanent d'évaluation, de concertation et de décision opérationnelle en matière de gestion des actifs dédiés.

Composition selon la classification de l'article 4 du décret n° 2007-243 du 23 février 2007

Catégories (en millions d'euros)	31 décembre 2012		31 décembre 2011	
	Valeur nette comptable ⁽¹⁾	Valeur de réalisation	Valeur nette comptable	Valeur de réalisation
1° Obligations, créances et autres valeurs émises ou garanties par l'un des États membres de la Communauté européenne ou de l'OCDE	4 205	4 564	4 168	4 448
2° Obligations, BMTN... émis par le secteur privé	550	642	1 099	1 155
3° Actions, parts ou titres donnant accès au capital de sociétés ayant leur siège social sur le territoire de l'un des États membres de la Communauté européenne ou de l'OCDE et négociés sur un marché reconnu	60	60	65	65
4° Parts ou actions d'OPCVM investissant dans les actifs mentionnés du 1° au 3°	8 051	8 761	6 541	6 865
5° Parts ou actions d'OPCVM investissant notamment dans des actifs autres que ceux mentionnés aux 1° à 3°	998	1 191	658	777
6° Droits réels immobiliers – parts ou actions de sociétés immobilières non cotées	Néant	Néant	Néant	Néant
7° Dépôt chez BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES	0,076	0,076	0,055	0,055
Débiteurs et créiteurs divers (dividendes en cours d'encaissement, frais de gestion, couverture de change, etc.)	+ 15	+ 15	- 19	- 19
TOTAL PORTEFEUILLE FINANCIER	13 879	15 233	12 514	13 291
Titres RTE affectés	2 015	2 393	2 015	2 310
TOTAL DES ACTIFS DÉDIÉS, HORS DÉBITEURS ET CRÉDITEURS DIVERS	15 879	17 611	14 548	15 620
TOTAL DES ACTIFS DÉDIÉS	15 893	17 626	14 529	15 601

(1) Cf. comptes sociaux d'EDF SA au 31 décembre 2012, note 19.

Composition analytique par sous-portefeuille et performance en 2012

La composition du portefeuille des actifs dédiés d'EDF au 31 décembre 2012 et 31 décembre 2011 est la suivante:

	31 décembre 2012	31 décembre 2011
S/portefeuille Actions	41,6 %	37,1 %
S/portefeuille Taux	39,4 %	42,4 %
S/portefeuille Trésorerie	5,4 %	5,7 %
Titres RTE affectés	13,6 %	14,8 %
TOTAL	100 %	100 %

Le tableau ci-dessous présente la performance par sous-portefeuille au 31 décembre 2012 et 31 décembre 2011 :

	31/12/2012 Valeur boursière ou de réalisation	Performance de l'exercice 2012		31/12/2011 Valeur boursière ou de réalisation	Performance de l'exercice 2011	
		Portefeuille	Indice de référence ⁽¹⁾		Portefeuille	Indice de référence
<i>(en millions d'euros)</i>						
S/portefeuille Actions	7 343	+ 13,8 %	+ 14,4 %	5 783	- 7,0 %	- 4,0 %
S/portefeuille Taux	6 937	+ 10,3 %	+ 10,6 %	6 615	+ 3,9 %	+ 3,4 %
TOTAL S/PORTEFEUILLE ACTIONS ET TAUX	14 280	+ 12,0 %	+ 12,6 %	12 398	- 1,6 %	- 0,1 %
S/portefeuille Trésorerie	953	+ 1,1 %	+ 0,2 %	893	+ 1,1 %	+ 0,9 %
TOTAL PORTEFEUILLE FINANCIER	15 233	+ 11,1 %	+ 12,6 %	13 291	- 1,6 %	- 0,1 %
Titres RTE affectés	2 393	-	-	2 310	-	-
TOTAL DES ACTIFS DÉDIÉS	17 626	+ 10,4 %		15 601	- 0,9 %	

(1) Indice de référence: MSCI World DN couvert en euro pour 50% pour le sous-portefeuille actions, Citigroup EGBI pour le sous-portefeuille taux, Eonia Capitalisé pour le sous-portefeuille trésorerie, 50% MSCI World DN couvert en euro pour 50% + 50% Citigroup EGBI pour le portefeuille financier.

L'année a débuté dans une situation de crise de l'euro affectant les marchés obligataires comme les marchés actions de la zone. Quand les pays européens et la Banque centrale européenne ont clairement fait état de leur détermination, si besoin en soutenant les pays en difficulté (engagement de soutien vis-à-vis des banques espagnoles et de l'État grec; annonce de l'*Outright Monetary Transaction* par la banque centrale), les marchés obligataires tendus de la zone euro ont vu de fortes améliorations de leur liquidité et de leurs prix. Dans ce contexte, la politique d'investissement a consisté à réinvestir de manière régulière au cours de l'année en actions et en obligations. Le réinvestissement sur la poche obligataire s'est fait particulièrement sur le crédit mais aussi en titres souverains italiens, les investissements dans certaines dettes souveraines (Espagne, Grèce, Irlande, Portugal) restant négligeables. Son effet a été partiellement masqué par le reclassement du sous-portefeuille obligataire au sous-portefeuille trésorerie de mandats crédit court terme proches de leur maturité. Le réinvestissement dans le sous-portefeuille actions a aussi été sensible (48,2 % du portefeuille financier fin 2012 contre 43,5 % fin 2011).

En 2012, les actifs dédiés affichent une performance de +10,4 % ; celle du portefeuille financier (hors RTE) s'établit à + 11,1 %. L'écart à l'indice de référence (+12,6 %) s'explique par la prudence de gestion, matérialisée par l'importance de la poche de trésorerie et la sous-pondération action en début d'année et une diversification des actifs supérieure à celle de l'indice. La sélection de fonds a aussi été orientée, de sorte que la volatilité des sous-portefeuilles actions et obligations a été inférieure à celle de leur indice de référence. Les titres RTE jouent leur rôle de stabilisateur de la performance, dans les hausses (2012) comme dans les baisses (2011) du marché.

Dans ce contexte, les actifs dédiés ont enregistré une performance globale après impôt (impacts réserves et résultat) de + 1 101,4 millions d'euros, dont +948,1 millions d'euros sur le portefeuille financier (+1 483,7 millions d'euros avant impôt) et +153,3 millions d'euros pour les titres RTE affectés.

La composition du portefeuille financier réparti entre les fonds réservés et les autres instruments financiers est également mentionnée à la note 48 de l'annexe aux comptes consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2012.

Au titre du portefeuille d'actifs dédiés, EDF est exposé au risque sur actions, ainsi qu'aux risques de taux et de change.

La valeur de marché du sous-portefeuille actions à fin décembre 2012 des actifs dédiés d'EDF s'élève à 7 343 millions d'euros. La volatilité du

sous-portefeuille actions des actifs dédiés peut être estimée au travers de la volatilité de son indice de référence, l'indice MSCI World. Cette volatilité s'établissait à fin décembre 2012 à 10,2 % sur la base de 52 performances hebdomadaires, comparée à 19,1 % à fin 2011. En appliquant cette volatilité à la valeur des actifs actions à la même date, le Groupe estime la volatilité annuelle de la part actions des actifs dédiés à 749 millions d'euros. Cette volatilité affecterait les capitaux propres du Groupe.

À fin décembre 2012, la sensibilité du sous-portefeuille taux (6 937 millions d'euros) s'établissait à 5,06, ce qui signifie qu'une hausse uniforme des taux d'intérêt de 100 points de base se traduirait par une diminution de sa valeur de marché de 351 millions, qui serait constatée dans les capitaux propres du Groupe. La sensibilité du sous-portefeuille taux, en hausse par rapport à celle observée fin 2011 (4,81), reste nettement inférieure à celle de l'indice de référence (6,43).

1.6.1.7 Gestion du risque de contrepartie/credit

Le risque de contrepartie se définit comme l'ensemble des pertes que subirait le groupe EDF sur ses activités opérationnelles et sur les marchés si l'une de ses contreparties venait à faire défaut et n'exécutait pas ses obligations contractuelles.

Le Groupe s'est doté d'une politique de gestion du risque de contrepartie appliquée à EDF et à toutes les filiales contrôlées opérationnellement. Cette politique décrit l'organisation de la gestion et du suivi du risque de contrepartie, les procédures et les circuits de remontée de l'information. La politique prévoit, notamment, la réalisation d'une consolidation mensuelle des expositions sur les activités de marchés financiers et énergies et l'élaboration d'une consolidation semestrielle globale sur l'ensemble des activités. La politique prévoit également un suivi étroit des contreparties du Groupe (point quotidien sur les alertes et prise de mesures particulières de prudence avec certaines contreparties).

Ces procédures de suivi ont montré leur robustesse depuis le début de la crise financière au cours de laquelle le Groupe est passé à un rythme plus rapproché (trimestriel) de consolidation globale de son risque de contrepartie. De plus, fin 2012, un outil de consolidation a été mis en place afin de fiabiliser le processus et de le rendre plus réactif.

Le tableau ci-dessous détaille la répartition par classe de rating des expositions consolidées du groupe EDF au risque de contrepartie à fin septembre 2012. Les principales contreparties pour les activités du Groupe sont à 83 % de classe *investment grade*. Cette valeur est en léger retrait par rapport à celle issue de la consolidation à fin septembre 2011.

	AAA	AA	A	BBB	BB	B	CCC/C	Sans notation	Total
au 30/09/2012	7 %	23 %	39 %	14 %	2 %	1 %	1 %	13 %	100 %
au 30/09/2011	9 %	20 %	45 %	11 %	2 %	0 %	0 %	13 %	100 %

La répartition des expositions au risque de contrepartie par nature d'activité est la suivante :

	Achats	Assurances	Distribution et vente	Trésorerie et gestion d'actifs	Achats de combustible et trading d'énergies	Total
au 30/09/2012	4 %	38 %	7 %	39 %	12 %	100 %
au 30/09/2011	4 %	34 %	7 %	40 %	15 %	100 %

Les expositions des activités de trading d'énergie sont concentrées à EDF Trading. La gestion du risque de contrepartie pour cette filiale prévoit la mise en place de limites explicites par contrepartie, en fonction de sa solidité financière. Différents moyens de réduction du risque de contrepartie sont mis en œuvre au sein d'EDF Trading, notamment des accords de *netting* des positions, des accords de *cash-collateral* et la mise en place de garanties bancaires ou d'affiliés.

En ce qui concerne tout particulièrement les contreparties qui traitent avec la salle des marchés financiers d'EDF, un cadre de travail élaboré par le département CRFI spécifie les procédures d'autorisation des contreparties ainsi que la méthodologie de calcul des limites attribuées (limites qui doivent correspondre à des besoins). La consommation des limites peut être consultée en temps réel et fait l'objet d'une vérification quotidienne systématique. La pertinence des limites est réexaminée avec réactivité en cas d'alerte ou d'évolution défavorable affectant une contrepartie.

Dans le contexte de la crise financière en zone euro, EDF a poursuivi une politique prudente de gestion des placements de sa trésorerie (EDF SA et *cash pooling*) vis-à-vis notamment des pays comme l'Italie et l'Espagne. Seules les contreparties bancaires espagnoles ou italiennes de catégorie *investment grade* et considérées comme systémiques par le Conseil de stabilité financière (donc présentant un risque de défaut faible) sont autorisées pour des montants et des maturités restreints (échéance maximale avril 2013). EDF ne détient aucun placement direct sur de la dette souveraine de ces pays.

1.6.2 Gestion et contrôle des risques marchés énergies

1.6.2.1 Cadre de la gestion et du contrôle des risques marchés énergies

En lien avec l'ouverture du marché des clients finals, le développement des marchés de gros et le développement à l'international, le groupe EDF est exposé aux fluctuations des prix de marché des énergies qui peuvent impacter significativement ses états financiers.

En conséquence, une politique de risques « marchés énergies » (portant à la fois sur l'électricité, le gaz, le charbon, les produits pétroliers et les permis d'émission de CO₂) est mise en œuvre par le groupe EDF et applicable à EDF et aux entités dont elle assure le contrôle opérationnel.

Cette politique vise à :

- définir le cadre général dans lequel les différentes entités du Groupe exercent leurs activités opérationnelles (production, optimisation et commercialisation d'énergies) ainsi que l'articulation avec EDF Trading ;

- consolider l'exposition des différentes entités dont EDF assure le contrôle opérationnel sur les différents marchés structurés liés à l'énergie ;
- mettre en œuvre une politique de couverture coordonnée à l'échelle du Groupe.

Concernant Edison, entité dont EDF assure désormais le contrôle opérationnel, la politique de risques relative aux marchés énergies ainsi que le processus de contrôle associé seront mis en place dans le cadre du projet de son intégration au groupe EDF. CENG, dont EDF n'assure pas le contrôle opérationnel au 31 décembre 2012, applique partiellement la politique de risques relative aux marchés énergies du groupe EDF.

1.6.2.2 Organisation du contrôle

Le dispositif de contrôle des risques marchés énergies s'appuie, pour les entités dont le Groupe assure le contrôle opérationnel, sur :

- un système de gouvernance et de mesure de l'exposition aux différents risques marchés, séparant clairement les responsabilités de gestion et de contrôle des risques ;
- une délégation explicite donnée à chaque entité, définissant notamment des stratégies de couverture et les limites de risques associées. Cet exercice permet au Comité exécutif du Groupe (Comex) de fixer annuellement le profil de risque consolidé sur ce périmètre en cohérence avec les objectifs financiers et de piloter ainsi la gestion opérationnelle des risques marchés énergies sur les horizons de marchés (typiquement trois ans) ;
- un processus de contrôle spécifique compte tenu de ses interactions fortes avec les décisions prises au sein des métiers de production et de commercialisation. Il repose sur un système de mesure et d'indicateurs de risques, comprenant notamment des procédures d'alerte en cas de dépassement de limites de risques et impliquant la direction du Groupe.

L'exposition consolidée des risques « marchés énergies » des entités dont EDF assure le contrôle opérationnel est présentée mensuellement au Comex. Les processus de contrôle sont régulièrement évalués et audités.

1.6.2.3 Principes de gestion opérationnelle et de contrôle des risques marchés énergies

Les principes de gestion opérationnelle et de contrôle des risques marchés énergies, pour les entités dont le Groupe assure le contrôle opérationnel et pour CENG, s'appuient sur une clarification des responsabilités pour la gestion des risques marchés énergies, distinguant ce qui relève d'une part, des gestionnaires d'actifs (production et commercialisation) et d'autre part, du trading.

Les gestionnaires d'actifs de production et de commercialisation ont la responsabilité de mettre en œuvre une stratégie de gestion des risques qui minimise l'impact des risques marchés énergies sur leurs états financiers. Les qualifications comptables de ces couvertures sont présentées en note 41 des comptes consolidés. Ils restent néanmoins exposés à un risque non couvrable sur les marchés compte tenu de différents facteurs tels que l'insuffisance de liquidité ou de profondeur des marchés, l'incertitude sur les volumes, etc.

Dans le Groupe, pour les entités contrôlées opérationnellement, les positions sur les marchés énergies sont prises de manière prépondérante par EDF Trading, qui est l'entité de trading du Groupe et qui intervient sur les marchés soit pour le compte d'autres entités du Groupe soit pour son activité de trading pour compte propre. En conséquence, EDF Trading est soumis à un cadre de gouvernance et de contrôle strict, conforme aux pratiques en vigueur dans les sociétés de trading.

EDF Trading intervient sur les marchés organisés ou de gré à gré, sur des instruments dérivés tels que les futures, forwards, swaps et options (quelle que soit la qualification comptable au niveau du Groupe). Les expositions d'EDF Trading sur les marchés énergies sont strictement encadrées par un suivi quotidien des limites, supervisées par le management de la filiale et par l'entité chargée du contrôle des risques marchés énergies au niveau du

Groupe. De plus, des procédures d'alerte automatique des membres du Conseil d'administration d'EDF Trading ont été mises en place en cas de dépassement de limites de risques (limite de valeur en risque) et de pertes (limite *stop-loss*). La valeur en risque (*value at risk* ou « VaR ») désigne une mesure statistique de la perte potentielle maximale de valeur de marché que peut subir un portefeuille en cas d'évolution défavorable des marchés sur une période et avec un intervalle de confiance donné. EDF Trading évalue la VaR par une méthode dite de Monte-Carlo qui s'appuie sur les volatilités et les corrélations historiques estimées à partir des prix de marchés observés sur les 40 derniers jours ouvrés. La limite *stop-loss* précise l'appétence au risque de l'activité de trading en fixant les pertes par rapport au maximum de la marge trading atteint sur trois mois glissants. En cas de dépassement de cette limite, le Conseil d'administration d'EDF Trading prend les mesures justifiées qui peuvent inclure notamment la clôture de certaines positions.

En 2012, l'engagement d'EDF Trading sur les marchés a été encadré d'une part avec une limite de VaR de 45 millions d'euros¹ sur un jour et avec un intervalle de confiance de 97,5 % et d'autre part avec une limite *stop-loss* de 225 millions d'euros². Au cours de cette année, la VaR a oscillé entre 2,6 et 19,1 millions d'euros.

Le tableau ci-dessous présente les valeurs sur les exercices 2012 et 2011 :

(en millions d'euros)	2 nd semestre 2012	1 ^{er} semestre 2012	2 nd semestre 2011	1 ^{er} semestre 2011
Limite VaR (97,5 % un jour)	45	45	45	45
Limite <i>stop-loss</i>	225	225	225	225
VaR minimum	2,6	5,9	4,3	4,7
VaR moyenne	7,1	10,1	6,9	10,4
VaR maximum	11,4	19,1	10,4	18,7

Dans l'année 2012, même avec la volatilité forte des marchés en février, les limites de VaR et de *stop-loss* n'ont pas été dépassées et EDF Trading a géré ses risques à tout moment dans les limites du mandat confié par EDF. Depuis leur instauration, les *stop-loss* n'ont par ailleurs jamais été activés.

Concernant Edison, le modèle de gouvernance³ prévoit la séparation entre les activités de contrôle et de gestion du risque et les activités opérationnelles sur les marchés. D'un point de vue opérationnel, Edison calcule son exposition nette⁴ sur l'ensemble de son portefeuille d'actifs et de contrats (portefeuille industriel) à l'exclusion de ceux relatifs à l'activité de trading pour compte propre (portefeuille de trading).

Le niveau de capital économique engagé sur les marchés, exprimé en *Profit at Risk* (PaR)⁵ est ensuite déterminé à partir de cette exposition nette.

Par ailleurs, pour répondre aux obligations liées à IFRS 7, Edison mesure le risque de diminution maximum potentielle de la juste valeur des contrats financiers couvrant les risques de son portefeuille industriel, avec un PaR, calculé avec un intervalle de confiance fixé à 97,5 %. Pour l'activité de trading, qui s'appuie sur un portefeuille distinct du portefeuille industriel, Edison définit une limite de VaR à 95 % sur un jour. À l'instar de son portefeuille industriel, Edison alloue un capital économique⁶ pour le portefeuille de trading. Cette allocation tient compte des risques liés aux VaR du portefeuille

et des risques estimés à travers des stress-tests relatifs à d'éventuelles positions structurées et non liquides⁷.

Pour une analyse de la juste valeur des dérivés de couverture des matières premières du Groupe, voir notes 41.4.3 et 41.5 de l'annexe aux comptes consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2012. Pour le détail des contrats de matières premières non qualifiés de couvertures conclus par le Groupe, voir note 42.3 de l'annexe aux comptes consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2012.

1.6.3 Gestion des risques assurables

Le groupe EDF s'est doté de programmes d'assurances qu'il met en œuvre à EDF SA, dans ses filiales contrôlées au fur et à mesure de leur intégration, y compris ses filiales ERDF et RTE. Ils comportent des garanties, exclusions, franchises et plafonds de couvertures adaptés à chaque métier et aux spécificités de ces filiales.

Les principaux programmes d'assurances couvrent :

- **les dommages aux biens conventionnels Groupe** : EDF est membre d'OIL⁸. Les garanties offertes par cette mutuelle sont complétées par

1. La limite de VaR prend en compte la diversification des risques entre les activités d'EDF Trading et celles d'EDF Trading North America. Cette limite ne considère aucune diversification liée à la Joint Venture Chubu dont la limite de VaR de 2 millions d'euros est additionnée à la limite VaR d'EDF Trading de 43 millions d'euros.

2. Cinq fois la VaR, soit 225 millions d'euros.

3. Ce modèle évolue pour être mis en conformité avec la politique du groupe EDF.

4. L'exposition nette est l'exposition résiduelle après avoir utilisé les possibilités de couvertures naturelles fournies par l'intégration verticale et horizontale des différentes filiales.

5. Le *Profit at Risk* (PaR) est une mesure statistique de la variation négative potentielle de la marge budgétée pour un horizon donné, liée à un mouvement défavorable des prix de marchés et selon un certain intervalle de confiance.

6. Le capital économique désigne le capital alloué pour faire face aux risques marchés.

7. Les données seront disponibles lors de la publication par Edison de ses résultats annuels.

8. Oil Insurance Limited.

la filiale (captive d'assurance) d'EDF, Wagram Insurance Company Ltd¹, des assureurs et des réassureurs; RTE souscrit un programme dommages conventionnels spécifique pour ses propres biens (postes de transformation, immeubles et locaux techniques);

- **les dommages aux marchandises transportées;**
- **les dommages aux installations nucléaires du groupe EDF :** en complément des couvertures découlant de la participation d'EDF à la mutuelle OIL, les dommages matériels (y compris suite à un accident nucléaire) affectant les installations nucléaires d'EDF en France et les installations nucléaires de EDF Energy au Royaume-Uni, ainsi que les frais de décontamination nucléaire sont couverts par un programme d'assurance Groupe faisant appel notamment, au pool atomique français (Assuratome), au pool atomique britannique *Nuclear Risk Insurers* (NRI) et à l'*European Mutual Association for Nuclear Insurance* (EMANI).

Par ailleurs, en liaison avec les activités de CENG aux USA, EDF Inc est devenu membre de NEIL².

- **la responsabilité civile de l'exploitant nucléaire :** les polices d'assurances souscrites aujourd'hui par EDF sont conformes à la loi française n° 68-943 du 31 octobre 1968, modifiée par la loi n° 90-488 du 16 juin 1990, qui a traduit les obligations résultant de la convention de Paris en termes de responsabilité civile des exploitants nucléaires. Ainsi, en vue de garantir la disponibilité des fonds requis du fait de ces obligations, EDF a opté pour la conclusion de polices d'assurances. Les montants couverts par les polices, souscrites par EDF auprès d'Allianz et d'*European Liability Insurance for the Nuclear Industry* (ELINI), correspondent aux plafonds de responsabilité encourus en cas d'accident tels que fixés par la réglementation tant sur une installation nucléaire qu'en cours de transport.

Pour les accidents sur site, le montant total couvert est de 91,5 millions d'euros par accident nucléaire, cette limite pouvant jouer au maximum deux fois par site sur une période de trois ans. Conformément à la réglementation, ces contrats ne prévoient aucune franchise. La société Océane Re, société de réassurance du Groupe, participe à ce risque via les contrats de réassurance qu'elle émet au profit d'Allianz et d'ELINI.

EDF Energy exploite des centrales nucléaires au Royaume-Uni. Dans ce pays, le régime de la responsabilité de l'exploitant d'une installation nucléaire est comparable au régime français, et EDF Energy est assurée auprès du pool anglais d'assurance des risques nucléaires NRI (*Nuclear Risk Insurers Limited*) à hauteur de 140 millions de livres sterling, montant qui constitue la limite actuelle de la responsabilité civile des exploitants nucléaires au Royaume-Uni.

- **la responsabilité civile générale :** ce programme couvre les conséquences pécuniaires subies par des tiers du fait des risques (hors nucléaire) inhérents aux métiers du groupe EDF;
- **la responsabilité civile des mandataires sociaux :** le programme d'assurances souscrit par EDF bénéficie aux mandataires sociaux du Groupe;
- **couverture des risques construction :** EDF met en place dans ce domaine des polices visant à couvrir les risques spécifiques à l'occasion des chantiers (polices tous risques chantier/tous risques montage). Ces polices ne font pas partie d'un programme de Groupe mais sont souscrites au cas par cas pour les chantiers importants, tels que l'EPR à Flamanville, la construction de centrales à cycle combiné, de barrages, de turbines à combustion etc. Ces couvertures qui s'élèvent à 11 millions d'euros ont été comptabilisées en investissement dans les comptes d'EDF SA;
- le 11 août 2011, ERDF a conclu avec NATIXIS/Swiss Re un contrat allant jusqu'au 30 juin 2016 (soit cinq saisons de tempêtes) dont l'objet est la **couverture du réseau aérien de distribution d'ERDF** contre les conséquences d'événements exceptionnels de type tempête. Avec une capacité de 150 millions d'euros, ce contrat de type *cat-bond* déclenche, en cas de sinistre, une indemnisation reposant sur un indice

paramétrique fonction de la vitesse du vent. Le 27 décembre 2011, une couverture complémentaire d'une capacité de 40 millions d'euros a été souscrite pour une période de quatre ans, afin de réduire le montant de la franchise. Les modalités de mise en place de la couverture dommages des réseaux aériens de distribution des Systèmes Énergétiques Insulaires restent à l'étude.

Le montant total des primes des assurances d'EDF et des programmes Groupe gérés par EDF Assurances, tous types de couvertures confondus, s'élève à 111 millions d'euros en 2012, dont 62 millions d'euros pris en charge par EDF (hors investissements) et 18 millions d'euros au titre de la couverture des réseaux aériens d'ERDF.

1.7 Opérations avec les parties liées

La nature des opérations avec les parties liées se trouve détaillée dans la note 49 de l'annexe aux comptes consolidés clos au 31 décembre 2012.

1.8 Principaux risques et incertitudes

Le groupe EDF présente les principaux risques et incertitudes auxquels il s'estime confronté dans la section 4.1 du document de référence 2012.

L'organisation du Groupe, en matière de gestion et de contrôle de ses risques, est décrite dans la section 4.2 du document de référence 2012.

Cette présentation des principaux risques décrit les risques et incertitudes majeurs auxquels le Groupe est soumis. Le Groupe reste soumis aux risques habituels et propres à son activité.

1.9 Faits marquants relatifs aux litiges en cours

Les litiges du groupe EDF sont présentés dans la section 20.5 du document de référence 2012. Sont indiqués ci-dessous les litiges ayant évolué de façon significative par rapport au document de référence 2011 et au rapport financier semestriel 2012.

1.9.1 Procédures concernant EDF

Greenpeace

Une information judiciaire a été ouverte en février 2009 au Tribunal correctionnel de Nanterre sous la qualification de « complicité et recel d'atteinte à un système de traitement automatisé de données » à la suite de déclarations d'un informaticien d'une société tierce, qui prétendait avoir procédé à l'intrusion informatique de l'ordinateur de M. Yannick Jadot, ancien porte-parole de Greenpeace courant 2006, à la demande d'un salarié d'EDF. Le salarié visé et son supérieur hiérarchique ont été mis en examen respectivement les 24 mars et 10 juin 2009 et ont fait l'objet d'une mutation d'office à titre de sanction disciplinaire. EDF a été mis en examen le 26 août 2009. Par un jugement rendu le 10 novembre 2011, EDF et les deux salariés ont été condamnés par le tribunal de Nanterre.

1. Société irlandaise d'assurance détenue à 100% par EDF.

2. Nuclear Electric Insurance Limited.

Par un arrêt rendu le 6 février 2013, la Cour d'Appel de Versailles a relaxé EDF et le supérieur hiérarchique pour les faits reprochés. S'agissant de l'autre salarié, la Cour d'Appel a confirmé le jugement sur la culpabilité et l'a condamné à une peine de six mois d'emprisonnement. Sur le plan des intérêts civils, le salarié est également condamné à indemniser l'association Greenpeace et M. Yannick Jadot pour le préjudice moral subi. Le salarié, Greenpeace et M. Yannick Jadot ont formé un pourvoi en cassation.

Verdesis

La société Euro Power Technology a saisi en juin 2008 le Conseil de la concurrence d'une plainte assortie d'une demande de mesures conservatoires contre EDF et sa filiale Verdesis, concernant les activités d'EDF et Verdesis dans le biogaz. Par décision du 16 avril 2010, l'Autorité de la concurrence a rejeté la plainte d'Euro Power Technology.

Le 26 avril 2010, Euro Power Technology a fait appel de cette décision devant la Cour d'Appel de Paris qui, par arrêt du 2 décembre 2010, a rejeté son recours. Euro Power Technology s'est pourvue en cassation le 28 décembre 2010. Par arrêt du 9 octobre 2012, la Cour de cassation a rejeté le pourvoi d'Euro Power Technologie contre l'arrêt de la Cour d'Appel de Paris du 2 décembre 2010. Cet arrêt a donc mis un terme à ce contentieux en rendant définitive la décision de l'Autorité de la concurrence du 16 avril 2010 ayant rejeté la saisine d'Euro Power Technology.

Installation de conditionnement et d'entreposage de déchets activés (ICEDA)

Un décret du 23 avril 2010 a autorisé EDF à créer sur le territoire de la commune de Saint-Vulbas, située dans le département de l'Ain, une installation nucléaire de base dénommée « Installation de conditionnement et d'entreposage de déchets activés ». Deux requêtes ont été déposées en juin 2010 devant le Conseil d'État, l'une par la société Roozen, qui exploite une installation horticole à proximité du site, et l'autre par un collectif d'associations de protection de l'environnement, visant à obtenir l'annulation de ce décret. À ce jour, l'instruction est toujours pendante devant le Conseil d'État. Une troisième requête a été déposée en avril 2012 par la ville de Genève devant le Conseil d'État visant également à demander l'annulation du décret.

Par ailleurs, la société Roozen avait déposé une requête le 21 avril 2010 demandant l'annulation du permis de construire. Par jugement en date du 13 décembre 2011, le Tribunal administratif de Lyon a prononcé l'annulation du permis de construire pour violation du plan local d'urbanisme de la commune (PLU). EDF a interjeté appel devant la Cour administrative d'appel de Lyon. Après confirmation de cette décision par la Cour administrative d'appel de Lyon le 19 juin 2012, EDF a déposé, en août 2012, un recours en cassation devant le Conseil d'État.

Par ailleurs, en concertation avec les parties prenantes, la commune de Saint-Vulbas a procédé à une révision du PLU et EDF a déposé une nouvelle demande de permis de construire.

La société Roozen a demandé en référé la suspension du PLU. Le juge des référés du Tribunal administratif de Lyon a, par ordonnance du 14 janvier 2013, rejeté cette demande pour défaut d'urgence.

Flamanville

Le 15 novembre 2006, EDF a déposé auprès de l'ASN une demande d'autorisation de prélèvement et de rejet d'effluents liquides et gazeux pour la centrale nucléaire de Flamanville dans la Manche. Cette demande comprenait les prélèvements et rejets effectués par les deux réacteurs existants du site (Flamanville 1 et Flamanville 2), ainsi que ceux du futur réacteur de type EPR (Flamanville 3) en cours de construction.

L'ASN a pris une décision, le 7 juillet 2010, fixant à EDF les limites de rejets dans l'environnement des effluents liquides et gazeux pour l'exploitation des 3 réacteurs. Cette décision a été homologuée par un arrêté des Ministres chargés de la Sécurité nucléaire du 15 septembre 2010.

Une association locale, le CRILAN, a saisi le Tribunal administratif de Caen le 23 mars 2011 pour demander l'annulation de cet arrêté.

Le Président du Tribunal administratif de Caen a, par une ordonnance du 20 juillet 2012, renvoyé l'affaire devant le Conseil d'État. Le Tribunal

a estimé que la requête du CRILAN ne portait pas sur l'arrêté ministériel d'homologation mais bien sur la décision de l'ASN du 7 juillet 2010. Or, aux termes de l'article R. 351-2 du code de justice administrative, le Conseil d'État est compétent pour les recours contre les décisions de l'ASN. EDF et l'État doivent transmettre leurs mémoires en défense d'ici juin 2013.

Litiges en matière sociale

EDF est partie prenante à un certain nombre de litiges en matière sociale avec des salariés ou avec des inspecteurs du travail concernant notamment le calcul et la mise en œuvre de la législation relative au temps de travail. EDF estime qu'aucun de ces litiges, pris isolément, n'est susceptible d'avoir un impact significatif sur son résultat financier et sa situation financière. Toutefois, s'agissant de situations susceptibles de concerner un nombre important de salariés d'EDF en France, une multiplication de ces litiges pourrait présenter un risque susceptible d'avoir un effet négatif sur les résultats financiers du Groupe.

Dans le cadre de ces litiges relatifs à l'application de la législation relative au temps de travail, le nombre de contentieux reste réduit à ce jour ; en revanche le développement d'un volet pénal est réel même si limité à ce stade à quelques Centres nationaux de production d'électricité.

Le Groupe est également partie prenante à un certain nombre de contentieux avec les organismes sociaux. Le principal contentieux oppose EDF à l'URSSAF et concerne l'inclusion dans l'assiette de cotisation de certaines primes, indemnités et autres avantages en nature.

Enquête de la Commission européenne relative à une hausse des prix sur le marché de gros de l'électricité

La Commission européenne a effectué en mars 2009 des inspections surprises dans différents locaux d'EDF, dans le cadre d'une enquête relative à l'évolution des prix sur le marché de gros de l'électricité en France.

La Commission européenne a classé cette affaire en septembre 2012.

Arbitrage consécutif à la résiliation d'un contrat d'approvisionnement en gaz

Le 1^{er} août 2012, EDF a reçu une demande d'arbitrage déposée auprès de la Chambre de Commerce Internationale par l'un de ses fournisseurs de gaz. Ce fournisseur conteste la résiliation par EDF d'un contrat d'approvisionnement en gaz naturel d'une durée de quatre ans dont il restait une année à courir, et quantifie sa demande à 100 millions d'euros. EDF considère que les conditions lui permettant de mettre fin au contrat étaient réunies et estime donc sans fondement le montant revendiqué par la partie demanderesse. Le tribunal arbitral, constitué en janvier 2013, rendra sa sentence au cours du second semestre 2014.

Nest-Énergie

Par une décision du 12 novembre 2009 autorisant la prise de contrôle par EDF de EDF Luminus (alors dénommée SPE), la Commission européenne a rendu obligatoire l'engagement d'EDF de continuer le développement d'un projet de centrale à cycle combiné gaz porté par la société Nest-Énergie et de le céder à défaut d'avoir pris une décision finale d'investissement avant une date butoir qui était fixée au 30 juin 2012.

EDF a saisi la Commission, le 14 mai 2012, d'une demande de report de la date limite en considération de l'évolution significative et durable des circonstances économiques, politiques et réglementaires propres aux marchés de l'énergie en Belgique depuis la décision d'autorisation de 2009. Par une décision du 28 juin 2012, la Commission a refusé la demande d'EDF en lui accordant un report très limité, estimant ne pas avoir à prendre en compte l'évolution du contexte de marché belge.

Le 5 septembre 2012, EDF a introduit devant le Tribunal de l'Union européenne un recours en annulation contre cette décision, assorti d'une demande de traitement en procédure accélérée ainsi qu'une demande de mesures conservatoires. EDF a introduit le 30 novembre 2012 un pourvoi devant la Cour de Justice de l'Union européenne contre l'ordonnance rendue le 16 octobre 2012 par le Tribunal de l'Union européenne rejetant la demande de mesures conservatoires. Le recours en annulation toujours pendant au fond devant le Tribunal et le pourvoi pendant devant la Cour devraient faire l'objet de décisions dans le courant du premier semestre 2013.

EDF a en outre introduit le 5 septembre 2012 devant la Commission européenne une demande de levée de l'engagement relatif à Nest-Énergie également fondée sur l'évolution significative et durable des circonstances économiques, politiques et réglementaires propres aux marchés de l'énergie en Belgique. Cette demande est en cours d'examen et devrait conduire à une décision dans le courant du premier semestre 2013.

Conformément à son engagement, EDF a en outre entamé le 16 octobre 2012 un processus de cession de Nest-Énergie. L'issue des procédures décrites ci-dessus pourra avoir une incidence sur le processus de cession.

SUN'R

Le 21 juin 2012, l'entreprise SUN'R a saisi l'Autorité de la concurrence (ADLC) d'une plainte assortie d'une demande de mesures conservatoires. La société SUN'R reproche à ERDF des retards dans la procédure de raccordement de ses installations photovoltaïques et à EDF des retards dans la mise en œuvre des contrats d'obligation d'achat et le paiement des factures afférentes. En outre, selon SUN'R, EDF ENR aurait bénéficié d'un traitement privilégié pour le raccordement de ses installations par ERDF et le paiement de ses factures par EDF. La procédure contradictoire a été ouverte le 16 novembre 2012. La discussion devant l'ADLC concernant la recevabilité de la saisine et le possible octroi des mesures conservatoires a eu lieu le 23 janvier 2013. EDF et ERDF contestent formellement ces allégations.

Parallèlement, SUN'R a formé le 29 août 2012 une requête en référé expertise et provision devant le Tribunal administratif de Paris, assortie d'une demande d'indemnité provisionnelle de 1 million d'euros pour ce qui concerne EDF et 2,5 millions d'euros concernant ERDF. Par une ordonnance du 27 novembre 2012, le juge des référés du Tribunal administratif de Paris a rejeté cette requête.

Contentieux avec des producteurs photovoltaïques

L'annonce par les pouvoirs publics à l'automne 2009 d'une prochaine révision à la baisse des tarifs d'achat de l'électricité photovoltaïque fixés par l'arrêté du 10 juillet 2006 a provoqué une augmentation massive des dépôts de demandes de contrats d'achat, susceptible d'engendrer un alourdissement très significatif des charges à compenser par la CSPE. Plusieurs arrêtés ministériels successifs sont intervenus dans le prolongement de cette annonce pour modifier tant les tarifs d'achat de l'électricité produite à partir de l'énergie photovoltaïque que leurs modalités d'application. Par décret du 9 décembre 2010, le gouvernement a également suspendu provisoirement l'obligation d'achat d'électricité d'origine photovoltaïque pour une durée de 3 mois. Un arrêté du 4 mars 2011 a fixé les nouvelles conditions d'achat applicables à l'issue de ce moratoire. Dans ce contexte, un certain nombre de producteurs ont intenté des procédures engagées des contentieux visant à obtenir le bénéfice du tarif le plus favorable résultant de l'arrêté antérieur du 10 juillet 2006 ou à échapper à la suspension.

Le litige le plus significatif concernait les sociétés Green Yellow, une vingtaine de filiales du groupe de distribution Casino. Ce contentieux a donné lieu à deux décisions du Tribunal des conflits et deux jugements du Tribunal de commerce des 11 juillet 2011 et 29 juin 2012. Ce dernier jugement est devenu définitif, mettant ainsi fin au contentieux.

Par ailleurs, en Corse et dans les DOM où EDF a également la qualité de gestionnaire de réseaux, une vingtaine de producteurs a engagé des actions indemnitaires visant à obtenir réparation du manque à gagner qu'ils estiment avoir subi du fait de retards dans les procédures de raccordement qui les auraient fait tomber sous le coup de la suspension de l'obligation d'achat.

Litiges en matière fiscale

Au cours des années 2008 et 2009, EDF a fait l'objet d'une vérification de comptabilité portant sur les exercices 2004, 2005 et 2006.

Un des chefs de redressement concerne la déductibilité fiscale de la provision pour rentes accident du travail et maladies professionnelles (« AT/MP ») qui, s'agissant d'une problématique liée au statut des IEG, concerne également les sociétés RTE, ERDF et Électricité de Strasbourg. Le Groupe conteste la position de l'administration fiscale concernant la déductibilité de cette provision. En fin d'année 2011, la Commission nationale des impôts directs

et taxes sur le chiffre d'affaires a rendu un avis favorable à la Société sur les principaux chefs de redressement issus du contrôle sur les exercices 2004 à 2006 et a notamment confirmé le caractère déductible de la provision pour rentes AT/MP. En cas d'issue défavorable du contentieux, le risque financier pour le Groupe lié au paiement de l'impôt sur les sociétés pourrait être de l'ordre de 250 millions d'euros.

En fin d'année 2011, l'avis de mise en recouvrement a été adressé à la société. Une réclamation avec sursis de paiement a été adressée à l'administration en 2012 visant à initier la procédure contentieuse, restée sans réponse fin 2012.

Au cours de l'année 2010, une nouvelle vérification de comptabilité a été engagée au titre des exercices 2007 et 2008. La Société a reçu fin 2011 une proposition de rectification relative à l'exercice 2008. EDF conteste la majeure partie de ces redressements d'impôt, d'environ 900 millions d'euros, relatifs à la déductibilité de certains passifs de long terme. L'administration a confirmé ces redressements en 2012. La Société estime probable ses chances de succès en contentieux et aucune provision n'a été constatée sur ces principaux chefs de redressement.

Par ailleurs, un redressement a été proposé par l'administration dans le cadre des contrôles concernant les exercices 2008 et 2009, relatif à une avance non rémunérée consentie par EDF à sa filiale indirecte Lake Acquisitions Limited dans le cadre de l'acquisition de British Energy. EDF conteste ce chef de redressement.

Enfin, au cours de l'année 2012, une nouvelle vérification de comptabilité a été engagée au titre des exercices 2009 et 2010. Une proposition de rectification relative à l'exercice 2009 a été reçue par la Société fin 2012, pour un montant non significatif. EDF conteste cette proposition.

1.9.2 Procédures concernant les filiales et participations d'EDF

1.9.2.1 ERDF

Annulation de la décision tarifaire TURPE 3

Par un arrêt du 28 novembre 2012, le Conseil d'État a prononcé l'annulation de la décision tarifaire TURPE 3 des 5 mai et 5 juin 2009, en tant qu'elle fixe les tarifs d'utilisation du réseau de distribution.

Le motif d'annulation concerne la méthode retenue pour le calcul du coût moyen pondéré du capital (CMPC) : le Conseil d'État a jugé cette méthode « erronée en droit », au motif qu'elle ne prend pas en considération « les comptes spécifiques des concessions, qui correspondent aux droits des concédants de récupérer gratuitement les biens de la concession en fin de contrat (...) ainsi que les provisions pour renouvellement des immobilisations ».

L'annulation ainsi prononcée prendra effet le 1^{er} juin 2013. Dans l'intervalle, il appartient à la CRE de proposer, puis aux Ministres de l'Économie et de l'Énergie d'approuver de nouveaux tarifs de distribution, tenant compte de la décision du Conseil d'État, qui se substitueront rétroactivement aux tarifs annulés. La nouvelle décision tarifaire est en cours d'élaboration.

Contentieux avec des producteurs photovoltaïques

Les installations photovoltaïques bénéficient de l'obligation d'achat par EDF (ou des DNN¹) de l'électricité qu'elles produisent, les modalités de cette obligation d'achat étant déterminées par voie réglementaire, jusqu'à présent dans un cadre réglementaire incitatif. Ce dispositif, qui a permis d'amorcer le développement de la filière photovoltaïque en France, a conduit à une croissance considérée trop rapide de cette filière de sorte que le gouvernement, après plusieurs arrêtés baissant les tarifs de rachat (arrêtés du 12 janvier, 16 mars et 31 août 2010), a décidé, par décret moratoire du 9 décembre 2010, la suspension de la conclusion de nouveaux contrats pour une durée de trois mois et indiqué que les dossiers n'ayant pas reçu une acceptation avant le 2 décembre 2010 devaient faire l'objet d'une nouvelle

1. Distributeurs non nationalisés.

demande de raccordement à l'issue de ce délai de trois mois, sur la base d'un nouvel arrêté fixant le tarif de rachat de l'électricité photovoltaïque. Cet arrêté, pris le 4 mars 2011, a eu pour effet de faire baisser significativement le prix de rachat de l'électricité photovoltaïque.

La perspective de ces différentes évolutions tarifaires, anticipées par la filière photovoltaïque, a conduit, notamment en août 2010, à un afflux considérable de dossiers de raccordement dans les unités d'ERDF. Malgré les mesures significatives mises en œuvre pour traiter ces dossiers, ERDF n'a pas toujours été en mesure de délivrer les propositions techniques et financières dans un délai qui aurait permis aux producteurs de pouvoir bénéficier des tarifs en vigueur avant l'arrêté du 4 mars 2011.

L'arrêt rendu par le Conseil d'État le 16 novembre 2011 rejetant les différents recours contre le décret moratoire de décembre 2010 a généré un afflux important d'assignations à l'encontre d'ERDF sur les mois de novembre et décembre 2011, qui s'est poursuivi tout au long de l'exercice 2012, à un rythme toutefois moins soutenu. Ces recours sont principalement initiés par des producteurs qui ont été conduits à abandonner leurs projets, les conditions d'exploitation étant moins favorables que précédemment selon les nouveaux tarifs de rachat de l'électricité. Ces producteurs considèrent que cette situation est imputable à ERDF, au motif qu'ERDF n'aurait pas émis les propositions techniques et financières pour le raccordement dans un délai qui leur aurait permis de bénéficier des conditions de rachat de l'électricité plus avantageuses. ERDF considère que sa responsabilité ne saurait être mise en cause et a notamment interjeté appel contre les quelques jugements défavorables rendus en première instance en 2011 et 2012.

1.9.2.2 EDF International

Litige en matière fiscale

Le contrôle fiscal d'EDF International sur les exercices 2008 et 2009 s'est traduit par une proposition de rectification fin 2011. Deux principaux chefs de redressement, pour un montant d'environ 135 millions d'euros, concernent d'une part le montant de la moins-value dégagée fin 2009 et déduite du résultat d'EDF International lors de l'apport des titres CEG à sa filiale américaine EDF Inc., et d'autre part la valorisation de l'obligation convertible en actions mise en place dans le cadre du refinancement de l'acquisition de British Energy. En 2012, EDF International a contesté ces chefs de redressements pour lesquels elle estime ses chances de succès probables en contentieux. EDF International a initié fin 2012 une procédure amiable France-États-Unis concernant la valorisation des titres CEG retenue au moment de l'apport, sur le fondement de la convention fiscale de non double imposition franco-américaine.

1.9.2.3 EDF Énergies Nouvelles

Silpro

La société Silpro (société Silicium de Provence) a été liquidée judiciairement le 4 août 2009. Le groupe EDF ENR détenait une participation minoritaire de 30 % dans cette société aux côtés du principal actionnaire, la société allemande Sol Holding. Le 30 mai 2011, le liquidateur a assigné les actionnaires et les dirigeants de Silpro, de façon solidaire, en comblement de l'insuffisance d'actifs résultant de la liquidation de Silpro, qui s'élève à 101 millions d'euros. Compte tenu des éléments du dossier, le Groupe n'a pas jugé justifié de constituer de provision.

1.9.2.4 Edison

Carlo Tassara

La société Carlo Tassara, principal actionnaire minoritaire d'Edison, a engagé une procédure le 12 juillet 2012 devant le Tribunal administratif régional du Latium (Rome) demandant au fond une augmentation du prix de l'offre publique obligatoire lancée par la filiale d'EDF Transalpina di Energia (TdE), à la suite de la prise de contrôle d'Edison le 24 mai 2012. Les parties contre

lesquelles le demandeur a engagé cette procédure sont la Consob, autorité italienne des marchés financiers, EDF ainsi que ses filiales italiennes (MNTC, WGRM4 et TDE), Edison, Delmi et A2A. La date d'audience devant le Tribunal n'a pas été fixée pour le moment. Toute décision éventuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Conseil d'État italien.

En parallèle, le demandeur a adressé à la Consob en mai 2012 une demande d'augmentation du prix de l'offre publique obligatoire sur la base d'arguments quasiment identiques à ceux présentés dans le cadre de la procédure au fond devant le Tribunal Administratif. La Consob a rejeté cette demande le 25 juillet 2012. Le demandeur n'a pas fait appel de cette décision.

EDF estime que Carlo Tassara n'a présenté aucun élément permettant de remettre en cause le prix confirmé par la Consob et que ces procédures sont infondées.

1.9.3 Procédures postérieures à la clôture

Il n'existe pas d'autre litige significatif postérieur à la clôture de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

1.10 Événements postérieurs à la clôture

Les événements postérieurs à la clôture sont décrits dans la note 51 de l'annexe aux comptes consolidés au 31 décembre 2012.

1.11 Perspectives financières

Tenant compte d'un contexte de dégradation de l'environnement économique, le Groupe s'est fixé les objectifs financiers suivants pour 2013 :

- une croissance de l'EBE¹ comprise entre 0 et 3 % hors Edison ;
- concernant Edison, le calendrier des renégociations des contrats d'approvisionnement en gaz devrait créer une forte volatilité des résultats entre 2013 et 2014, avec cependant une perspective d'EBE récurrent en ligne avec l'EBE 2012 ;
- un ratio d'endettement financier net/EBE compris entre 2x et 2,5x ;
- un taux de distribution des dividendes compris entre 55 % et 65 % du résultat net courant.

Ces objectifs financiers s'appuient notamment sur :

- le lancement d'un plan d'optimisation des achats touchant aussi bien les dépenses d'exploitation que les investissements et conduisant à 1 milliard d'euros d'économies dès 2013 ;
- des investissements nets stabilisés à 12 milliards d'euros.

Le groupe EDF poursuit ses efforts afin de traiter en 2013 un certain nombre d'enjeux structurants pour l'équation financière du Groupe.

D'ici à fin 2013, le Groupe procédera à une revue détaillée de sa trajectoire financière moyen terme.

1. Croissance à périmètre et change constants.

1.12 Informations relatives au capital et aux statuts de la Société

1.12.1 Informations relatives au capital de la Société

1.12.1.1 Montant et évolution du capital social

À la date du présent document, le capital social de la société s'élevé à 924 433 331 euros, divisé en 1 848 866 662 actions de 0,5 euro chacune, de même catégorie, entièrement souscrites et libérées.

La Société n'a émis ni autorisé aucune action de préférence.

1.12.1.2 Structure du capital et des droits de vote

À la date du présent document, le capital de la Société est composé d'actions nominatives ou au porteur, dont l'État, conformément aux dispositions de l'article L. 111-67 du Code de l'énergie, doit détenir à tout moment plus de 70 %.

Ces actions sont librement négociables sous réserve des dispositions législatives et réglementaires et de ce qui suit, et il n'existe aucune disposition statutaire en restreignant la cession ou la transmission.

À la connaissance de la Société, il n'existe aucune restriction acceptée par un membre du Conseil d'administration concernant la cession dans un certain laps de temps de ses actions, à l'exception des restrictions résultant du code de déontologie boursière de la Société.

Enfin, les actions détenues au travers des fonds communs de placement du Plan d'Épargne Entreprise du Groupe EDF investis en actions de la Société ou les actions acquises auprès de l'État dans le cadre des lois de privatisation sont soumises aux règles de blocage ou d'incessibilité résultant des dispositions particulières applicables à ces opérations.

Chaque action donne droit à un vote et il n'existe, à la date du présent document, aucune restriction statutaire à l'exercice des droits de vote des actionnaires.

Enfin, à la date du présent document et à la connaissance de la Société, aucun pacte d'actionnaires portant sur les titres de la Société n'a été conclu.

1.12.1.3 Répartition du capital et franchissement de seuils

Au 31 décembre 2012, la répartition du capital social d'EDF était la suivante :

- État : 84,44 % ;
- institutionnels et particuliers : 13,59 % ;
- actionnariat salariés : 1,85 %
 - dont FCPE¹ : 1,57 % ;
- actions autodétenues : environ 0,12 % ;
- nombre total d'actions : 1 848 866 662.

1.12.1.4 Actions autodétenues

Aucune action de la Société n'est destinée à être attribuée aux salariés dans le cadre de l'intéressement du personnel.

Contrat de liquidité

La Société a mis fin, avec effet au 24 juillet 2012, au contrat de liquidité qui avait été conclu le 1^{er} juin 2006 avec Crédit Agricole Cheuvreux et renouvelé depuis annuellement par tacite reconduction. La somme initiale de 35 millions d'euros avait été affectée à la mise en œuvre du contrat de liquidité. À la date de résiliation du contrat, 1 350 000 titres EDF et 4 408 111,48 euros en espèces figuraient au compte de liquidité.

EDF a confié à Oddo Corporate Finance à partir du 25 juillet 2012 la mise en œuvre d'un contrat de liquidité conforme à la Charte de déontologie de l'AMAFI approuvée par l'AMF. Pour la mise en œuvre de ce contrat, EDF a affecté les moyens suivants : 1 350 000 titres EDF transférés de l'ancien contrat de liquidité et 50 millions d'euros en espèces.

En 2012, EDF a payé les commissions suivantes au titre des contrats de liquidité :

- 92 852 euros à Crédit Agricole Cheuvreux ;
- 34 849,32 euros à Oddo Corporate Finance.

Informations sur les opérations effectuées par la société au cours de l'exercice 2012 sur ses propres actions dans le cadre d'un programme de rachat d'actions (programmes de rachat autorisés par l'Assemblée générale du 24 mai 2012) :

Nombre d'actions achetées et vendues au cours de l'exercice 2012

Au cours de l'exercice 2012, EDF a, dans le cadre du contrat de liquidité, acquis 8 398 898 de ses propres actions et cédé 7 413 159 actions. Le cours moyen d'achat des actions a été de 15,94 euros et le cours moyen de vente a été de 15,95 euros.

Valeur du portefeuille d'actions autodétenues à la clôture de l'exercice 2012

Le nombre d'actions inscrites au nom de la Société au 31 décembre 2012 est de 2 161 333 actions.

La fraction du capital que ces actions autodétenues représentent est d'environ 0,12 % au 31 décembre 2012.

La valeur comptable de ces actions au 31 décembre 2012, évaluée au cours d'achat, est de 33 068 975 euros et leur valeur nominale est de 1 080 667 euros.

La valeur de marché du portefeuille à cette date, sur la base du cours de clôture au 31 décembre 2012, soit 13,98 euros, est de 30 215 435,34 euros.

Affectation du portefeuille au 31 décembre 2012

Au 31 décembre 2012, l'affectation du portefeuille se décompose en 2 110 739 actions détenues dans le cadre du contrat de liquidité (représentant 0,1142 % de son capital social) et un solde de 50 594 actions (représentant 0,0027 % de son capital social), acquises sur le marché en vue d'une attribution aux salariés dans le cadre du plan d'attribution gratuite d'actions « ACT 2007 » et non attribuées.

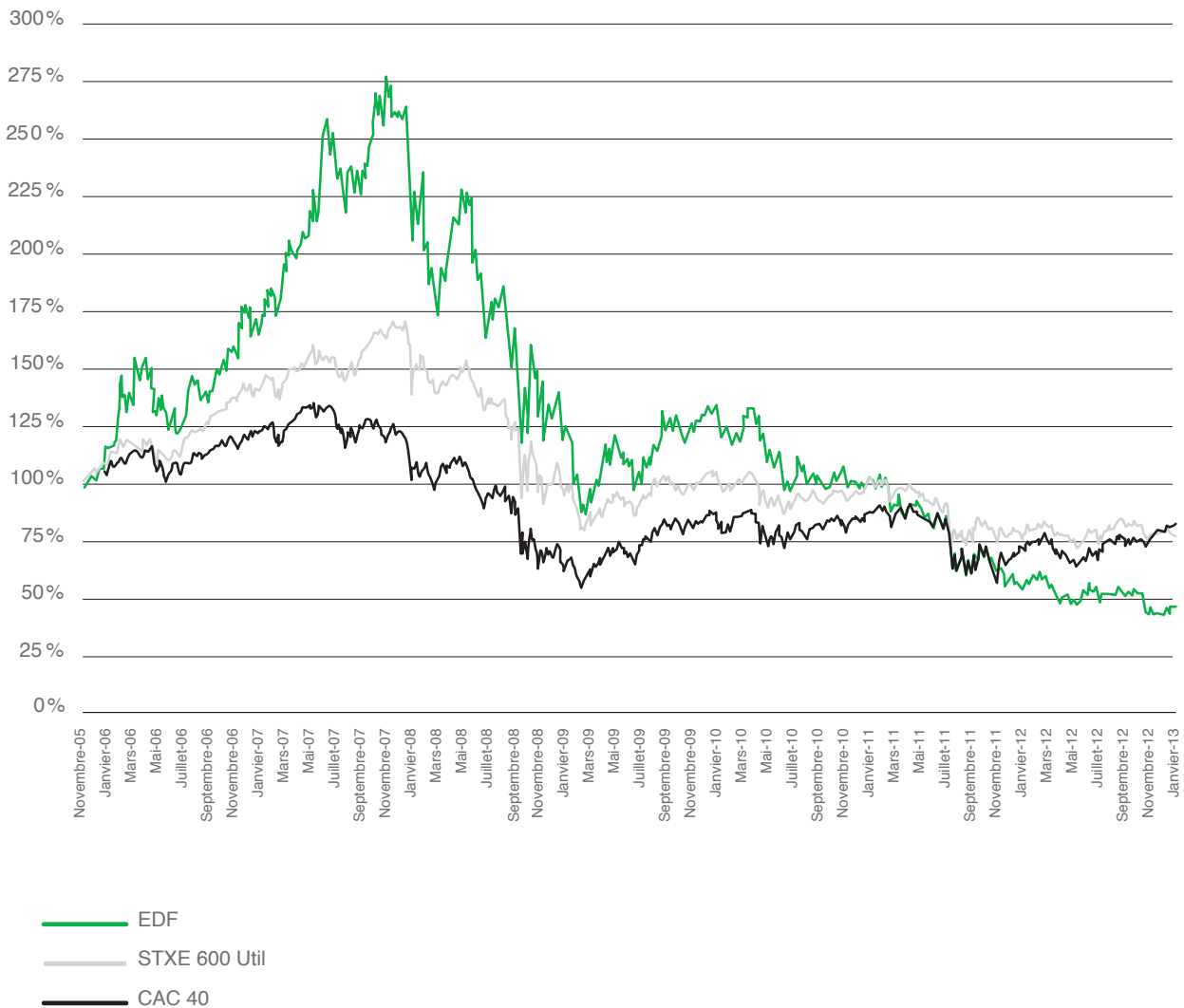
Aucune réallocation d'actions à d'autres objectifs du programme de rachat n'a été réalisée en 2012.

1. Fonds commun de placement d'entreprise investi en actions EDF.

1.12.1.5 Évolution du cours de l'action¹

Depuis sa première cotation le 21 novembre 2005 et jusqu'au 31 janvier 2013, le titre EDF, intégré au sein de l'indice CAC 40, a évolué de la façon suivante :

Cours de l'action EDF depuis l'introduction en Bourse jusqu'au 31 janvier 2013



Entre le 2 janvier 2012 et le 31 janvier 2013, l'action EDF enregistre un recul de 24,8 %, l'indice Euro Stoxx Utility étant en baisse de 3,4 % et le CAC 40 en hausse de 18,1 %.

Au 31 janvier 2013, le cours de clôture de l'action EDF est de 14,145 euros (19,240 euros au 2 janvier 2012). Au cours de la période, son cours de clôture le plus bas a été de 13,66 euros le 6 décembre 2012, et son cours de clôture le plus haut de 19,60 euros le 2 mars 2012.

La capitalisation boursière d'EDF s'élève à 26,152 milliards d'euros au 31 janvier 2013.

1. Source: Bloomberg.

1.12.1.6 Autorisations d'émission

Le tableau ci-dessous présente, de façon synthétique, les délégations, en vigueur au 31 décembre 2012, accordées par l'Assemblée générale mixte du 24 mai 2012 au Conseil d'administration pour augmenter ou réduire le capital social, et leur utilisation à cette date :

Titres concernés/type d'émission	Durée ⁽¹⁾ de l'autorisation et expiration	Montant nominal maximal d'augmentation de capital (en millions d'euros)	Utilisation des autorisations (en millions d'euros)
Délégation de compétence au conseil pour augmenter le capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires Augmentation de capital toutes valeurs mobilières confondues	26 mois 24 juillet 2014	45 ⁽²⁾	néant
Délégation de compétence au conseil pour augmenter le capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires Augmentation de capital toutes valeurs mobilières confondues	26 mois 24 juillet 2014	45 ⁽²⁾	néant
Délégation de compétence au conseil pour procéder à des offres par placement privé ⁽³⁾ avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires Augmentation de capital toutes valeurs mobilières confondues	26 mois 24 juillet 2014	45 ⁽²⁾	néant
Autorisation du conseil pour augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription Augmentation de capital toutes valeurs mobilières confondues	26 mois 24 juillet 2014	15 % du montant de l'émission initiale	néant
Délégation de compétence au conseil pour augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfices, primes ou autres	26 mois 24 juillet 2014	1 000	néant
Délégation de compétence au conseil pour augmenter le capital en rémunération d'une OPE initiée par la Société	26 mois 24 juillet 2014	45 ⁽²⁾	néant
Autorisation du conseil pour augmenter le capital en vue de rémunérer des apports en nature ⁽⁴⁾	26 mois 24 juillet 2014	10 % du capital de la Société dans la limite de 45 ⁽²⁾	néant
Délégation de pouvoirs au conseil pour augmenter le capital au profit des adhérents de plans d'épargne Émissions réservées au personnel	26 mois 24 juillet 2014	10	néant
Autorisation du conseil pour réduire le capital social par annulation d'actions autodétenues	26 mois 24 juillet 2014	10 % du capital par périodes de 24 mois	néant

(1) À compter du 24 mai 2012, date de l'Assemblée générale mixte.

(2) Le plafond nominal global d'augmentation du capital social de 45 millions d'euros s'applique à toutes les augmentations de capital, à l'exception des augmentations de capital par incorporation de réserves, primes, bénéfices ou autres et des augmentations de capital réservées au profit d'adhérents de plans d'épargne.

(3) Offres visées à l'article L. 411-2 II du Code monétaire et financier, s'adressant exclusivement aux personnes fournissant des services d'investissement de gestion de portefeuille pour compte de tiers ou à des investisseurs qualifiés ou à un cercle restreint d'investisseurs agissant pour compte propre.

(4) Article L. 225-147 du Code de commerce.

1.12.1.7 Périmètre de consolidation

La liste des sociétés consolidées figure en annexe aux états financiers consolidés au 31 décembre 2012.

1.12.2 Règles applicables aux modifications statutaires

Conformément aux dispositions du Code de commerce et à l'article 20-4 des statuts, l'Assemblée générale extraordinaire est seule habilitée à modifier les statuts dans toutes leurs dispositions.

Elle ne peut, toutefois, augmenter les engagements des actionnaires, sous réserve des opérations résultant d'un regroupement d'actions régulièrement effectuées.

Sous réserve des dispositions légales applicables aux augmentations de capital réalisées par incorporation de réserves, bénéfices, ou primes d'émission, elle ne délibère valablement que si les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent au moins, sur première convocation le quart, et, sur deuxième convocation, le cinquième des actions ayant droit de vote. À défaut de ce dernier quorum, la deuxième assemblée peut être prorogée à une date postérieure de deux mois au plus à celle à laquelle elle avait été convoquée.

Sous la même réserve, elle statue à la majorité des deux tiers des voix des actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance.

1.13 Gouvernance d'entreprise

La gouvernance d'entreprise est décrite de manière détaillée dans le chapitre 16 du document de référence 2012.

1.13.1 Conseil d'administration

Au cours de l'exercice 2012, le Conseil d'administration s'est réuni 9 fois et 27 réunions de Comités se sont tenues pour préparer ces séances. Le Conseil s'est également réuni une fois en séminaire stratégique.

Le taux moyen de participation aux séances du Conseil est de 89,5 % en 2012.

1.13.1.1 Composition du Conseil d'administration

Conformément à l'article 6 de la loi relative à la démocratisation du secteur public du 26 juillet 1983, le Conseil d'administration de la Société est composé de 18 membres dont un tiers est élu par les salariés et deux tiers sont nommés par l'Assemblée générale sur proposition du Conseil d'administration, sous réserve des représentants de l'État nommés par décret.

Le Conseil d'administration compte désormais 4 femmes sur les 18 membres qui le constituent, soit une proportion de 22,2 % par rapport à l'ensemble du Conseil.

Au 31 décembre 2012, les administrateurs composant le Conseil d'administration¹ sont, par collège :

Administrateurs nommés par l'Assemblée générale des actionnaires

Henri Proglio

Né le 29 juin 1949

Président-Directeur Général d'EDF depuis novembre 2009

Président des Conseils d'administration d'Edison et d'EDF Energy Holdings

Président des Conseils d'administration de la Fondation EDF et de l'association Electra

Administrateur d'EDF Énergies Nouvelles

Administrateur d'EDF International (SAS)

Administrateur de CNP Assurances, Dassault Aviation, Fomento di Construcciones y Contratas, Natixis, South Stream Transport BV (Pays-Bas) et South Stream Transport AG (Suisse)

Vice-président du Comité stratégique de l'énergie nucléaire

Membre du Comité de l'énergie atomique, du Haut Comité pour la transparence et l'information sur la sécurité nucléaire et du Comité national des secteurs d'activités d'importance vitale

Administrateur de la Fondation européenne pour les énergies de demain

Administrateur d'EDF depuis septembre 2004

Philippe Crouzet

Né le 18 octobre 1956

Président du Directoire de Vallourec

Administrateur d'EDF depuis novembre 2009

Mireille Faugère

Née le 12 août 1956

Directrice Générale de l'Assistance publique – Hôpitaux de Paris

Administratrice d'Essilor International et de la Fondation L'Oréal

Vice-présidente du bureau de l'Association HEC

Administratrice d'EDF depuis novembre 2009

Michael Jay

Né le 19 juin 1946

Membre indépendant de la Chambre des Lords du Royaume-Uni, Président de la Commission des nominations de la Chambre des Lords et membre du sous-comité des Affaires étrangères, défense et développement du Comité Union européenne de ladite Chambre

Administrateur de Associated British Foods, Candover Investments et Valeo

Président de Merlin (ONG médicale internationale)

Administrateur d'EDF depuis novembre 2009

Bruno Lafont

Né le 8 juin 1956

Président-Directeur Général de Lafarge

Administrateur d'Arcelor-Mittal et de Lafarge Shui On Cement

Membre de HEC Advisory Board

Conseiller du maire de Chongqing (Chine)

Administrateur d'EDF depuis mai 2008

Pierre Mariani

Né le 6 avril 1956

Président du Conseil d'administration de Dexia Asset Management

Managing Director et Chief Executive Officer de la société de conseil Pierre Mariani Consulting

Administrateur de l'Établissement public de la Réunion des Musées Nationaux et du Grand Palais

Administrateur d'EDF depuis novembre 2009

Administrateurs représentant l'État nommés par décret

David Azéma

Né le 22 novembre 1960

Commissaire aux participations de l'État rattaché au Ministre de l'Économie et des Finances et au Ministre du Redressement productif

Administrateur d'Air France-KLM, du Fonds stratégique d'investissement et de Renault

Membre du Conseil de surveillance d'AREVA

Membre du Comité scientifique de La Fabrique de la Cité

Administrateur d'EDF depuis le 9 novembre 2012

Julien Dubertret

Né le 9 juin 1966

Directeur du budget rattaché au ministère délégué auprès du Ministre de l'Économie et des Finances, chargé du budget

Administrateur de SNCF

Administrateur d'EDF depuis juin 2011

Yannick d'Escatha

Né le 18 mars 1948

Président du Centre national d'études spatiales (CNES)

Président du Conseil d'administration de l'Université de technologie de Troyes

Représentant permanent du CNES au Conseil d'administration d'Arianespace SA et d'Arianespace Participation

Administrateur de Thales

Membre de l'Académie des technologies

Administrateur d'EDF depuis novembre 2004

Marie-Christine Lepetit

Née le 27 août 1961

Chef du service de l'Inspection générale des finances au ministère de l'économie et des finances

Administratrice d'EDF depuis le 7 mai 2012

1. Section 14.1 du document de référence 2012.

François Loos

Né le 24 décembre 1953
Président-Directeur Général de l'ADEME
Membre du Conseil de Surveillance d'Euler Hermes
Administrateur d'Atesys, de la Caisse du Crédit Mutuel de Zinsel du Nord, d'Alsace Amorçage, d'Alsace Création, de l'Agence de l'Investissement International, de GSE et d'Oseo Région
Administrateur d'EDF depuis le 13 février 2012

Pierre Sellal

Né le 13 février 1952
Secrétaire Général du ministère des affaires étrangères
Membre du Conseil de surveillance d'AREVA
Membre du Comité de l'énergie atomique et du Haut Conseil de l'Institut du monde arabe
Administrateur de l'École nationale d'administration, de l'Audiovisuel extérieur de la France, de l'Institut Français, de l'Agence nationale des titres sécurisés, de la Commission de récolement des dépôts d'œuvres d'art et de l'Établissement de préparation et de réponse aux urgences sanitaires
Administrateur d'EDF depuis avril 2009

Administrateurs élus par les salariés

Christine Chabauty

Née le 19 juillet 1971
Attachée commerciale Grands Comptes à la Direction Commerce d'EDF
Conseiller prud'homal
Administratrice d'EDF depuis novembre 2009, parrainée par la CGT

Alexandre Grillat

Né le 8 décembre 1971
Chargé de mission auprès du Directeur d'ERDF en Alsace Franche-Comté
Administrateur d'EDF depuis septembre 2004, parrainé par la CFE-CGC

Philippe Maïssa

Né le 21 novembre 1949
Ingénieur au Centre d'Ingénierie Thermique d'EDF
Administrateur d'EDF depuis novembre 2009, parrainé par la CGT

Marie-Hélène Meyling

Née le 30 octobre 1960
Attachée à la Direction Optimisation Amont/Aval et Trading d'EDF
Administratrice d'EDF depuis septembre 2011, parrainée par la CFDT

Jean-Paul Rignac

Né le 13 mai 1962
Ingénieur-chercheur à la Direction Recherche et Développement d'EDF
Administrateur d'EDF depuis novembre 2007, parrainé par la CGT

Maxime Villota

Né le 25 novembre 1959
Coordinateur politique achats à la mission Finances et relations industrielles au centre nucléaire de production d'électricité de Tricastin
Administrateur d'EDF depuis décembre 2006, parrainé par la CGT

Les nominations suivantes ont eu lieu en cours d'exercice :

Par décret du 13 février 2012, **François Loos**, Président de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), a été nommé membre du Conseil d'administration d'EDF, en qualité de représentant de l'État, en remplacement de Philippe Van de Maele.

Par décret du 7 mai 2012, **Marie-Christine Lepetit**, Chef du service de l'inspection générale des finances, a été nommée membre du Conseil d'administration d'EDF, en qualité de représentant de l'État, en remplacement de Pierre-Marie Abadie. Par ailleurs, le Conseil d'administration, lors de sa

séance du 24 mai 2012, a nommé Mme Lepetit, membre du Comité de la stratégie, du Comité de suivi des engagements nucléaires et du Comité d'éthique.

Par décret du 9 novembre 2012, **David Azéma**, Commissaire aux participations de l'État, a été nommé membre du Conseil d'administration d'EDF, en qualité de représentant de l'État, en remplacement de Jean-Dominique Comolli. Par ailleurs, le Conseil d'administration, lors de sa séance du 22 novembre 2012, a nommé M. Azéma membre du Comité d'audit, du Comité de la stratégie et du Comité des nominations et des rémunérations.

Le décret n°2012-406 du 23 mars 2012 a institué un commissaire du Gouvernement au Conseil d'administration de la Société. Le commissaire du Gouvernement assiste, avec voix consultative, aux séances du Conseil d'administration et de ses Comités. Il peut présenter des observations à l'Assemblée générale.

Par arrêté du 15 juin 2012, **Pierre-Marie Abadie**, Directeur de l'énergie à la Direction générale de l'énergie et du climat (DGEC) rattaché au Ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, a été nommé commissaire du Gouvernement auprès d'EDF.

Par ailleurs, les administrateurs dont le mandat a pris fin au cours de l'exercice 2012 sont :

Pierre-Marie Abadie

Administrateur d'EDF d'août 2007 à mai 2012, remplacé par Marie-Christine Lepetit le 7 mai 2012

Jean-Dominique Comolli

Administrateur d'EDF de septembre 2010 à novembre 2012, remplacé par David Azéma le 9 novembre 2012

Philippe Van de Maele

Administrateur d'EDF de novembre 2009 à février 2012, remplacé par François Loos le 13 février 2012

1.13.1.2 Les comités du Conseil d'administration

Pour l'exercice de ses missions, le Conseil d'administration s'est doté de cinq comités spécialisés, dont les membres sont des administrateurs choisis par le Conseil. Ces comités sont les suivants :

Le Comité d'audit

Le Comité d'audit est présidé par M. Pierre Mariani, administrateur indépendant nommé par l'Assemblée générale des actionnaires et personnalité externe au groupe EDF. Les autres membres du Comité sont MM. David Azéma et Yannick d'Escatha, administrateurs représentant l'État, ainsi que Mme Marie-Hélène Meyling, MM. Alexandre Grillat et Maxime Villota, administrateurs élus par les salariés.

Le Comité de suivi des engagements nucléaires (CSEN)

Le Comité de suivi des engagements nucléaires (CSEN) est présidé par M. Philippe Crouzet, administrateur indépendant nommé par l'Assemblée générale des actionnaires et personnalité externe au Groupe. Les autres membres du Comité sont Mme Marie-Christine Lepetit et M. Yannick d'Escatha, administrateurs représentant l'État ainsi que Mme Marie-Hélène Meyling et M. Maxime Villota, administrateurs élus par les salariés.

Le Comité de la stratégie

Le Comité de la stratégie est présidé par M. Henri Proglio, Président-Directeur Général. Les autres membres sont M. Michael Jay, administrateur indépendant nommé par l'Assemblée générale des actionnaires et personnalité externe au Groupe, Mme Marie-Christine Lepetit, MM. David Azéma et Pierre Sellal, administrateurs représentant l'État, ainsi que Mme Marie-Hélène Meyling, MM. Alexandre Grillat et Jean-Paul Rignac, administrateurs élus par les salariés.

Le Président invite, depuis 2010, aux réunions du Comité de la stratégie les administrateurs qui n'en sont pas membres afin d'impliquer encore davantage le Conseil d'administration dans le débat stratégique.

Le Comité d'éthique

Le Comité d'éthique est présidé par Mme Mireille Faugère, administratrice indépendante nommée par l'Assemblée générale des actionnaires et personnalité externe au Groupe. Les autres membres sont Mme Marie-Christine Lepetit, administratrice représentant l'État, ainsi que Mmes Christine Chabauty et Marie-Hélène Meyling, MM. Philippe Maïssa et Alexandre Grillat, administrateurs élus par les salariés.

Le Comité des nominations et des rémunérations

Le Comité des nominations et des rémunérations est présidé par M. Bruno Lafont, administrateur indépendant nommé par l'Assemblée générale des actionnaires et personnalité externe au Groupe. Les autres membres du Comité sont M. Michael Jay, administrateur indépendant nommé par l'Assemblée générale des actionnaires et personnalité externe au groupe EDF et M. David Azéma, administrateur représentant l'État.

1.13.2 Rémunérations des mandataires sociaux

Les tableaux ci-après font apparaître les rémunérations et avantages de toute nature versés au cours de l'exercice 2012 aux mandataires sociaux d'EDF (Président-Directeur Général et administrateurs), par EDF et les sociétés qu'elle contrôle au 31 décembre 2012.

Tableau récapitulatif des rémunérations du dirigeant mandataire social

Le tableau ci-dessous récapitule les rémunérations versées au Président-Directeur Général au cours de l'exercice 2012.

Compte tenu des dispositions du décret du 26 juillet 2012 et de la lettre précitée du Ministre, le Comité des nominations et rémunérations proposera aux Ministres concernés pour approbation et/ou modification, puis au Conseil d'administration, les modalités de mise en œuvre de ce nouveau dispositif et les ajustements à opérer sur la rémunération 2012.

Exercice 2012	Montants versés au cours de l'exercice (en euros)
Henri Proglio, Président-Directeur Général	
Rémunération fixe	1 000 000
Rémunération variable	588 000 ⁽¹⁾
Rémunération exceptionnelle	néant
Jetons de présence	n.a.
Avantages en nature ⁽²⁾	5 007
TOTAL	1 593 007

(1) Ce montant correspond à la part variable relative à l'exercice 2011 versée en 2012.

(2) Ces avantages consistent en la mise à disposition d'un véhicule de fonction et l'avantage en nature énergie.

n.a. : non applicable

1.13.2.1 Rémunération du Président-Directeur Général

En application de l'article 3 du décret n° 53-707 du 9 août 1953 et de l'article L. 225-47 du Code de commerce, les éléments composant la rémunération du Président-Directeur Général sont fixés par le Conseil d'administration, sur proposition du Comité des nominations et des rémunérations approuvée par le Ministre en charge de l'Économie et le Ministre en charge de l'Énergie.

Un décret n° 2012-915 du 26 juillet 2012 est venu plafonner à un montant brut annuel de 450 000 euros les éléments de rémunération du Président-Directeur Général. Par une lettre de décembre 2012, le Ministre en charge de l'Économie a demandé à EDF l'application du décret à compter rétroactivement du 1^{er} octobre 2012.

Détail des éléments de rémunération

Henri Proglio ne perçoit pas de jetons de présence au titre de ses mandats de Président du Conseil d'administration et administrateur d'EDF. Il ne perçoit par ailleurs aucun jeton de présence au titre de mandats exercés dans des sociétés contrôlées par EDF, ni aucune rémunération de quelque nature que ce soit de la part de sociétés contrôlées.

La Société n'a attribué aucune option de souscription ou d'achat d'action au dirigeant mandataire social en 2012 et aucune option n'a été exercée par lui au cours de l'exercice. De même, aucune action de performance n'a été attribuée au Président-Directeur Général au cours de l'exercice écoulé et aucune action de performance n'est devenue disponible.

Par ailleurs, M. Henri Proglio ne bénéficie pas de régime spécifique de retraite de la part d'EDF et n'a reçu aucune prime d'arrivée, ni ne bénéficie d'une indemnité liée à la cessation de ses fonctions au sein de la Société. M. Henri Proglio n'a pas non plus conclu de contrat de travail avec la Société.

1.13.2.2 Rémunération des administrateurs

Il est précisé que le Président du Conseil d'administration ne perçoit pas de jeton de présence et que les administrateurs représentant l'État ainsi que ceux représentant les salariés exercent leur mandat à titre gratuit, conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur. Le Conseil d'administration soumet à l'approbation de l'Assemblée générale des actionnaires le montant de l'enveloppe des jetons de présence à allouer aux administrateurs suivant la répartition décidée par le Conseil d'administration. Depuis 2005, le montant des jetons de présence versés dépendait uniquement de l'assiduité aux séances du Conseil d'administration et au sein des Comités spécialisés.

L'Assemblée générale du 24 mai 2011, sur proposition du Conseil d'administration, a approuvé un montant de 200 000 euros pour l'enveloppe annuelle des jetons de présence pour l'exercice 2011 et les exercices ultérieurs, et ce jusqu'à ce qu'une nouvelle résolution lui soit proposée. Ce montant se compose d'une part fixe et d'une part variable de 100 000 euros chacune.

Le Conseil d'administration du 22 juin 2011, sur proposition du Comité des nominations et des rémunérations, a modifié les règles de répartition des jetons de présence et a décidé, à compter de l'exercice 2011, de répartir le montant total de cette enveloppe de la manière suivante :

- la part fixe de 100 000 euros est partagée de manière égale entre l'ensemble des administrateurs, soit un montant de 20 000 euros chacun ;
- la part variable de 100 000 euros est répartie entre les administrateurs par application d'un coefficient variable selon le type de réunion (Conseil ou Comité) et selon les fonctions particulières occupées par chaque administrateur (membre ou président de Comité) :
 - un coefficient 2 pour la présence à une séance du Conseil d'administration,
 - un coefficient 2 pour la présence d'un Président à une réunion de Comité,
 - un coefficient 1 pour la présence d'un administrateur en tant que membre à une réunion de Comité.

La part variable est divisée par le total des coefficients de l'exercice afin de déterminer la valeur unitaire du coefficient.

Les montants versés au cours d'un exercice correspondent aux jetons de présence attribués au titre du premier semestre de cet exercice (50 % de la part fixe) et au titre du second semestre de l'exercice précédent (50 % de la part fixe et 100 % de la part variable).

Tableau récapitulatif des jetons de présence versés aux administrateurs

Administrateurs	2012 ⁽¹⁾	2011 ⁽²⁾
Philippe Crouzet	39 355	32 000
Mireille Faugère	46 452	34 000
Michael Jay	36 129	29 000
Bruno Lafont	41 290	20 000
Pierre Mariani	36 774	32 000
Henri Proglio	-	-
TOTAL (EN EUROS)	200 000	147 000

(1) Au titre du second semestre 2011 et du premier semestre 2012.

(2) Au titre du second semestre 2010 et du premier semestre 2011.

1.13.2.3 Participation des mandataires sociaux dans le capital de la Société

Au 31 décembre 2012, les membres du Conseil d'administration de la Société détiennent un total de 1 213 actions. Le tableau ci-dessous détaille le nombre d'actions EDF détenues individuellement par les administrateurs :

	Nombre d'actions EDF
Henri Proglio ⁽¹⁾	51
Christine Chabauty ⁽²⁾	55
Philippe Crouzet ⁽¹⁾	200
Mireille Faugère ⁽¹⁾	106
Alexandre Grillat ⁽²⁾	355
Michael Jay ⁽¹⁾	200
Bruno Lafont ⁽¹⁾	150
Philippe Maïssa ⁽¹⁾	39
Pierre Mariani ⁽¹⁾	1
Marie-Hélène Meyling ⁽¹⁾	28
Maxime Villota ⁽²⁾	28

(1) Actions détenues en propre.

(2) Actions détenues par l'intermédiaire d'un FCPE.

M^{me} Lepetit, MM. Azéma, Dubertret, d'Escatha, Loos, Rignac et Sellal ne détiennent aucune action EDF au 31 décembre 2012.

1.13.3 Organes de Direction

1.13.3.1 Comité exécutif

À fin 2012, le Comité exécutif du groupe EDF réunit autour de Henri Proglio, Président-Directeur Général, Henri Lafontaine, Directeur Exécutif Délégué Commerce, Optimisation, Trading et SEI, Marianne Laigneau, Directeur des Ressources Humaines Groupe, Pierre Lederer, Conseiller spécial du Président, Hervé Machenaud, Directeur Exécutif Groupe Production et Ingénierie, Thomas Piquemal, Directeur Exécutif Groupe Finances, Vincent de Rivaz, Directeur Général d'EDF Energy, Alain Tchernonog, Secrétaire Général. Denis Lépée, Conseiller du Président, est Secrétaire du Comité exécutif.

1.13.3.2 Comité de Direction

Autour de Henri Proglio, le Comité de Direction Groupe est constitué de l'ensemble des membres du Comité exécutif du Groupe et de : Michèle Bellon, Président du Directoire d'ERDF, Jean-Paul Bouttes, Directeur Stratégie et Prospective, Antoine Cahuzac, Directeur Général d'EDF Énergies Nouvelles, Catherine Gros, Directrice de la Communication, Philippe Huet, Directeur Délégué auprès du Secrétaire Général, Directeur des Risques et de l'Audit Groupe, Bruno Lescoeur, Directeur Délégué gaz et de l'Europe du Sud, Philippe Méchet, Directeur des Relations Institutionnelles, Olivier Orsini, Directeur du Développement Amérique du Sud, Afrique, Moyen Orient, Communauté des États indépendants (CEI) et partenariats associés, Bernard Salha, Directeur Recherche et Développement, Éric Thomas, Directeur Juridique Groupe, Gérard Wolf, Directeur en charge des relations avec les institutions financières internationales à Washington. Denis Lépée est Secrétaire du Comité de direction et Alain Tchernonog préside ce comité en l'absence du Président-Directeur Général.

1.13.4 Rapport du président du Conseil d'administration en application de l'article L. 225-37 du Code de commerce

Le rapport 2012 du Président établi en application de l'article L.225-37 du Code de commerce ainsi que le rapport des Commissaires aux comptes correspondant sont transmis au Conseil d'administration simultanément au rapport de gestion.

1.14 Autres informations

1.14.1 Comptes sociaux résumés d'EDF SA au 31 décembre 2012

(en millions d'euros)

	2012	2011
Chiffre d'affaires net	44 106	41 950
Résultat d'exploitation	3 843	3 957
Résultat courant avant impôt	3 830	1 277
Résultat exceptionnel	196	197
Bénéfice net	3 566	1 118

1.14.2 Bénéfice net

Le compte de résultat 2012 est marqué par une croissance du chiffre d'affaires de plus de 5 % et par une diminution du résultat d'exploitation de près de 3 %. L'évolution du chiffre d'affaire concerne principalement les ventes d'électricité en France reflétant notamment l'effet climat ainsi que les augmentations des tarifs réglementés de juillet 2011 et 2012.

L'augmentation du bénéfice net de 2,5 milliards d'euros provient principalement du résultat financier qui s'améliore de 2,7 milliards d'euros du fait pour l'essentiel de dividendes reçus et de reprises nettes pour dépréciations d'actifs financiers – en particulier d'actifs dédiés – supérieurs ainsi que du produit de 629 millions d'euros en 2012 au titre des coûts de portage passés cumulés de la CSPE.

1.14.3 Affectation des résultats

La politique de distribution des dividendes est définie par le Conseil d'administration. Elle dépend des résultats et de la situation financière de la Société, et prend en compte les politiques de distribution de dividendes des principales sociétés françaises et des entreprises internationales du secteur. Les dividendes versés au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice de référence	Nombre d'actions	Dividende par action ⁽¹⁾	Dividende total distribué (déduction faite des actions autodétenues)
2009	1 848 866 662	1,15 €	2 111 146 365,85 € ⁽²⁾
2010	1 848 866 662	1,15 €	2 122 291 972,68 € ⁽³⁾
2011	1 848 866 662	1,15 €	2 124 757 978,20 € ⁽⁴⁾

(1) Déduction faite des actions autodétenues.

(2) Dont 1 002 006 770,05 euros versés le 17 décembre 2009 à titre d'acompte sur le dividende 2009 (dont 937 815 444,36 euros payés en actions nouvelles).

(3) Dont 1 053 574 334,82 euros versés le 17 décembre 2010 à titre d'acompte sur le dividende 2010.

(4) Dont 1 053 169 658,76 euros versés le 16 décembre 2011 à titre d'acompte sur le dividende 2011.

100 % du dividende est éligible à la réfaction de 40 % mentionnée au 2° du 3 de l'article 158 du Code général des Impôts.

1.14.4 Tableau des résultats des cinq derniers exercices

	2012	2011	2010	2009	2008
Capital en fin d'exercice					
Capital social (en millions d'euros)	924	924	924	924	911
Dotations en capital (en millions d'euros)	-	-	-	-	-
Nombre d'actions ordinaires existantes	1 848 866 662	1 848 866 662	1 848 866 662	1 848 866 662	1 822 171 090
Nombre d'actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes	-	-	-	-	-
Nombre maximal d'actions futures à créer	-	-	-	-	-
par conversion d'obligations	-	-	-	-	-
par exercice de droit de souscription	-	-	-	-	-
Opérations et résultats de l'exercice (en millions d'euros)					
Chiffre d'affaires hors taxes	44 106	41 950	40 906	38 895	39 003
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	7 978	5 417	4 906	4 531	3 842
Impôts sur les bénéfices	460	356	660	402	(346)
Participation des salariés due au titre de l'exercice					
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	3 566	1 118	1 492	4 580	867
Résultat distribué		2 125 ⁽¹⁾	2 122 ⁽¹⁾	2 111 ⁽¹⁾	2 328 ⁽¹⁾
Acompte sur résultat distribué	1 053	1 053	1 054	1 002	1 164
Résultats par actions (euro/action)					
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	4,07	2,74	2,30	2,23	2,30
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	1,93	0,60	0,81	2,48	0,48
Dividende attribué à chaque action		1,15 ⁽¹⁾	1,15 ⁽¹⁾	1,15 ⁽¹⁾	1,28 ⁽¹⁾
Acompte dividende attribué à chaque action	0,57	0,57	0,57	0,55	0,64
Personnel					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	64 303	62 479	60 380	59 837	59 131
Montant de la masse salariale de l'exercice (en millions d'euros)	3 687	3 600	3 377	3 265	3 178
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (Sécurité Sociale, œuvres sociales, etc.) (en millions d'euros)	2 551	2 161	2 125	2 025	1 917

(1) Y compris acompte versé.

1.14.5 Règlements fournisseurs

Depuis le 1^{er} décembre 2008, la société EDF applique les dispositions de la loi LME¹ en réglant ses fournisseurs à 60 jours date d'émission de la facture. Les dettes fournisseurs hors factures non parvenues d'EDF SA s'élèvent à 3 134 millions d'euros et se répartissent ainsi :

- dettes fournisseurs échus : 29 millions d'euros (moins de 1 %) ;
- fournisseurs à payer ayant une échéance inférieure ou égale à 60 jours : 3 034 millions d'euros (97 %) ;

- fournisseurs à payer ayant une échéance supérieure à 60 jours : 71 millions d'euros (2 %).

Les dettes fournisseurs ayant une échéance supérieure à 60 jours sont liées, pour l'essentiel, à des contrats relatifs aux activités nucléaires négociés avant le 1^{er} janvier 2009 et n'ayant pas donné lieu à renégociation et, dans une moindre proportion, à des contrats qui n'entrent pas dans le champ d'application de la LME car relatifs à des activités hors métropole.

1. Loi de modernisation de l'économie.

La section 2 du présent rapport constitue la réponse du groupe EDF aux obligations portées par le décret d'application n°2012-557 de la loi Grenelle 2, lequel oblige les entreprises à exposer les actions qu'elles mènent et les orientations qu'elles engagent pour prendre en compte les conséquences sociales et environnementales de leurs activités et remplir leurs engagements sociétaux en faveur du développement durable :

- Section 2.2 Informations environnementales (pages 169-181)
- Section 2.3 Informations sociétales (pages 182-188)
- Section 2.4 Informations sociales (pages 188-195)

Cette information est indissociable du tableau de synthèse des indicateurs de développement durable du groupe EDF, publié en pages 196-203.

➤ 2. Responsabilité d'entreprise

Fort de ses valeurs de respect, de responsabilité et de solidarité au service de la performance dans une exigence d'intégrité, le groupe EDF met en œuvre, depuis sa création, une stratégie tournée vers l'intérêt général et fondée sur une démarche de responsabilité d'entreprise.

Cette démarche se manifeste notamment à travers la recherche permanente de la sécurité des personnes et de la sûreté des installations industrielles, tout en contribuant à la sécurité d'un approvisionnement électrique de qualité et compétitif, proposé dans chaque pays où le Groupe opère.

Les politiques du groupe EDF s'inscrivent dans cette démarche de responsabilité d'entreprise :

- la stratégie du Groupe à l'horizon 2020, présentée lors de l'Assemblée générale de 2011 ;
- la politique de développement durable de niveau Groupe, signée en 2009, par toutes les sociétés du Groupe, se décline elle-même en politique environnementale, sociétale, et de gouvernance ;
- une démarche globale en matière de Ressources Humaines et dans le domaine social baptisée Vision RH ; elle se décline en des politiques groupe (diversité, égalité professionnelle, handicap...) et à travers un accord mondial de Responsabilité Sociale de l'Entreprise signé avec les organisations syndicales de 16 sociétés du Groupe ;
- une charte éthique Groupe en cours de déploiement, qui vient succéder au memento éthique mis en place par EDF en 2007.

2.1 Démarche de développement durable

La politique du groupe EDF en matière environnementale et sociétale est adossée aux principes du Pacte mondial des Nations Unies (adhésion en 2001). Le Groupe a formalisé son action dans une politique de développement durable, qui, en s'appuyant sur la démarche éthique d'EDF, répond aux grands enjeux du Groupe. Elle se traduit par une politique environnementale axée sur la lutte contre le changement climatique et la protection de la biodiversité, ainsi qu'une politique sociétale privilégiant l'accès à l'énergie, la responsabilité territoriale et l'effort éducatif sur les questions liées à l'énergie.

2.1.1 Pilotage du développement durable

La gouvernance du développement durable s'articule autour des organisations, systèmes et instances de pilotage suivants :

- une **Direction du développement durable** dont la mission est de coordonner et accompagner les directions d'EDF et les sociétés du Groupe

dans la réalisation des engagements de la politique de développement durable et d'en assurer le reporting.

La Direction du développement durable a défini quatre grands axes d'action : le dialogue avec les parties prenantes, l'économie verte et solidaire (financement du modèle économique et intégration de la dimension développement durable dans tous les métiers), le développement durable dans les projets et le management du développement durable (animation Groupe) ;

- un **système de management environnemental** (SME) déployé dans toutes les entités (§ 2.2.1.1) ;
- un **Comité de développement durable Groupe** (*Group Sustainable Development Committee*), créé fin 2008, qui réunit les responsables du développement durable des principales filiales, participations et directions du Groupe. Dans le respect des règles d'autonomie des entités du Groupe, il a pour mission d'assurer la mise en œuvre de la politique développement durable du Groupe, de coordonner les actions dans le cadre de la certification ISO 14001 Groupe et de favoriser le partage d'expériences et de bonnes pratiques entre les sociétés et entités qui le composent. En 2012, il s'est réuni 3 fois pour suivre l'avancement de la charte éthique de niveau Groupe, examiner les conditions d'un dialogue renforcé des sociétés du Groupe avec leurs parties prenantes, évaluer les conditions d'acceptabilité des installations industrielles de ces filiales, participations et directions, étudier la pertinence de l'actuelle politique développement durable du Groupe au regard des nouvelles données environnementales et sociétales mondiales, engager une réflexion sur la mise en place d'engagements de responsabilité d'entreprise communs aux filiales, participations et directions du Groupe, et débattre des enjeux d'une politique biomasse ;
- un **criblage des projets** au travers du Comité des engagements du Comité exécutif Groupe (CECEG). Les projets d'investissements les plus importants du Groupe sont soumis, avant leur examen en Comité des engagements du Comité exécutif, à une évaluation au regard de leur exposition aux risques de « non-réalisation d'engagements de développement durable ».

2.1.2 Formation des managers et des salariés au développement durable

EDF s'est engagé dans un programme de sensibilisation et de prise en compte des enjeux du développement durable pour ses managers et ses salariés, via :

- un système d'intégration des enjeux du développement durable dans la conduite de projets. Depuis avril 2012, le référentiel management de projet a été mis à jour pour mieux prendre en compte la dimension développement durable et le suivi des investissements. Il intègre désormais le développement durable et la performance économique dans toutes leurs dimensions : analyse du cycle de vie environnemental

du projet, contribution au développement économique local, suivi des investissements, intégration de clauses sociales dans les contrats d'achats, conformité aux actions de concertation réglementaires. Réalisé avec les directions et les sociétés, il sera déployé sur l'ensemble du groupe en 2013.

Il s'accompagne d'un outil d'aide au diagnostic territorial, de sessions de formation adaptées, de la mise à disposition d'une cartographie des parties prenantes et de la méthodologie Durabilis, outils qui les aident à élaborer des plans d'action développement durable et les incitent à identifier les parties prenantes concernées par leur projet, les conséquences du projet sur l'emploi local, la création de valeur sur un territoire, la sécurisation des conditions de travail, l'utilisation raisonnée des ressources locales, les impacts sur la biodiversité. Testée à l'échelle du Groupe en 2011 (EDF Energy, EDF Énergies Nouvelles, EDF...), la méthodologie Durabilis a été déployée en 2012 par les directions métiers d'EDF dans le cadre du programme « améliorer la réussite des projets ».

Une communauté management de projet est en cours de création pour animer un réseau de chefs de projet;

- la mise en place sur deux jours d'un module de formation obligatoire « Les fondamentaux de la Direction Commerce » pour tout nouvel arrivant, qui intègre les nouveaux contextes réglementaires, les enjeux de performance énergétique et les dangers du produit électricité;
- une Académie « Savoirs communs », où tous les nouveaux arrivants de la Division du parc nucléaire reçoivent une formation sur la certification ISO 14001, la gestion des déchets industriels et nucléaires et l'éthique;
- des Académies spécifiques aux métiers de la production, qui intègrent des modules environnement (ex : amibes et légionelles, réglementation environnementale pour les ingénieurs);
- des journées thématiques (Workshop sociétal en janvier 2012 ayant permis de sensibiliser 80 chefs de projets à la prise en compte des attentes des parties prenantes; Journée de l'éco-conception à destination des délégués développement durable de l'ingénierie pour renforcer l'intégration de l'éco-conception dans les projets industriels);
- l'édition de guides méthodologiques sur la prise en compte de la biodiversité dans les métiers opérationnels (hydraulique et gestion des bâtiments en 2011, nucléaire et réseaux en 2012);
- l'introduction depuis 3 ans d'un volet « achats responsables » dans le stage de formation au métier d'acheteur suivi par tout nouvel arrivant (1 435 heures dispensées en 2012) et la mise en place d'une formation spécifique de 2 jours « Achats et développement durable » (1 000 heures dispensées depuis 2010);
- la tenue de conférences « Villes durables », qui permettent aux équipes en charge de la stratégie, des relations aux collectivités territoriales, de la recherche et du développement durable de partager les retours d'expériences d'urbanistes, d'architectes, de sociétés d'aménagement du territoire, de maires, d'experts ministériels ou d'instituts de recherche. Quatre conférences ont eu lieu en 2012 sur les initiatives portées par la ville de Malmö en Suède, la mixité dans la ville, les mutations et la biodiversité urbaines;
- le lancement en mai 2012 d'une « Communauté développement durable » sur le site intranet d'EDF, qui favorise les échanges de bonnes pratiques initiées par les directions métiers et sensibilise les salariés aux mutations de leur environnement (40 000 pages vues);
- la proposition aux salariés de l'entreprise, via le dispositif « Wattitude » sur intranet, d'offres et de produits à tarif préférentiel pour réduire leurs consommations personnelles d'énergie et leur empreinte carbone, accompagnées d'un programme pédagogique de sensibilisation aux gestes éco-responsables dans leur vie privée;
- l'intégration de critères développement durable dans le calcul de l'intéressement du personnel (deux critères sur cinq au total: taux de valorisation des déchets dont EDF est responsable et taux de salariés ayant suivi au moins une action de formation dans l'année; l'atteinte de ces objectifs entre à hauteur de 40 % dans l'intéressement des salariés).

Par ailleurs, un module « environnement » a été intégré dans la formation des prestataires du nucléaire.

En 2012, EDF et ERDF ont mis l'accent sur la sensibilisation des salariés à la réduction des déchets industriels, en lançant le concours inter-métiers « Ça déborde, à vous de jouer ». Objectif : repérer les pratiques innovantes qui produisent moins de déchets à la source et les faire partager en vue de les industrialiser. Cette opération compte parmi les 35 initiatives de l'entreprise labellisées par l'Ademe dans le cadre de la 4^e édition de la Semaine européenne de réduction des déchets (17-25 novembre 2012). Plus de 130 équipes ont déposé leur dossier autour de quatre thématiques : réduction de la quantité des déchets, réduction de leur dangerosité, optimisation de la gestion des déchets de chantier et réduction des déchets de bureau. Le concours s'est accompagné d'une journée nationale inter-métiers, consacrée à la prévention et l'optimisation des déchets conventionnels.

Au **Royaume-Uni**, tous les salariés d'EDF Energy suivent désormais une formation obligatoire sous forme d'e-learning (*Sustainable Steps*) qui leur présente les engagements de développement durable pris par l'entreprise. Plus de 6 400 salariés l'ont déjà suivie (41 % des effectifs). Dans son plan de carrière *Coaching for performance*, chacun d'entre eux doit définir une action en lien avec le développement durable, chaque action faisant l'objet d'un suivi managérial. En 2012, 76 % des salariés ont formalisé une action. Initiée en 2011, la formation des dirigeants dédiée à l'intégration du développement durable dans leurs critères de décision et à l'évaluation des opportunités qu'elle offre le développement durable dans leur modèle d'affaire s'est poursuivie avec l'Université de Cambridge (73 dirigeants formés en 2012). Ce programme est désormais étendu aux salariés responsables de programmes liés à la responsabilité d'entreprise. Enfin, EDF Energy a mis en place le dispositif *Company Incentive Plan (CIP)*, qui intègre des critères d'intéressement des salariés fondés sur la tenue des engagements de performance économique, environnementale et sociale de l'entreprise.

2.2 Informations environnementales

2.2.1 Politique environnementale

2.2.1.1 Organisation et certification ISO 14001

Le système de management environnemental (SME) est déployé dans les entités du Groupe. Il est organisé, à l'échelle du Groupe, de façon à coordonner l'ensemble des actions, des objectifs et des indicateurs selon les engagements environnementaux de la politique de développement durable du Groupe via une animation assurée par un Directoire et des groupes thématiques.

En 2011 et pour la troisième fois, AFNOR certification a renouvelé pour 3 ans la certification ISO 14001 Groupe, obtenue en 2002. Des sociétés du Groupe, certifiées ISO 14001, ambitionnent de rejoindre ce certificat Groupe en 2013.

En 2012, EDF, ses filiales et participations représentant 98 % du chiffre d'affaires consolidé sont certifiées ISO 14001.

En **France**, dans le cadre du fonctionnement du SME, EDF a structuré son approche dans un programme de management environnemental (PME).

Le programme validé lors de la revue du SME en Directoire environnemental du 21 mars 2012, vise à consolider les actions environnementales en vue d'atteindre les objectifs de la politique de développement durable d'EDF.

Les actions les plus significatives sont les suivantes :

- poursuivre la réduction des émissions de CO₂ du Groupe par l'amélioration de la disponibilité du parc nucléaire et par l'adaptation de son mix énergétique (développement des ENR et mise en service de nouvelles unités de production notamment des cycles combinés à gaz) ;
- limiter les impacts environnementaux notamment sur la biodiversité ;
- améliorer la gestion et la valorisation des déchets conventionnels ;
- passer au crible des critères de développement durable les projets d'investissement de développement et de maintenance des installations industrielles ;
- maintenir le bon niveau de sensibilisation du management et des salariés ;
- démontrer l'amélioration continue et les performances ;
- mieux valoriser les efforts des salariés à l'atteinte des résultats ;
- améliorer encore l'organisation assurant la conformité réglementaire des activités.

Au niveau **International**, lors de la revue annuelle du SME du 29 juin 2012, les membres du *Sustainable Development Committee* ont défini les grandes orientations suivantes :

- poursuivre la mise en place des plans d'actions d'adaptation au changement climatique décidés par chaque structure ;
- continuer l'intégration des sociétés certifiées dans le certificat ISO 14001 Groupe ;
- mettre en œuvre les engagements du Groupe dans le domaine de l'eau (cf. § 2.2.4.2) ;
- partager les éléments méthodologiques d'une empreinte carbone Groupe (bilan gaz à effet de serre).

2.2.1.2 Pilotage des risques environnementaux

La cartographie et le niveau de maîtrise des risques sont élaborés par la Direction Contrôle des Risques Groupe en relation avec l'ensemble des filiales et des entités du Groupe. Elle intègre dans son périmètre les risques environnementaux d'EDF.

Les éléments les plus significatifs, en termes d'enjeux économiques et financiers, relatifs aux risques environnementaux portent sur les sujets suivants :

- déploiement des actions d'efficacité énergétique et obtention des certificats associés ;
- impacts des activités d'EDF sur l'air, l'eau, les sols et la production de déchets ;
- préservation de la biodiversité ;
- gestion de la ressource en eau ;
- émissions de gaz à effet de serre.

Ces risques sont totalement intégrés au système de management environnemental (SME) d'EDF et font l'objet de plans d'actions découlant des orientations de la politique Développement Durable du Groupe.

Moyens consacrés à la prévention des risques et pollutions

Pour maîtriser ses risques d'accidents industriels pouvant porter atteinte au milieu naturel et/ou à la santé publique, EDF met en œuvre :

- des inspections et des audits sur les sites de production (cf. § 2.2.2.1 « sûreté nucléaire » et § 2.2.2.2 « sûreté hydraulique ») ;
- des exercices de crise. En 2012, 195 exercices (dont 12 exercices nationaux avec les pouvoirs publics français) ont été réalisés sur les 19 centrales du parc nucléaire français ;
- une politique active d'investissements ;

- un programme de formation du personnel et de sensibilisation de toutes les parties impliquées.

Durant l'année 2012, il n'y a pas eu d'événement significatif majeur¹ sur l'environnement.

2.2.1.3 Incidents environnementaux

Chaque unité opérationnelle et société du Groupe identifie les événements qui peuvent avoir un impact environnemental, gère les situations d'urgence qui peuvent en découler, réalise des exercices de crise correspondants, dispose de son dispositif de suivi et communique sur les événements environnementaux de sa responsabilité.

Ces événements d'importance mineure relèvent le plus souvent de problèmes rencontrés en exploitation tels que des déversements de faible volume et très localisés de produits hydrocarbures, des rejets de poussière dans l'air, une pollution historique de sols, une variation de débit réservé à l'aval d'ouvrages hydrauliques. Chaque événement est analysé individuellement et la revue globale du système de management certifié ISO 14001 permet de définir les actions correctives à lancer pour éviter leur renouvellement.

2.2.1.4 Recherche et développement dans le domaine environnemental

La R&D d'EDF, à travers ses actions d'anticipation de moyen et long termes, prépare l'avenir du Groupe et répond à ses enjeux environnementaux :

Ses axes de recherche s'articulent autour de trois grandes priorités (cf. § 1.5.2) :

- consolider un mix énergétique « décarboné » ;
- favoriser une demande énergétique flexible et bas carbone ;
- adapter le système électrique aux nouveaux enjeux.

Principaux axes de travail 2012 sur le thème du développement durable :

- maîtrise de l'impact des installations nucléaires sur l'environnement :
i) intensification de la recherche autour de la sûreté, de l'environnement (agressions externes) et de la durée de fonctionnement ; ii) nouveaux sujets comme la réhabilitation d'une zone habitée évacuée après un accident nucléaire ;
- amélioration de la compétitivité et de la disponibilité des centrales nucléaires, avec pour objectif de produire autant d'électricité en consommant moins de combustible. À cet effet, des instrumentations innovantes ont été développées en 2012 pour identifier les pertes d'énergie et de rendement dans les principaux circuits des centrales et pour évaluer les marges de puissance supplémentaires qui pourraient être dégagées en toute sûreté ;
- renforcement des investissements dans de nouveaux moyens d'essais pour accompagner les offres d'efficacité énergétique par la création en 2012 de deux nouveaux laboratoires (le premier dédié aux Bâtiments à Basse Consommation et le second aux nouvelles techniques d'éclairage) ;
- participation à cinq projets d'Instituts d'excellence dans les énergies décarbonées, dans le cadre des Investissements d'avenir :
 - L'institut photovoltaïque Ile-de-France (IPVF), qui vise les ruptures technologiques pour une énergie photovoltaïque compétitive dans le marché ;
 - France Énergies Marines, sur les énergies de la mer et l'éolien en mer ;
 - SuperGrid sur le thème des grands réseaux de transports pour raccorder les sites de production en énergies renouvelables éloignés ;
 - Efficacity sur la ville durable et ;
 - Vedecom sur la mobilité électrique.

Par ailleurs, EDF est l'investisseur principal d'Electranova Capital ; voir détails au § 1.2.2.4.4.

1. Événement significatif majeur pour l'environnement : accident ou incident ayant des conséquences graves pour l'environnement (impact sur la santé humaine et/ou sur la biodiversité et/ou sur les ressources naturelles) ou des conséquences pour le Groupe : pénales, financières (réparation des dommages, règlement des contentieux) ou réputationnelles.

2.2.2 Sûreté des équipements industriels et sécurité des salariés et des tiers

2.2.2.1 La sûreté nucléaire

Concernant l'exploitation des installations, la sûreté est la priorité du groupe EDF. Elle est prise en compte dès la conception des ouvrages, fait l'objet d'un suivi régulier avec une politique de mobilisation du personnel et d'importants programmes d'investissements.

En 2012, EDF a publié ses dispositions et engagements en matière de sûreté nucléaire dans un document unique qui formalise la politique de sûreté nucléaire du Groupe. Elle a été intégrée dans les formations applicables aux personnels d'EDF et de ses prestataires.

Dispositifs de contrôle et de surveillance

La sûreté nucléaire fait l'objet de nombreux contrôles, tant internes (revues annuelles, plans de contrôles internes et d'audits de l'inspection nucléaire en France) qu'externes (*peer review* entre les entreprises membres de l'association WANO¹ et audits OSART² conduits par les experts de l'AIEA³).

En France, la sûreté des installations nucléaires est contrôlée par l'Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN). Les événements sont classés sur une échelle à 7 niveaux (de 1 à 7) suivant leur importance (échelle INES – *International Nuclear Event Scale*). Ceux sans conséquence pour la sûreté nucléaire sont qualifiés « d'écarts » ou encore nommés événements de niveau 0.

La création d'un dispositif supplémentaire de gestion de crise, la FARN a également été retenue par l'ASN, à la suite d'évaluations complémentaires de sûreté (ECS) réalisées par EDF.

En 2012, quatre bases opérationnelles (bases régionales de Civaux, Paluel, Dampierre et Bugey) ont été déployées et des exercices de simulation ont été réalisés (réalimentation en eau, air et électricité).

Dans l'objectif de maintien d'un parc nucléaire performant et sûr, au-delà des 40 ans de fonctionnement, EDF met en œuvre le programme « Grand carénage » (rénovation en profondeur des installations nucléaires par le remplacement de gros composants). Ce programme vise notamment à améliorer les performances de sûreté nécessaires à l'obtention, par l'ASN et par l'État, des autorisations de poursuite de l'exploitation.

Au Royaume-Uni, l'*Office for Civil Nuclear Security* (OCNS, Office pour la sécurité nucléaire civile) est l'autorité indépendante de contrôle de la sécurité dans le secteur du nucléaire civil. Il veille au respect des règles de sécurité, y compris pour le transport de matières radioactives.

Aux États-Unis, la *Nuclear Regulatory Commission* (NRC) contrôle la qualité et la sûreté de l'exploitation du parc nucléaire. De plus, l'*Institute of Nuclear Power Operations* (l'INPO) qui réunit tous les exploitants nucléaires américains, réalise des évaluations et des analyses, avec pour objectif l'excellence dans l'exploitation.

Résultats 2012

Aucun incident lourd de sûreté ou rejet supérieur à la limite réglementaire n'est à déplorer en 2012.

Dans le parc français, le nombre d'Événements significatifs de sûreté (ESS) déclarés en 2012 à l'ASN (11,9 par réacteur) est en augmentation sensible (+16 %) par rapport à 2011, ainsi que le nombre d'événements classés au niveau 1 de l'échelle internationale INES (1,55 par réacteur). Si le niveau de transparence d'EDF doit être considéré comme bon, cette évolution, principalement due à une augmentation des événements affectant l'ensemble des activités de maintenance (+40 %), appelle une analyse approfondie et des actions correctives immédiates. Il faut également retenir la déclaration

d'un ESS de niveau 2 sur l'échelle INES, sans conséquence immédiate pour la sûreté, après la découverte, début 2012, de non-conformités affectant, depuis l'origine, les dispositifs « casse-siphons » de certaines piscines de stockage du combustible. Encourageant, le nombre d'arrêts automatiques réacteurs (AAR) atteint un niveau comparable (0,55) à celui de 2011, meilleure performance de l'histoire du parc, confirmant les progrès des années antérieures et l'atteinte des meilleurs standards internationaux. En 2012, 36 réacteurs n'ont pas connu d'AAR sur l'ensemble de l'année. La confirmation en 2012 du bon niveau atteint dans le domaine incendie (lutte, organisation, formation) est également à souligner, avec peu de départs de feu et aucun événement majeur sur ce plan.

Pour EDF Energy, le nombre d'ESS déclarés en 2012 baisse légèrement (4,6 par réacteur contre 4,7 en 2011), avec des pratiques de déclaration différentes au Royaume-Uni et en France, compte tenu des exigences des autorités de sûreté respectives. Plus comparable, le nombre d'événements classés sur l'échelle INES, tous limités au niveau 1, est inférieur à celui de 2011 et du parc français (0,80 par réacteur).

Aux États-Unis, le nombre d'ESS déclarés en 2012 par CENG reste stable (près de 11 par tranche), avec des pratiques de déclaration différentes dans ce pays, l'INPO assurant le classement et l'analyse. Le nombre d'événements classés sur l'échelle INES, tous limités au niveau 1 en 2012, est en légère hausse (0,8 par réacteur, versus 0,6 en 2011).

Les résultats détaillés 2012 sur la sûreté nucléaire sont publiés dans le rapport annuel établi par l'Inspecteur de la sûreté nucléaire et disponibles sur le site internet du rapport de développement durable (<http://rapport-dd.edf.com>, parution avril 2013).

2.2.2.2 La sûreté hydraulique

EDF exploite en France 435 centrales hydrauliques et gère les retenues de 239 grands barrages. Le parc hydraulique français affiche 69 ans d'âge moyen. La sûreté hydraulique vise à maîtriser les risques de rupture d'ouvrage, les risques liés à l'exploitation des aménagements en période de crue, ainsi que ceux liés aux variations de débit des cours d'eau pendant l'exploitation.

En 2012, la sûreté hydraulique du parc d'EDF s'est maintenue à un niveau satisfaisant malgré trois événements EISH (événement important pour la sûreté hydraulique) classés « orange » survenus sur une unité de production et ayant abouti à la rupture de deux conduites forcées et d'une bêche de turbine, qui confirment la nécessité de maintenir l'effort sur le maintien du patrimoine ainsi que sur le renouvellement des compétences. Les principaux indicateurs continuent de progresser :

- bonne détection des événements significatifs sans caractère de gravité (ESSH 0) par les équipes de terrain (2 950 détectés en 2012, 2 472 en 2011);
- maintien des événements ayant eu des conséquences externes (ESSH > ou = 1) à un niveau similaire aux années précédentes (39 en 2012, 32 en 2010, 34 en 2009, après un passage à 22 en 2011, année de faible hydraulité);
- réduction continue du nombre de sites, à l'aval des ouvrages, présentant un risque de criticité élevée par rapport aux variations de débit, qui passe de 114 en 2005 à 16 en 2012 (19 en 2011).

Enjeu majeur de la sûreté hydraulique, la maîtrise des risques liés au vieillissement des installations a été renforcée et la politique de maintenance à long terme a été actualisée en 2012.

Le programme de rénovation du patrimoine hydraulique « SuperHydro » (sûreté et performance du parc) est réalisé à 73 %. Avec près de 888 millions d'euros consacrés à la sûreté de 2007 à 2017, ce programme comporte 446 opérations, dont 367 concernent directement la sûreté. Fin 2012, 269 opérations de sûreté étaient réalisées.

1. *World Association of Nuclear Operators, Association des exploitants nucléaires mondiaux.*

2. *Operational Safety Review Team.*

3. *Agence Internationale de l'Énergie Atomique.*

Le programme récurrent de maintenance IPHE-S (Ingénierie du parc hydraulique en exploitation – volet sûreté) le complète sur le long terme. Dans ce cadre, des mesures d'actions immédiates de maintenance (dispositifs et moyens particuliers, DMP) ont été prises pour s'assurer que les marges de sûreté sont bien identifiées et les parades actives. À fin 2012, 664 DMP sont effectifs et suivis sur les 5 familles d'ouvrages prioritaires : galeries, canaux, barrages, conduites forcées et vannes.

Ces deux programmes sont renforcés par le projet « RenouvEau », dont l'objectif est d'améliorer tant la sûreté que la performance et la compétitivité du parc hydraulique. Les solutions développées visent à produire plus d'électricité hydraulique au meilleur moment, diminuer les indisponibilités du parc, augmenter sa rentabilité, tout en garantissant la sûreté et la sécurité au travail. Il sera déployé en 2013, après une phase de tests l'an passé sur des sites pilotes.

Face à l'obligation réglementaire demandée au propriétaire ou concessionnaire d'un barrage de réaliser des revues de sûreté (RS) et des études de danger (EDD), EDF a prévu d'élaborer 242 EDD d'ici 2014 et 152 RS d'ici 2017. Fin 2012, 67 RS et 175 EDD ont été réalisées ainsi que le prévoit le décret du 11 décembre 2007, dont l'ensemble des EDD des ouvrages de classe A (barrages dont la hauteur est supérieure ou égale à 20 mètres, soit 149 ouvrages pour le parc d'EDF).

Résultats pour EDF en France	Unité	2012	2011	2010
Déchets radioactifs de très faible activité issus de la déconstruction (TFA)	t	2 528	634	1 369
Déchets radioactifs solides de faible et moyenne activité à vie courte (F&MA)	m ³ /TWh	20,7	15,6	12,4
Déchets radioactifs solides de haute et moyenne activité à vie longue (H&MA)	m ³ /TWh	0,88	0,87	0,88
Combustible nucléaire usé évacué	t	1 075	1 199	1 140

EDF met en œuvre une stratégie d'augmentation progressive des performances du combustible nucléaire. L'objectif est d'accroître le rendement énergétique du combustible par augmentation du taux de combustion et d'optimiser les cycles d'exploitation afin d'augmenter la disponibilité des centrales nucléaires tout en permettant des profils d'arrêt cohérents avec la saisonnalité de la demande.

La stratégie d'EDF actuellement retenue, en accord avec l'État français, en matière de cycle du combustible, est de pratiquer le traitement des combustibles usés et le recyclage du plutonium ainsi séparé sous forme de combustible MOX. Depuis 2010, les capacités de recyclage conduisent à traiter près de 1 050 tonnes de combustible usé par an sur environ 1 200 tonnes de combustible consommé.

Par ailleurs, les programmes de recherche d'EDF sur les déchets nucléaires recouvrent :

- la caractérisation des déchets nucléaires, leur traitement éventuel, leur conditionnement en colis, puis de leur comportement à long terme en situation de stockage ;
- le comportement thermo-hydro-mécanique et chimique du stockage géologique de déchets de moyenne et haute activité à vie longue, ainsi que la sûreté à long terme de cet ouvrage ;
- le développement d'une vision de long terme, en lien avec les perspectives de développement des réacteurs de 4^e génération.

En 2012, la R&D d'EDF, en lien avec d'autres acteurs européens du nucléaire, est à l'initiative de Nugenia. L'association regroupe 60 membres de 18 pays. EDF assure la présidence de cette association qui facilitera la création de synergies et de projets communs avec des programmes nationaux de R&D dans les domaines suivants : sûreté et analyse de risques, accidents graves, cœur et performance des réacteurs, intégrité et vieillissement des composants, combustibles, déchets et démantèlement, design Génération III innovateur, avec également des enjeux transverses en

Pour en savoir plus, consultez le rapport 2012 de l'inspecteur sûreté hydraulique, disponible sur le site internet du rapport de développement durable (<http://rapport-dd.edf.com>, parution avril 2013).

2.2.3 Politique et gestion des déchets

2.2.3.1 Les déchets nucléaires

En France, les déchets radioactifs sont classés selon leur activité et leur durée de vie, selon la classification de l'ANDRA (Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs). Ces déchets sont inventoriés et localisés ; les données sont publiques et actualisées régulièrement par l'ANDRA.

Les déchets radioactifs sont gérés selon quatre principes industriels : limiter les quantités, trier par nature de déchets, conditionner sous forme stable, isoler de l'homme et de l'environnement. Les déchets radioactifs sont produits en quantités limitées : 1 MWh d'électricité nucléaire (l'équivalent de la consommation mensuelle de 2 ménages) génère de l'ordre de 11 g de déchets radioactifs, dont 90 % de déchets à vie courte.

matière d'harmonisation de pratiques (principalement dans le domaine de la sûreté) et de contrôles/évaluations non destructifs.

Les coûts d'évacuation et de stockage des déchets issus de la déconstruction des centrales sont provisionnés, les charges relatives aux déchets d'exploitation étant traitées en charges annuelles.

Les provisions d'EDF au 31 décembre 2012 sont établies conformément aux prescriptions de la loi du 28 juin 2006 et de ses textes d'application parus en 2007.

Au 31 décembre 2012, les provisions pour déconstruction et derniers cœurs s'élèvent à 20 979 millions d'euros et celles pour aval du cycle nucléaire à 19 525 millions d'euros. Le prix du kilowattheure intègre donc toutes les charges liées à cette responsabilité : le coût de gestion des déchets à vie longue ainsi que celui de la déconstruction des centrales et le conditionnement actuel des déchets.

La R&D et l'ANDRA poursuivent leur collaboration sur le comportement des colis de déchets en situation de stockage géologique et sur les modèles de simulation du comportement des roches hôte, l'argilite notamment.

Du fait de son parc nucléaire britannique majoritairement de technologie graphite gaz (RAG, réacteur avancé refroidi au gaz), EDF participe au projet européen Carbowaste sur la gestion du graphite issu de la déconstruction, aux côtés d'organismes de recherche allemands (FZJ), du CEA, de l'Université de Manchester et de l'ANDRA. Ce projet démarre en 2013 pour une durée de quatre ans.

Au Royaume-Uni, les déchets radioactifs sont classés en catégories haute, moyenne ou faible activité (respectivement DHA, DMA et DFA) et traités de manière différenciée. Les déchets de moyenne activité sont stockés sur le site des centrales dans des installations dédiées et inspectés conformément aux exigences de sûreté. Les déchets de faible activité sont stockés sur le site des centrales jusqu'à préparation de leur expédition (pour traitement ou élimination). Ils font l'objet de surveillance et d'inspections régulières.

Résultats pour EDF Energy	Unité	2012	2011	2010
Uranium évacué	t	216	211	131
Déchets radioactifs à faible activité évacués	m ³	698	608	498
Déchets radioactifs à moyenne activité générés	m ³	161	161	162

Aux **États-Unis**, le gouvernement fédéral ayant interdit le retraitement du combustible nucléaire usé, le *Nuclear Waste Policy Act* (NWPA), institué en 1982, a imposé à CENG de construire, par l'intermédiaire du Département de l'énergie (DOE), un stockage définitif pour le combustible usé et les déchets hautement radioactifs.

Résultats pour Constellation Energy Nuclear Group (CENG)	Unité	2012	2011	2010
Combustible nucléaire livré	t	46	48	34
Déchets radioactifs solides de faible et moyenne activité évacués	m ³	2 419	1 287	735

2.2.3.2 Gestion des effluents radioactifs

En **France**, la gestion des effluents radioactifs gazeux et liquides des centrales nucléaires obéit à une réglementation stricte et à la volonté forte de l'entreprise de limiter les impacts environnementaux et sanitaires de ses installations (réaffirmée dans la politique environnementale du Groupe). La performance des centrales en termes de rejets radioactifs dépend tout autant de l'efficacité des systèmes de traitement des effluents que des pratiques d'exploitation.

Les actions engagées en termes de conception et d'exploitation font que les rejets radionucléides sous forme liquide par les CNPE (hors tritium et carbone 14) ont atteint un niveau « plancher » très bas depuis plusieurs années, après une diminution d'un facteur 100 en 15 ans. Ce résultat est le fruit des efforts accomplis sur la collecte, le tri et l'orientation des effluents à la source, l'augmentation des traitements par évaporation, la mise en œuvre de procédés de déminéralisation et l'optimisation du recyclage des effluents. Cette diminution des rejets ne s'est pas accompagnée d'un transfert vers les déchets puisque ces derniers ont également diminué sur la même période. Il en est de même pour les rejets de tritium, carbone 14 et autres substances chimiques.

De plus, des mesures réalisées dans l'environnement par l'exploitant permettent de vérifier l'absence d'impact du fonctionnement des installations.

Enfin, des campagnes de prélèvements et de mesures, effectuées par des laboratoires extérieurs et des universités, au titre du suivi radioécologique et hydrobiologique, viennent confirmer l'absence d'impact sur le long terme.

Au **Royaume-Uni**, les effluents radioactifs restent stables et dans les limites réglementaires en vigueur.

Le résultat des émissions atmosphériques et des rejets radioactifs est publié, pour EDF, EDF Energy et CENG, dans la synthèse des indicateurs environnementaux en annexe 1.

2.2.3.3 Les déchets industriels

Dans sa politique de développement durable, le groupe EDF rappelle qu'il agit de façon volontariste pour limiter les impacts environnementaux de ses installations et activités. Appuyée sur le système de management environnemental certifié ISO 14001, la gestion des déchets conventionnels privilégie leur réduction à la source, leur tri, leur valorisation et le recours en amont aux produits éco-conçus et aux éco-produits. Une démarche de progrès permanent fondée sur la conviction que le « meilleur déchet » est celui qui n'est pas produit.

Résultat du groupe EDF (en tonnes)	2012	2011
Volume des déchets industriels conventionnels valorisés ou évacués en vue de valorisation	253 412	251 908

En **France**, des schémas d'organisation de la gestion des déchets (SOGED) sont désormais mis en place préalablement à tout chantier important de construction, de déconstruction ou de maintenance et associés à un retour d'expérience annuel piloté par les directions métiers. Sur 16 grands chantiers du parc nucléaire identifiés en 2012, 10 ont déjà fait l'objet d'un tel schéma et 100 % des chantiers de l'activité ingénierie nucléaire les ont mis en place.

Revisitée en mars 2012, la politique développement durable d'EDF a renforcé l'objectif de valorisation de l'ensemble des déchets valorisables, le portant de 75 % en 2011 à 85 % en 2012. Pour les années 2009, 2010, 2011 et 2012, le taux de valorisation de l'ensemble des déchets conventionnels issus de la production et de l'ingénierie (hors cendres volantes de charbon et gypse, intégralement valorisés) s'élève respectivement à 73,6 %, 79,6 %, 85,1 % et 86,8 %.

Dans les territoires d'outre-mer, où l'isolement et l'absence de filières locales constituent des freins au recyclage et à la valorisation de certains déchets, le taux de valorisation atteint les 84,5 %. Pour Saint-Pierre et Miquelon, 2012 a vu l'aboutissement de la mise en place d'une filière d'élimination des déchets (contrat Veolia Canada).

Le groupe d'animation et de gestion des déchets, rattaché au SME et associant ERDF, a organisé une deuxième journée inter-métiers sur la prévention et l'optimisation des déchets industriels, assortie au préalable d'un concours visant à encourager initiatives de terrain, partage de bonnes pratiques et synergies entre les métiers et les achats. Parmi les réalisations de 2012, le système de centrifugeuse associé à un bac tampon pour purger les réservoirs de fuel mis en place à la centrale thermique de Dirinon (permet de réduire les pertes de fuel sans plus avoir d'eaux hydrocarburées à traiter et évacuer) sera notamment étudié en vue d'un potentiel déploiement industriel.

Au **niveau international**, EDF Energy a pris cette année l'engagement de réduire ses déchets de 30 % et de ne plus envoyer aucun déchet de bureau en décharge d'ici 2020. Le travail d'identification de solutions alternatives est lancé. Les « plans déchets », élaborés au niveau des sites industriels, ont permis de limiter le taux de déchets envoyés mensuellement dans les sites d'enfouissements (inférieur à 10 %).

En Pologne, EDF Wybrzeże a mis en service des silos à cendres, permettant la vente de ses cendres volantes et de limiter le transport en décharge.

2.2.4 Gestion durable des ressources

Le Groupe a plusieurs leviers pour réduire sa consommation des ressources naturelles par :

- l'augmentation du rendement des installations et la limitation des pertes lors de la production, du transport et de la distribution, grâce à des technologies plus performantes. Par exemple :
 - le remplacement des anciennes centrales thermiques au charbon par des centrales de dernière génération charbon (supercritiques) ou par des cycles combinés gaz ;
 - le développement de la production combinée de chaleur et d'électricité (cogénération).
- l'utilisation de combustibles fossiles (charbon, fioul, gaz) et fissiles (uranium) plus performants ;
- l'augmentation du rendement de l'uranium par le recyclage (du plutonium à travers le combustible MOX) ou la surgénération (capacité de certains réacteurs nucléaires à produire plus de matières fissiles qu'ils n'en consomment) ;
- le développement des énergies renouvelables comme l'hydraulique, les stations de pompage (STEP), l'éolien terrestre et offshore, l'énergie solaire et plus particulièrement photovoltaïque, la biomasse et les énergies marines (hydroliennes et marémotrices) (cf. §2.2.4.1).

Par ailleurs, toutes les actions en faveur de la maîtrise de l'énergie étant également source de préservation des ressources, EDF développe et commercialise, pour ses clients, des offres intégrant l'efficacité énergétique des équipements, l'utilisation des énergies renouvelables dans les bâtiments et l'encouragement à des comportements sobres en énergie.

Elles s'organisent à partir :

- d'offres de service de Maîtrise de l'énergie (MDE) : isolation, rénovation des bâtiments, conseils et diagnostics thermiques ;
- du développement et d'une intégration forte des énergies nouvelles réparties aux bâtiments pour la production de chaleur (pompe à chaleur, chauffe-eau solaire, poêle et insert bois) ;
- de la gestion de la courbe de charge pour diminuer ou reporter les consommations de pointe émettrices de CO₂ ;
- de l'utilisation de compteurs communicants pour optimiser les réseaux et réaliser des services de télémesure et de téléactions permettant de réduire les émissions de gaz à effet de serre ;
- des choix offerts aux clients de consommer de l'énergie dite « verte » non émettrice de CO₂ ou des offres en partie compensées « carbone ».

2.2.4.1 Développement des énergies renouvelables

Dans un contexte où le développement des énergies renouvelables dépend en grande partie des politiques nationales et internationales de soutien à ces sources d'énergies (obligations d'achat ou quotas obligatoires, tarifs de rachat de l'électricité plus ou moins favorables, mesures fiscales incitatives, systèmes de certificats verts...), le groupe EDF poursuit d'importants investissements, prioritairement dans l'hydraulique, l'éolien et le solaire, en s'appuyant sur EDF Énergies Nouvelles et sur ses grandes filiales européennes, dont EDF Energy et Edison. En 2012, cette dernière a notamment consacré 50 % de ses investissements liés à la production d'électricité au développement de nouveaux parcs éoliens terrestres. En Belgique, EDF Luminus s'est fixé l'objectif de doubler sa capacité installée en éolien terrestre d'ici la fin de 2014 et d'atteindre 10 % d'énergies renouvelables dans son mix énergétique d'ici 2020.

Pour EDF Énergies Nouvelles, l'année 2012 a été marquée par cinq événements majeurs :

- en **France**, le succès dans l'éolien offshore, avec 3 des 4 projets attribués par le gouvernement français au consortium mené par l'entreprise, dans le cadre du premier appel d'offres éolien en mer lancé en 2011. Ces 3 projets totaliseront jusqu'à 1,5 GW de nouvelles capacités et s'accompagnent d'un plan industriel ambitieux représentant la création de plus de 7000 emplois directs et indirects ;
- l'expansion de ses activités dans trois nouveaux pays, **l'Afrique du Sud, le Maroc et la Pologne**. En Afrique du Sud, EDF Énergies Nouvelles et ses partenaires locaux ont remporté un appel d'offres portant sur 3 projets éoliens (104 MW au total) dans la région du Cap, qui démarreront en 2013 pour une mise en service l'année suivante. Au Maroc, le consortium mené par EDF Énergies Nouvelles en partenariat avec le groupe japonais Mitsui & Co a été retenu par l'Office National d'Électricité du pays pour développer et réaliser le projet éolien de Taza (150 MW) près de la ville de Fès. En décembre, ce même consortium a été pré-qualifié pour participer au second appel d'offres éolien marocain qui porte sur 85 MW ; l'acquisition en Pologne de la société de développement Starke Wind et celle du projet éolien Linowo (septembre 2012) ;
- le démarrage d'un programme éolien de plus d'1 GW au **Canada**, avec la mise en service du parc de Saint-Robert Bellarmin en octobre. Le programme compte 6 autres projets échelonnés jusqu'en 2015 ;
- la mise en service, en **France**, de 3 grands projets solaires d'une puissance installée totale de 231 MWc ;
- le rachat, en décembre et dans le cadre d'un consortium international, de 32 parcs éoliens français en exploitation à Iberdrola, totalisant une puissance installée de 321 MW, soit près de 5 % du parc éolien raccordé en France.

Les principaux développements en 2012

Hydraulique	■ Mise en eau du barrage de Rizzanese (55 MW) en Corse, pour une mise en service en 2013.
	■ Préparation du projet d'aménagement hydro-électrique de Romanche Gavet (93 MW) en Isère.
	■ Augmentation de puissance des barrages de Serre-Ponçon (+ 55 MW) et de La Bathie (+ 45 MW) en France.
Éolien terrestre	■ Mise en service aux États-Unis de trois grands parcs éoliens : Shiloh III (102,5 MW) et Pacific Wind (140 MW) en Californie, Spearville 3 (100,8 MW) au Kansas par EDF Énergies Nouvelles.
	■ Mise en service du premier parc éolien canadien d'EDF Énergies Nouvelles (80 MW).
	■ Mise en service du parc Linowo (48 MW) en Pologne par EDF Énergies Nouvelles.
	■ Mise en exploitation du parc éolien de Green Rigg en Grande-Bretagne par EDF Energy Renewables (36 MW).
Éolien en mer	■ Acquisition par EDF Luminus du parc éolien de Ciney (10 MW) en Belgique.
	■ Tests en condition réelle du démonstrateur hydrolien au large de Paimpol-Bréhat (octobre 2011- janvier 2012) ; après ajustements techniques, une seconde immersion teste et valide les évolutions apportées.
Solaire	■ Mise en service par EDF Énergies Nouvelles de trois grandes centrales photovoltaïques en France : Toul-Rosières (115 MWC) en Meurthe-et-Moselle, Crucey (60 MWC) en Eure-et-Loir, et Massangis (56 MWC) dans l'Yonne.

Les capacités en cours de construction

Éolien terrestre	■ Fermes éoliennes de Fallago Rig (144 MW), Boundary Lane (6 MW), Glassmoor et extension de Glass Moor (12MW) en Grande-Bretagne par EDF Energy Renewables.
	■ Parc Massif du Sud (150 MW) et Lac Alfred (300 MW) au Canada, par EDF Énergies Nouvelles.
Éolien en mer	■ Parc éolien offshore de Teesside (62 MW) d'EDF Energy Renewables, pour une mise en service prévue en 2013.
Solaire	■ Lancement de la construction de Catalina aux États-Unis (140 MW en Californie) par EDF Énergies Nouvelles.

Les autres développements

Eolien offshore	■ Création en avril 2012 d'une joint venture 50-50 entre EDF Energy et Eneco Wind UK Limited, portant sur des droits exclusifs de développement de la phase 3 du projet éolien offshore de Navitus Bay, à l'ouest de l'île de Wight. Ce développement pourrait fournir entre 900 MW et 1 200 MW de capacité éolienne. Le permis de construire est attendu pour 2015, et la première phase de construction prévue pour 2017.
	■ Mise en phase opérationnelle du projet d'hydroliennes fluviales en Guyane par EDF Systèmes Énergétiques Insulaires.
Énergies des mers	■ Avancement des projets de STEP marines (station de transfert d'énergie par pompage d'eau de mer permettant de stocker l'énergie) à la Guadeloupe et à la Réunion, par EDF Systèmes Énergétiques Insulaires.
	■ Deux projets pilotes menés par EDF Énergies Nouvelles : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Houles Australes, mené au large de l'île de La Réunion, qui expérimente un système de convertisseur des vagues en énergie ; une nouvelle étape a été franchie en 2012, avec les travaux de mise à l'eau du prototype à taille réelle, ▪ VertiMed, projet d'éolien flottant, associant l'industriel Technip et la start-up Nénuphar pour fabriquer une turbine novatrice : pales tournant sur un axe vertical et système de flottaison permettant de s'affranchir de la profondeur des fonds marins. Un site pilote sera développé au large de Marseille.
	■ Poursuite du programme pilote Millener dans les départements et territoires d'outre-mer. Initié en 2011, il prévoit d'équiper des logements de micro-centrales solaires couplés à des stockages d'énergie individuels et à un système de gestion informatisée des consommations d'électricité.
Géothermie	■ Projet d'EDF Systèmes Énergétiques Insulaires de géothermie à la Dominique permettant également d'alimenter la Guadeloupe et la Martinique.

2.2.4.2 Gestion de la ressource en eau

Le groupe EDF a intégré le risque eau dans sa politique de gestion des risques, au regard de l'importance de la ressource en eau nécessaire dans ses activités de production d'électricité et de chaleur (refroidissement des centrales nucléaires et thermiques ; production hydro-électrique). Chaque décision d'investissement fait donc l'objet d'une analyse de risques détaillée ainsi que d'études d'impacts. En France, un comité stratégique du domaine eau a établi une politique de l'eau et assure sa mise en œuvre. Cette politique répond à quatre enjeux principaux : « préparer demain » (EDF doit répondre aux attentes de la société dans un contexte de partage plus complexe de la ressource en eau) ; répondre aux évolutions réglementaires et sociétales ; contribuer à la gestion multi-usage de l'eau et au développement économique local ; optimiser la gestion opérationnelle de l'eau pour le producteur d'énergie.

En 2012 comme en 2011, année de sécheresse et de déficit hydraulique en France, EDF a géré ses réservoirs pour à la fois préserver la production

d'électricité, soutenir le débit d'eau pour les centrales thermiques et nucléaires, et partager la ressource eau avec les usagers locaux (agriculteurs, autres industriels, pêcheurs, développeurs du tourisme vert), y compris dans le sud-ouest de la France où les conditions d'hydrologie et l'état de remplissage des réservoirs étaient les plus sensibles.

Le Groupe cherche à optimiser l'utilisation de l'eau des installations industrielles, notamment thermiques. En Italie, un système de récupération des eaux de pluie a été installé sur la centrale de Torviscosa, pour renvoi dans le processus opérationnel. De même, dans la centrale de Marghera Levante, les eaux rejetées sont envoyées dans un centre de traitement et ainsi permettre leur utilisation dans d'autres procédés industriels.

En Pologne, la modernisation de la station de déminéralisation et décarburation de l'eau a été finalisée en 2012, permettant de minimiser la consommation d'eau.

Données Groupe, en milliards de m ³	2012	2011	2010
Eau de refroidissement prélevée	54,8	55,2	53,9
dont la part eau douce (incluant les eaux saumâtres)	28,0	26,8	n.c.
Eau de refroidissement restituée	54,2	54,6	53,3
dont la part eau douce (incluant les eaux saumâtres)	27,5	26,3	n.c.

n.c. : non communiqué

Près de 99 % des volumes d'eau prélevés sont restitués au milieu naturel, dans les conditions de qualité et de température conforme à la réglementation locale.

EDF est de plus en plus présent sur la scène internationale, que ce soit dans le groupe Eau du *World Business Council for Sustainable Development* (EDF a rejoint le *Water Leader Group* en 2010) ou dans le Forum Mondial de l'Eau (FME).

À l'occasion du sixième Forum, qui s'est déroulé à Marseille en mars 2012, EDF s'est engagé à investir les moyens nécessaires au développement, avec la communauté scientifique, des méthodes et outils pour évaluer l'empreinte eau de ses activités de production d'électricité, au sein des territoires qui accueillent ses installations, afin d'approfondir sa connaissance des synergies d'actions entre eau et électricité.

Le groupe EDF s'est engagé à :

- maîtriser l'empreinte eau de ses activités de production d'électricité, et plus particulièrement à :
 - poursuivre l'amélioration des performances en termes de prélèvements et de consommation d'eau des centrales existantes et à venir ;
 - rechercher la meilleure efficacité possible de l'utilisation de l'eau à l'échelle des territoires et des bassins hydrographiques.
- créer de la valeur localement et à intégrer dès la conception la minimisation de son empreinte eau lorsqu'il développe un projet de production d'électricité dans un territoire, en cohérence avec ses engagements RSE. En particulier, le groupe EDF s'est engagé à s'appuyer sur le *sustainability protocol* de l'IHA (*International Hydropower Association*) pour ses projets hydro-électriques ;
- poursuivre dans la durée le travail engagé dans le cadre de la préparation de ce 6^e forum, sur les liens entre eau, énergie et alimentation, en particulier avec le CGIAR (*Consultative Group on International Agricultural Research*) et l'IHA. L'organisation Wetlands International¹ a décidé de rejoindre ce dernier engagement en poursuivant les travaux sur les interactions eau, alimentation et énergie.

2.2.4.3 Gestion des sols

Les activités industrielles du Groupe peuvent entraîner une pollution des sols. Sur l'ensemble des actifs fonciers du Groupe, un plan d'actions est en place. Il se compose de quatre étapes :

- le recensement des sites fonciers (achevé pour EDF) ;
- l'identification de ceux qui sont potentiellement pollués ;
- l'analyse des sols sur les sites potentiellement pollués (en priorité les zones sensibles) ;
- leur mise sous surveillance afin de maîtriser les sources de pollution et élaborer un plan de gestion, enfin l'éventuelle réhabilitation en fonction de l'usage futur et des exigences réglementaires.

Pyralène

La directive européenne 96/59/CE du 16 septembre 1996 impose un inventaire des appareils contenant des PCB² et PCT³ ainsi qu'un plan national de décontamination et d'élimination progressive de ces substances qui sont notamment contenues dans certains transformateurs électriques et des condensateurs.

La décontamination des appareils pollués à plus de 500 ppm a été achevée en conformité avec l'échéance réglementaire du 31 décembre 2010 (70 000 transformateurs ont été éliminés entre 2006 et 2010). Depuis, ERDF s'est engagé dans la dépollution des transformateurs pollués à moins de 500 ppm, en anticipation de la réglementation. 10 000 transformateurs ont ainsi été éliminés en 2012.

Produits phytosanitaires

La Direction Immobilier Groupe a lancé un inventaire des consommations des produits phytosanitaires en 2010 sur l'ensemble des sites immobiliers qu'elle gère en France. La démarche a porté ses fruits : en 2012, une réduction de 21 % par rapport aux consommations de 2009 a été effectuée.

1. Wetlands International : organisation mondiale à but non lucratif voué à la conservation et la restauration des zones humides.

2. PCB : Polychlorobiphényles.

3. PCT : Polychloroterphényles.

2.2.5 Changement climatique

Grâce à son parc de production constitué d'une part importante de nucléaire et d'énergies renouvelables (dont l'hydraulique) faiblement émetteur de CO₂ kWh, le groupe EDF s'engage à rester l'énergéticien de référence dans la lutte contre le changement climatique et dans la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Il s'inscrit dans l'objectif européen de réduction d'au moins 20 % des émissions en 2020, comparées à celles de 1990, dans le respect de la diversité des situations énergétiques locales.

Pour lutter contre le changement climatique, le Groupe investit dans des moyens de production à faible ou sans émissions de CO₂, dont les énergies renouvelables (cf. § 2.2.4.1) et le nucléaire et vise en matière de production à l'horizon 2020 une capacité installée de 160 GW (capacité installée nette), à 75 % non émettrice de CO₂.

En parallèle, la stratégie du Groupe consiste à aider ses clients à réduire leurs propres émissions de CO₂ par la création et la promotion d'offres commerciales éco-efficaces et de conseils pour une utilisation rationnelle de l'énergie.

2.2.5.1 Réduire les émissions de CO₂ des outils industriels et tout particulièrement de la production

En 2012, le Groupe a émis 79,803 millions de tonnes de CO₂ à l'échelle mondiale. En France, EDF a émis 16,409 millions de tonnes de CO₂, même si près de 96 % de la production électrique est sans émission de CO₂, portant le taux d'émissions spécifiques à 35,2 g de CO₂/kWh.

Émissions de CO₂ dues à la production d'électricité et de chaleur, en g/kWh

	2012	2011	2010
Groupe EDF	117,0	99,6	108,9
EDF	35,2	30,4	40,1

EDF dispose de plusieurs leviers afin de réduire et maintenir à un des plus bas niveaux européens ses émissions de gaz à effet de serre :

- à court terme, par l'optimisation du parc de production actuel, en améliorant la performance d'exploitation ;
- à plus long terme, en adaptant l'outil de production : renouvellement des centrales (turbines à combustion et cycles combinés gaz), préservation du potentiel hydraulique, développement des énergies renouvelables et déclassement des moyens les plus polluants.

Le thermique à flamme (THF)

Les performances environnementales des centrales THF ont été sans cesse améliorées pour répondre au renforcement progressif des exigences réglementaires. Les programmes d'investissement intègrent à la fois les exigences d'amélioration de la qualité de l'air et de réduction des émissions atmosphériques, les réglementations relatives aux gaz à effet de serre, tout en prenant en compte la sécurité d'approvisionnement et les coûts des combustibles fossiles.

Depuis la mise en service des systèmes de réduction des oxydes d'azote (DeNO_x) en 2007 et 2008, les rejets atmosphériques ont considérablement diminué. En France, EDF poursuit ses projets de réduction des rejets atmosphériques, dit BasNO_x, sur les tranches 3 des centrales de Porcheville et Cordemais. À l'exception du site de Martigues en raison de sa réglementation spécifique, les tranches fioul utilisent désormais du combustible à Très très Basse Teneur en Soufre (fioul dit « TTBS » à 0,55 % de soufre). Avec la R&D, EDF poursuit des études sur la réduction des émissions de NO_x avec le projet Sperone Q600 (études de configuration bas-NO_x pour optimiser le fonctionnement des chaudières).

En Italie, le parc thermique d'Edison est entièrement constitué de centrales à cycle combiné gaz à haut rendement et à faible émission de CO₂.

En Pologne, les centrales thermiques sont particulièrement confrontées aux rejets de polluants dans l'air. La majorité des chaudières d'EDF Polska sont désormais équipées de brûleurs à faible émission de NO_x. En préparation de l'application au 1^{er} janvier 2016 de la directive européenne sur les émissions industrielles qui limitera les rejets de SO_x et de NO_x à 200 mg/Nm³, EDF Polska a lancé fin 2011 un appel d'offres pour équiper les unités de cogénération d'EC Krakow, Kogeneracja et EC Wybrzeze de systèmes de désulfuration.

Le Groupe poursuit ses projets de rénovation et de modernisation. En France, au cours des années 2011 et 2012, le Groupe a mis en service deux cycles combinés gaz (CCG), sur les sites de Blénod (430 MW) et de

Martigues (465 MW). Le programme se poursuit avec la mise en service en 2013 du deuxième CCG de Martigues de même puissance et le début des travaux de terrassement du CCG de Bouchain (250 MW) dans le Nord. En effet, EDF a conclu fin 2011 un partenariat avec General Electric pour co-développer sur le site de Bouchain un cycle combiné gaz de nouvelle génération équipé de la technologie « FlexEfficiency50 », bénéficiant des meilleures performances techniques (rendement porté à 61 %, plus 3 % à 4 % par rapport à un CCG classique) et environnementales (réduction des émissions de CO₂ [-10 %]). À ce stade du projet, la mise en service est prévue pour fin 2015.

Ces trois CCG remplaceront, à partir de 2013, neuf centrales à charbon de 250 MW et une unité de 600 MW. Ils supprimeront les rejets de SO₂ et réduiront de moitié les émissions de CO₂ et des deux tiers celles de NO_x.

Au Royaume-Uni, la construction du nouveau cycle combiné gaz de West Burton (3 tranches pour une puissance de 1 300 MW) a été finalisée en 2012. La première unité a été mise en service en 2012 pour une production commerciale début janvier 2013 ; les deux autres unités se succéderont début 2013. Avec 1,5 million de clients desservis annuellement pendant 25 ans (durée de vie prévisionnelle), cette centrale contribuera à la réalisation de l'objectif à 2020 d'EDF Energy, de réduire de 60 % leurs émissions spécifiques de CO₂.

Enfin, concernant la technologie CCS (*Carbon Dioxide Capture and Storage*), le groupe EDF participe avec des partenaires industriels internes et externes à des projets de captage en post-combustion et oxy-combustion, ainsi qu'à des études sur le transport et le stockage de CO₂. Un démonstrateur de captage de CO₂ est ainsi en cours de construction sur le site du Havre en partenariat avec Alstom et Veolia Environnement et avec le soutien de l'Ademe (Agence de développement et de la maîtrise de l'énergie).

2.2.5.2 Émissions diffuses de gaz à effet de serre

Un plan de réduction des émissions induites par les bâtiments d'EDF et ses flottes de véhicules est déployé depuis 2010. Au-delà des émissions directes de ses installations, EDF s'engage à diminuer ses émissions diffuses (bâtiments tertiaires, véhicules et déplacements professionnels) et à valoriser un programme de MDE auprès des salariés du Groupe.

Le groupe EDF gère un parc immobilier tertiaire important (plus de 4,5 millions de m² hors centrales de production d'électricité). Que ce soit en tant que propriétaire ou en tant qu'occupant, EDF surveille et cherche à diminuer l'impact environnemental de ce parc.

Les objectifs de réduction des émissions diffuses sur le parc immobilier tertiaire en propriété et en location s'appuient sur les leviers suivants :

- actions de MDE via l'exploitation des installations;
- optimisation de l'occupation des surfaces;
- renouvellement du parc en propriété;
- utilisation des meilleures technologies disponibles;
- mise en place de contrats de performance énergétique pour tous les locaux dont l'exploitation est déléguée.

En soutien à cette démarche, EDF a adhéré en 2010 à l'*International Sustainability Alliance* (ISA). Cette organisation s'est donnée comme principal objectif de contribuer au développement du bâtiment durable au niveau européen et mondial. Ce développement passe en premier lieu par la connaissance des performances réelles du parc immobilier existant. Les membres de l'ISA ont donc joint leurs efforts à ceux du BRE (*Building Research Establishment*) pour créer une base de données environnementale de leur parc, qui rassemble d'ores et déjà environ 10 000 bâtiments. Les données environnementales sont traduites en indicateurs de performances clés, conformes à ceux mis au point dans le cadre d'autres initiatives internationales (dont le *Global Reporting Initiative*), relatifs aux consommations d'énergie et d'eau, aux émissions de CO₂ et à la production de déchets. Des plans de déplacements d'entreprise (PDE) sont déjà largement mis en place en France et sont peu à peu étendus aux sociétés du Groupe.

Chaque société du Groupe est désormais dotée d'une stratégie propre, s'inscrivant dans celle du Groupe mais adaptée à ses activités et au contexte énergétique dans lequel elle évolue.

2.2.5.3 Maîtrise de la demande en énergie

La promotion de l'efficacité énergétique auprès de tous les clients est intégrée dans la politique de développement durable du groupe EDF comme un des leviers principaux de sa lutte contre le changement climatique. Les échanges et retours d'expérience réguliers sont développés entre EDF, EDF Energy, Edison, et EDF Luminus pour optimiser tant la relation clientèle que les performances des offres de maîtrise des consommations d'énergie.

En France, dans le cadre du Grenelle de l'Environnement, EDF déploie des offres incitant ses clients à maîtriser leur demande énergétique et à solliciter en priorité les moyens de production les moins émetteurs de carbone.

Cet engagement en faveur de la maîtrise de l'énergie est régi par le dispositif des certificats d'économie d'énergie (CEE), dispositif qui impute à chaque fournisseur des obligations d'économie d'énergie chez ses clients. Un objectif triennal d'économie est défini et réparti entre les opérateurs en fonction de leurs volumes de ventes :

- 54 TWhc au cours de la 1^{re} période du 1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2009;
- 345 TWhc pour la 2^e période, du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2013.

Dans sa politique de développement durable, revisitée en mars 2012, EDF s'est fixé l'objectif d'accompagner tous ses clients en vue d'une réduction cumulée de leurs émissions de CO₂ de 2 millions de tonnes entre mi-2009 et 2013, en renforçant la promotion de l'efficacité énergétique dans ses actions commerciales. L'entreprise agit soit en proposant à ses clients des offres leur permettant de mieux maîtriser leurs consommations d'énergie, soit en les orientant vers des partenaires qualifiés. Un axe essentiel de son travail concerne la rénovation thermique des logements occupés par des personnes en situation de précarité (cf. § 2.3.3.1).

Actions 2012 de MDE opérées par EDF sur le marché des particuliers

France métropolitaine

Promotion des économies d'énergie	■ Lancement des huit engagements « EDF & moi » auprès des particuliers, dont le 5 ^e porte sur l'aide à mieux consommer l'énergie dont ils ont besoin.
	■ Promotion sur internet des éco-gestes et conseils gratuits sur les solutions d'isolation et de chauffage performants, à destination des clients particuliers.
	■ 70 % environ du budget publicitaire consacrés à la promotion des économies d'énergie sur le segment des clients particuliers.
Sensibilisation/information	■ Poursuite du financement de la formation des salariés et artisans des entreprises du bâtiment aux économies d'énergie (50 000 professionnels formés depuis 2008); ouverture du dispositif aux distributeurs de matériels et aux maîtres d'œuvre.
	■ Expérimentation du conseil gratuit « Étiquette Énergie », qui permet aux particuliers de connaître le niveau d'efficacité thermique de leur logement. Ce conseil sera généralisé en 2013.
	■ Mise en ligne sur internet de services d'autodiagnostic accessibles à tous les clients entreprises et collectivités locales, qui leur permet de comparer leurs consommations d'énergie à des ratios-types et de faire appel s'ils le souhaitent à un conseiller.
Offres et conseil efficacité énergétique	■ Mise en place d'un Réseau pour la Performance Énergétique, qui réunit, pendant trois ans, une dizaine d'entreprises et collectivités territoriales d'un même bassin d'emploi pour mettre en commun l'identification de pistes d'amélioration en termes d'efficacité énergétique.
	■ 5 ^e édition du concours d'architecture bas carbone, pour encourager bureaux d'études, architectes et maîtres d'ouvrage à imaginer des logements répondant à des critères de performance énergétique et environnementale plus poussés.
	■ Développement de l'offre « Optimisation énergies et fluides », qui permet aux entreprises industrielles de mesurer en temps réel leurs consommations par ligne de production, site, période et produit, et se voir conseiller sur des pistes d'optimisation pour réduire leurs consommations.
Diagnostics thermiques des bâtiments	■ Développement de l'offre « Plan de Productivité Énergies » auprès des grandes entreprises, par laquelle EDF s'engage sur un objectif d'atteinte d'économies énergies (rémunération d'EDF en partage des gains réalisés sur une période pluriannuelle).
	■ Lancement de l'Offre « Prospective Énergétique Ville », pour accompagner les politiques énergétiques des collectivités locales (systèmes de production locaux d'énergies, mobilité électrique, efficacité énergétique des bâtiments).
	■ Renforcement des diagnostics à domicile (offre « Objectifs Travaux »): 13 000 clients souscripteurs (100 000 clients depuis son lancement).
Solutions de financement	■ Généralisation dans les boutiques commerciales de l'offre « Diagnostic thermique », qui permet aux clients d'identifier les pertes thermiques de leur logement (2 000 clients).
	■ « Prêt Habitat Neuf » pour les constructions neuves et « Prêt Rénovation Bleu Ciel® d'EDF » pour l'existant, portés par la filiale Domofinance.
	■ Création d'un prêt destiné à la rénovation énergétique des copropriétés.
	■ Mise en place d'un partenariat avec OSEO pour porter auprès des clients entreprises et collectivités locales un prêt d'éco-efficacité énergétique.

Corse, départements et territoires d'outre-mer

Sensibilisation/information	■ Mise en place en Corse de Jour'Eco, un dispositif d'alerte sur internet qui incite à modérer sa consommation en période de pics et promeut les conseils de l'Ademe pour consommer moins.
	■ Organisation du 1 ^{er} « Village des économies d'énergie en fêtes » en Guadeloupe pour sensibiliser frigoristes, solaristes, bureaux d'études et architectes à l'efficacité énergétique.
	■ Lancement en Guadeloupe, avec l'Ademe et l'ONG Prioriterre, du défi « Familles à énergie positive » pour inciter les particuliers à réduire de 8 % au moins leurs consommations d'énergie.
Maîtrise de la consommation	■ Développement de conventions développement durable avec les collectivités locales, par lesquelles EDF s'engage à participer à leurs investissements dans le domaine de la maîtrise de l'énergie; signature d'une convention rénovation thermique à la Réunion.
	■ Lancement en Corse de l'Énergie box, pour réduire les consommations d'énergie et favoriser l'intégration des énergies renouvelables.
	■ Création à la Martinique d'un Club Business qui fédère les principales entreprises sur la question de l'efficacité énergétique (a généré plus d'une centaine de diagnostics énergétiques).
	■ Lancement de l'offre « CITECO » à la Réunion, prime à l'investissement sur une gamme de solutions performantes réservée aux collectivités locales (ex: 100€ par luminaire dans la limite de 20 % de l'investissement).

Actions 2012 opérées par les sociétés du Groupe

EDF Energy, Royaume-Uni

Maîtrise de la consommation	■ Participation réglementaire au programme gouvernemental de réduction des consommations d'énergie (<i>Community Energy Saving Programme</i>) sur la période 2010-2012.
	■ Poursuite de l'offre « EcoManager » aux clients particuliers, compteur qui permet de comprendre les consommations d'énergie des appareils électriques en vue de les réduire; 257 offres ont été vendues en 2012.
Efficacité énergétique	■ Mise en ligne d'autodiagnostic énergétique sur internet (plus de 19 000 effectués depuis le lancement à mi-2011).
	■ Promotion de mesures en faveur de l'efficacité énergétique au dos de toutes les factures envoyées aux clients.

Edison, Italie

Information/sensibilisation	■ Promotion du programme télévisé « Monsieur Vert arrive », qui incite aux réductions des consommations d'énergie par l'apprentissage d'éco-gestes.
Efficacité énergétique	■ Offres de production autonome d'électricité aux clients industriels (installation de parcs solaires pour les groupes Mapei et Roche).
	■ Conception d'une offre d'efficacité énergétique pour le secteur tertiaire.

Électricité de Strasbourg, France

Pilotage de la consommation	■ Déploiement de trois nouveaux services destinés aux clients professionnels (Conseil Maîtrise Énergie, Mesure Conso et Thermographie) pour les aider à suivre leurs consommations et leur permettre de maîtriser leur énergie.
-----------------------------	---

EDF Luminus, Belgique

Maîtrise de la consommation	■ Poursuite de l'offre « Luminus Bonus », un bonus payé aux clients particuliers si leur consommation d'énergie a été inférieure à celle de l'année précédente; promotion de cette offre auprès de 75 000 clients.
	■ Offre de pilotage des consommations en ligne (programme Mijn Verbruik/Ma Consommation).

Mobilité électrique

En France, EDF s'est investi dans la recherche et le développement de solutions permettant de promouvoir la mobilité électrique. Avec différents constructeurs, instituts de recherche publics et collectivités locales, elle participe au développement de nouveaux véhicules (bus, camions de livraisons, camions nacelles), travaille à l'amélioration de l'autonomie et la durée de vie des batteries, participe à l'amélioration des infrastructures de charges (capacités de dialogue avec tous types de véhicules, géo-localisation, pilotage pour éviter les pics de consommation...). L'entreprise s'est engagée dans l'activité d'opérateur de la mobilité électrique dans un cadre commercial, en lançant une activité de location de véhicules électriques et en menant des expérimentations de services d'auto-partage de voitures électriques, qu'elle met en œuvre via sa filiale Sodetrel.

En Belgique, EDF Luminus et The New Drive accompagnent, avec l'offre *GreenDrive Business Pack*, les entreprises et les pouvoirs publics dans la conversion progressive de leur parc automobile aux véhicules électriques. Avec Renault, l'entreprise a proposé l'offre *ThePluginCompany* à une vingtaine de clients professionnels pour tester un véhicule électrique pendant une semaine.

Les enjeux des réseaux intelligents

La modernisation des compteurs électriques est une obligation imposée par la Commission européenne. Une directive de 2009 impose en effet que 80 % des compteurs soient « intelligents » en 2020, c'est-à-dire qu'ils permettent aux usagers de maîtriser leur consommation.

Des réseaux électriques intégrant davantage les nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC), favoriseront la transition vers une économie énergétique décarbonée :

- ils faciliteront l'intégration des énergies renouvelables intermittentes et l'insertion de nouveaux usages (Pompes à chaleur, Véhicules électriques/Véhicules hybrides rechargeables...). C'est un enjeu clé pour l'avenir des réseaux de distribution. L'objectif est de créer des réseaux maillés, équipés d'organes de manœuvre télécommandés et de logiciels pour repérer les parties de réseau endommagées et compenser les défaillances, voire optimiser l'acheminement de l'électricité. Les distributeurs du Groupe coopèrent sur ces nouveaux réseaux. ERDF a participé au lancement de l'association *EDSO for smart grids* avec d'autres distributeurs européens : mise en commun des expériences et élaboration d'un standard ;
- ils doivent par ailleurs permettre aux consommateurs d'être acteurs de leur consommation pour une plus grande efficacité énergétique, en interaction avec le réseau.

En France, pour répondre à cette exigence ERDF a lancé, en liaison avec la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE), le projet « Compteur Communicant » visant la modernisation de ses 35 millions de compteurs électriques répartis sur le territoire national. Plus de 250 000 compteurs communicants ont été installés par ERDF en Indre-et-Loire et dans l'agglomération lyonnaise à des fins expérimentales.

ERDF pilote du projet européen GRID4EU (*Grid for you*)

ERDF va piloter ce projet majeur qui répond au programme de recherche sur les réseaux intelligents financé par la Commission européenne. Il s'agit du plus important projet co-financé par l'Union européenne (25 millions d'euros sur un coût total de 54 millions d'euros) dans le domaine des réseaux intelligents. Il rassemble un consortium de six distributeurs européens qui représentent 50 % des clients en Europe.

L'objectif est de progresser de manière collaborative sur :

- l'intégration des sources de production à partir d'énergies renouvelables ;
- l'automatisation et la sécurisation du réseau électrique ;
- la participation efficace des clients à la gestion de leur consommation ;
- l'accompagnement du développement de véhicules électriques et de solutions de stockage de l'électricité.

2.2.5.4 Adapter les métiers du Groupe au changement climatique

Le changement climatique ayant des impacts directs sur les conditions physiques d'exercice de l'activité de production, de distribution et de transport, ainsi que sur la demande d'énergie, le groupe EDF met en place une stratégie d'adaptation au changement climatique. Adoptée par le *Sustainable Development Committee* en juin 2010, elle concerne les installations industrielles (actuelles et futures), les offres à ses clients, l'optimisation production/consommation et les thèmes de R&D. Cette stratégie s'organise autour des axes suivants :

- évaluer les impacts des changements climatiques en cours et à venir sur les installations et activités ;
- adapter les installations concernées pour les rendre moins sensibles aux conditions climatiques extrêmes ;
- prendre en compte les conditions climatiques futures dans la conception des installations ;
- améliorer la résilience aux évolutions et situations extrêmes plus difficilement prévisibles.

2.2.6 Protection de la biodiversité

Au même titre que la lutte contre le changement climatique, la préservation de la biodiversité est un enjeu essentiel pour le groupe EDF, propriétaire d'un foncier important, situé majoritairement, en France, dans ou à proximité immédiate de zones naturelles protégées. Le Groupe surveille de façon continue les impacts de ses activités industrielles sur l'environnement, pour mieux les maîtriser et les réduire.

Le Groupe est amené à réaliser des actions de compensation écologique en application des différentes réglementations européennes et nationales. La majorité des cas sont liés aux dossiers de demande de dérogation pour destruction d'espèces protégées, dans le cadre de chantiers de construction ou de maintenance des installations industrielles (une quinzaine de dossiers depuis 2008 en France et au Royaume-Uni).

En France, EDF teste différentes méthodes de compensation écologique, d'évaluation des services éco-systémiques dont elle bénéficie (ex : test en cours sur la centrale thermique de Cordemais de la méthode *Ecosystem Service Review*) et représente l'association *Eurelectric* au groupe de travail *No net loss* de la Commission européenne. Suite à un appel à projets lancé en 2011 par le ministère de l'écologie, du développement durable et de l'Énergie afin d'étudier la faisabilité des mécanismes de compensation environnementale, EDF a été sélectionné pour conduire une opération expérimentale d'offre de compensation écologique en Rhône-Alpes. Le projet consiste à réhabiliter 120 hectares de milieux alpins situés dans la réserve de chasse du massif de Belledonne en Isère, pour y créer des conditions d'habitat favorables à la faune et la flore, et notamment mettre en place des mesures de restauration du tétras-lyre, une espèce menacée. Les terrains restaurés seront utilisés à la fois pour compenser les travaux d'EDF sur ses ouvrages hydroélectriques et pour répondre aux besoins de compensation d'autres projets d'aménagements spécifiques à la région : développement des stations de sports d'hiver, projets d'urbanisation, projets ferroviaires... L'opération est prévue pour une durée de huit ans. À l'issue, les terrains resteront propriété d'EDF mais seront intégrés dans une Réserve nationale de chasse et de faune sauvage (RNCS).

Les directions en charge des installations industrielles ont mis en œuvre des stratégies biodiversité. Le parc hydraulique a déployé le plan d'actions de sa nouvelle stratégie 2010-2012. À retenir, l'adaptation de la gestion du chantier pour la maintenance du barrage de Sarrans, situé en zone Natura 2000 : pour préserver le milan royal et le faucon pèlerin, des engins de chantier insonorisés (grues électriques) ont été choisis pour réduire les nuisances sonores en période de reproduction. En 2012, la Direction du parc thermique d'EDF a engagé un « Projet stratégique biodiversité » pour effectuer notamment un état précis de la réglementation locale de chacun de ses sites industriels et identifier pour chaque centrale des zones préservées et dédiées à la préservation de la biodiversité. Dans le même esprit, un recensement du foncier disponible a été lancé dans les centrales nucléaires en vue de cartographier les espaces naturels.

Le volet recherche et développement de l'accord-cadre signé en 2011 entre l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques (ONEMA) et EDF en faveur de la protection et de la restauration des milieux aquatiques s'est développé en 2012 sur les opérations suivantes :

- restitution des études sur le comportement des anguilles et l'impact des obstacles en rivière sur leur migration et mortalité (ex-programme R&D « Anguilles et ouvrages » lancé en 2008 par le Comité national de l'anguille); EDF y a fortement contribué *via* le test d'une passe à anguilles « à broches » pour le barrage de grande hauteur de Golfech (Garonne), la mise au point et le test d'un compteur automatique à résistivité pour petites anguilles, l'évaluation in situ des mortalités dans des turbines de grande taille, l'étude du franchissement d'aménagements hydroélectriques sur le Gave de Pau et d'obstacles en série sur le Rhin, le test du bio-moniteur Migromat® sur la rivière Shannon (Irlande), le test d'un dispositif de répulsion à infrasons au droit de deux ouvrages hydroélectriques sur le Gave de Pau, le développement d'un modèle opérationnel sur la Loire pour la gestion du turbinage;

- programme de recherche en thermie et hydrobiologie (approuvé par le ministère de l'écologie et l'Autorité de Sécurité Nucléaire), portant sur les préférences et tolérances thermiques des principales espèces piscicoles, le comportement des poissons en présence de contrastes thermiques, la part de la température dans la distribution spatiale des espèces, et l'influence de la température sur les comportements des bactéries et des algues (restitution en 2013).

Par ailleurs, une politique de partenariats biodiversité pour favoriser les échanges techniques, soutenir des projets conduits par des associations et mettre en œuvre des programmes techniques concrets, est poursuivie prioritairement avec les partenaires ONG historiques de l'entreprise : Ligue pour la protection des oiseaux, Conservatoire du littoral, Réserves naturelles de France, Comité français de l'Union internationale pour la conservation de la nature, Fédération nationale pour la pêche en France (se reporter au § 2.3.2.3. Une stratégie de partenariats développement durable réorientée).

Autres mesures prises par le Groupe pour préserver et restaurer la biodiversité en 2012

Edison (Italie)	<ul style="list-style-type: none"> ■ Mise en place d'une cartographie de l'état de la biodiversité des territoires sur lesquels sont implantés tous les sites de production de l'entreprise, pour mener une action prioritaire sur les sites impactés par la Stratégie nationale pour la biodiversité (SNB) italienne. Travail sur la mise en place de partenariats opérationnels et techniques avec des ONG environnementales présentes sur les zones sensibles concernées.
EDF Energy (Royaume-Uni)	<ul style="list-style-type: none"> ■ Participation à hauteur de 120 000 livres sterling au Fonds d'aménagement et d'accessibilité de la zone littorale remarquable de Suffolk (<i>Suffolk Coast and Heaths Area of Outstanding Natural Beauty</i>), dans le cadre du projet d'extension de l'entrepôt de combustibles secs de la centrale de Sizewell B, pour restaurations d'habitats naturels, aménagements de sentiers de randonnée, amélioration de l'accessibilité des personnes handicapées et campagnes d'informations touristiques.
EDF Énergies Nouvelles	<ul style="list-style-type: none"> ■ Engagement pris à effectuer des suivis biologiques et écologiques réguliers sur tous ses nouveaux sites de production; mises en place de plans de gestion écologique de ces sites, avec fauches différenciées du couvert végétal et interdiction de tout engrais ou pesticide chimique. ■ Poursuite du programme de préservation de la biodiversité sur le site photovoltaïque de Toul (Meurthe-et-Moselle), avec installation de gîtes pour protéger les chauves-souris, intégration d'un boisement paysager et de haies, plantation d'espèces mellifères pour les abeilles.
UTE Norte Fluminense (Brésil)	<ul style="list-style-type: none"> ■ Renforcement des instruments de gestion de la Zone de protection environnementale de Macaé de Cima et du Parc d'État des Très Picos pour préserver la forêt primaire atlantique, en partenariat avec l'Institut d'État pour l'environnement (programme de compensation environnementale). ■ Financement dans le cadre de la Convention Ramsar d'une étude sur les zones humides du nord de l'État de Rio, menacées de dégradation.
ERDF (France)	<ul style="list-style-type: none"> ■ Poursuite du plan d'action de sauvegarde de l'aigle de Bonelli. ■ Mise en place d'une politique d'élagage différenciée le long des lignes en fonction des espèces végétales rencontrées. ■ Partenariats avec France Nature Environnement et Ligue pour la protection des oiseaux pour réduire les risques d'électrocution des oiseaux.
EDF Guadeloupe	<ul style="list-style-type: none"> ■ Signature en mai 2012 d'un partenariat avec l'association Kap'Natirel pour la préservation des tortues marines (étude de leur comportement et protection en période de ponte). ■ Mise en œuvre du partenariat signé en 2011 avec le Port autonome de Guadeloupe et le Comité des pêches pour reconstituer le milieu corallien à l'aide de poteaux électriques béton recyclés. Déposés au large des côtes, ils fournissent aux espèces marines des conditions de protection comparables à celles des barrières de corail.
EDF Guyane	<ul style="list-style-type: none"> ■ Poursuite des travaux du Comité scientifique sur la qualité des eaux du réservoir de Petit-Saut, notamment sur l'évolution de la décomposition des végétaux immergés. Les retours d'expérience de ces observations nourrissent les travaux menés sous l'égide de l'UNESCO sur l'hydroélectricité en milieu tropical.
EDF Luminus (Belgique)	<ul style="list-style-type: none"> ■ Poursuite d'une étude sur la mortalité et la migration des saumons et des anguilles, condition préalable au permis d'exploitation de la centrale hydraulique de Lixhe. ■ Calcul de l'empreinte écologique des activités industrielles de l'entreprise (scopes 1, 2 et 3 du <i>Greenhouse Gas Protocol</i>).
Direction Immobilier EDF	<ul style="list-style-type: none"> ■ Réduction sur tous les sites du recours aux désherbants chimiques et d'engrais (8 % par an en moyenne sur le parc hydraulique), voire supprimée au profit de désherbage manuel, de désherbage thermique à vapeur, de fauchage tardif et de jachères fleuries intégrant des espèces endémiques.
Direction Production Ingénierie Hydraulique EDF (France)	<ul style="list-style-type: none"> ■ Mise en eau de la passe à poissons de Jons sur le Rhône en novembre, après dix mois de travaux. ■ Poursuite des opérations dans le cadre des plans d'actions nationaux, notamment en faveur de la protection du desman des Pyrénées et du gypaète barbu (adaptation des travaux de maintenance des barrages d'altitude en fonction des époques de nidification).

2.3 Informations sociétales

La politique sociétale au niveau du groupe EDF vise à créer et développer les liens et le dialogue avec l'ensemble des parties prenantes externes à tous les niveaux (mondial (ONU, ONG), régional (Union européenne...), national et territorial), à optimiser et renforcer les liens avec les clients vulnérables, en contribuant à réduire la précarité énergétique et à dynamiser les liens internes au Groupe.

Cette politique prend en compte, appuie et renforce les initiatives existantes en assurant leur cohérence au sein du Groupe. Les principes de la politique s'inscrivent dans le respect de ceux du Pacte mondial des Nations Unies et sont repris dans la politique développement durable du groupe EDF, dans l'accord RSE et dans le Contrat de Service Public.

2.3.1 Éthique, transparence vis-à-vis des parties prenantes

La décision prise par la Direction du Groupe de renouveler et d'adapter son référentiel éthique (mémento éthique 2007) a conduit courant 2011 à l'élaboration concertée d'une charte éthique de Groupe. Adoptée par le Comité de Direction du groupe EDF en septembre 2012, approuvée en octobre par le Comité d'éthique du Conseil d'administration, elle complète les lois, règles et conventions nationales et internationales qui s'imposent à chacune des sociétés et à chacun des salariés du Groupe. Elle développe les engagements simples et de bon sens qui doivent inciter chaque salarié, quel que soit le pays où il travaille et quelle que soit sa position hiérarchique, à se comporter de manière exemplaire et conforme aux valeurs du groupe EDF de respect, de responsabilité et de solidarité. Ces engagements éthiques traduisent, au cœur des métiers du Groupe, la mission d'intérêt général d'un opérateur mondial d'énergie. La rédaction en a été partagée avec les sociétés et directions du Groupe via la mise en place de groupes tests – salariés comme managers – pour s'assurer d'une bonne adhésion aux sujets qu'elle propose, dans le respect des cultures propres à chaque pays où EDF est présent. Le nouveau référentiel du Groupe sera déployé d'ici la fin 2013.

La décision du Président-Directeur Général (Président) du 14 septembre 2010 sur la lutte contre la fraude au sein du Groupe, reposant sur un principe de tolérance zéro, est entrée en application dès la fin de l'exercice 2010. Pour en assurer la mise en œuvre, les managers ont élaboré et adopté des plans de lutte anti-fraude au sein des principales entités et se sont appuyés sur la diffusion du guide pratique de prévention de la fraude au sein du Groupe, dédié et instrumenté sur le risque fraude et sur le risque corruption.

Sur la corruption, la mise en œuvre de la décision du Président du 31 mai 2010 sur les contrats de consultants et de mandatement a renforcé les procédures de validation des contrats d'intermédiation.

Le lancement d'un programme de sensibilisation au risque pénal EDF (décision du Président du 28 juillet 2011) a entendu répondre à l'émergence, avec le développement du Groupe et son implantation diversifiée dans le monde, d'une exposition accrue à ce type de risque. Celle-ci est également l'effet d'un durcissement des législations anti-corruption américaines (*Foreign Corrupt Practices Act 1997 réactivé 2008*) et britanniques (*Anti-Bribery Act* mis en œuvre au 1^{er} juillet 2011) dont la dimension extra-territoriale contribue à la formation d'une réglementation répressive internationale.

Pour réduire l'exposition du Groupe aux risques liés à l'application des règles de la concurrence, le programme de conformité concurrence décidé par le Président le 22 décembre 2010 a étendu en 2011 les actions de sensibilisation et de formation au plus grand nombre d'opérationnels en France et à l'étranger, toutes filiales confondues.

L'ensemble des actions à caractère éthique est soumis au contrôle interne du Groupe dont le déploiement en 2011 a permis de généraliser les pratiques incitatives d'auto-évaluation et de partage des bonnes pratiques dans le cadre des prescriptions concernant l'éthique et la lutte contre la fraude, placées parmi les premiers titres du guide de contrôle interne du Groupe.

Les modalités et le champ d'intervention du dispositif d'alerte éthique d'EDF, vers lequel sont également dirigés les appels de salariés au N° Vert « vie

au travail » demandant l'intervention de l'entreprise, ont été validés par la CNIL le 24 novembre 2011. En 2012, le Délégué éthique a traité 136 alertes éthiques dont 132 dans le cadre du dispositif d'alerte et 4 dans le cadre du dispositif « N° Vert », par levée d'anonymat. Le Délégué a traité directement 48 alertes éthiques. Ces alertes correspondent à des situations déclarées de harcèlement (17), à des plaintes pour discrimination (9), à des problèmes de reconnaissance professionnelle (8), à des questions d'environnement (4), à des cas de fraudes (8) et à des questions de détresse sociale (2). 39 dossiers de litige client ont été transmis au Médiateur et 49 alertes externes au Service de Sécurité interne du Système d'Information pour message frauduleux.

En 2011, EDF, DONG Energy, ENEL/Endesa, E.ON, GDF SUEZ/Electrabel, RWE et Vattenfall/Nuon, rejoints depuis par la société Fortum, ont travaillé à la mise en œuvre de *Bettercoal*, une initiative visant à faire progresser la responsabilité des entreprises dans la chaîne d'approvisionnement du charbon, et tout particulièrement au niveau des sites miniers. Il s'agit de s'assurer que les droits fondamentaux sont respectés sur ces sites : droits de l'homme, conditions de travail, vie des travailleurs et des communautés, protection de l'environnement. Énergéticiens européens ou nord-américains et compagnies minières sont mis en cause de façon récurrente, comme ce fut le cas en 2010 pour certains énergéticiens concernant des importations de charbon de Colombie. Des entreprises nord-européennes ont ainsi dû brutalement limiter leur sourcing. EDF Trading, filiale à 100 % du Groupe et acteur incontournable du charbon en Europe, livre environ 10 millions de tonnes de charbon par an à ses clients; la société approvisionne non seulement les centrales du groupe EDF, mais aussi d'autres entreprises. Le groupe EDF, par la signature de son Président en janvier 2012, a ainsi adhéré à la charte *Bettercoal* pour soutenir les activités d'EDF Trading dans le domaine de l'approvisionnement en charbon (contrats sourcés), maintenir la place d'EDF dans les fonds d'investissements socialement responsables et maîtriser son risque de réputation et d'image. Au premier semestre 2012, un code (référentiel commun) en matière de principes sociaux, environnementaux et éthiques a été formalisé, en cohérence avec les normes et standards internationaux existants (Organisation Internationale du Travail...) et avec les travaux déjà réalisés sur les industries extractives (*Extractive Industries Initiative...*). Il servira à réaliser des audits et des auto-évaluations auprès des fournisseurs, y compris des sites d'exploitation minière. Les résultats de ces audits alimenteront une base de données dédiée, gérée par *Bettercoal* et partagée par ses membres, dans le respect des règles anti-trust.

2.3.2 Dispositif de dialogue avec les parties prenantes

Chaque société du Groupe dialogue avec ses parties prenantes selon les modalités qui lui sont propres. Ce dialogue s'organise selon 5 axes :

- la concertation de proximité autour des sites de production et pour les projets de nouvelles implantations industrielles ;
- les relations organisées avec les clients, les fournisseurs, les partenaires sectoriels, les associations socioprofessionnelles, les collectivités publiques et les institutions nationales et internationales ;
- les partenariats opérationnels avec les ONG et le monde universitaire ;
- la réunion d'experts ou de personnalités représentatives dans des conseils ou panels indépendants qui apportent aux dirigeants du Groupe un éclairage critique externe ;
- la sensibilisation/formation de publics notamment jeunes aux enjeux de l'énergie et du développement durable.

2.3.2.1 Information à proximité des sites de production et concertation pour les projets industriels

En France, 38 Commissions locales d'information (CLI), composées d'élus, de représentants de l'État et des mondes associatifs et socioprofessionnels, assurent de façon réglementaire une mission d'information des riverains sur l'activité des installations nucléaires. EDF collabore avec les CLI établies

auprès de ses centrales et leur fournit les informations nécessaires à l'accomplissement de leur mission.

Au-delà de ce dispositif réglementaire, EDF a mis en place dans chaque centrale nucléaire un Centre d'information du public (CIP), chargé d'informer les populations riveraines sur le fonctionnement et les impacts des centrales, les enjeux énergétiques, mais aussi sur la maîtrise de la consommation d'énergie ou la présentation des métiers porteurs d'emploi du secteur électrique. Dans le cadre de la 2^e édition des journées de l'industrie les 6 et 7 octobre 2012, EDF a enregistré plus de 15 400 visiteurs sur ses sites de production (45 % sur les installations nucléaires, 38 % sur les sites hydrauliques et 17 % sur les sites de production thermique à flamme). Sans rupture avec les deux années précédentes, l'image d'EDF auprès des populations riveraines reste largement positive : 86 % en ont une bonne image (contre 83 % en 2011).

Dans le domaine hydraulique, EDF a poursuivi ses campagnes permanentes d'information et de prévention des usagers de l'eau sur les risques de variation de débit dans les rivières. Ont été installés des panneaux illustrés de photos montrant la situation avant et après l'évolution du débit. Le recours aux hydroguides chargés de la prévention sur le terrain a été maintenu pendant les périodes estivales, car ils se sont avérés force de proposition sur les ajouts ou modifications de panneaux et sur les repositionnements des bouées de sécurité.

Pour les nouveaux projets industriels, les sociétés du Groupe renforcent leurs dispositifs de concertation sur les modèles éprouvés mis en place par NTPC pour le barrage de Nam Theun 2 au Laos, par Edison pour le terminal de regazéification de Rovigo et le gazoduc ITGI (Interconnecteur Turquie-Grèce-Italie) en Italie, ou par EDF pour l'implantation du démonstrateur hydrolien de Paimpol-Bréhat en France.

En France, dans le cadre de la préparation de la construction du cycle combiné gaz de Bouchain dont la mise en service est prévue en 2015, des échanges ont été menés avec les différentes parties prenantes concernées : les collectivités locales, la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) de la région Nord-Pas-De-Calais et les différentes associations, à la suite desquels l'enquête publique a été ouverte à l'automne 2012, les conclusions étant attendues début 2013.

Au Royaume-Uni, EDF Energy mène des réunions régulières (trimestrielles ou trois à quatre fois par an en fonction des demandes) avec les parties prenantes locales sur les questions liées à ses activités et aux impacts.

En 2012, EDF Energy a ouvert quatre de ses nouveaux centres d'accueil chargés d'informer les visiteurs sur l'énergie nucléaire, la production d'électricité et d'informer sur les activités de la société à travers un certain nombre d'expositions, de films et d'affichages interactifs. Trois ouvertures supplémentaires sont programmées en 2013.

De plus, une étude indépendante réalisée sur les populations vivant à proximité des sites de production, a montré quelques améliorations par rapport à l'année précédente, avec une opinion favorable au nucléaire en hausse de 3 %.

2.3.2.2 L'éclairage de panels indépendants

Plusieurs panels d'experts apportent aux dirigeants du Groupe et ses sociétés leur vision externe : le Panel développement durable au niveau Groupe, les Conseils développement durable, scientifique et médical pour EDF en France, le *Stakeholder Advisory Panel* pour EDF Energy, le *Social Committee* pour Edison.

Le Panel développement durable Groupe est une instance de dialogue rassemblant des personnalités internationales, indépendantes et spécialistes de domaines relatifs aux enjeux du Groupe ou représentant les attentes et les intérêts de la société civile. Il accueille également comme membres de droit les Présidents des Conseils France développement durable et scientifique, ainsi que le président du *Stakeholder Advisory Panel* d'EDF Energy, créé en 2006.

Le Panel développement durable Groupe conseille et fournit une appréciation critique des engagements du Groupe en matière de développement durable et de leur mise en œuvre. Il se réunit une à deux fois par an en présence des dirigeants du Groupe. En 2012, le panel développement durable Groupe s'est réuni sur le thème de la stratégie CO₂ du groupe EDF.

Le 13 décembre 2012 a été mis en place le **Conseil développement durable**, nouvelle instance de dialogue avec les parties prenantes du Groupe fusionnant les précédents conseil de l'environnement et conseil sociétal. Ce Conseil est composé de personnalités représentatives des différents enjeux liés à l'impact des installations et des activités du groupe EDF en matière de développement durable. Il a notamment pour vocation de challenger les dirigeants et experts de l'entreprise sur les options qu'elle se propose de prendre, et qui ont trait au développement durable. La première session s'est déroulée le 13 décembre 2012 sur le thème de la précarité énergétique en France.

Le **Conseil scientifique** d'EDF est un organisme consultatif apportant à l'entreprise avis et conseils de hautes personnalités scientifiques sur ses actions de recherche à moyen et long termes. Il se réunit trois fois par an pour examiner les dossiers thématiques faisant l'objet d'un rapport détaillé et d'un avis sous forme de recommandations au Président d'EDF. En 2012, le Conseil a traité le sujet du futur des réseaux de transport d'électricité et l'aval du cycle du combustible nucléaire. Lors d'une séance spéciale, les Conseillers ont pu débattre avec le Président sur des sujets de leur choix, en rapport avec l'évolution de l'environnement de l'entreprise et celle des sciences et techniques.

Le **Conseil médical** d'EDF, composé de personnalités du monde médical, professeurs d'université dont les orientations portent en particulier sur la santé publique, la biophysique, l'éthique, la santé au travail et environnementale, l'épidémiologie et la toxicologie, est un organe de réflexion et de conseil sur un certain nombre de thèmes sanitaires d'actualité en lien avec les activités d'EDF. Il est présidé par le Pr. André Aurengo, membre de l'Académie de médecine. Le Conseil médical s'est réuni en session plénière à trois reprises en 2012.

Les thèmes qui ont été traités couvrent l'essentiel des questions de santé - santé professionnelle et santé environnementale - qui font débat : les conséquences sanitaires de l'accident de Fukushima, les projets d'étude sur les leucémies infantiles et l'exposition résidentielle au champ magnétique, la réforme de l'organisation de la médecine du travail en France, les modalités des études toxicologiques face à l'introduction des nano matériaux, la prise en compte des recommandations sur la surveillance médico-professionnelle des travailleurs postés.

2.3.2.3 Une stratégie de partenariats développement durable réorientée

Chaque projet de partenariat du Groupe est désormais étudié par le Comité des partenariats. Les partenariats développement durable portent sur deux volets : la biodiversité d'une part et la lutte contre la précarité énergétique et l'exclusion d'autre part (se reporter au § 2.3.3.1 pour ce deuxième thème).

Dans le double contexte de réglementations renforcées et de nouvelle gouvernance de l'environnement issue du Grenelle de l'environnement, la biodiversité est un enjeu de pérennisation et de développement des activités d'EDF en France comme à l'international. La conduite de la Politique Biodiversité du Groupe nécessite l'appui d'expertises externes comme celles de la Ligue pour la protection des oiseaux, le Conservatoire du littoral, les Réserves naturelles de France, le Comité français de l'Union internationale pour la conservation de la nature, la Fédération nationale pour la pêche en France... Ces partenariats historiques ont été noués pour favoriser les échanges techniques et le dialogue, soutenir des projets conduits par les associations et mettre en œuvre des programmes techniques concrets portés par les directions métiers et les sociétés d'EDF.

Réalisations 2012

Ligue pour la protection des oiseaux	<ul style="list-style-type: none"> ■ Implication des salariés d'EDF dans des programmes de science participative (inventaire « Wetlands » sur les oiseaux migrateurs, Observatoire des oiseaux des jardins). ■ Accompagnement à la gestion de sites naturels de cinq centrales de production : Aramon (thermique), Penly (nucléaire), Plobsheim, La Vanelle et Caradache (hydraulique). ■ Soutien à l'organisation du premier Festival Bird Fair à Paimbœuf.
Conservatoire du Littoral	<ul style="list-style-type: none"> ■ Programme Grands lacs (colloque sur la fonction des grands lacs, groupes de travail sur la définition des enjeux environnementaux autour des grands lacs, publication de l'ouvrage <i>Les grands lacs français</i>). ■ Restauration d'un ancien site industriel autour de l'étang de Berre. ■ Aménagement écologique d'un sentier de randonnée dans la réserve naturelle de la Petite Camargue alsacienne.
Réserves naturelles de France	<ul style="list-style-type: none"> ■ Restauration d'espèces végétales dans le Parc national des Pyrénées. ■ Formation de salariés EDF à la mise en place de plans de gestion d'espaces naturels.

En parallèle, dans le contexte du débat sur la transition énergétique, la Direction développement durable a poursuivi ses actions avec des partenaires stratégiques, des *think tanks* et des chaires de recherche, comme celle de l'Université de Paris Dauphine. Le partenariat avec la Fondation Nicolas Hulot (FNH) pour la nature et l'homme s'oriente sur le soutien au *think tank* de la transition écologique créé par la FNH, constitué d'universitaires, de chercheurs et de scientifiques reconnus, dans l'objectif de faire émerger de nouvelles idées et propositions pour opérer la transition écologique et les faire connaître au grand public.

EDF poursuit son aide à l'Institut du développement durable et des relations internationales (IDDRI) pour développer la dimension internationale de ce *think tank* de l'Institut des études politiques. EDF apporte son soutien à trois programmes très liés à ses activités et engagements de développement durable : climat, économie de la biodiversité et fabrique urbaine. Dans le cadre du Club Villes de l'IDDRI, EDF apporte son expérience au projet « Emergent » (programme Movida du ministère de l'écologie), dont l'objet est d'analyser les consommations énergétiques des ménages et d'identifier l'émergence de nouveaux comportements dans les écoquartiers.

Dans le cadre du partenariat avec le R20-Regions of Climate Action, ONG qui regroupe 37 régions des pays du Nord et du Sud, des entreprises et des institutions de financement, EDF a poursuivi l'action engagée en 2011 avec la région du Maroc Oriental autour de l'efficacité énergétique dans les bâtiments : accompagnement du plan régional d'efficacité énergétique, formalisation d'une charte de bonnes pratiques destinée aux professionnels du bâtiment, préparation d'actions de formation pour les décideurs publics.

2.3.2.4 Information sur les enjeux énergétiques et du développement durable

Les sociétés du Groupe ont renforcé en 2012 leurs programmes de sensibilisation du grand public et des publics jeunes à la maîtrise de l'énergie et aux enjeux de développement durable, diffusés sur internet et dans le cadre d'événements ou de conférences dans les milieux scolaires. Elles s'appuient sur des partenariats menés avec le monde associatif et éducatif.

Principales actions 2012

EDF (France)	<ul style="list-style-type: none"> ■ Réalisation d'un pavillon grand public présentant les enjeux énergétiques lors des Jeux Olympiques de Londres 2012. ■ Coréalisation de l'exposition « Habiter demain, réinventons nos lieux de vie » avec la Cité des sciences et de l'industrie, qui sensibilise notamment aux actions de maîtrise des consommations et d'efficacité énergétique. ■ Diffusion à 5 000 exemplaires d'une brochure « Que fait-on avec 1 kWh ? » lors des événements grand public auquel participe l'entreprise. ■ Renforcement des contenus pédagogiques sur le site internet dédié aux jeunes publics (http://jeunes.edf.com ; plus de 197 000 visites en 2012), avec jeu en ligne « Mission économie d'énergie », tests d'éco-consommation et lancement national du Trophée Electis de l'électricité et du développement durable à destination des collégiens et lycéens. ■ Réalisation de 1 957 conférences sur les enjeux du développement durable dans les collèges et les lycées, en lien avec les programmes scolaires et à la demande du corps enseignant. ■ Réalisation de 2 900 conférences « Branche-toi sécurité » dans les écoles primaires, intégrant un volet économie d'énergie dans les usages à la maison.
EDF Energy (Royaume-Uni)	<ul style="list-style-type: none"> ■ Programme éducatif sur internet <i>The Pod</i> en partenariat avec le programme européen Éco-écoles et l'ONG britannique Eden Project, auquel participent plus de 14 600 écoles et qui a réuni plus de 8 millions d'enfants depuis son lancement. ■ Renforcement du partenariat avec le festival des sciences de Cheltenham (<i>Cheltenham Science Festival</i>) afin de promouvoir les carrières scientifiques dans les écoles et soutenir le programme d'apprentissage. ■ Soutien au programme <i>Generation Science</i>, exposition itinérante en Écosse.
Edison (Italie)	<ul style="list-style-type: none"> ■ Achèvement du programme <i>Eco Generation School is the climate's friend</i> mené avec l'ONG Legambiente à destination d'écoles pilotes (15 écoles dans 15 villes italiennes) qui apprend aux élèves à évaluer l'efficacité énergétique de leur établissement et les aide à rechercher des solutions de maîtrise des consommations d'énergie. Il devrait évoluer en un programme permanent d'efficacité énergétique, disponible pour toutes les écoles, les collectivités locales et le ministère de l'éducation. ■ Participation à une exposition interactive au Musée des Sciences et de la Technologie de Milan. 400 élèves d'une école secondaire ont pris part à l'atelier « Science et Technologie de la Production de l'Énergie », un voyage interactif pour explorer la production et la consommation d'énergie. ■ Promotion du programme télévisé grand public « Monsieur Vert arrive », qui apprend aux familles à réduire leurs consommations d'électricité et de gaz et délivre des conseils pour recycler des produits.
BE ZRt (Hongrie)	<ul style="list-style-type: none"> ■ Informations sur les enjeux énergétiques auprès de 1 000 jeunes élèves invités à venir visiter les centrales de co-génération de l'entreprise hongroise.
Groupe Électricité de Strasbourg (France)	<ul style="list-style-type: none"> ■ Conseils pour une utilisation maîtrisée des ressources et mise en place d'une rubrique « éco-gestes » sur internet (http://ecocitoyens.es-energies.fr).
EDF Asie-Pacifique	<ul style="list-style-type: none"> ■ Édition d'un ouvrage sur les usages de l'électricité et l'utilisation raisonnée des ressources naturelles à destination des enfants des zones rurales, diffusé en Chine, Thaïlande, Vietnam et Laos. Le livre est intégré désormais dans les programmes éducatifs scolaires.

2.3.3 Le domaine sociétal

La politique sociétale du groupe EDF est partie intégrante de la politique de développement durable Groupe et s'inscrit dans le respect des principes du Pacte Mondial des Nations Unies. Les principes de la politique sociétale, tout comme ceux de la politique environnementale ou de l'éthique, sont repris au sein de l'accord sur la Responsabilité Sociale d'Entreprise (RSE).

Cette politique s'organise autour de trois grandes orientations :

- favoriser l'accès à l'énergie et l'éco-efficacité énergétique pour les personnes vulnérables ;
- contribuer au développement économique et social des territoires où EDF opère ;
- contribuer au débat sur le développement durable et les activités d'EDF, en favorisant le dialogue local et la connaissance des enjeux énergétiques.

2.3.3.1 Contribution à la lutte contre la précarité énergétique

La question de la précarité énergétique est croissante dans toute l'Europe et connaît une grande diversité de situations d'un pays à l'autre, tant dans sa définition, que dans sa prise en compte par les pouvoirs publics ou dans l'implication des énergéticiens. Selon les dernières statistiques disponibles en France, quelque 3,4 millions de ménages étaient en situation de précarité énergétique, soit 13 % des foyers ; au Royaume-Uni, ce nombre est estimé à 5,5 millions, soit 21 % de la population¹.

Dans ce contexte, le groupe EDF renforce son implication dans la lutte contre la précarité énergétique au-delà des cadres réglementaires, formant l'engagement de soutenir ses clients les plus vulnérables en travaillant avec les gouvernements, les autorités locales, les organisations non gouvernementales et d'autres parties prenantes à promouvoir l'usage le plus efficace possible de l'énergie, afin de réduire les coûts de consommation et développer pour les ménages vulnérables des solutions et programmes spécifiques à chaque pays.

En France, au-delà des opérations menées dans le cadre de dispositifs publics², l'action d'EDF s'articule autour de trois volets :

- aide au paiement ;
- accompagnement des clients en difficulté ;
- prévention.

Concernant l'aide au paiement, EDF a contribué à hauteur de 23 millions d'euros en 2012 au Fonds de solidarité pour le logement (FSL), qui participe à l'apurement des factures impayées de clients rencontrant des difficultés : près de 190 000 ménages en ont bénéficié. Dans le souci d'éviter les coupures d'électricité à toute personne identifiée comme démunie, EDF a prolongé la période dite « de trêve hivernale » du 15 mars (obligation légale) au 1^{er} avril, l'étendant également à tous les clients bénéficiaires de tarifs sociaux et pas seulement aux foyers ayant bénéficié d'une aide FSL l'année écoulée.

Concernant le volet accompagnement, en 2012 EDF a porté à 324 000 le nombre d'actions menées dans le cadre de sa démarche « Accompagnement énergie » auprès des clients en difficulté (210 000 en 2011) qui permet de trouver avec eux des solutions adaptées à leur situation : délais de paiement, orientation vers des services sociaux, conseils pour réaliser des économies d'électricité. En parallèle, l'entreprise a renforcé sa présence dans les structures de médiations sociales (Point d'information médiation multiservice, Agence nationale d'information sur le logement), lui permettant de se rapprocher de ces clients, de les conseiller sur leur accès aux droits, l'usage des énergies et de faciliter le paiement de leurs factures : en 2012, EDF est impliqué dans 170 points d'accueil-médiation (150 en 2011).

EDF accompagne également des actions de sensibilisation à la maîtrise de l'énergie avec les Centres communaux d'action sociale, le Secours catholique, le Secours populaire, SOS Familles/Emmaüs France, ainsi qu'avec l'association Unis-cités, dans le cadre du programme Médiaterre.

En Corse et dans les territoires d'outre-mer, SEI distribue gratuitement depuis trois ans des kits lampes basse consommation et multiprises coupe-veille (« Packécos ») aux clients démunis afin de les aider à maîtriser leur consommation d'électricité. En 2012, EDF a diffusé des kits de régulation de l'eau domestique (« HydroEko ») permettant de réduire jusqu'à 10 % la consommation d'énergie liée au chauffe-eau électrique : 70 000 dans l'île de la Réunion, 15 000 en Guyane, 20 000 en Martinique, 20 000 en Guadeloupe et 16 000 en Corse.

Par ailleurs, en Guadeloupe, EDF a noué un partenariat avec la Société d'économie mixte d'aménagement du département pour promouvoir les équipements énergétiques performants dans l'habitat social et s'est associé aux Caisses d'allocations familiales pour proposer aux allocataires les plus modestes une aide de 100 euros pour l'achat d'appareils électroménagers basse consommation.

Concernant le volet prévention, EDF développe des actions partenariales de lutte contre la précarité énergétique, par l'amélioration de l'efficacité énergétique des logements occupés par des personnes en situation de précarité. EDF est un partenaire majeur du programme Habiter Mieux (pilote par l'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat) dans le cadre d'une convention signée en 2011. EDF s'engage à apporter une contribution financière qui pourra atteindre jusqu'à 49 millions d'euros et à participer au repérage des ménages concernés. Ce programme vise la rénovation thermique de 58 000 logements de ménages précaires sur la période 2011-2013. Lancé par l'État fin 2010, ce programme vient en aide aux ménages les plus modestes, propriétaires de logements énergivores, en finançant et en accompagnant des travaux de rénovation thermique. Le gain énergétique doit être au minimum de 25 %. En 2012, 13 000 rénovations ont été engagées. Ce programme destiné actuellement aux propriétaires occupants devrait connaître une évolution significative en 2013 par son ouverture aux propriétaires bailleurs et une action renforcée sur les copropriétés.

Cet engagement vient renforcer les contributions volontaires de l'entreprise, notamment l'opération « Toits d'abord », partenariat signé en décembre 2012 avec la Fondation Abbé Pierre, qui vise la construction sur trois ans de 2 000 logements destinés à des populations défavorisées. Elle fait suite au programme « 2 000 toits, 2 000 familles », qui, depuis 2009, a permis de construire ou rénover des logements sociaux énergétiquement efficaces pour 2 025 familles très vulnérables.

EDF développe également l'offre « Montant de charges » dont le but est de renforcer la performance thermique des logements et de réduire les émissions de CO₂. Cette offre s'applique au marché du logement résidentiel social, existant ou neuf. Il s'agit d'accompagner les bailleurs sociaux dans la réalisation de travaux de rénovation ou de construction, éligibles aux certificats d'économies d'énergie. Après évaluation, EDF et le bailleur social conviennent ensemble du programme de réhabilitation et d'un objectif de performance. 151 000 logements sociaux ont ainsi pu être rénovés en 2012.

Dans les autres sociétés du Groupe

Au-delà de ses obligations réglementaires et de ses opérations de mécénat, le dispositif du groupe Électricité de Strasbourg repose sur les engagements suivants :

- participation volontaire renforcée au Fonds de solidarité logement (100 000 euros), qui a permis en 2012 de venir en aide à plus de 1 000 clients précaires ;
- prévention des difficultés de paiement par la formation d'acteurs sociaux et information des populations concernées pour mieux gérer leurs consommations ;

1. Department of Energy and Climate Change: Annual report on fuel poverty statistics 2011.

2. EDF distribue les tarifs sociaux de l'électricité (Tarif Première Nécessité, de façon exclusive) et du gaz naturel (Tarif Spécial de Solidarité), respectivement compensés par la Contribution au Service Public de l'Électricité (CSPE) et la Contribution au Tarif Spécial de Solidarité du Gaz (CTSSG). Suite à une modification réglementaire intervenue en mars 2012 qui simplifie les modalités d'accès aux tarifs sociaux de l'énergie et permet aux ayants droits identifiés comme clients EDF d'y prétendre, plus d'un million de foyers en Métropole, Corse et outre-mer ont pu bénéficier du tarif TPN en 2012 (635 000 en 2011).

- accompagnement personnalisé de chaque client en difficulté, qui bénéficie du maintien de l'énergie à la puissance souscrite le temps d'entreprendre les démarches nécessaires auprès des services sociaux ;
- remise de chèques énergie *via* huit associations, dans le cadre d'une convention d'aide aux clients en difficulté.

ERDF travaille à la détection des clients en situation de précarité énergétique et à la prévention de la suspension de fourniture d'énergie, quel que soit le fournisseur concerné. En 2012, ERDF a signé également deux conventions avec le Comité national des régions de quartier et l'Union nationale des points d'information multiservices pour mieux informer les ménages en difficulté des dispositifs d'aide à leur disposition.

Au **Royaume-Uni**, le décret gouvernemental *Warm Home Discount Regulations* (avril 2011) a institué pour quatre ans l'obligation aux fournisseurs d'énergie qui ont plus de 250 000 clients d'apporter un soutien aux personnes en situation ou à risque de précarité énergétique. Cette réglementation remplace les actions volontaires engagées jusqu'alors par les fournisseurs dans le cadre de l'engagement volontaire du fournisseur. Le montant collectif de cette obligation s'est élevé à 250 millions de livres sterling sur 2011-2012 pour passer à 310 millions de livres sterling d'ici à 2014. EDF Energy estime ses dépenses à environ 26 millions de livres sterling la première année.

EDF Energy a appliqué le tarif réduit *Energy Assist* à 145 000 clients en 2012. Cette tarification a été supprimée pour les nouveaux clients en juillet, au profit des remises sur factures d'électricité instaurées par le plan *Warm Home Discount*. Sur l'hiver 2011/2012, 136 800 remises de 120 livres sterling ont été versées. EDF Energy estime à 19 000 le nombre de remises que la société effectuera sur l'hiver 2012-2013.

EDF Energy assure de façon automatique la tarification la moins chère du marché à toutes les personnes âgées identifiées par le *Department of Work and Pensions*, le ministère du Travail et des Retraités. En avril 2012, l'entreprise, dont les prix standard pour l'électricité et le gaz figurent parmi les moins chers, a lancé *Blue+Price Promise*, une offre qui informe tous les clients britanniques de la possibilité d'économiser plus d'une livre sterling par semaine sur leur consommation standard, quel que soit le fournisseur. Tout client qui y souscrit bénéficie d'un tarif gelé jusqu'en septembre 2013 et ne se voit facturé d'aucun frais de clôture de dossier s'il souhaite changer de fournisseur.

Le programme gouvernemental *Community Energy Saving* (CESP) s'est achevé en 2012. D'une durée de trois ans, il visait à améliorer l'isolation des quartiers défavorisés et concernait plus de 100 000 logements. À fin 2012, EDF Energy y aura contribué à hauteur de 89 millions de livres sterling au bénéfice de 30 000 foyers très vulnérables. Une nouvelle obligation aux fournisseurs (ECO) fait suite au CESP et y intègre les objectifs du CERT, un précédent programme gouvernemental de réduction des émissions de CO₂. Plus vaste, il cible la rénovation totale de logements résidentiels, isolation complète plus chauffage, fixe aux fournisseurs des objectifs de réduction des coûts de chauffage et des émissions de CO₂ pour les foyers à faibles revenus. Sur la période janvier 2013-mars 2015, les obligations d'EDF Energy portent sur 500 millions de livres sterling d'économies de chauffage et sur 3,5 millions de tonnes de réduction de CO₂.

EDF Energy a poursuivi :

- ses dons à l'association caritative indépendante EDF Energy Trust Fund (1,9 million de livres sterling en 2012 pour 2 493 foyers), qui attribue, pour les remettre à niveau, des aides aux foyers très endettés suite à des difficultés conjoncturelles (maladies graves, décès) et qui dispense également des conseils individualisés contre l'endettement aux populations des principales zones où l'entreprise est implantée ;
- son soutien au programme *London Warm Zone*, en contribuant à la réalisation d'une enquête auprès de 10 000 foyers dans les quartiers les plus défavorisés de Londres pour identifier les bénéficiaires éventuels de primes au service d'une isolation et d'un chauffage plus efficaces.

L'entreprise a également engagé de nouveaux partenariats :

- financement de la *National Energy Action* pour former à l'efficacité et la précarité énergétiques non seulement des personnels en contact direct avec les foyers à faibles revenus mais aussi des bénévoles de coopératives de crédit ;
- financement du programme *Impetus Consulting*, qui aide les petites associations de logement social à soutenir leurs locataires en situation de précarité énergétique.

En **Pologne**, les différentes sociétés du Groupe, qui produisent de l'électricité et de la chaleur mais qui ne gèrent pas de clients particuliers, poursuivent les conventions qu'elles ont signées avec des municipalités, des distributeurs et des ONG pour aider les populations fragiles, soit par des aides financières directes et des chèques énergie (EC Zielona Góra, Kogeneracja, EDF Wybrzeze, EDF Torun), soit par la fourniture de chaleur à titre gracieux à des organismes et établissements liés aux collectivités locales (EDF Krakow).

En **Hongrie**, en février 2012, EDF Démász a mis en place en partenariat avec la branche hongroise de l'Ordre de Malte un programme d'aide aux factures impayées pour les familles les plus vulnérables.

2.3.3.2 Contribution au développement économique et social des territoires où EDF opère

Le groupe EDF souhaite cohabiter de façon harmonieuse avec les territoires où il opère. Pour cela, les impacts induits par ses ouvrages et ses activités sur les territoires sont identifiés et traités, en recherchant au plus tôt, et avec les parties prenantes concernées, les opportunités de contribution au développement économique et social des territoires, en tant que partenaire de long terme. Ainsi EDF contribue-t-il tout particulièrement à l'insertion de personnes vulnérables. EDF s'affiche comme un acteur de la cohésion sociale et territoriale.

Contribution au développement local et à l'insertion de personnes vulnérables

EDF est particulièrement attentif à sa contribution au développement économique local et privilégié, autant que possible, l'emploi local.

Développement économique et création d'emplois locaux

	<ul style="list-style-type: none"> ■ Lancement en 2012 du programme « Une rivière, un Territoire développement », qui vise à apporter expertise, soutien et financement aux acteurs locaux pour contribuer à la création de valeur et d'emploi, en développant avec eux l'appel aux compétences locales mais aussi en favorisant l'émergence de projets innovants, d'activités économiques d'avenir, dans les domaines de l'eau, de l'énergie et de l'environnement. Ce sont ensuite des moyens financiers, avec des fonds dédiés au programme et des relais locaux pour sa mise en œuvre. C'est ainsi que s'installeront progressivement dans les territoires des agences Une Rivière, Un Territoire Développement, ambassades d'EDF producteur hydroélectrique au cœur des vallées pour l'appui au développement territorial. Dans ce cadre, la 1^{re} agence de développement économique a ouvert à Rodez en 2012 : « territoire de la vallée du Lot, de la Truyère et du Tarn ». Un budget annuel de 3 millions d'euros lui a été alloué.
En France	<ul style="list-style-type: none"> ■ Création de plus de 7 000 emplois directs et indirects dans le cadre du développement de 1,5 GW de capacités d'éolien offshore en France en association avec Alstom. ■ Promotion des achats solidaires par différents canaux : <ul style="list-style-type: none"> ▪ l'accord triennal pour l'intégration des personnes handicapées dont un volet est relatif aux achats aux Établissements et Services d'Aide par le Travail, aux entreprises adaptées et aux organismes employant en majorité des travailleurs handicapés (objectif annuel d'achat de 6 millions d'euros dépassé avec 7,6 millions d'euros d'achats aux secteurs protégés et adaptés pour EDF en 2012), ▪ accord Sous-traitance socialement responsable ; EDF développe ses achats au secteur de l'insertion par l'activité économique (plus de 1,5 million d'euros en 2012).
Au Maroc	<ul style="list-style-type: none"> ■ Engagement d'EDF Énergies Nouvelles et ses partenaires Mitsui et Alstom à allouer au moins 30 % des travaux de construction du projet éolien Taza à des entreprises marocaines.

Insertion des personnes vulnérables et des jeunes

À fin 2012, en matière d'insertion professionnelle, EDF et ERDF ont dépassé leur objectif d'offrir à 1 000 personnes éloignées de l'emploi une opportunité d'insertion, de qualification en alternance et de validation d'une expérience de travail dans un métier « porteur ».

En France	<ul style="list-style-type: none"> ■ EDF mène ainsi des programmes spécifiques visant à former des jeunes à ses métiers, et tout particulièrement des jeunes ayant des difficultés d'accès à l'alternance. C'est le cas avec « Trait d'Union », en Ile-de-France et Méditerranée, dispositif mis en place par la Direction Commerce d'EDF qui s'engage dans l'insertion et la qualification de jeunes autour des métiers de conseiller clientèle, ou encore « Tremplin » en région Sud-Ouest et « Académie Bleu Ciel » sur la région Nord-Ouest. En 2012, 200 personnes ont bénéficié d'un de ces dispositifs. ■ À Flamanville, depuis 2009, près de 490 personnes éloignées de l'emploi, identifiées selon des critères proposés par EDF et déclinés par les représentants de l'emploi ont été embauchées dans le cadre d'une structure d'insertion par l'activité économique.
-----------	---

Contribution à la cohésion sociale et territoriale

En France, le 28 septembre 2010, l'État et neuf grands opérateurs de service public, dont EDF, ont signé un accord de partenariat (« + de services ») pour étoffer et mutualiser l'accès à l'offre de services accessible aux populations des territoires ruraux. Ce partenariat vise à regrouper dans des lieux uniques un ensemble d'offres à destination des populations rurales. En plus des sites existants, 60 nouveaux points partenariaux seront ouverts avec la collaboration d'EDF. L'expérimentation, menée dans 22 départements, inclut notamment la création de nouveaux points d'information et de médiation multiservices (PIMMS), de relais de services publics (RSP) hébergés pour la plupart par des collectivités territoriales ou leurs groupements. Le protocole a pour objectif de simplifier l'accès des services à tous les publics par la collaboration entre les signataires et la complémentarité entre prestations classiques, nouvelles technologies et points d'accueil physiques multiservices. À fin 2012, 21 contrats départementaux sur 22 ont été signés. La signature du contrat départemental du Cher est programmée début 2013.

2.3.3.3 Sous-traitance et achats responsables

L'accord EDF sur la sous-traitance socialement responsable signé en octobre 2006 est une déclinaison de l'accord RSE du Groupe. Il a été reconduit pour une durée indéterminée et met notamment en exergue la volonté de maintenir, dans la durée, des partenariats industriels et de services, afin que les prestataires puissent conforter leurs activités et renforcer leur capacité à se développer de manière durable au-delà de la seule passation de marchés ponctuels ou de court terme.

Il garantit aux entreprises sous-traitantes et à leurs salariés que les interventions pour le compte d'EDF s'effectueront dans les meilleures conditions d'emploi, de qualification, de travail et de santé-sécurité, en toute connaissance des risques inhérents aux activités exercées. Le comité de suivi de cet accord, mis en place en 2007, se réunit trois fois par an, avec la participation des signataires et des représentants des métiers d'EDF et examine l'avancement des actions prévues dans le cadre de cet accord.

Plusieurs types d'actions sont mis en œuvre dans les différents métiers d'EDF, comme par exemple :

- l'amélioration de l'accueil et des conditions de travail des prestataires sur les sites de production nucléaire et thermique ;
- des actions concertées avec les entreprises prestataires dans le nucléaire pour accroître l'attractivité du secteur et développer des formations adaptées ;
- l'obtention du label responsabilité sociale (LRS) dans la catégorie « centres de relations clients intégrés » des centres de relation clientèle dans le nouveau cadre LRS, sensiblement plus exigeant.
- une charte du développement durable entre EDF et ses fournisseurs. En outre, des critères à caractère environnemental, social et sociétal sont pris en compte dans les stratégies d'achat (évaluation de l'aptitude des fournisseurs et retour d'expérience), dès le stade d'élaboration du cahier des charges en étroite concertation avec les métiers prescripteurs. La charte est intégrée aux conditions générales d'achats et signée systématiquement par tout fournisseur contractant avec EDF. Elle comprend des engagements réciproques parmi lesquels on peut notamment citer :

- la réalisation d'audits « développement durable/responsabilité sociale » chez les prestataires et fournisseurs pour vérifier la mise en œuvre de ces engagements ;
- l'intégration des critères de responsabilité sociale dans la constitution du panel des fournisseurs et dans le retour d'expérience après réalisation des prestations ;
- l'intégration dans la formation des acheteurs, prescripteurs et acteurs du processus d'achats de modules portant sur la sous-traitance socialement responsable.

En 2012 comme en 2011, un programme de 57 audits de développement durable a été réalisé à partir d'un référentiel fondé sur les normes SA 8000 et ISO 14001, et d'une analyse de criticité, concernant des fournisseurs d'EDF implantés partout dans le monde. L'analyse détaillée des audits de 2011 a montré que 93 % des audits ont des résultats « satisfaisants » ou « acceptables avec commentaires ».

L'analyse des audits 2012 est actuellement en cours de réalisation.

2.3.3.4 Santé et sécurité des consommateurs

En France, EDF propose à ses clients particuliers de la marque Bleu Ciel® un service de diagnostic sécurité électrique, en partenariat avec Consuel¹. Ce service visant la sécurité des installations électriques intérieures propose la visite de Consuel : contrôle des points clés de sécurité de l'installation électrique privative du client dans toutes les pièces accessibles de son logement, vérification du respect des exigences minimales de sécurité au regard de la norme UTE XP C 16-600 « État des installations électriques des immeubles à usage d'habitation ». Un rapport de diagnostic est délivré au client recensant les éventuelles anomalies constatées et les risques encourus associés. Des conseils génériques pour y remédier sont délivrés, idéalement à faire réaliser par un électricien professionnel. En 2012, 1 776 diagnostics sécurité électrique ont été vendus.

2.3.4 Dispositifs de reporting

L'engagement de transparence vis-à-vis des parties prenantes s'exerce à travers l'action de reporting et de notation extra-financière. EDF publie annuellement un rapport de développement durable sur son site internet, qui analyse les impacts environnementaux, sociétaux et sociaux des activités industrielles et commerciales du Groupe.

Reporting extra-financier

Le reporting s'appuie sur les indicateurs extra-financiers définis par la *Global Reporting Initiative*, s'inscrit dans le cadre des obligations de la loi française NRE et de l'article 225 de la loi Grenelle 2 (décret d'application du 24 avril 2012) et s'adosse aux engagements internationaux du *Global Compact* dont le Groupe est parmi les premiers signataires.

Le contenu et la forme du reporting du Groupe font l'objet d'une démarche de progrès continu : renforcement des processus de remontées des données qualitatives ; publication d'une cartographie des modes de relation des sociétés du Groupe avec leurs parties prenantes ; publication des audits fournisseurs ; comparaison des performances d'EDF à celles de son secteur ; intégration de points de vues de parties prenantes (autorité de sûreté, prestataires, clients) ; simplification des parcours d'accès à l'information pour l'internaute ; intégration d'infographies pédagogiques (enjeux environnementaux, sociétaux et sociaux pour les activités du Groupe) ; publication des résultats des évaluations des agences de notation extra-financière.

Le Groupe s'est également engagé dans une démarche progressive de vérification de la qualité de ses indicateurs par ses Commissaires aux comptes.

En 2011, le Collège des Commissaires aux comptes a émis un rapport exprimant une assurance raisonnable sur les indicateurs « émissions de

CO₂ (pour la production d'électricité et de chaleur) » et « effectif total fin de période » et une assurance modérée sur une sélection d'indicateurs environnementaux et sociaux.

Pour l'exercice 2012, le groupe EDF vise la reconduction de cette assurance mixte.

Les informations de développement durable publiées par le Groupe sont la base des évaluations formées par les agences de notation ou les départements d'analyse extra-financière agissant pour le compte d'investisseurs.

La synthèse des indicateurs environnementaux et sociaux est disponible en annexe 1.

Notation extra-financière

En mars 2012, EDF a été admis au sein du prestigieux index FTSE4Good (cf § 1.2.2.3.1).

Depuis 2005, EDF a intégré l'indice ASPI, indice « éthique » regroupant 120 entreprises évaluées sur la base de leur performance de développement durable par l'agence de notation française Vigeo. Depuis 2012, EDF est également membre des indices Vigeo France 20, Vigeo Europe 120 et Vigeo World 120. En 2012, a obtenu une note de 55/100.

EDF répond également au *Carbon Disclosure Project* (CDP).

En 2012, 81 % (405) des sociétés du classement Global 500 ont répondu au questionnaire du CDP ; en France, 97 % des entreprises du CAC 40 y ont répondu, ce qui révèle l'importante implication des plus grandes entreprises françaises en matière de transparence et de réduction des émissions de CO₂.

Pour l'année 2012, EDF a obtenu 87 au score de transparence (+ 25 points par rapport à 2011) et B à la note de performance.

Les filiales et participations du groupe EDF développent leur reporting extra-financier, que ce soit par l'élaboration d'un rapport annuel de développement durable (Edison en Italie, ERDF, Électricité de Strasbourg), l'intégration de leurs enjeux de développement durable dans leur rapport d'activité (UTE Norte Fluminense au Brésil) ou par la publication d'engagements et d'indicateurs sur leur site internet (EDF Energy au Royaume-Uni, CENG aux États-Unis).

2.4 Informations sociales

2.4.1 La politique de responsabilité sociale

Contexte et objectifs

EDF a clairement exprimé son ambition humaine autour d'un double projet économique et social et a réaffirmé sa stratégie Ressources Humaines autour de trois grandes priorités, partagée avec tous les métiers et sociétés du Groupe :

- développer nos compétences et dynamiser l'ascenseur social ;
- faire de la reconnaissance, de la qualité de vie au travail et de la santé-sécurité des leviers de l'engagement de tous pour une performance durable ;
- introduire davantage de diversité et renforcer notre culture commune, en particulier parmi les managers et experts.

Ces priorités sont au cœur du dialogue social qui a été poursuivi en 2012 avec huit accords signés par EDF SA pour lui-même ou pour le Groupe.

Mise en œuvre de l'accord sur la Responsabilité Sociale d'Entreprise (RSE)

L'accord RSE du groupe EDF signé en 2005 a été renouvelé en janvier 2009 pour une période de quatre ans. Ce deuxième accord renforce les engagements du Groupe, notamment sur les sujets tels que la sous-traitance, la lutte contre le changement climatique ou encore la biodiversité. En 2011,

1. Consuel ou Comité National pour la Sécurité des usagers de l'électricité est une association reconnue d'utilité publique chargée du visa d'attestations de conformité des installations électriques des habitations neuves ou entièrement rénovées après leur éventuel contrôle.

Le Comité de suivi de l'accord (CDRS) a procédé à l'élection de son nouveau secrétaire et a désigné les nouveaux membres de son bureau. Lors de la revue, il a également été décidé de choisir chaque année l'un des 20 articles de l'accord pour en faire une communication plus appuyée durant l'année en cours et une évaluation plus approfondie lors de la revue suivante.

EDF a vu renouveler en 2012 son label de responsabilité sociale pour le management de ses centres de relation client, qui intègre les actions conduites dans des domaines aussi variés que la gestion des ressources humaines, le dialogue social, l'engagement sociétal, les pratiques commerciales, le respect de l'environnement et les modes de gouvernance. Il se rapproche ainsi des attendus de la norme ISO 26000 relative à la responsabilité sociale des organisations.

Respect des droits humains

Les mesures actuelles de contrôle et de vérification du respect des droits humains apparaissent suffisantes pour la majorité des sociétés du groupe EDF. En complément des voies de recours classiques (management, filière RH, représentants des salariés), des dispositifs d'alerte sont mis à disposition des salariés en cas de difficultés dans la plupart des sociétés (délégué éthique, Ombudsman, comité éthique, numéros verts...).

Chez Électricité de Strasbourg (ÉS) par exemple, une « Charte pour lutter ensemble contre le harcèlement et les violences au travail » est annexée aux règlements intérieurs des sociétés du Groupe depuis octobre 2011. Outre un rappel des risques encourus par les contrevenants aux obligations légales en la matière, cette charte définit le dispositif précontentieux mis en place dans le groupe ÉS en cas d'agissements hostiles.

Une nouvelle charte éthique Groupe a été définie en 2012 et est en cours de déploiement pour l'ensemble des salariés des sociétés du Groupe de tous horizons et de tout métier.

Des sociétés ont par ailleurs pris des mesures complémentaires en 2012. Edison a ainsi défini en 2012 une nouvelle procédure d'évaluation et de contrôle du respect des droits humains, applicable sur l'ensemble de ses sites. EDF Energy a renforcé en 2012 son code éthique, notamment sur les thèmes relatifs à la prévention des discriminations, du harcèlement et à la santé des salariés.

La politique de responsabilité sociale vis-à-vis des fournisseurs et des sous-traitants

La politique de sous-traitance du groupe EDF est articulée autour de trois axes majeurs :

- il s'agit tout d'abord pour EDF de donner de la visibilité à moyen terme aux prestataires et disposer de fournisseurs partenaires, compte tenu notamment de ses enjeux industriels et des caractéristiques de son outil de production ;
- EDF souhaite par ailleurs progresser dans ses pratiques de sous-traitance grâce à la capitalisation des expériences opérationnelles et au transfert entre métiers des meilleures pratiques en la matière ;
- EDF confirme son engagement dans le développement de pratiques de sous-traitance socialement responsable (STSR) à travers la signature ou la prolongation d'accords sur la STSR avec les organisations syndicales.

Les grands sujets de la sous-traitance à EDF SA en 2012 ont aussi bien concerné l'activité industrielle que commerciale.

Les effectifs du chantier de Flamanville 3 ayant atteint leur apogée en 2011, les emplois liés à l'activité de génie civil connaissent à partir de 2012 une baisse significative. L'ajustement des effectifs s'opère, sur l'exercice, par un départ majoritaire des salariés déplacés tandis que se déploie le plan d'actions, défini dans le cadre de l'engagement de développement de l'emploi et des compétences (EDEC) pour accompagner les salariés locaux et proposer des solutions de continuité du parcours professionnel (financement notamment de 75 parcours de formation).

Stable autour de 3000 salariés sur une grande partie de 2012, l'effectif est désormais de l'ordre de 2650 salariés prestataires sur le dernier trimestre. Depuis l'ouverture du point local d'accueil Pôle Emploi fin 2007, 2980 offres d'emploi ont été déposées par les entreprises, et 95 % d'entre elles ont été satisfaites.

Par ailleurs, à fin décembre 2012, environ 92 000 heures de formation ont été financées sur l'exercice au bénéfice des demandeurs d'emploi locaux, pour leur permettre d'accéder aux emplois ouverts par les entreprises prestataires du chantier, essentiellement dans le domaine de l'électro-mécanique.

Les activités sous-traitées dans le domaine de la maintenance du parc de production en exploitation concernent notamment des compétences pointues ou rares, que seules peuvent mobiliser et entretenir en permanence des entreprises spécialisées qui travaillent aussi pour d'autres industriels.

La forte saisonnalité des arrêts des installations de production et donc le besoin d'absorber des pics de charge induisent aussi un certain recours à la sous-traitance.

Enfin, EDF fait appel à la sous-traitance afin de pouvoir disposer d'une main-d'œuvre spécialisée.

Le recours à la sous-traitance répond donc à une politique industrielle visant à garantir en permanence la meilleure performance dans tous les domaines, tant sur le plan des compétences que sur celui de l'organisation.

Pour ce qui concerne plus particulièrement le parc de production nucléaire en exploitation, après la remise en septembre 2011 des dossiers d'évaluation complémentaire de sûreté établis suite à l'accident de Fukushima, l'année 2012 a été marquée par l'élaboration par le Comité stratégique de filière nucléaire (CSFN) du « cahier des charges social » applicable aux prestations de service et de travaux réalisées sur une installation nucléaire de base (INB) en France. Ce cahier des charges social, commun à tous les exploitants du nucléaire, sera intégré aux appels d'offres d'EDF à partir de début 2013. Par ailleurs, EDF a, dès le 1^{er} juillet 2012, limité le nombre de niveaux de sous-traitance pour ces mêmes activités de maintenance nucléaire : chaque titulaire de marché n'est lui-même désormais autorisé qu'à deux niveaux de sous-traitance, y compris pour les marchés déjà en cours.

Les activités de relations clientèle nécessitent elles aussi un recours à la sous-traitance, notamment pour faire face à la gestion des plages horaires étendues proposées aux clients et aux variations de charge d'activités. Il se fait de manière privilégiée sur des actes présentant une complexité ou un enjeu moindre pour le client. Il est aussi utilisé en complément pour absorber le surcroît d'activité engendré par des projets de transformation, liés aux systèmes d'information notamment.

Différents sujets opérationnels ont été explorés ou mis en œuvre en 2012 :

- la Direction Commerce d'EDF SA a obtenu le label socialement responsable en tant que donneur d'ordre pour les activités d'accueil téléphonique sous-traitées. L'accord STSR avait été signé en 2011 au sein d'ERDF ;
- dans le cadre de la « Charte développement durable entre EDF et ses fournisseurs » mise en œuvre en 2007, la Direction des Achats Groupe a poursuivi ses audits « Développement durable/responsabilité sociale », réalisés chaque année auprès des fournisseurs, selon un référentiel basé sur les normes SA 8000 et ISO 14001 (57 audits réalisés en 2012) ;
- Edison a rejoint le projet « Sous-traitance responsable » avec dix autres entreprises pour travailler à un outil d'auto-diagnostic à l'attention des sous-traitants, partant des principes du *Global Compact* ;
- EDF Energy demande également à l'ensemble de ses fournisseurs de renseigner un questionnaire d'évaluation sur le respect des principes du *Global Compact*.

2.4.2 L'ambition RH: les priorités

2.4.2.1 Le développement des compétences

Emplois, compétences

Le groupe EDF est aujourd'hui confronté à de nouveaux défis :

- les métiers évoluent, en lien avec les enjeux technologiques, économiques, environnementaux du secteur de l'énergie, et avec les ambitions de développement du groupe EDF, en France et à l'international ;

- la reprise des investissements industriels dans toutes les filières et le développement des activités du Groupe à l'international intensifient les besoins de compétences;
- plus de 16 % des effectifs d'EDF SA et ERDF pourraient partir à la retraite entre 2013 et 2016, dont une part importante des effectifs de maintenance et d'exploitation dans les métiers de production, d'ingénierie et de distribution.

Le recrutement et la mobilité au sein du Groupe sont des leviers essentiels pour assurer le renouvellement des compétences et accompagner les projets de développement du Groupe en France et à l'international.

En 2011, le site edfjoinus.com s'est ouvert aux offres d'EDF Energy, en 2012 aux offres d'EDF Luminus et prochainement à celles d'Edison. EDF SA et ERDF ont recruté en 2012 plus de 6 500 salariés. Les recrutements concernent tous les métiers techniques du Groupe, principalement la production et la distribution d'électricité, mais également ses activités commerciales et la R&D. Les trois collèges (cadre, maîtrise, exécution) recrutent à parts quasi égales. Les nouveaux embauchés sont surtout de jeunes diplômés mais EDF recrute aussi des profils plus expérimentés.

Le niveau d'embauches en 2012 a été très supérieur au nombre de départs en retraite.

Le développement des compétences en nombre et en qualité à la suite de l'accident de Fukushima a été intégré comme un axe majeur dès le plan à moyen terme 2012-2014. L'année 2012 a été caractérisée par une forte augmentation des ressources de la Division production nucléaire (DPN) et de la Division ingénierie nucléaire (DIN) qui doit se poursuivre de 2013 à 2015. Ces deux divisions ont accéléré leur rythme de recrutement (2 055 recrutements répartis entre la DPN (1 570) et la DIN (485)) avec une prévision en croissance pour 2013.

Des dispositions précises (logistique, désignation de site support) ont été prises en 2012 pour mettre en place la FARN dont l'impact avec le renforcement des équipes de crise se situera à terme à hauteur de 400 salariés.

Un dernier enjeu essentiel déjà intégré dans le modèle du renouvellement des compétences du nucléaire (RDCN) est la création et la gestion de pépinières (près de 3 000 personnes de 2012 à 2014 pour la DPN). Cette dimension s'avère un axe majeur de ce programme d'action dans une période de transmission des compétences précédant une vague importante de départs en inactivité.

La DIN apporte une attention particulière à la montée en compétences de tous les nouveaux entrants et a pour ce faire, rénové et industrialisé la professionnalisation de ses salariés par grands domaines de compétences (12 domaines identifiés). Elle a également développé de nouveaux outils (ex : echeching, WikipediDIN) pour faciliter la transmission des savoirs via des communautés de salariés.

Une démarche expérimentale de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC) a été construite en 2012 pour construire une méthodologie et des processus pour les métiers d'EDF SA, élaborer une politique de GPEC et préparer le déploiement dans tous les métiers. Cette démarche menée sous forme de projet a associé des entités pilotes.

Les outils méthodologiques construits comprennent :

- un glossaire;
- des processus types (activités cadencées dans le temps afin d'être compatibles notamment avec le cycle de gestion);
- une trame type de restitution de la GPEC (guide en appui à la réalisation des GPEC et à la formalisation des résultats);
- des notes méthodologiques (équation de l'emploi, cartographie GPEC des compétences, projection des charges de personnel...).

Concernant la mobilité, EDF SA et ERDF ont mis en place des dispositifs favorisant l'élaboration de parcours professionnels pour les salariés, avec notamment début 2011 la mise en ligne d'un intranet facilitant l'accès des salariés à l'information sur les parcours professionnels. Cet outil oriente les salariés vers les informations utiles présentes dans l'intranet EDF, sur les sites de Directions métiers ou sur les sites d'ERDF. Cet outil est complété par le lancement d'une communauté des conseillers parcours professionnels.

La mise en œuvre d'une politique de mobilité internationale permet de mettre les compétences nécessaires au service des projets développés dans

une trentaine de pays. Un extranet dédié à l'international et accessible à tous les salariés du Groupe permet à la fois aux salariés désireux de travailler à l'international de se faire connaître des recruteurs, et à ces derniers de repérer des candidatures qui viennent compléter les viviers constitués dans chacune des filières métiers.

Formation

Le Groupe a toujours consacré un budget important à la formation de ses salariés. Sur l'ensemble du Groupe, EDF a consacré 7,3 % de sa masse salariale à la formation soit 82 % des salariés formés pour un volume moyen de 48 heures de formation par an et par salarié.

À EDF SA, le taux d'accès à la formation, comme le volume de formation par salarié, est élevé : 85 % des salariés ont suivi au moins une action de formation en 2012, durant 66 heures en moyenne (par an et par salarié).

Les managers du Groupe en France bénéficient de cet effort renforcé de formation au travers des offres de l'Université Groupe du Management (UGM). Trois cursus de formation les accompagnent dans leur prise de responsabilité : 741 d'entre eux les ont suivis en 2011 et 1 294 les ont suivis en 2012. L'Université Groupe du Management a organisé 40 cursus comprenant 87 modules dans l'année.

Les managers du Groupe en France bénéficient désormais d'une offre de formation d'accompagnement non seulement à leur prise de poste mais aussi pendant leur mandat. 1 800 managers ont suivi au moins un stage du nouveau dispositif «manager en poste».

Plus de 11 000 managers en France et à l'étranger ont accès à une plateforme de formation à distance où ils peuvent réaliser en ligne des modules d'e-learning pour se professionnaliser sur les fondamentaux du management : entretien annuel, délégation, développement des collaborateurs, gestion du temps. Ces dispositifs de formation ont été déployés dès 2012 en polonais pour les managers polonais et en anglais pour les managers hongrois et slovaques. L'accès à la plateforme sera étendu aux managers chinois en 2013, puis aux managers belges, italiens et anglais, selon l'agenda des sociétés de ces pays.

La plateforme d'e-learning a enregistré 25 604 connexions de son lancement à fin décembre 2012. 6 548 managers et dirigeants se sont connectés au moins une fois à «ecampusmanagers» et 2 744 heures de formation à distance ont été dispensées.

Enfin l'UGM a poursuivi en 2012 son internationalisation au travers d'une session de découverte du Groupe et de ses enjeux pour les managers, les talents et les nouveaux arrivants de la Division chinoise et d'une session de formation des managers en Belgique et en Pologne.

En France, l'accord « Défi Formation » signé le 10 septembre 2010 par l'ensemble des organisations syndicales des trois sociétés EDF SA, ERDF et RTE, contribue à apporter un nouveau souffle à la politique de formation du Groupe : relance de l'ascenseur social (notamment par une redynamisation des formations promotionnelles et de l'alternance), création de 13 Académies des métiers, y compris dans les métiers transverses, toutes labellisées en 2011 et dont la confirmation a été réalisée pour 6 d'entre elles en 2012 (production nucléaire, ingénierie nucléaire, thermique, hydraulique, distribution, juridique). Un réseau de sites de formation comprend un Campus Groupe ouvert à toutes les directions et filiales et des campus-métiers dédiés aux métiers de la production et de la distribution d'électricité, situés sur 35 sites de formation en France.

Cette démarche s'élargit progressivement aux sociétés du Groupe dans le monde, avec notamment :

- l'internationalisation des Académies métiers qui s'est poursuivie par l'expérimentation de nouveaux modules de formation internationaux (RH, finance, communication, juridique, achat) et la consolidation de partenariats dans des académies de métiers de la production : accord sur la professionnalisation avec la branche *Nuclear New Build* d'EDF Energy, mesures facilitant les mobilités croisées conduites par l'ingénierie nucléaire d'EDF SA;
- l'ouverture programmée d'un Campus au Royaume-Uni sur le site de Bridgwater (décision prise en 2011);
- le *People Development Programme*, validé par le Comité de Direction Groupe en septembre 2011, qui vise à mettre en œuvre dans toutes les

sociétés du Groupe dans le monde, dès 2012, 6 engagements tournés vers les salariés autour de :

- l'entretien annuel, qui devra notamment comporter un volet performance et un volet développement professionnel ;
- l'accompagnement par un interlocuteur RH au cours des étapes clés de sa carrière ;
- l'accès à des programmes de formation appropriés pour pouvoir se professionnaliser dans son emploi actuel et futur ;
- la visibilité sur les opportunités d'emploi et de mobilité au niveau de sa société/son pays et du Groupe/du monde ;
- l'information sur les évolutions de son métier ;
- la transmission des compétences par l'alternance et les stages.

Dans ce cadre, la majorité des sociétés ont mis en place un entretien annuel d'évaluation et de performance. Des modules d'e-learning ont été spécifiquement développés en France pour les managers, parfois pour les salariés afin de préparer ce jalon annuel. Les trames d'entretien annuel ont été enrichies d'une partie développement-professionnalisation et d'une partie évolution de carrière (déploiement en cours).

En matière de formation, les sociétés ont commencé à s'outiller afin d'identifier de manière systématique les salariés n'ayant pas bénéficié de formation depuis 3 ans au moins et mettre en œuvre les actions correctives, le cas échéant.

Voie d'excellence pour la formation, la professionnalisation et l'insertion professionnelle des jeunes et des personnes rencontrant des difficultés d'accès à l'emploi, l'alternance est un élément structurant de l'identité d'EDF. À la rentrée 2012-2013, plus de 3 600 alternants ont rejoint EDF SA et ERDF en contrat d'apprentissage ou en contrat de professionnalisation, pour préparer tous les niveaux de diplômes ou de titres professionnels, du CAP au BAC + 5, portant à plus de 5 700 le nombre d'alternants présents au 31 décembre 2012, soit plus de 5 % de l'effectif d'EDF SA et ERDF.

Une place significative a été accordée aux alternants formés par le Groupe dans ses embauches : en 2012, ils ont représenté 9,5 % des embauches cadres et 24,9 % des embauches maîtrise/exécution pour EDF SA et ERDF.

L'alternance repose sur l'engagement de plus de 4 000 tuteurs. L'alternance est également fondée sur des partenariats de qualité avec plusieurs organismes de formation. Parmi ceux-ci, un CFA (centre de formation des apprentis) des métiers de l'énergie en Ile-de-France a été créé en septembre 2011, toujours à l'initiative d'EDF, d'ERDF et RTE. Au total le Groupe a accueilli 6 717 alternants.

Rémunération

Pour attirer, motiver et fidéliser les compétences qui permettront de répondre à ses enjeux industriels et commerciaux, EDF développe une politique de rémunération globale positionnant l'entreprise sur les bonnes pratiques observées dans les secteurs comparables.

Cette politique de rémunération globale porte sur :

- la reconnaissance des responsabilités et des résultats obtenus à travers la politique salariale ;
- la reconnaissance de la performance collective à travers l'intéressement ;
- l'offre d'épargne salariale et la politique d'abondement ;
- l'actionnariat salarié ;
- la protection sociale et les avantages sociaux.

Depuis 2011, l'ensemble des salariés OETAM (Ouvrier, Employé, Technicien et Agent de Maîtrise) d'EDF SA bénéficient comme les cadres d'une rémunération variable individuelle, fondée sur leurs performances individuelle et collective.

Pour EDF SA et ERDF, les accords d'intéressement sont triennaux et prévoient que le montant d'intéressement à verser est déterminé en fonction de l'atteinte d'objectifs nationaux reflétant la performance des entreprises dans ses différentes composantes (économique, métiers, sociale et environnementale). Pour EDF SA, l'accord qui couvre la période 2011-2013 retient cinq critères nationaux de performance (EBE Groupe – production d'électricité – taux de satisfaction clients – taux de salariés formés – pourcentage de déchets retraités).

La majorité des salariés du groupe EDF sont éligibles à une rémunération variable.

Politique de rémunération à l'embauche

Au 1^{er} janvier 2012, les salaires d'embauche statutaires à EDF étaient les suivants (13 mois brut – majoration résidentielle 25 % – sans expérience professionnelle) :

- salaire annuel CAP/BEP : 20 296 €, (19 153 € sans diplôme) ;
- salaire annuel Bac : 21 111 € ;
- salaire annuel Bac + 2 (BTS) : 24 791 € ;
- salaire annuel cadre : compris entre 34 755 € et 42 204 €.

Le salaire annuel d'embauche au niveau CAP/BEP à EDF est ainsi supérieur de 19 % au SMIC (SMIC annuel 12 mois : 17 708 € brut au 1^{er} janvier 2012).

Depuis 2008, EDF SA met à la disposition de chacun de ses salariés un bilan complet individualisé de sa rémunération annuelle et de ses composantes. Un livret d'épargne salariale a également été diffusé à l'ensemble des salariés d'EDF SA et d'ERDF.

2.4.2.2 La politique de santé au travail

Santé – Sécurité

Le Groupe opère dans un secteur à haute technologie et à risques professionnels. La santé et la sécurité de ses salariés et de ses prestataires externes sont en conséquence un enjeu majeur de l'entreprise.

La politique santé-sécurité d'EDF, signée par le Président en mars 2009, prend en compte les évolutions de l'environnement professionnel, les nouvelles formes de travail ou encore l'allongement des carrières qui ont fait émerger de nouvelles préoccupations rendant nécessaire la réorientation de la politique. C'est le fruit d'un dialogue pluridisciplinaire entre les différents acteurs (encadrement, experts, médecins, représentants du personnel). Elle s'inscrit dans les valeurs de respect de la personne qu'elle place au cœur des organisations.

En application de l'accord collectif relatif au dialogue social concernant la santé au travail, signé en novembre 2010, huit médecins ont été désignés par leurs pairs pour participer au Groupe National de Santé au Travail qui s'est réuni quatre fois en 2012. Ce groupe multidisciplinaire a mis en place quatre groupes de travail consacrés à la réforme de la médecine du travail et son impact sur l'organisation des SST – Santé et Sécurité au Travail (GT1), à la santé des prestataires (GT2), aux pratiques addictives (GT3) et au lien entre la santé et l'allongement de la vie active (GT4). Les travaux de ces groupes se traduiront par des recommandations à destination des directions opérationnelles.

De plus, conformément aux termes de l'accord, une réunion de l'ensemble des secrétaires de CHSCT a été organisée en février et en décembre 2012. Ces réunions permettent de faciliter le partage sur le fonctionnement des CHSCT, l'expression des besoins de formations, les aspects juridiques et sur des sujets d'actualité tels que les risques psycho-sociaux en 2012. Après une phase d'installation, ces rencontres se tiendront désormais à une fréquence annuelle.

Dans les sociétés du Groupe, le dialogue social sur les champs de la santé et sécurité au travail relève de législations propres à chaque pays.

La législation française privilégie sur ce champ une instance de représentation spécialisée, le CHSCT, qui a un rôle de contrôle, d'analyse des informations et de propositions d'actions. Les différentes Directions et sociétés françaises du Groupe s'appuient sur cette instance pour présenter en particulier les documents d'évaluation des risques professionnels et les rapports annuels des médecins du travail. Pour autant, le dialogue social sur ce champ est également développé dans d'autres instances.

En novembre 2011 a eu lieu la première réunion du CCE (Comité Central d'Entreprise) consacrée exclusivement au sujet de la santé et de la sécurité, concrétisant l'approche multidisciplinaire des questions de santé voulue par l'entreprise. Cette action a été poursuivie en 2012. Au niveau du Groupe, une présentation des actions de prévention est faite annuellement à la Commission Santé-Sécurité du Comité Européen d'Entreprise.

Accidents du travail

Un renforcement des démarches de prévention des accidents a été engagé en focalisant sur les risques cœur de métiers de l'entreprise.

En matière d'accidents du travail, EDF mène depuis plus de dix ans un effort important de prévention et de formation qui lui a permis de réduire de manière très significative le nombre d'accidents du travail avec arrêt. Le Groupe enregistre ainsi une amélioration régulière du taux de fréquence (nombre d'accidents du travail ayant entraîné un arrêt de travail supérieur à un jour, décomptés dans l'année en cours et par million d'heures travaillées) : 3,9 en 2011 contre 4,5 en 2010 et en 2009. Les résultats 2012 s'établissent à 3,8, confirmant cette évolution.

Le taux de gravité (nombre de jours décomptés dans l'année en cours d'arrêts calendaires liés à des accidents, y compris ceux consécutifs aux accidents des années antérieures, par milliers d'heures travaillées) d'EDF se situe pour 2012 à 0,15, à comparer à 0,14 en 2011 et 0,16 en 2010. En 2012 ce taux s'établit à 0,16 pour le Groupe.

	2011	2010	2009
Nombre de maladies professionnelles déclarées à la Sécurité sociale au cours de l'année	11	12	12

En 2011 : 54 salariés sont concernés ; en 2010, 53 salariés sont concernés.

Maladies déclarées :

- silice (pneumoconiose) ;
- amiante (pleurésie, plaques pleurales) ;
- amiante (cancer du poumon primitif) ;
- bruits lésionnels (surdité) ;
- gestes et postures (affection de l'épaule) ;
- gestes et postures (tendinite, canal carpien) ;
- affection provoquée par des rayonnements ionisants.

Ces statistiques de sécurité sociale sont considérées comme consolidées après trois années de recul.

Dosimétrie (ou radioprotection)

La mobilisation des acteurs de terrain a permis une amélioration continue des performances en matière de protection des personnels contre les effets des rayonnements ionisants.

En France la dose collective annuelle moyenne de l'ensemble des intervenants, salariés d'EDF et d'entreprises extérieures, amenés à intervenir dans les centrales a été divisée par deux en moins de dix ans. En 2012, la dose collective moyenne est de 0,67 homme-sieverts par réacteur, chiffre qui est en baisse par rapport à 2011 (0,71 homme-sieverts par réacteur) et de niveau comparable aux valeurs moyennes enregistrées par les exploitants de réacteurs à eau pressurisée. EDF poursuit de façon volontariste la démarche ALARA (*As Low as Reasonably Achievable*) de maîtrise de la dosimétrie collective dans la perspective du Grand Carénage et des volumes de travaux induits.

Au Royaume-Uni, en 2012, la dose collective moyenne est de 0,037 homme-sieverts pour le réacteur REP et 0,063 homme-sieverts par réacteur pour l'AGR.

La performance des sites d'EDF Energy en matière de radioprotection et d'exposition à l'irradiation continue de s'améliorer, principalement grâce à la gouvernance optimisée des travaux de maintenance et de réparation.

EDF poursuit ses efforts afin de continuer à baisser les doses individuelles des expositions aux rayonnements en-deçà de la limite réglementaire (20 mSv). En France en 2012, aucun intervenant, salarié d'EDF ou prestataire n'a dépassé 16 mSv (dose individuelle sur 12 mois glissants).

Pour les années à venir, compte tenu des niveaux déjà atteints, l'effort devra porter de préférence sur les centrales dont les résultats dosimétriques sont les moins bons, notamment en procédant à l'assainissement des circuits.

L'amélioration continue des résultats en radioprotection implique une élévation de la qualité de la culture de la radioprotection au même niveau que la culture de la sûreté.

Après avoir constaté en 2010 et 2011 une augmentation du nombre d'accidents mortels dans le Groupe suite à des chutes de hauteur, EDF a mis en place, en 2011, un dispositif de partage sur les causes des événements significatifs dans le Groupe. Son déploiement en cours doit permettre de progresser dans ce domaine, en particulier sur la maîtrise des risques « cœur de métier » tels que le risque de chute de hauteur, le risque électrique et le risque routier.

En 2012, la baisse du nombre de décès liés à des risques de sécurité « cœur de métier » (1 décès lié à ces risques en 2012 contre 3 en 2011) est masquée par le nombre de décès ayant d'autres causes (malaises, accidents pendant le trajet...) qui lui est en augmentation. Au total 14 décès des salariés du Groupe sont enregistrés en 2012 contre 13 en 2011.

Maladies professionnelles

En ce qui concerne les maladies professionnelles, les données publiées dans le Bilan Social d'EDF SA en 2011 font apparaître :

Au Royaume-Uni, aucune dose individuelle n'a dépassé le seuil de 10 mSv sur l'année calendaire 2012, la dose la plus élevée étant de 8,2 mSv.

2.4.2.3 Qualité de vie au travail (QVT)

La Qualité de vie au travail est le résultat de la mise en œuvre d'un ensemble de leviers qui relèvent de l'organisation du travail, des relations au travail, du développement professionnel, des environnements de travail, des équilibres de vie. La promotion de la diversité et la prévention des discriminations contribuent également à créer les conditions d'un travail de qualité.

Afin de franchir une nouvelle étape dans la prise en compte dans l'ensemble de ces leviers au sein du Groupe, EDF a créé en 2007 un Observatoire national de la qualité de vie au travail, renforcé son dispositif éthique et simplifié ses procédures pour favoriser le management de proximité.

L'Observatoire constitue un espace de dialogue associant médecins, managers, partenaires sociaux, experts externes. Il exerce une mission de veille sur les conditions de travail, commande des études et formule des recommandations.

En 2008, il a recommandé la mise en place du dispositif EVREST (Évolutions et Relations en Santé au Travail) qui permet à l'entreprise de se doter d'un système d'indicateurs croisés santé/travail. Ce dispositif a été mis en place en 2009 par les médecins du travail sur la base du volontariat. Au sein des IEG, 107 médecins sont inscrits et 87 ont saisi 9 000 questionnaires (4808 à fin 2011). Les résultats 2011-2012 seront présentés lors de la séance de l'Observatoire en janvier 2013.

Depuis sa création l'Observatoire a formulé d'autres recommandations pour favoriser les équilibres vie professionnelle/vie privée des salariés et la coopération au travail entre les générations. Ces recommandations, adressées au management, ont fait l'objet en 2011 d'une première évaluation de leur application.

En 2011 et 2012, à partir des travaux présentés par l'ANACT (Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail) sur les enjeux de l'allongement de la vie au travail, l'Observatoire a établi une recommandation sur la promotion des environnements de travail favorisant le développement professionnel à tous les âges. Il mène actuellement une réflexion relative à la conduite des transformations dans l'entreprise.

Enfin, l'espace collaboratif *Innovation for better* permet aux managers et aux RH de capitaliser et partager les bonnes pratiques, de disposer de contributions d'experts et de bâtir une communauté sur le domaine qui regroupe plus de huit cents membres.

À l'échelle du Groupe, la priorité donnée à l'amélioration de la qualité de vie au travail et de la santé s'est traduite par la mise en œuvre d'échanges d'expérience, de comparaison de données ou d'observation de pratiques au

sein des métiers ou sociétés à leur invitation. Ces échanges ont été organisés de manière régulière au sein de la communauté *Health and Safety* en matière de santé et sécurité au travail, lors de *learning expeditions* organisées chaque année depuis 2010 en France, au Royaume-Uni et en Pologne.

Risques psychosociaux

Chaque entité a désigné un correspondant éthique, et un numéro vert national est accessible à tous les salariés en cas de difficultés graves au travail.

Depuis 2008, un appui de médecins spécialisés est apporté 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24 au management en cas d'événement traumatisant survenu dans leur unité, afin de les conseiller et d'organiser tous les secours nécessaires pour les proches des victimes et des équipes de travail.

L'accord collectif « Prévenir les risques psychosociaux et améliorer la qualité de la vie au travail » de 2010 à EDF prévoit différents dispositifs de dialogues multidisciplinaires au plus près des situations de travail et de formation des acteurs.

Les principales actions réalisées concernent :

- la généralisation des groupes multidisciplinaires et la formation en commun des acteurs participant à ces groupes ;
- l'inscription des risques psychosociaux au document unique requis par la réglementation (un guide a été publié pour la prise en compte de ces risques dans l'évaluation et leur transcription) ;
- l'intégration progressive des dimensions QVT dans les études d'impact en amont des changements d'organisation.

L'évaluation à mi-parcours de l'accord avec les signataires a débuté au second semestre 2012.

Par ailleurs, EDF SA et ERDF ont développé dans chaque unité des groupes d'analyse multidisciplinaires (GMD) rassemblant différents acteurs (managers, médecins, assistantes sociales, représentants du personnel, consultants internes) qui ont vocation à échanger et à présenter des propositions d'action en matière de qualité de vie au travail et de prévention des risques psycho-sociaux. À la maille d'EDF SA, plus de 50 GMD existent à ce jour. On peut d'ores et déjà tirer un premier bilan satisfaisant de ces groupes : ils renouvellent les conditions du dialogue social en permettant un échange plus large qu'entre les seuls partenaires sociaux, ils permettent de traiter des cas individuels et collectifs, ils jouent dans certains cas un rôle dans la conduite des transformations et permettent ainsi de mieux relier les questions de santé et de performance économique.

Dans les sociétés étrangères, on peut noter que le dialogue social relève soit de l'application directe de la législation, soit d'un accord entre partenaires sociaux.

En Hongrie (EDF Demasz), la loi donne compétence à un comité paritaire sur la sécurité qui se réunit régulièrement sur le sujet, comme en Italie. En 2012, les sociétés BE ZRT et EDF Energy ont signé des chartes précisant les modalités de dialogue social en matière de Santé et Sécurité. Au sein d'Edison un accord spécifique a été signé en avril 2012 sur la formation à la santé et sécurité, dont les modalités sont déclinées par publics cibles (fonctions centrales, métiers techniques, travailleurs mobiles, management). Une nouvelle politique santé/sécurité a été signée chez SSE.

2.4.2.4 La diversité

Le groupe EDF s'attache à promouvoir la diversité, comme levier de performance pour :

- mieux percevoir la diversité des clients et répondre au mieux à leurs attentes ;
- mieux refléter la société dans laquelle il évolue ;
- que les femmes et les hommes expriment au mieux leurs talents.

Pour ce faire, l'entreprise s'est engagée à plusieurs reprises en la matière et ce dès 2005 via l'accord Responsabilité Sociale du Groupe qui consacre plusieurs articles à la lutte contre les discriminations, au respect de la diversité et à la promotion de l'égalité des chances. Il s'agit, avec la Charte éthique, du principal cadre de référence pour les sociétés du Groupe. Le niveau et la formalisation d'engagements plus spécifiques au plan local varient selon le cadre législatif en vigueur. EDF Demasz dispose par exemple depuis 2010

d'un plan d'action sur l'égalité des chances, quand l'action des sociétés françaises est très structurée autour des accords sur l'égalité femmes/hommes, le handicap et la diversité des âges. EDF Energy a par ailleurs obtenu en novembre 2012 le *Diversity Works for London Gold Standard*, qui récompense son action en faveur de l'égalité et de la diversité.

Le Groupe, qui a également signé la Charte de la diversité en 2006, met en œuvre de nombreuses actions, parmi lesquelles on peut citer :

- L'organisation d'un *Diversity Day*, chaque année depuis 2008, à l'échelle du Groupe sous forme d'animations pour promouvoir la diversité, prendre conscience des stéréotypes et ainsi contribuer à prévenir les discriminations. Ces initiatives ont touché environ 40 000 salariés dans le Groupe en 2012. Plusieurs sociétés ont en particulier choisi en 2012 de valoriser la mixité et l'égalité entre les femmes et les hommes à cette occasion ;
- En France, les engagements diversité d'EDF ont donné lieu à la création d'un programme de sensibilisation des managers, des responsables RH et des salariés aux représentations et aux stéréotypes liés à la diversité. Le nombre de personnes formées depuis 2007 est de plus de 7 000 personnes en France. Des modules de sensibilisation sont introduits dans les cursus de professionnalisation des managers. Enfin, une journée de formation destinée aux dirigeants du Groupe a été mise en place en 2012 : quatre sessions ont été organisées à ce jour. EDF Energy a également formé 400 managers.

En 2012, a été officiellement lancée une communauté diversité internationale du Groupe qui aura pour mission de faciliter la mise en œuvre d'actions favorisant la diversité et de partager les bonnes pratiques.

Par ailleurs le partenariat conclu fin 2011 avec l'association « L'Autre Cercle », qui milite contre les discriminations fondées sur l'orientation sexuelle et l'homophobie en milieu professionnel, a permis de réaliser et de partager un premier diagnostic au sein d'EDF. Un dossier de sensibilisation à la lutte contre les discriminations fondées sur l'orientation sexuelle et l'homophobie a été largement diffusé au sein d'EDF et d'ERDF à l'occasion de la journée mondiale contre l'homophobie, le 17 mai 2012.

La promotion des diversités passe également par le soutien apporté aux initiatives des réseaux de salariés. EDF Energy promeut par ailleurs ses différents réseaux, valorisés régulièrement au fil de ses communications internes : réseau des minorités ethniques, réseau des femmes, réseau handicap, réseau gay et lesbien. Particulièrement actifs, ces réseaux ont développé en 2012 les occasions d'échange et de sensibilisation, en développant également des actions de mentorat pour certains d'entre eux.

En France, Energy, l'association des lesbiennes, gays, bi et trans d'EDF et des IEG bénéficie depuis 2012 d'un soutien financier et logistique d'EDF, tout comme le réseau des femmes Interp'Elles qui a lancé une antenne en Asie en 2012.

Égalité Hommes/Femmes

L'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes est un levier structurant de la politique diversité du Groupe.

EDF et ERDF ont renouvelé leurs accords relatifs à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes signés respectivement le 8 février 2012 et le 30 novembre 2012, par l'ensemble des organisations syndicales.

Ces accords prolongent et amplifient les engagements précédents, en s'appuyant désormais sur des objectifs chiffrés. Ils engagent les signataires autour de six thèmes principaux : l'évolution durable des mentalités, la mixité de l'emploi et des recrutements, l'égalité dans les parcours professionnels et dans l'accès à la formation professionnelle, la prise en compte du temps et des conditions de travail, l'équilibre vie professionnelle/vie privée.

L'égalité salariale entre les hommes et les femmes est globalement atteinte sur la rémunération principale et la rémunération de la performance dans les deux sociétés et EDF détient toujours le Label Égalité, décerné en 2006 et reconduit en 2008, puis 2011.

EDF Énergies Nouvelles a conclu un plan d'action visant à favoriser la mixité des métiers, à maintenir l'égalité salariale entre les hommes et les femmes à compétences égales et porte une attention particulière aux conditions de travail.

Edison suit les indicateurs relatifs à la mixité de ses effectifs et l'écart de salaire entre les hommes et les femmes à responsabilités équivalentes. Ils sont publiés dans son rapport de développement durable.

Le Groupe agit également en faveur de la mixité des métiers en menant des actions en amont du recrutement. En 2012, EDF a maintenu le Prix Fem Energia, en partenariat avec l'association WIN (*Women In Nuclear*), qui valorise et récompense les parcours de jeunes étudiantes ou femmes en activité dans les métiers du nucléaire. EDF poursuit son partenariat avec l'association « Elles bougent », qui fait la promotion des carrières techniques et scientifiques auprès des jeunes lycéennes et étudiantes. Près de cinquante mairies EDF se sont portées volontaires pour apporter leur témoignage à l'occasion de rencontres organisées par « Elles bougent ». EDF occupe en 2012 la Présidence d'honneur de l'association. EDF Energy mène pour sa part des campagnes de recrutement ciblées pour attirer davantage de jeunes filles ingénieures ou apprenties sur ses métiers.

Le management des âges

Le Groupe s'engage à favoriser le maintien en activité des salariés de 55 ans et plus et à améliorer les conditions de travail des seniors. Il s'agit de faire évoluer les représentations actuelles sur le travail des seniors, de favoriser la progression de carrière tout au long de la vie professionnelle notamment en jalonnant la seconde partie de carrière (des entretiens de mi-carrière sont progressivement mis en place), de faciliter l'accès à la formation pour les seniors et mieux préparer la transition entre la fin de l'activité professionnelle et le départ à la retraite (entretiens de fin de carrière, mis en œuvre progressivement depuis fin 2011).

Le nombre de salariés de 56 ans et plus est en progression ; ils représentent actuellement 9,5 % des effectifs du Groupe (9 % en 2011) ; à EDF SA, les salariés de 50 ans et plus représentent 32 % des effectifs (33 % en 2011) et les salariés de plus de 60 ans sont aujourd'hui plus de 1 000 (un peu plus de 800 en 2011).

Pour tenir compte de la présence de plusieurs générations dans l'entreprise, un projet sur le management des âges a été lancé au sein du Groupe en France dans le but d'actualiser les modalités d'apprentissage et de transmission des savoirs (organisations apprenantes), créer les conditions de maintien de la motivation et de l'implication de chaque salarié tout au long de sa carrière, gérer les paramètres influant sur la santé à court, moyen et long termes des salariés et développer l'accompagnement des salariés. Ce projet démarré en 2012 se poursuivra en 2013, conduisant entre autres à la négociation d'un accord sur les contrats de génération se substituant au plan d'actions senior de décembre 2009.

L'emploi des salariés en situation de handicap

EDF et ERDF ont chacun signé en 2009 pour quatre ans un nouvel accord pour l'intégration professionnelle des personnes handicapées. Dans le cadre de ces accords, en 2012 124 salariés en situation de handicap ont été recrutés par EDF et 66 par ERDF. Par ailleurs, les deux entreprises mènent une action volontaire visant à accueillir chaque année des jeunes en situation de handicap dans le cadre de l'alternance (contrats d'apprentissage ou de professionnalisation) : 79 personnes accueillies en 2012 pour EDF et ERDF.

Des partenariats sont développés avec des associations en vue de favoriser l'accompagnement de personnes en situation de handicap de l'école à l'insertion professionnelle (ex. : Tremplin, Arpejeh, FEDEEH), mais également, dans le domaine de la recherche et de l'innovation technologique, au profit des salariés en situation de handicap.

Afin de permettre un accueil dans les meilleures conditions pour tous, EDF forme ses conseillers à l'accueil de clients en situation de handicap et poursuit la transformation de certaines boutiques, visant « l'accessibilité pour tous ». 49 boutiques ont ainsi été transformées (accès pour les personnes à mobilité réduite, bornes audioguide et adaptation des documents pour les handicaps visuels, dispositif e-sourd en test permettant d'installer en autonomie un client sourd ou malentendant devant un poste de travail équipé d'une webcam). Cette démarche a été présentée et saluée au forum accessibilité de la préfecture de Police de Paris en septembre 2012. En janvier 2012, un accord de sous-traitance responsable a été signé par ERDF et tous ses partenaires sociaux. Il vise à augmenter de 20 % en trois ans les volumes d'achats d'ERDF au secteur protégé et adapté.

Les sociétés du Groupe s'attachent également à faciliter le recrutement et l'aménagement des postes de travail de collaborateurs en situation de handicap (Edison, SSE, EDF Demasz, EDF Energy, EDF Polska). Fenice a signé en 2012 un accord sur l'emploi des personnes en situation de handicap, assorti d'engagements en termes de recrutement. Électricité de Strasbourg a été récompensée à l'occasion du Tour de France de la Diversité pour son engagement actif en faveur du handicap dans le cadre de son accord 2010-2012.

Véritable levier de sensibilisation interne, le handisport a été particulièrement mis en valeur en 2012 par le soutien d'EDF aux Jeux Olympiques et Paralympiques de Londres. Des sportifs paralympiques sont ainsi régulièrement invités à l'occasion d'événements spécifiques, à la rencontre des salariés et managers.

2.4.2.5 Le dialogue social

Le dialogue social avec les représentants du personnel et les organisations syndicales est un élément fondamental de l'ambition ressources humaines d'EDF partout dans le Groupe. L'une des priorités d'EDF est de continuer à faire vivre une longue tradition de dialogue social et de concertation, au service des objectifs de l'entreprise et du développement de ses collaborateurs.

En 2012, le dialogue social a été marqué par le développement de la concertation sur la stratégie de l'entreprise notamment dans le cadre d'un séminaire du CCE dédié et par l'engagement d'importants chantiers de négociation sur les thèmes de l'égalité professionnelle, la GPEC et le management des âges. À fin novembre 2012, les principaux accords conclus sont les suivants :

- l'accord collectif relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes à EDF SA pour 2012-2014, signé le 8 février 2012 par les 4 organisations syndicales représentatives (CFDT, CFE-CGC, CGT, CGT-FO) ; l'accord ERDF a été signé le 30 novembre 2012 ;
- l'accord-cadre sur les principes relatifs à l'engagement et au déroulement des expérimentations à EDF SA signé le 20 février 2012 par la CFDT et la CFE-CGC ;
- l'accord relatif à la configuration du groupe EDF pour le renouvellement du Comité de Groupe France pour les années 2012-2015 signé le 6 mars 2012 par la CFDT, la CGT et la CGT-FO ;
- l'avenant 2012 à l'accord d'intéressement EDF SA 2011-2013 signé le 7 mai 2012 par la CFDT, la CFE-CGC et la CGT-FO ;
- l'accord relatif aux mesures sociales applicables à la DSEI (Direction des Systèmes Électriques Insulaires) au titre de la dimension insulaire de ses territoires du 29 juin 2012 signé par la CFDT, la CFE-CGC et la CGT-FO ;
- l'accord collectif relatif au Fonds Agir Pour l'Emploi au sein du groupe EDF (FAPE EDF) signé le 16 novembre 2012 par les quatre organisations syndicales représentatives.

Un accord collectif portant sur les brevets et la rémunération supplémentaire des inventeurs salariés au sein du Groupe a été signé le 17 décembre 2012 par la CFDT, la CGT et la CGT-FO.

Des thèmes complémentaires ont été abordés dans le dialogue social au sein de certains métiers d'EDF SA : expérimentation sur le télétravail, programmes de transformation, déménagements, sous-traitance.

Une négociation collective dynamique est également à noter à ERDF avec le renouvellement des accords collectifs égalité professionnelle, handicap, intéressement et la signature de trois nouveaux accords (régime supplémentaire de retraite, sous-traitance socialement responsable et GPEC). Enfin, le projet de fusion d'Enerest avec Énergies Strasbourg (projet qui sera finalisé en 2013) et l'opération d'actionnariat réservée aux salariés (ORS), en sus de l'accord intéressement en vigueur, ont été au cœur du dialogue social à Électricité de Strasbourg.

Les principaux accords au sein de la Branche Professionnelle des Industries électriques et gazières portent sur :

- la rémunération globale : l'année 2012 a été couverte par un accord salarial de Branche signé le 24 novembre 2011 par la CFDT, la CFE-CGC et la CFTC. Cet accord a fixé les mesures d'augmentations générales applicables aux salariés de la Branche ;

- parallèlement, la concertation a permis de faire évoluer le dispositif de versement trimestriel des pensions des IEG vers un versement mensuel à compter du 1^{er} avril 2013 et de transférer, en janvier 2013, aux caisses d'allocations familiales la gestion de l'ensemble des prestations familiales légales;
- en début d'année 2012, la concertation engagée depuis 2011 pour l'application du décret du 23 septembre 2011 relatif au classement des emplois en services actifs ou insalubres dans le régime spécial de retraite du personnel a été menée à son terme. Les nouvelles dispositions ont été appliquées en 2012;
- en avril 2012, un avenant à l'accord relatif à la formation professionnelle continue a été signé par les fédérations syndicales CFDT, CFE-CGC, CFTC et CGT-FO.

Les deux tentatives de négociation d'un protocole électoral pour l'élection des administrateurs de la Caisse d'actions sociales (CAS) ont en revanche échoué faute d'accord entre les fédérations syndicales.

À l'international, le dialogue social a principalement porté sur :

- la 1^{re} convention collective signée au sein de la Division Chine;
- la restructuration et les plans sociaux (Edison, Fenice, BE ZRt);
- la Responsabilité d'entreprise (BE ZRt);
- les salaires (BE ZRt, SSE);
- la prise en compte d'évolutions législatives (SSE);
- les retraites et le *Supporting Excellence Programme*, qui vise à améliorer l'organisation des fonctions supports (EDF Energy);
- la signature d'un accord entre les organisations syndicales d'EDF Pologne et le management au sujet des conditions sociales de la fusion entre EDF Rybnik, EDF Krakow, EDF Polska Centrala, EDF Polska CUW.

Un accord relatif à la création du Comité de Groupe France avait été signé le 1^{er} septembre 2008 par l'ensemble des organisations syndicales. Afin de procéder au renouvellement de l'instance, un accord relatif à la configuration du Groupe France EDF a été signé par trois organisations syndicales (CFDT, CGT, CGT-FO) le 6 mars 2012. Regroupant 28 élus des principales sociétés du groupe (EDF, ERDF, RTE, TIRU, Fahrenheit...), ce comité est un lieu de concertation à l'échelle de la France. Le Comité de Groupe s'est réuni à quatre reprises en 2012.

Le CEE du groupe EDF, mis en place en 2001, est aujourd'hui composé de 34 membres titulaires et est informé sur les stratégies économique, financière et sociale du Groupe. Conformément à la cadence triennale prévue par l'accord, les membres du CEE ont élu un nouveau secrétaire de l'instance en mai 2011 et plus de la moitié des membres ont été renouvelés à cette occasion. Le CEE s'est réuni deux fois au cours de l'exercice écoulé avec, pour la première fois, la présence des représentants des salariés italiens.

Un événement marquant de l'année 2012 fut le lancement de la 1^{re} enquête d'opinion interne menée au niveau mondial au sein du groupe EDF. Cette enquête intitulée « My EDF » est un outil précieux de dialogue entre le management et les salariés puisque ces derniers ont eu la possibilité d'exprimer leur avis et leurs attentes concernant les politiques et moyens mis en place au sein de leur société et les actions nécessaires pour progresser ensemble. Plus de 82 000 salariés du Groupe ont répondu à cette enquête.

2.4.3 Le régime spécial de retraite des industries électriques et gazières en France

Le régime spécial de retraite des IEG a fait l'objet de réformes en 2008 et en 2010 : la première dans le cadre de la réforme des régimes spéciaux, la seconde dans le cadre de la loi du 9 novembre 2010 réformant notamment les retraites du régime général et de la Fonction publique.

À l'adoption de cette dernière loi, la réglementation du régime spécial des IEG a été modifiée par le décret n°2011-290 du 18 mars 2011 qui prévoit notamment le relèvement progressif de deux ans de l'âge d'ouverture du

droit à pension, y compris pour les anticipations de départ. Cette disposition n'entrera en vigueur qu'en 2017 pour tenir compte du calendrier de mise en œuvre de la réforme de 2008. Comme dans la Fonction publique, les dispositifs de départ au titre des enfants seront mis en extinction et les durées de services pour bénéficier d'un départ anticipé au titre des services actifs seront également progressivement relevées de deux ans.

Le décret n°2011-289 du 18 mars 2011 tire les conséquences de cette évolution en relevant progressivement de deux ans la limite d'âge permettant à l'employeur de rompre le contrat de travail : à partir de 2017, cette limite d'âge sera progressivement portée de 65 à 67 ans.

La prise en compte de la pénibilité évolue. La réforme des retraites de 2008 a supprimé les bonifications de services pour les salariés embauchés statutairement à compter du 1^{er} janvier 2009. Un accord de branche du 16 avril 2010 a créé un compte épargne jours retraite (CEJR) alimenté par des jours de congés attribués au titre des périodes effectuées par ces salariés dans des emplois classés en service actif. Le décret n°2011-1175 du 23 septembre 2011 a prévu également la mise à jour des critères et des modalités d'attribution des services actifs. Un référentiel de branche de classement des emplois en service actif a donné lieu à un arrêté publié au *Journal Officiel* le 29 mars 2012. La nouvelle méthode s'applique à compter du 1^{er} juin 2012 (avec des dispositions transitoires pour les salariés embauchés avant le 17 avril 2010).

L'élargissement des possibilités de départ à 60 ans, introduit par le décret du 2 juillet 2012, s'appliquera aux pensions des IEG à partir de 2017.

2.4.4 La protection sociale complémentaire

Depuis 2008, les salariés statutaires des entreprises du Groupe en France bénéficient de dispositifs de protection sociale complémentaire portant sur :

- le complément invalidité (accord de branche du 24 avril 2008), applicable depuis le 1^{er} juillet 2008;
- la prévoyance : capitaux décès et rentes d'éducation (accord de branche du 27 novembre 2008 applicable depuis le 1^{er} janvier 2009);
- le régime de retraite supplémentaire (accord de branche du 21 février 2008 et accord de Groupe du 12 décembre 2008), complété par des dispositions d'entreprise, applicable depuis le 1^{er} janvier 2009 (pour ERDF, 1^{er} octobre 2010);
- la couverture supplémentaire maladie (accord de branche du 4 juin 2010), applicable à compter du 1^{er} janvier 2011.

Ces dispositifs sont cofinancés par l'employeur et à adhésion obligatoire pour les salariés.

Pour tenir compte des nouvelles dispositions introduites par la loi du 9 novembre 2010, un avenant à l'accord de Groupe relatif à la retraite supplémentaire, en date du 10 octobre 2011, autorise désormais les salariés des entreprises adhérant à cet accord à effectuer des versements individuels facultatifs sur leur compte individuel de retraite supplémentaire. L'accord de Groupe est applicable à EDF SA, EDF PEI, Électricité de Strasbourg et Tiru.

En outre, EDF SA a conclu un avenant à l'accord d'entreprise relatif au Compte Épargne Temps, en date du 10 octobre 2011, pour permettre aux salariés qui le souhaitent d'effectuer des transferts de droits CET sur leur compte individuel de retraite supplémentaire. Il en a été de même à EDF PEI. Tiru a conclu un avenant permettant ce transfert le 3 décembre 2011.

En février 2012, ERDF a amélioré le dispositif de retraite supplémentaire de ses salariés en introduisant, par accord collectif, une cotisation salariale et en majorant le taux de la cotisation patronale. ERDF permet désormais à ses salariés de procéder à des versements individuels facultatifs sur leur compte individuel de retraite supplémentaire, soit directement, soit par transfert de droits monétisables détenus dans leur CET.

ANNEXE 1 - Synthèse des indicateurs environnementaux et sociaux

INDICATEURS ENVIRONNEMENTAUX	Unité	Périmètre ⁽²⁾						Réf. GRI ⁽³⁾
		2012	2011	2010 ⁽¹⁾	2012	2011	2010	
Combustibles & Matières premières – Consommation de combustibles								
Combustible nucléaire chargé en réacteur	t	1 096	1 205	1 138	1	1	1	EN 1
Charbon	Kt	24 277	21 024	20 211	2	2	2	EN 1
Fioul lourd	Kt	1 098	1 170	1 625	2	2	2	EN 1
Fioul domestique	Kt	317	402	448	2	2	2	EN 1
Gaz naturel	10 ⁶ m ³	9 290	6 859	8 072	2	2	2	EN 1
Gaz industriel	10 ⁶ m ³	842	3 555	3 707	2	2	2	EN 1
Eau – Matières premières consommées provenant de sources externes à l'entreprise								
Eau de refroidissement prélevée	10 ⁹ m ³	54,8	55,2	53,9	2	2	2	EN 8
dont la part eau douce	10 ⁹ m ³	28,0	26,8	n.c.	2	2	n.c.	EN 8
Eau de refroidissement restituée	10 ⁹ m ³	54,2	54,6	53,3	2	2	2	EN 21
dont la part eau douce	10 ⁹ m ³	27,5	26,3	n.c.	2	2	n.c.	EN 21
Air – émissions de gaz								
Émissions totales de CO ₂ (inclut les installations non soumises à quotas)	Mt	79,8	70,5	75,7	2	2	2	EN 16
Émissions de SO ₂	Kt	137,8	140,6	187,9	2	2	2	EN 20
Émissions de NOx	Kt	182,2	157,0	167,6	2	2	2	EN 20
Poussières	t	6 968	5 407	7 929	2	2	2	EN 20
Émissions de CH ₄	Kt équ. CO ₂	40,5	32,2	41,6	2	2	2	EN 16
Émissions de N ₂ O	Kt équ. CO ₂	329,8	254,7	287,9	2	2	2	EN 16
Émissions de SF ₆ – EDF	Kt équ. CO ₂	83,8	94,3	98,3	1	1	1	EN 16
Émissions de SF ₆ – EDF + ERDF	Kt équ. CO ₂	93,3	102,8	n.c.	1b	1b	n.c.	EN 16
Émissions de SF ₆ – Groupe	Kt équ. CO ₂	109,8	n.c.	n.c.	2	n.c.	n.c.	EN 16
Déchets conventionnels								
Déchets dangereux ⁽⁴⁾	t	64 598	60 956	40 679	2	2	1	EN 22
Déchets non dangereux ⁽⁴⁾	t	321 789	302 251	198 422	2	2	1	EN 22
Déchets industriels conventionnels valorisés ou évacués en vue de valorisation ⁽⁴⁾	t	253 412	251 908	190 353	2	2	1	EN 22
Cendres produites	Kt	3 816	3 617	3 581	2	2	2	EN 22
Énergie								
Énergies renouvelables : quantité d'électricité et de chaleur produite à partir d'énergies renouvelables (hors hydraulique)	GWh	15 583	11 032	10 385	2	2	2	EN 6
Consommation directe d'énergie, répartie par source primaire								
Consommations internes, électricité de pompage	TWh	6,7	6,9	6,6	1	1	1	EN 3
Consommations internes, électricité	TWh	22,4	22,8	22,6	1	1	1	EN 3
Management								
Dépenses de protection de l'environnement dont dotations aux provisions	millions d'euros	3 465 2 465	2 800 1 765	2 579 1 712	1	1	1	EN 30
Management de l'environnement (% du chiffre d'affaires consolidé Groupe couvert par une certification ISO 14001)	%	98 ⁽⁵⁾	79	n.c.	2	2	n.c.	

(1) Données excluant EnBW, à l'exception des indicateurs économiques.

(2) Périmètre 1 : EDF. Périmètre 1b : EDF + ERDF. Périmètre 2 : Groupe EDF. n.c. : Non Communiqué.

(3) GRI : Global Reporting Initiative.

(4) Extension au périmètre Groupe en 2011.

(5) Incluant les sociétés non intégrées dans le certificat Groupe.

INDICATEURS ÉCONOMIQUES	Unité	Périmètre ⁽²⁾						Réf. GRI ⁽³⁾
		2012	2011	2010 ⁽¹⁾	2012	2011	2010	
Provisions pour déconstruction et derniers cœurs	millions d'euros	20 979	19 843	19 684	2	2	2	
Provisions pour fin de cycle du combustible nucléaire	millions d'euros	19 525	18 830	18 020	2	2	2	
Montant des indemnités versées ou à verser suite à une décision judiciaire en matière d'environnement	milliers d'euros	6,9	-	8	1	1	1	

(1) Données excluant EnBW, à l'exception des indicateurs économiques.

(2) Périmètre 1 : EDF. Périmètre 1b : EDF + ERDF. Périmètre 2 : Groupe EDF. n.c. : non communiqué.

(3) GRI : Global Reporting Initiative.

INDICATEURS NUCLÉAIRES - EDF	Unité	2012	2011	2010	Réf. GRI
Rejets d'activité dans l'eau ⁽¹⁾					
Tritium	TBq/réac	n.c.	18,07	19,1	EN 21
Carbone 14	GBq/réac	n.c.	13,06	12,6	EN 21
Rejets d'activité dans l'air ⁽¹⁾					
Carbone 14	TBq/réac	n.c.	0,174	0,170	EN 20
Tritium	TBq/réac	n.c.	0,65	0,55	EN 20
Déchets nucléaires					
Déchets radioactifs solides de faible et moyenne activité à vie courte	m ³ /TWh	20,7	15,6	12,4	EN 24
Déchets radioactifs solides de haute et moyenne activité à vie longue	m ³ /TWh	0,88	0,87	0,88	EN 24
Combustible nucléaire usé évacué	t	1 075	1 199	1 140	EN 24

(1) Les rejets d'activité dans l'eau et dans l'air sont reportés sur l'année précédente (N-1), donc non communiqués (n.c.) pour l'exercice 2012, mais pour l'exercice 2011.

INDICATEURS NUCLÉAIRES – EDF ENERGY	Unité	2012	2011	2010	Réf. GRI
Rejets d'activité dans l'eau					
Tritium – réacteur AGR (<i>Advanced Gas-cooled Reactor</i>)	TBq/réac	135,7	124,5	107,8	EN 21
Tritium – réacteur PWR (<i>Pressurised Water Reactor</i>)	TBq/réac	44	46	25	EN 21
Rejets d'activité dans l'air					
Carbone 14 – réacteur AGR	TBq/réac	0,7	0,68	0,61	EN 20
Carbone 14 – réacteur PWR	TBq/réac	0,3	0,3	0,13	EN 20
Tritium – réacteur AGR	TBq/réac	0,68	0,8	0,92	EN 20
Tritium – réacteur PWR	TBq/réac	0,8	0,7	0,74	EN 20
Déchets nucléaires					
Uranium évacué	t	216	210,7	131	EN 24
Déchets radioactifs à faible activité évacués	m ³	698	608	498	EN 24
Déchets radioactifs à moyenne activité générés	m ³	161	161	162	EN 24

INDICATEURS NUCLÉAIRES – CONSTELLATION ENERGY NUCLEAR GROUP

	Unité	2012	2011	2010	Réf. GRI
Rejets d'activité dans l'eau					
Tritium	TBq/réac	12,91	12	11,11	EN 21
Rejets d'activité dans l'air					
Carbone 14	TBq/réac	0,33	0,34	0,69	EN 20
Tritium	TBq/réac	1,38	1,40	1,41	EN 20
Combustibles⁽¹⁾					
Combustible nucléaire livré	t	46	48	34	EN 24
Déchets nucléaires⁽¹⁾					
Déchets radioactifs solides de faible et moyenne activité évacués	m ³	2 419	1 287	735	EN 24

(1) Données consolidées du pourcentage de participation de la filiale.

INDICATEURS SOCIAUX - GROUPE EDF

	Unité	2012**	2011*	2010*	Périmètre 2012-2010	Réf. GRI
Effectif au 31/12/2012 & répartition⁽¹⁾						
EDF + ERDF	nombre	107 333	103 954	96 571	1	LA 1
Total groupe EDF	nombre	159 740	156 168	158 842	2	LA 1
Répartition des salariés par âge						
Salariés de moins de 25 ans	%	8				
Salariés de 25 à 35 ans	%	23				
Salariés de 36 à 45 ans	%	25				
Salariés de 46 à 55 ans	%	34				
Salariés de 56 ans et plus	%	10				
Répartition des salariés par zone géographique (selon siège social)						
France	nombre	129 328				
dont Dalkia	nombre	15 964				
Grande-Bretagne	nombre	16 178				
Italie	nombre	5 210				
Autres pays européens	nombre	7 503				
Autres International	nombre	1 521				
Nombre de cadres	nombre	40 355	37 786	39 231		LA 1
Pourcentage de femmes dans le collège Cadres	%	25,0	23,9	22,7		LA 13
Nombre de non-cadres	nombre	119 385	118 382	119 611		LA 13
Égalité professionnelle						
Effectif hommes	nombre	118 512	117 023	121 009		LA 13
Effectif femmes	nombre	41 228	39 145	37 833		LA 13
Hommes cadres	nombre	30 286	28 753	30 306		LA 13
Femmes cadres	nombre	10 069	9 033	8 925		LA 13

(1) Les entrées ou sorties de périmètre sont comptées respectivement en : « Autres arrivées » et « Autres départs ».

* Y compris RTE.

** Hors RTE et nouvelle définition effectifs intégrant les contrats particuliers relevant des diverses mesures d'ordre social, les médecins et les personnels mis à disposition d'organismes externes (AMADOE). Périmètre 1 : EDF + ERDF. Périmètre 2 : groupe EDF.

	Unité	2012**	2011*	2010*	Périmètre 2012-2010	Réf. GRI
INDICATEURS SOCIAUX - GROUPE EDF						
Embauches/départs						
Embauches	nombre	12 577	12 755	13 790		LA 2
Autres arrivées ⁽¹⁾	nombre	7 499	5 849	3 105		LA 2
Départs retraite/inactivité	nombre	4 185	4 200	4 708		LA 2
Démissions ⁽²⁾	nombre	2 355	2 761	2 929		LA 2
Licenciements – révocations – mises en inactivité d'office	nombre	1 739	1 689	1 924		LA 2
Autres départs ⁽¹⁾	nombre	9 304	9 398	10 457		LA 2
Rémunérations						
Rémunérations brutes totales	millions d'euros	Cf. RG note 10.1				
Salariés à temps partiel	nombre	14 690	15 296	17 719		LA 1
Absentéisme						
Nombre de jours moyen d'absence (maladie + accident)	nombre	9,0				
Conditions d'hygiène et de sécurité						
Accidents mortels	nombre	14	13	15		LA 7
Taux de fréquence		3,8	3,9	4,5		LA 7
Accidents du travail (avec arrêt d'un jour ou plus)	nombre	921	933	1 145		LA 7
Taux de gravité		0,16				

(1) Les entrées ou sorties de périmètre sont comptées respectivement en : «Autres arrivées» et «Autres départs».

(2) Les fins des contrats particuliers (dont les alternants) sont comptés dans «Autres départs» quelle que soit la suite donnée. Les départs en cours de période d'essai sont comptés en «Autres départs».

* Y compris RTE.

** Hors RTE et nouvelle définition effectifs intégrant les contrats particuliers relevant des diverses mesures d'ordre social, les médecins et les personnels mis à disposition d'organismes externes (AMADOE). Périmètre 1 : EDF + ERDF. Périmètre 2 : groupe EDF.

	Unité	2012**	2011*	2010*	Périmètre 2012-2010	Réf. GRI
INDICATEURS SOCIAUX - GROUPE EDF						
Relations professionnelles						
Pourcentage d'employés couverts par des conventions collectives ⁽¹⁾	%	88	87	94		LA 4
Formation						
Nombre total d'heures de formation	nombre	7 631 618				
Nombre de salariés ayant bénéficié d'une formation ⁽²⁾	nombre	131 311	118 930	127 332		LA 10
Emploi et insertion des travailleurs en situation de handicap						
Nombre d'employés en situation de handicap ⁽³⁾	nombre	4 519	4 601	3 078		LA 13

(1) Hors Dalkia International en 2010.

(2) En 2010 et 2011 hors ESTAG.

(3) Cette donnée est déclarative chez EDF Energy. En 2012 comme en 2010 et 2011, CENG ne communique pas cette information pour des raisons de confidentialité. En 2011 et 2010, la valeur collectée par Edison ne prend pas en compte leur filiale Abu Qir intégrée en cours d'année 2009.

* Y compris RTE.

** Hors RTE et nouvelle définition effectifs intégrant les contrats particuliers relevant des diverses mesures d'ordre social, les médecins et les personnels mis à disposition d'organismes externes (AMADOE). Périmètre 1 : EDF + ERDF. Périmètre 2 : groupe EDF.

INDICATEURS SOCIAUX EDF	Unité	2012	2011	Réf. GRI
Effectif au 31/12/2012 & répartition				
Statutaires (au 31/12)	nombre	64 838	63 002	LA 1
Non statutaires CDI	nombre	433	409	LA 1
Non statutaires CDD	nombre	3 851	3 773	LA 1
Total non statutaires	nombre	4 284	4 182	LA 1
Effectif total	nombre	69 122	67 184	LA 1
Nombre de cadres	nombre	28 230	26 644	LA 1
Pourcentage de femmes dans le collège Cadres	%	26,0	25,1	LA 13
Nombre de non-cadres	nombre	40 892	40 540	LA 13
Techniciens et agents de maîtrise	nombre	33 084	32 871	LA 13
Agents d'exécution	nombre	7 808	7 669	LA 13
Égalité professionnelle				
Effectif hommes	nombre	47 852	46 938	LA 13
Effectif femmes	nombre	21 270	20 246	LA 13
Hommes cadres	nombre	20 884	19 944	LA 13
Femmes cadres	nombre	7 346	6 700	LA 13
Embauches/départs				
Embauches	nombre	4 452	4 021	LA 2
Intégration & réintégration	nombre	261	251	LA 2
Autres arrivées ⁽¹⁾	nombre	3 194	2 818	LA 2
Départs retraite/inactivité	nombre	2 061	1 990	LA 2
Démissions	nombre	114	123	LA 2
Licenciements – révocations – mises en inactivité d'office	nombre	6	14	LA 2
Décès	nombre	82	89	LA 2
Autres départs ⁽¹⁾	nombre	3 709	3 285	LA 2
Heures supplémentaires				
Volume d'heures supplémentaires	en milliers	2 831	2 791	
Main-d'œuvre extérieure				
Nombre moyen mensuel d'intérimaires ⁽²⁾	nombre	(2012) ND (2011) 1 187	(2011) ND (2010) 1 087	LA 1
Organisation du temps de travail				
Salariés à temps plein	nombre	60 612	58 157	LA 1
Salariés à temps partiel	nombre	8 510	9 027	LA 1
Salariés en service continu	nombre	6 882	6 808	LA 1
Absentéisme				
Absentéisme	%	3,8	3,9	LA 7
Heures maternité & congés familiaux/durée effective du travail	%	0,7	0,7	LA 7
Conditions d'hygiène et de sécurité				
Nombre de maladies professionnelles déclarées dans l'année à la Sécurité sociale ⁽²⁾		(2012) ND (2011) 11		
Accidents mortels	nombre	6	8	LA 7
Taux de fréquence		3,4	3,7	LA 7
Taux de gravité		0,15	0,14	LA 7
Accidents du travail (avec arrêt d'un jour ou plus)	nombre	333	358	LA 7

(1) Les arrivées et départs des CDD saisonniers sont exclus du décompte.

(2) Les données 2012 ne sont pas disponibles à la date de publication du présent document.

INDICATEURS SOCIAUX EDF SA	Unité	2012	2011	Réf. GRI
Rémunérations / Charges de personnel / Intéressement				
Rémunérations mensuelles principales				
Cadres	euros	4 308	4 248	EC 1
Techniciens et agents de maîtrise	euros	2 612	2 581	EC 1
Agents d'exécution	euros	1 877	1 874	EC 1
Charges de personnel	millions d'euros	6 113	5 784	EC 1
Montant moyen de l'intéressement par salarié	euros	1 820	1 583	EC 1
Relations professionnelles				
Nombre d'accords collectifs signés (France)	nombre	8	11	HR 5
Pourcentage d'employés couverts par des conventions collectives ⁽¹⁾	%	94	94	LA 4
Formation				
Nombre de salariés ayant bénéficié d'une formation	nombre	58 899	55 905	LA 10
Emploi et insertion des travailleurs en situation de handicap				
Nombre d'employés en situation de handicap	nombre	1 842	1 698	LA 13
Nombre de travailleurs en situation de handicap embauchés	nombre	124	94	LA 13
Œuvres sociales				
Budget des comités (montant comptabilisé au titre du 1 %)	millions d'euros	196	198	

(1) Les employés d'EDF SA ne dépendent pas d'une convention collective au sens de la loi, mais du statut des Industries électriques et gazières.

ANNEXE 2 - Éléments méthodologiques sur les données environnementales et sociales 2012 - consolidation des données

La collecte des données sociales et environnementales quantitatives de ce rapport a été réalisée à travers les progiciels de consolidation des données du groupe EDF.

Les données sociales et environnementales sont consolidées sur la base des règles de consolidation comptables et de critères de pertinence en termes de ressources humaines et d'impact environnemental.

Les sociétés intégrées globalement comptablement sont consolidées globalement en termes d'indicateurs sociaux et environnementaux.

Les sociétés intégrées proportionnellement comptablement sont consolidées proportionnellement en termes d'indicateurs sociaux et environnementaux.

Les sociétés mises en équivalence comptablement ne sont pas prises en compte en termes d'indicateurs sociaux et environnementaux.

En plus de ces critères, le périmètre de consolidation du Groupe pour les données sociales n'a retenu que les sociétés dont l'effectif physique est significatif en termes de ressources humaines (supérieur à 50) et acquises depuis plus de 6 mois.

Concernant les données environnementales, les critères retenus ont été déterminés sur la base des activités industrielles (production, distribution et transport) significatives en termes d'impact environnemental des filiales. De plus, il est à noter que seules les entités ayant intégré le périmètre de consolidation depuis plus d'un an, ainsi que les entités encore présentes dans le périmètre de consolidation au 31 décembre 2012 ont été retenues.

Le mode de consolidation de trois filiales internationales a évolué, passant d'une intégration partielle à une intégration globale sur l'ensemble de l'année 2012 (Zielona Gora, Kogeneracja et Edison).

Pour les données RH, deux nouvelles filiales de plus de 50 salariés ont été intégrées en 2012 dans le périmètre de reporting du groupe EDF : EDF Optimal Solutions et EDF Paliwa.

Pour les données environnementales, le périmètre de reporting est étendu aux filiales polonaises et espagnoles de Fenice.

Précisions sur les données sociales

L'élaboration des données sociales de ce rapport s'appuie sur un glossaire de définitions réactualisées en 2012.

En 2012, de nouveaux indicateurs ont été publiés conformément à l'article R 225-102-1 du Code de commerce (loi Grenelle 2). Ces nouvelles données sont :

- la répartition des effectifs Groupe par tranche d'âge et par zone géographique du siège de la filiale ;
- la rémunération brute totale pour le Groupe ;
- la part des salariés éligibles à une rémunération variable ;
- le taux de gravité (nombre de jours d'arrêt suite à des accidents du travail x 1 000 / nombre d'heures travaillées) ;
- le nombre moyen de jours d'absence (maladie + accident du travail) par salarié ;
- le nombre de maladies professionnelles déclarées à la Sécurité sociale pour EDF ;
- le nombre d'heures de formation.

Depuis 2011, la population considérée dans la collecte est l'ensemble des salariés ayant un contrat de travail non suspendu avec une des sociétés du Groupe.

Pour EDF

Depuis 2007, dans le calcul de l'absentéisme, seules les absences correspondant aux motifs suivants ont été prises en compte : les absences pour maladie, les absences pour accident du travail et de trajet, ainsi que les absences diverses telles que les absences non rémunérées et les absences injustifiées notamment. Les absences relatives aux activités sociales et syndicales, les congés de préretraite et les absences maternelles ne sont pas prises en compte. Le nombre d'heures travaillées pris en compte pour le calcul du taux d'absentéisme est le nombre d'heures théoriques travaillées.

Pour EDF et ERDF

L'effectif comprend des salariés qui sont co-employés par EDF et GDF SUEZ. Ainsi, un employé travaillant à 50 % pour EDF est compté pour 0,5 dans l'effectif publié.

Les données relatives au nombre d'accidents survenus au cours de l'année et au nombre de jours d'arrêt pour accident du travail d'EDF sont extraites de l'outil SI RH (Sprint) ou par défaut du SI Sécurité (Ariane Web). En cas d'écart constaté entre le nombre d'accidents ou le nombre de jours d'arrêt de travail comptabilisé sous Sprint et sous Ariane Web, la règle retenue par le Groupe est de prendre en compte la donnée la plus pénalisante entre les deux systèmes.

Pour les données Groupe

Les variations de périmètre d'entités consolidées ne sont pas complètement prises en compte dans les entrées/sorties par des filiales du Groupe, ce qui est le principal motif d'écart entre l'effectif 2012 reporté et l'effectif recalculé à partir de l'effectif 2011 et des entrées/sorties.

Les mouvements des effectifs bénéficiant du statut des Industries électriques et gazières sont considérés comme des transferts et non pas comptabilisés dans les embauches, démissions ou licenciements conformément à une convention sectorielle (statut des IEG).

Les mouvements entre ERDF et EDF SA sont comptabilisés dans « Autres arrivées » et « Autres départs ».

Le taux de fréquence n'intègre pas les accidents de trajet domicile-lieu de travail. Les accidents routiers peuvent être pris en compte lorsque la législation locale les considère comme accidents de travail. Le nombre d'accidents mortels prend en compte les accidents de travail et les accidents de trajet des employés. Il n'intègre pas les accidents mortels de sous-traitants.

Les tranches d'âge des salariés de Dalkia diffèrent légèrement de celles du groupe EDF à savoir : « moins de 24 ans », « de 25 à 34 ans », de « 35 à 44 ans », de « 45 à 54 ans », « plus de 55 ans ». Elles ont donc donné lieu à une extrapolation.

Les formations pour lesquelles les justificatifs ne sont pas reçus à la date de clôture du reporting ne sont pas prises en compte.

Les données de formation des contrats de professionnalisation ne sont pas systématiquement prises en compte.

Dans les pays où la réglementation n'impose pas de déclaration obligatoire du nombre d'employés en situation de handicap, la donnée reportée est communiquée sur la base des déclarations volontaires des salariés.

Précisions sur les données environnementales

L'élaboration des données environnementales de ce rapport s'appuie sur des fiches descriptives et méthodologiques. Il s'agit du référentiel de reporting du Groupe en vigueur en 2012. L'ensemble des indicateurs relatifs aux consommations et aux émissions sont liés au processus de production d'électricité et de chaleur.

Les données comptables relatives aux provisions pour déconstruction et dernier cœur, ainsi que celles pour fin de cycle du combustible nucléaire sont des données consolidées Groupe issues de la comptabilité du Groupe.

Précisions sur les indicateurs relatifs à l'eau prélevée et restituée

Les indicateurs relatifs à l'eau de refroidissement comprennent l'eau prélevée et restituée en rivière, en mer, en nappes phréatiques, et peuvent comprendre également l'eau prélevée dans les réseaux de distribution et restituée dans les réseaux d'eaux usées. Pour les CNPE situés en bord de mer et pour les centrales thermiques, les quantités d'eau de refroidissement prélevées/restituées sont calculées sur la base des temps de fonctionnement et des débits nominaux des pompes. Depuis 2010, des indicateurs relatifs à la « part eau douce » (incluant les eaux saumâtres le cas échéant) ont été ajoutés.

Précisions sur les émissions dans l'air

Les émissions de CO₂ et de SO₂ des centrales d'EDF sont mesurées ou calculées sur la base des analyses des combustibles ou sur la base de facteurs d'émissions standards.

Les émissions de CO₂ et de SO₂ des centrales thermiques d'EDF couvrent toutes les phases de production d'électricité, y compris les phases de démarrage et d'arrêt de tranches.

La donnée d'émissions de SF₆ d'EDF est calculée sur la base d'un bilan de masse des bouteilles de SF₆ ou d'un taux de fuite nominal annuel égal à 2 % du volume de SF₆ contenu dans les appareils.

En 2012, pour la première fois, l'indicateur SF₆ est publié au périmètre Groupe.

Précisions sur les déchets conventionnels

Les données relatives aux déchets conventionnels ont été obtenues sur la base des informations disponibles à la date de clôture concernant les quantités évacuées et les filières d'élimination. Les données reportées n'intègrent pas :

- les déchets industriels conventionnels de Dalkia International et Investissement;
- la part des quantités de déchets industriels conventionnels valorisés au sein de certaines filiales telles que les filiales polonaises et certaines de la région Asie-Pacifique.

Les déchets des chantiers de construction et de déconstruction sont pris en compte dans le présent reporting, lorsque leur gestion relève de la responsabilité du groupe EDF.

Ne sont en revanche pas pris en compte les déchets dont la gestion relève de la responsabilité des prestataires. En cas de construction par exemple, les déchets de chantiers sont de façon générale sous la responsabilité du constructeur (emballages de transport, chutes de produit, pots de peinture...).

Concernant ERDF, le reporting 2012 des déchets est réalisé sur une année glissante. Les poteaux bois sont désormais inclus au reporting. Les poteaux en béton sont exclus, car l'organisation actuelle du reporting ne permet pas un suivi adéquat.

Depuis 2011, le périmètre de publication des déchets dangereux, des déchets non dangereux et des déchets industriels conventionnels valorisés ou évacués en vue de valorisation est étendu au groupe EDF et non plus à « EDF + ERDF ».

Précisions sur les déchets nucléaires

Concernant EDF

L'indicateur relatif aux « Déchets radioactifs de très faible activité (TFA) issus de la déconstruction » comprend :

- le tonnage réel des déchets expédiés directement au centre de stockage TFA (CSTFA);
- le tonnage des déchets envoyés à l'unité de fusion de Centraco pondéré par un ratio estimé, calculé annuellement sur la base de retour d'expérience de SOCODEI sur trois ans, pour obtenir la part de déchets TFA expédiés en dernier lieu au CSTFA.

En 2011 comme en 2012, l'ensemble des déchets TFA issus de la déconstruction a été expédié directement au CSTFA.

L'indicateur « Déchets radioactifs solides de faible et moyenne activité à vie courte produits par les réacteurs en exploitation » ne tient pas compte des déchets de maintenance exceptionnelle (couvercles de cuve, générateurs de vapeur). Le volume de déchets calculé correspond au volume de déchets stockés sur le centre de l'Aube (après compactage des fûts, incinération et fusion). Le volume de déchets engendré par un reconditionnement de déchets produits et conditionnés au cours d'exercices antérieurs n'est pas comptabilisé.

L'indicateur « Déchets radioactifs solides de haute et moyenne activité à vie longue » intègre une incertitude liée au ratio de conditionnement (nombre de colis réalisés effectivement suite au traitement d'une tonne de combustible) qui ne peut être constaté qu'a posteriori, ce ratio dépendant essentiellement des mélanges effectués pour optimiser les opérations. L'indicateur est une estimation qui repose sur la pérennité des pratiques actuelles en matière de conditionnement des déchets à vie longue et qui projette sur l'avenir proche le ratio de conditionnement actuel.

Concernant EDF Energy

Les données relatives à l'indicateur « Déchets radioactifs de moyenne activité » d'Existing Nuclear, branche nucléaire d'EDF Energy, sont basées sur l'inventaire des déchets radioactifs du Royaume-Uni produit par la *Nuclear Decommissioning Authority*. Il s'agit d'une estimation du volume annuel des déchets qui seront considérés et classifiés comme des déchets radioactifs à moyenne activité à la fin de vie des sites de production nucléaire. Ces estimations incluent les conditionnements qui seront nécessaires pour assurer le transport des déchets hors des sites. L'ensemble des déchets radioactifs de moyenne activité sont entreposés sur les sites de production nucléaire dans l'attente d'une décision nationale sur leur traitement final.

Les « Déchets radioactifs de faible activité » incluent les dessiccants qui sont expédiés en traitement sous forme de déchets de moyenne activité conformément à la réglementation en vigueur.

Concernant Constellation Energy Nuclear Group

L'indicateur « Déchets radioactifs solides de faible et moyenne activité » de *Constellation Energy Nuclear Group (CENG)*, regroupe les déchets radioactifs autres que hautement radioactifs. Selon la *Nuclear Regulatory Commission (NRC)*, il est distingué aux États-Unis trois types de déchets classés en déchets radioactifs solides de faible et moyenne activité : respectivement les déchets de types A, B ou C en fonction de l'activité (A étant la classe de déchets à activité la plus faible). Les données reportées par CENG sont les volumes de déchets conditionnés évacués des sites déclarés à la *Nuclear Regulatory Commission* (volumes de déchets générés par le site Ginna en 2010).

La donnée « Combustible nucléaire livré » reportée par *Constellation Energy Nuclear Group* représente la quantité de combustible livrée sur les sites de production. Ces quantités exprimées en grammes d'uranium sont communiquées par les fournisseurs et déclarées à la *Nuclear Regulatory Commission*.

Précisions sur la quantité d'électricité et de chaleur produite à partir d'énergies renouvelables

Les données de production d'électricité et de chaleur à partir d'énergies renouvelables de Dalkia International sont intégrées au chiffre consolidé depuis 2012. Les parts d'électricité et de chaleur produites à partir d'énergies renouvelables sont estimées au prorata des quantités d'électricité et de chaleur produites.

Précisions sur les dépenses environnementales

Les dépenses de protection de l'environnement sont des dépenses déclarées par les différentes entités d'EDF.

La définition retenue des dépenses de protection de l'environnement est issue de la recommandation du Conseil national de la comptabilité du 21 octobre 2003 (elle-même issue de la recommandation européenne du 30 mai 2001). Les dépenses environnementales sont les dépenses supplémentaires identifiables effectuées en vue de prévenir, réduire ou réparer les dommages que l'entreprise a occasionnés ou pourrait occasionner par ses activités, à l'environnement.

Ces coûts sont liés, entre autres, à :

- l'élimination des déchets et aux efforts entrepris pour en limiter la quantité;
- la lutte contre la pollution des sols, des eaux de surface et des eaux souterraines;
- la préservation de la qualité de l'air et du climat;
- la réduction des émissions sonores;
- la protection de la biodiversité et du paysage;
- la déconstruction de centrales.

L'évaluation porte sur des coûts hors taxes répartis sur trois postes principaux :

- les dépenses d'exploitation (y compris les études relevant de dépenses d'exploitation), hors les dépenses ayant précédemment fait l'objet d'une provision;
- les dépenses d'investissement (y compris les études afférentes);
- les dotations aux provisions, y compris les charges d'actualisation.

